LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: Ciel dégagé devenant plutôt nuageux. Quelques averses. Maximum de 20 à 22. Aperçu pour samedi: plutôt nuageux.

votre temps est précieux... voyagez par avion nolisé !

MÉTRO AVIATION INC. Aéroport de St-Hubert 514-678-5610

Vol. LXVIII - No 211 | Montréal, vendredi 10 septembre 1976 | Saint Grégoire le Grand | 25 CENTS

La Chine pleure Mao



PÉKIN (d'après Reuter et AFP) — Le président Mao Tsétoung, le fondateur de la Chine moderne, est mort hier matin à l'âge de 82 ans. La disparition d'une des plus grandes figures de l'histoire moderne a été accueillie avec une tristesse immense par le peuple chinois et ressentie dans le monde comme un événement aux portées incalculables.

"Mao Tsétoung est décédé à Pékin le 9 septembre à minuit 10 en raison de l'aggravation de sa maladie et malgré tous les traitements, bien que des soins médicaux méticuleux à tous égards lui aient été prodigués depuis qu'il était tombé malade", précise un message diffusé sur les ondes de Radio Pékin.

Émanant du comité central du parti communiste, du comité permanent du congrès national populaire et de la commission militaire du comité central du parti communiste, ce message est adressé "au parti tout entier, à l'armée tout entière et aux peuples de toutes les nationalités à travers le monde".

Le président Mao, qui devait avoir 83 ans le 26 décembre prochain, était atteint depuis plusieurs années de la maladie de Parkinson. Son état ayant empiré ces derniers mois, le comité central du parti avait décidé qu'il ne recevrait plus aucune visite de personnalités étrangères. Le premier ministre pakistanais, M. Zulfikar Ali Bhutto, avait été le dernier homme d'État à le rencontrer, le 27 mai dernier.

Le message du comité central du PC indique que "aucun gouvernement étranger, aucun parti frère et aucune personnalité amie ne sera invité à assister aux cérémonies de deuil en Chine". Des services à la mémoire de Mao seront organisés du 11 au 17 septembre suivis, le 18, par une

■ **La difficile succession de Mao Tsétoung, voir en page 11**

grande réunion solennelle radiotélédiffusée qui se déroulera sur la place Tien An Men.

A 15 heures, tous les militaires du pays se mettront au garde-à-vous: partout en Chine sera observé un silence de trois minutes tandis que retentiront les sirènes.

Entre-temps, des cérémonies de deuil auront lieu chaque jour au palais du Peuple de Pékin. Tous les drapeaux seront en berne dans les pays, les ambassades et les représentations à l'étranger. Tous les spectacles-pièces, films, opéras, ballets — et toutes les manifestations sportives seront annulés pendant le deuil officiel.

Même si l'événement était prévu depuis quelque temps, l'annonce de la mort de Mao a fait l'effet d'une bombe dans tous les milieux de Pékin. Immédiatement, des drapeaux rouges frappés des cinq étoiles d'or ont été mis en berne dans la capitale. Des haut-parleurs diffusent des marches funèbres ainsi que "l'Internationale".

Beaucoup, une personne sur trois environ, portent déjà un brassard noir, en signe de deuil, qui tranche sur le blanc des chemisettes d'été, les vareuses des soldats en uniforme vert ou les vestes de toile des ouvriers.

Place Tien An Men, théâtre d'émeutes le 5 avril dernier après l'interruption d'un hommage à Chou En-lai, décédé trois mois plus tôt, des groupes d'hommes, jeunes pour la plupart, quelques femmes, sont venus rendre un hommage spontané au grand leader disparu, face à son portrait géant placé à la porte Tien An Men, l'entrée principale de la cité interdite.

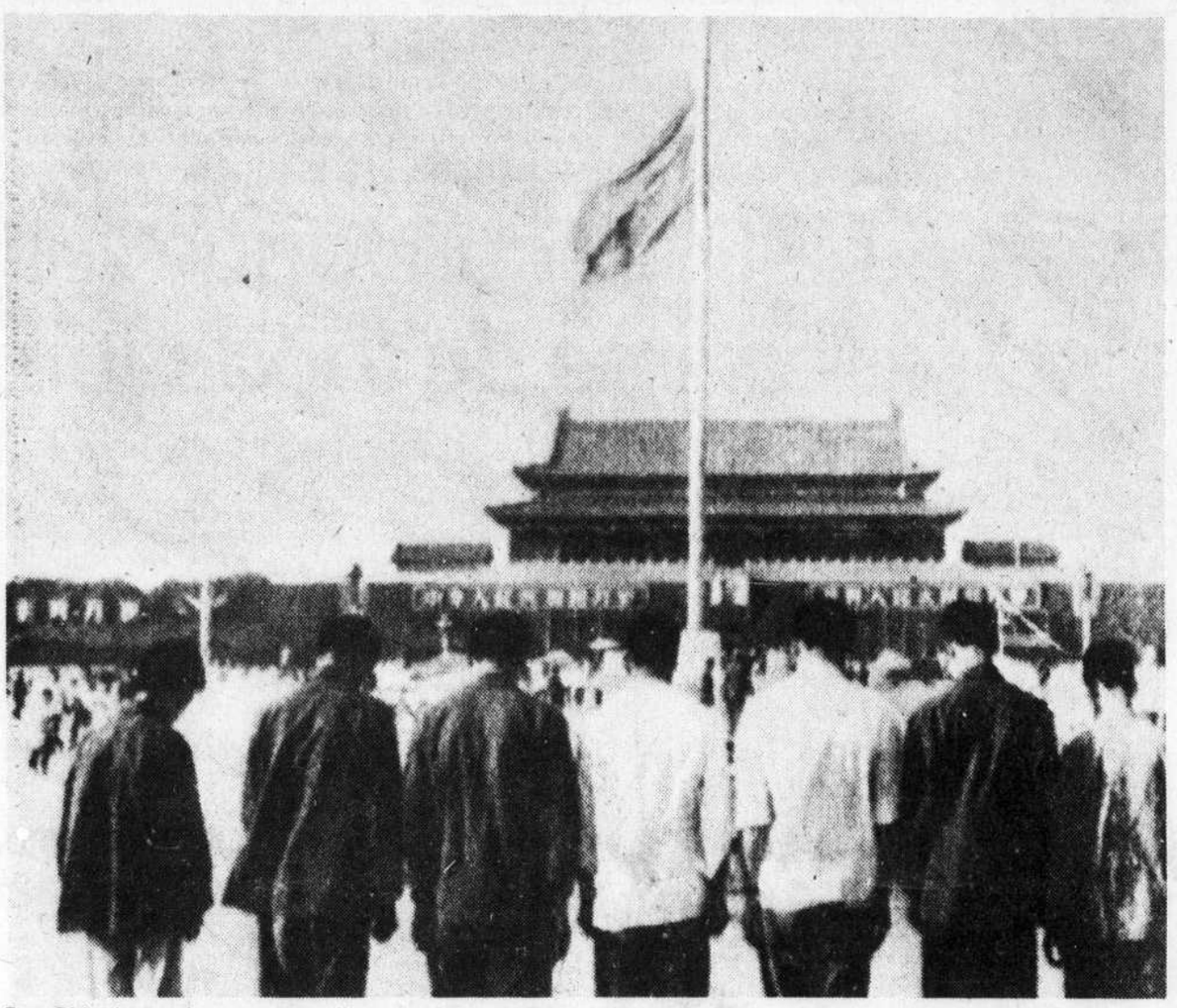
Visages en larmes ou profondément graves, ils se recueillent longuement, la tête baissée, devant les murs ocres de la cité, le portrait en couleurs de Mao, et la tribune officielle surplombant la porte où, tant de fois, le président du Parti communiste s'était adressé à une foule de centaines de milliers de Chinois, depuis la proclamation de la république populaire en 1949.

Certains, des jeunes gens et des jeunes filles, ont épinglé un petit chrysanthème blanc — la couleur du deuil en Chine — au revers de leur veste de toile ou leur chemisier.

La rapidité exceptionnelle de la réaction, le port immédiat de brassards de deuil en particulier, pourrait laisser penser que les autorités avaient entamé certains préparatifs en vue du décès de Mao Tsétoung.

La population en tout cas semble avoir été totalement surprise par la nouvelle annoncée cet après-midi. Requis pour traduire un "importante nouvelle" attendue à la radio de Pékin pour seize heures — et annoncée une heure avant — un interprète de l'AFP a indiqué n'être au courant de rien et il ne s'attendait visiblement pas à l'annonce de cet événement. Quand l'information est tombée, prononcée...

Voir page 6: Mao Tsétoung



Des Chinois en pleurs se recueillent sur la place Tien An Mien de Pékin, où les drapeaux sont en berne après la mort du "grand Timonier". (Téléphoto AP)

Le fédéral dépensera $1.1 million pour "vendre" ses mesures d'austérité

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Le premier ministre du Canada ne voit pas pourquoi on se scandaliserait de voir le gouvernement dépenser 1.1 million dans une campagne publicitaire pour "vendre" les mesures anti-inflation au moment où le parti qu'il dirige est tombé très bas dans les grâces de l'opinion publique.

Selon lui, la conjoncture est analogue à celle de la dernière guerre alors que le Parti libéral était au pouvoir et que le gouvernement multipliait les incitations à l'effort de guerre. "C'est le gouvernement, et non le parti, qui défrayait la publicité", rappelle-t-il.

Le programme anti-inflationniste adopté par le Parlement fait désormais partie de la "loi de ce pays", dit-il, et c'est du devoir du gouvernement de se défendre contre ceux qui cherchent à le combattre, tel le Congrès du travail du Canada, qui organise le 14 octobre prochain une "journée de protestation nationale" contre les "mesures Trudeau".

Encore un peu et M. Trudeau, s'il n'était en période de réconciliation avec la presse, irait jusqu'à déplorer que celle-ci ait fait pencher la "balance du doute" en faveur de ceux qui combattent les mesures. Il n'insiste pas mais il remarque que c'est le "devoir des media de transmettre le message à la population".

Quoi qu'il en soit, le gouvernement est déjà lancé dans son intense "blitz" publicitaire commencé hier dans les quotidiens; il se terminera le 11 octobre, presque à la veille de la journée d'action syndicale à travers le pays.

L'opération est d'envergure mais, en tout honneur, elle est conforme à l'esprit d'austérité prêché à Ottawa. "Ce programme est financé à même les budgets d'information des ministères fédéraux, de sorte qu'il n'en résultera aucune augmentation nette des dépenses gouvernementales", peut-on lire dans un dossier de présentation remis hier aux députés libéraux avant qu'ils n'entreprennent une deuxième journée d'un caucus préparatoire à la session parlementaire d'octobre.

Seule la télévision ne sera pas de la partie. Le calendrier publicitaire du prochain mois prévoit sept insertions dans 94 quotidiens de langue anglaise, six insertions dans 13 quotidiens de langue française, deux insertions dans 786 hebdomadaires de langue anglaise, et de deux à cinq insertions dans 150 hebdomadaires de langue française, d'un message expliquant essentiellement aux Canadiens que leurs gains réels sont passés de 3% à 3.6% de 1975 à 1976, même si leurs augmentations de salaire ont été moins fortes.

88 publications ethniques en 22 langues, de l'allemand à l'islandais en passant par le croate, auront également droit à deux insertions.

A compter de lundi prochain, 147 postes radiophoniques anglophones et 73 francophones diffuseront des plages de 60 secondes conçues sur le mode de la conversation: un avocat qui révèle à un interviewer qu'il trouve très raisonnable de voir son augmentation de revenus plafonner à 10% cette année, "temporairement..." Ou encore, en un français fami-

Voir page 6: Austérité

au sommaire

■ Le taux d'inflation en août dernier: 6.2 pour cent

■ Le Parti national populaire convoque son congrès de fondation

■ Trudeau refuse de condamner l'appel d'Air Canada

— page 2

■ La Régie accepte la hausse du traitement des juges mais dit non aux policiers

— page 3

■ La Chine sans Mao: un éditorial de Georges Vigny

■ Une affaire qui a assez duré: une analyse de Claude Ryan

■ Deux raisons parmi cent: un commentaire de J.-C. Leclerc

— page 4

■ C'est le putsch des journalistes qui a précipité la chute du Jour (Yves Michaud)

■ Le Conseil de presse du Québec constate un certain boycottage contre Le Jour

— page 8



Louis Laberge

La décision de la cour d'appel

Un nouveau procès pour Laberge

par Clément Trudel

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, aura un nouveau procès pour "méfait", d'après la décision que viennent de rendre les juges G. Montgomery et Y. Bernier de la Cour d'appel du Québec.

Ayant à statuer sur le même appel du leader syndical, à la suite d'un verdict de culpabilité et d'une sentence de trois ans de prison imposée par le juge Marcel Nichols, le juge Antoine Lacourcière accueillerait l'appel, casserait le verdict de culpabilité mais libérerait tout simplement l'appelant Laberge.

L'accusation sous laquelle M. Laberge avait subi son procès était reliée, selon le ministère public, à des paroles du chef syndical prononcées devant les grévistes de la Hupp Canada Ltd, à l'Assomption, le 29 mai 1974.

Au bureau de Me Phil Cutler, avocat de M. Laberge, on étudiait hier la possibilité de porter la cause en Cour suprême.

M. Laberge, d'après la preuve qui avait été présentée au jury en mai 1975, aurait incité des travailleurs syndiqués à saboter leur travail plutôt qu'à déclarer une grève qui, dans le contexte d'alors, n'aurait pas été légale.

Ce sera le troisième procès pour M. Laberge, à partir du même dossier d'accusation. Un premier procès présidé par M. Jacques Ducros à Joliette s'était abruptement terminé par un "mistrial". Le deuxième procès fut présidé par le juge Marcel Nichols qui, après le prononcé du verdict de culpabilité touchant M. Laberge, avait, le 20 juin 1975, imposé une sentence de trois ans. Verdict et sentence furent frappés d'appel.

La décision de la Cour d'appel du Québec se fonde, d'après le juge Lacourcière, sur "un défaut fondamental" qui entachait l'acte d'accusation et qui enlevait au juge Nichols sa juridiction dans cette affaire; c'est-à-dire que l'acte d'accusation ne comportait pas une mise en accusation valable et n'était signé que par Me Gérard Girouard, non pas par le procureur général.

M. Jérôme Choquette, procureur général du Québec au temps de la première mise en accusation, avait procédé par mise en accusation privilégiée, ce qui privait M. Laberge d'une enquête préliminaire.

Les avocats de M. Laberge ont fait valoir en appel que le procureur général lui-même aurait dû déposer l'acte d'accusation privilégiée au procès mais aucun des juges du banc ne retient cette prétention;

Voir page 6: Louis Laberge

Spicer attend toujours la réaction d'Air Canada à son rapport intérimaire

"J'attends toujours une réaction officielle de la société Air Canada." Ce sont là les derniers mots que prononce le Commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, à la fin d'un communiqué par lequel il a annoncé hier la publication d'un rapport "intérimaire" sur l'état du français comme langue de travail au sein de cette entreprise, et plus spécialement dans deux services de la région métropolitaine: le bureau des réservations de Montréal, et la direction de la maintenance à Dorval.

Entreprise "au mois de juin dernier, à la suite d'une série de plaintes" venant des employés eux-mêmes, l'étude du Commissaire s'est faite avec célérité: dès le 8 juillet dernier, M. Spicer faisait parvenir au président d'Air Canada, M. Claude Taylor, ce rapport intérimaire qu'il a diffusé hier, et qui propose à l'attention de la société 26 recommandations dont l'adoption permettrait "aux francophones de travailler en français dans les secteurs qui, tout en ne mettant pas en cause la sécurité aérienne, étaient et sont surtout réservés à la langue anglaise".

M. Spicer avait eu avec M. Taylor, le 8 juillet, une première consultation "des plus encourageantes" à propos de l'application des 26 recommandations. Mais l'entretien n'a pas eu de suite, et M. Spicer "attend toujours".

Dans la conjoncture aéronautico-politique actuelle, et compte tenu de l'envergure du champ couvert par les mesures qu'il propose, il ne serait pas étonnant que M. Spicer passe encore quelque temps à attendre. Il faut cependant savoir que le rapport, ainsi que l'indique M. Spicer, "n'aborde pas les questions techniques complexes qui pourraient avoir des répercussions sur la sécurité aérienne,

Voir page 6: Keith Spicer



COUPE CANADA

Le Canada blanchi par les Tchèques

par Guy Deshaies

Les Tchécoslovaques ont réussi à infliger le premier revers à l'équipe du Canada depuis le début du tournoi, hier soir au Forum, en blanchissant les joueurs canadiens par un compte de 1 à 0.

Les sympathiques Tchèques et en particulier le gardien de but Vladimir Dzurilla, ont récolté l'ovation générale de la foule qui n'a pas pu déserrer les dents un seul instant durant ce match époustouflant, magistral dont le dénouement s'est annoncé à 5 minutes seulement de la fin du match lorsque Nilson Nevy a déjoué le gardien du Canada, Rogatien Vachon, à l'issue d'un subtil jeu de passes dans le territoire des demifoliés.

Mais l'équipe du Canada a légèrement dominé le jeu en première et deuxième période. La malchance s'est acharnée sur elle de spectaculaire façon lorsque Phil Esposito, Reg Leach, Bobby Orr, Lanny McDonald entre autres ont raté des filets carrément ouverts au cours de certains embouteillages dramatiques devant les filets de la Tchécoslovaquie.

Les cinq punitions imposées au cours du match dont deux aux Tchèques et trois aux Canadiens n'ont profité à personne.

En réalité le match d'hier soir, avec ses descentes constantes de part et d'autre, ses solides mises en échec, son beau jeu défensif et la tenue merveilleuse des deux gardiens qui ont du reste mérité les honneurs du match, a été et de loin le plus beau, le plus enlevant et le plus parfait de la série de la Coupe Canada.

A Philadelphie les Soviétiques ont battu les Américains 5 à 0 tandis qu'à Winnipeg les étonnants Finlandais se sont payés la tête des Suédois par un compte de 8 à 6 éliminant ces derniers de la finale.

Mais au Forum, hier soir, c'était le hockey à son meilleur avec un nombre de lancers assez partagé entre les deux équipes, des Tchécoslovaques qui ont montré qu'ils pouvaient jouer d'une façon défensive en temps voulu mais qui n'ont pas cessé de foncer avec une détermination et une agressivité incomparables vers le territoire ennemi.

Les Canadiens avec Sittler, Gainey et McDonald ainsi que Clarke, Marber et Leach n'ont presque jamais cessé d'être menaçants surtout devant les Tchèques qui se retrouvaient trop souvent par terre sous les dures mises en échec canadiennes.

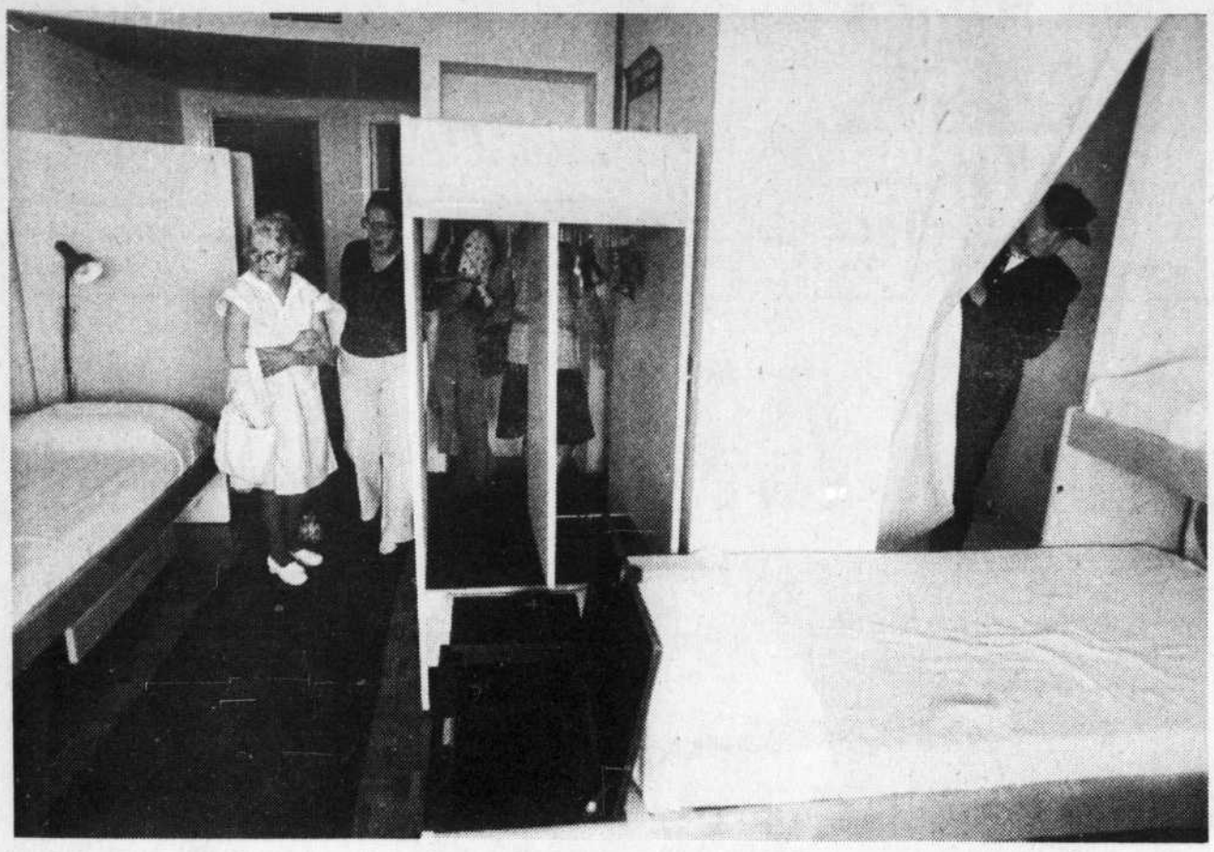
Mais la vitesse de part et d'autre n'a pas manqué de sorte qu'on a assisté à du jeu relativement ouvert et par conséquent spectaculaire.

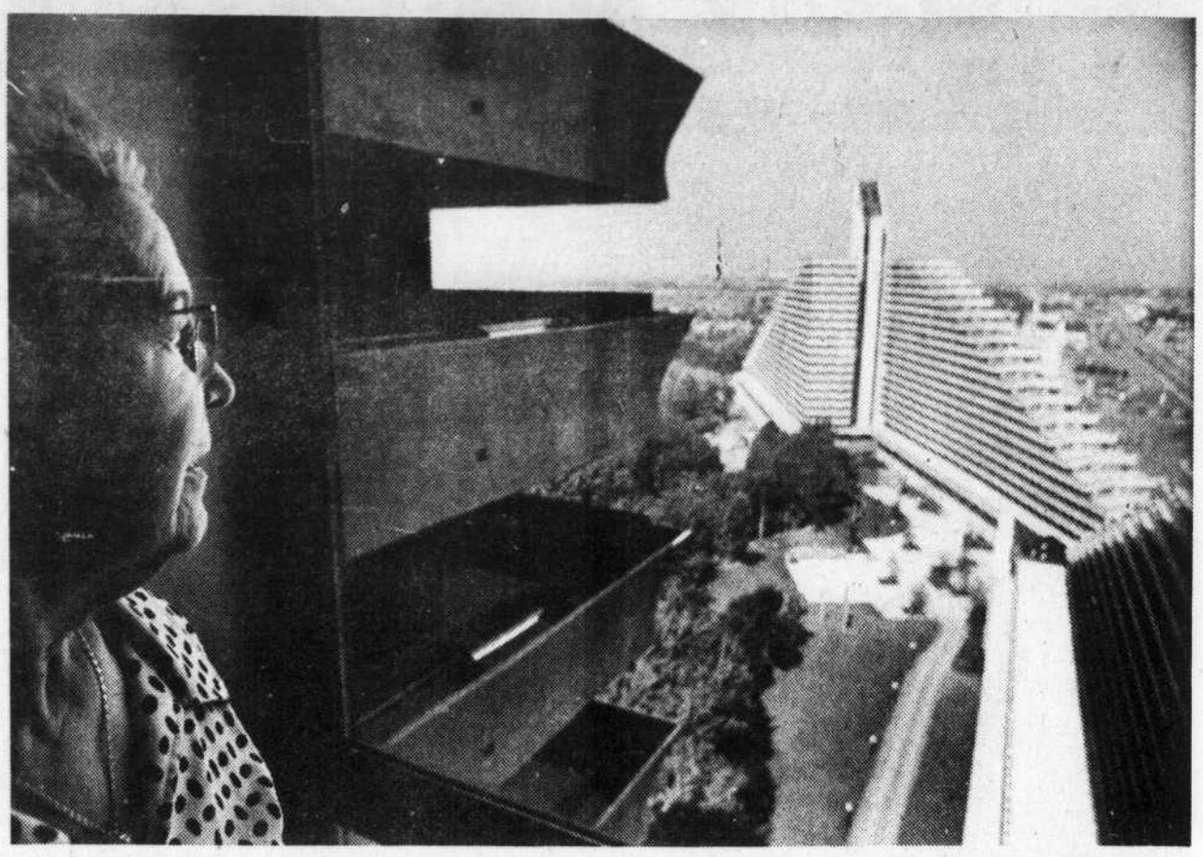
Disons tout de suite que le Dr Jan Starsi, l'entraîneur tchèque, nous avait bien roulé en annonçant mercredi que les joueurs Pospisil, Klinda et Chalupe ne joueraient pas à cause de blessures. Ils étaient là hier soir et ils ont joué de telle manière qu'il faut conclure sans crainte qu'il n'étaient pas blessés du tout.

En revanche le gardien Dzurilla a bel et bien remplacé Holecek et on n'est pas près de l'oublier avec ses arrêts miracles en particulier contre Bobby Hull à la première période. Les Tchèques ont tenté souventes fois la longue passe au centre pour l'échappée et Novak, Martinec et Ebermann ont réussi à s'amener seuls devant un Rogatien Vachon fort vigilant.

A la fin de la première période les Tchèques, jouant serré et paraissant nerveux n'ont pas eu vraiment de bon-

Voir page 6: Coupe Canada





Les autorités de la Régie des installations olympiques ont fait droit au désir des Montréalais de visiter le Village olympique. Dès hier, les portes du village étaient ouvertes, et elles le seront à tous les jours au cours des prochaines semaines, de 10 à 16 heures. Pour la modique somme de $1.50 ou de $0.50, selon que l'on est âgé de plus ou de moins de 12 ans, on acquiert le droit de s'exclamer devant la beauté des pyramides des architectes D'Astous et Durand, ou à votre choix sur l'exiguité des chambres des athlètes, ou encore sur l'avenir du Village olympique. Tout cela pendant quelque 30 minutes. (Photo Alain Renaud)

Le taux d'inflation en août: 6.2%

OTTAWA (d'après CP) — Depuis plus de trois ans, le taux annuel d'accroissement de l'indice des prix à la consommation, qui est mensuellement vérifié, n'a jamais été si peu élevé que celui du mois d'août dernier, a annoncé hier Statistique Canada selon qui le ralentissement est en grande partie attribuable à la diminution du prix des denrées alimentaires durant le même mois.

On sait que l'indice des prix à la consommation se confond fréquemment avec le taux d'inflation. Le rythme annuel de l'élévation des prix s'est chiffré en août par 6.2%, et l'indice du coût de la vie s'est haussé de 0.5% du mois de juillet au mois d'août.

D'autre part les données publiées par Statistique Canada indiquent que la hausse du prix des denrées non alimentaires ainsi que des services n'a guère varié en août dernier, par rapport à celle du même mois des années 1974 et 1975.

Statistique Canada précise que du mois de juillet au mois d'août, cette année, dans le domaine alimentaire, le prix des denrées a décru de 0.5%, contrairement à la tendance habituelle à cette époque de l'année. Il a également marqué une légère décroissance, le mois dernier, par comparaison avec le chiffre du mois d'août antérieur. Les denrées non-périssables et les services, par contre, ont accusé une élévation de 0.8%, du mois de juillet au mois d'août. Les éléments les plus marquants de la hausse sont ceux du logement et de l'assurance.

Peu après que Statistique Canada eut publié le nouvel indice, la Commission anti-inflation a diffusé un communiqué déclarant qu'on pouvait prévoir, à la lumière de ces dernières données, que le gouvernement fédéral atteindrait dès cette année l'objectif qu'il s'était fixé, celui de contenir l'inflation à un taux de 8%.

Le leader du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, a cependant prêté à ces mêmes données une interprétation différente. Il a souligné le fait — reconnu par la Commission elle-même — que le contrôle des prix, dans le domaine alimentaire, échappe au programme anti-inflation. Si les données de Statistique Canada indiquent quelque chose, c'est qu'effectivement le programme anti-inflation est inefficace, a ajouté M. Broadbent, donnant comme exemple le bond de 13.5% qu'a effectué le coût de propriété d'une habitation domiciliaire, du mois d'août 1975 au mois d'août dernier.

M. Broadbent a d'autre part prévu que l'indice des prix éprouvera des majorations appréciables d'ici la fin de l'année. En fait les spécialistes du marché alimentaire s'attendent tous que le prix du boeuf, à la décroissance duquel on s'accorde à attribuer largement le faible taux de croissance du dernier indice, augmentera dans le cours de l'automne. Il est également prévu, de façon presque générale, que l'élévation récente du prix du pétrole et de l'essence aura pour effet de rehausser appréciablement l'indice des prix du mois de septembre.

Par ailleurs le Congrès du travail du Canada, par l'entremise de son secrétaire-trésorier, M. Donald Montgomery, a reproché au gouvernement fédéral d'abuser de l'indice des prix à la consommation pour "essayer de rendre le programme anti-inflation plus acceptable aux yeux du public canadien".

"À part les prix des denrées alimentaires qui ne sont pas contrôlés à la sortie de la ferme, déclare notamment M. Montgomery dans son communiqué, la hausse mensuelle de l'indice des prix... a été de 0.8%, soit à peu près la même qu'en août 1974 et en août 1975. Autrement dit, il est clair que les contrôles n'ont eu aucun effet réel sur les prix."

Le PNP convoque un congrès de fondation

par André Bellemare

QUÉBEC (PC) — Maintenant que les fiançailles entre l'Union nationale et le Parti national populaire sont rompues à tout jamais, la formation de M. Jérôme Choquette se met en marche en vue de rallier le plus de Québécois possible à sa cause.

Les 23 et 24 octobre, de 500 à 600 partisans seront conviés au congrès de fondation du PNP, à Québec, où ils éliront un chef, un exécutif et définiront la constitution du parti et un manifeste politique.

C'est ce qu'a annoncé, hier au Parlement, le leader du PNP, M. Choquette, qui a confirmé qu'il n'existe plus aucun espoir de fusion avec l'UN et qu'il appartient désormais à son groupement politique de tenter de démontrer qu'il constitue la seule alternative valable au gouvernement Bourassa.

Avant les assises du mois prochain, une vaste campagne de recrutement, "Opération 10,000", aura cours au Québec entre le 15 septembre et le 15 octobre en vue de faire passer le nombre de membres en règle du parti de 4,500 actuellement à 10,000.

Ces deux initiatives ont été décidées mercredi au cours d'une réunion de l'exécutif, à Drummondville, où les participants ont fait le point sur la situation, suite à la rupture des pourparlers avec l'UN.

Il a également été convenu de mettre sur pied un comité directeur de huit membres au sein de l'exécutif, dont la tâche principale consistera à suivre de très près l'actualité politique et à prendre position sur les divers sujets.

Cet organisme, dirigé par M. Choquette lui-même, sera composé de MM. Fabien Roy, député de Beauce-Sud, Réjean Gélinas, de Grand-Mère, Gaétan Grenier, de Sherbrooke, Jean-Marc Gignac, de Québec, Jean Canone, de Québec, Henri Dessaules, de Montréal, et Hyman Brock, également de Montréal.

Plus optimiste que jamais, détendu, M. Choquette demeure toujours convaincu que seul son parti représente l'espoir d'un renouveau dans le ciel politique québécois et le véhicule capable d'attirer bon nombre de mécontents, de quelqu'autre formation politique, d'où ils viennent.

Lui qui s'est fait traiter de "déchet de la société politique" par l'ex-chef de l'UN, M. Maurice Bellemare, il n'a pas voulu répondre à ces insultes.

M. Choquette n'a pas parlé de l'UN, sauf pour préciser, en réponse à une question d'un journaliste, que jamais les représentants de son parti sur le comité paritaire formé pour discuter des modalités d'une fusion éventuelle n'ont signé ou accepté le document politique présenté par l'UN.

Il a ajouté que le PNP ne s'était pas compromis pendant les négociations puisque le projet de manifeste politique ne constituait qu'une base de discussions entre les deux groupes.

Dans l'esprit de l'ancien ministre libéral, la tentative de rapprochement avec l'UN est classée dans le tiroir des mauvais souvenirs et l'objectif premier du PNP est de sensibiliser la population à ses idées.

Malgré l'insistance de Joyal

Trudeau refuse de condamner Air Canada

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Malgré l'insistance du député de Rosemont et procureur des Gens de l'air du Québec, M. Serge Joyal, le premier ministre a refusé hier de se commettre plus avant à propos de l'appel logé par Air Canada contre la décision du juge Jules Deschênes, rendue mardi dernier.

Il s'est simplement dit surpris de ce qu'Air Canada ait été "aussi vite sur ses patins" pour faire appel du jugement moins de 24 heures après sa publication. "Mais je ne les en blâme pas, a-t-il ajouté, Air Canada est une compagnie de la couronne entièrement autonome dans son administration."

Alors que plusieurs se sont indignés et ont même vu dans le geste d'Air Canada une contestation ouverte de la loi sur les langues officielles, M. Trudeau préfère donner à la compagnie aérienne le bénéfice du doute. "L'annulation par le juge d'un règlement qui interdisait le français dans les cabines de pilotage a créé un vacuum, dit-il, et probablement la compagnie a-t-elle voulu par cet appel se donner du temps pour faire un nouveau règlement."

Le premier ministre s'est même permis de blaguer un peu là-dessus, se mettant à la place d'un passager qui serait plutôt insécurisé s'il savait que les pilotes sont en train de se chicaner pour savoir s'ils se demanderont de tourner une "switch" en anglais ou en français.

Même s'il dit "respecter" l'interprétation de M. Trudeau, le député de Rosemont s'impatiente assez de cette désinvolture, et dispose rapidement de l'argumentation du premier ministre. "S'ils ont rédigé deux règlements depuis avril, ils doivent commencer à se faire la main", lance-t-il, indigné de ce qu'Air Canada n'aie même pas consulté le ministère des Transports avant de faire appel, et aie procédé en deça de 24 heures alors que la loi lui donnait encore 30 jours pour étudier le jugement Deschênes et décider de sa stratégie. "Personne ne peut dissocier un tel geste de l'ensemble du conflit", commente M. Joyal.

A son avis, dont il a fait part au chef du gouvernement au début du caucus hier matin, le ministère fédéral de la Justice devrait au moins se préparer à comparaître en Cour d'appel en se disant "tout à fait satisfait du jugement Deschênes et en l'affirmant conforme à l'esprit et à la lettre de la Loi sur les langues officielles."

Le croisé du français dans les airs croit en effet que le gouvernement canadien joue un jeu dangereux en ne stigmatisant pas un peu plus l'outrecuidance d'Air Canada. "Pour l'opinion publique, dit-il, Air Canada c'est le gouvernement, c'est Ottawa, et on ne s'embarrasse pas de nos subtilités juridiques à l'égard d'une compagnie de la Couronne. Alors les gens se disent, c'est quoi ce gouvernement?"

Une autre manche de la partie serrée qui se joue devant les tribunaux aura lieu dès mardi prochain, alors qu'Air Canada plaidera devant l'ensemble des juges de la Cour d'appel sa requête en suspension de l'injonction qui l'oblige à traduire d'ici deux ans les manuels de bord de ses appareils.

Air Canada a en effet fait appel du jugement Deschênes quant à l'annulation de son règlement prohibant le français dans les cabines de pilotage, mais requis au surplus de ne pas avoir à se plier immédiatement à l'injonction accordée à maître Joyal et aux Gens de l'air quant aux travaux de traduction. La requête avait immédiatement été prise en délibéré par les juges Casey et Mayrand qui, devant la gravité du sujet, l'ont référée à l'ensemble de la Cour d'appel.

Toute cette guerre judiciaire entretient un climat assez insoutenable, reconnaît M. Joyal, commentant à son tour, au cours d'une conversation téléphonique, le ressac contre le français qui se manifeste de plus en plus ouvertement dans le reste du pays. "La lutte que nous menons est nécessaire mais elle a certes pour effet d'entretenir les préjugés au Canada anglais."

M. Trudeau avait aussi déploré le matin même que les réactions anglophones (notamment le chahut anti-français au Garden de Toronto mardi soir) "nous ramènent à des légendes qui datent du temps de la crise de la conscription" et au célèbre "speak white".

Le Conseil de presse constate que Le Jour a été l'objet d'un boycottage

Le Conseil de presse du Québec constate que le quotidien Le Jour a effectivement été l'objet d'un certain boycottage en matière de publicité gouvernementale. Mais il n'a pu obtenir la preuve que la perte financière résultant de cette pratique suffisait à mettre en péril l'existence du journal.

Dans un avis publié hier (et dont le texte est reproduit à la page 8), le Conseil déclare avoir fait la preuve et acquis la conviction que "dans plusieurs cas, il y a eu effectivement, pour des motifs de politique partisane, interventions tant directes qu'indirectes de la part de ministres (...) ainsi que de responsables à divers autres niveaux de l'administration gouvernementale à l'effet d'exclure Le Jour de la liste des organes d'information appelés à diffuser l'information ou la publicité provenant du gouvernement ou d'agences gouvernementales ou para-gouvernementales".

Présidé par M. Jean-Marie Martin, le Conseil est un organisme non-gouvernemental, à caractère tripartite (public, entreprises de presse et journalistes), sans pouvoir contraignant et dont les avis ou conclusions ont valeur morale. Il avait été saisi, en début d'année, d'une plainte de la société des rédacteurs du Jour concernant la publicité gouvernementale.

Le Conseil juge que les interventions constatées, bien qu'elles ne soient pas l'expression d'une politique systématique ou d'une volonté générale de l'ensemble du gouvernement, portent atteinte au droit du public à l'information et constituent une menace à la liberté de la presse.

Il recommande fortement au gouvernement de définir et mettre en oeuvre une politique en matière de publicité gouvernementale "qui se traduirait par des normes et critères propres à répondre plus adéquatement aux exigences d'une gestion efficace des deniers publics en cette matière, de même qu'à renseigner pleinement la population sur tous les sujets d'intérêt public qu'il choisit de leur transmettre par voie de messages publicitaires".

Dans plusieurs cas où Le Jour invoquait des cas de boycottage à son endroit, le Conseil a constaté que d'autres quotidiens n'avaient pas non plus été choisis pour véhiculer des messages publicitaires du gouvernement.

Une douzième augmentation des pensions

OTTAWA (PC) — Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé hier une douzième augmentation trimestrielle des prestations de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti à compter d'octobre 1976.

Basée sur le coût de la vie, l'augmentation portera ainsi la prestation de base de la sécurité de la vieillesse de $137.06 à $139.39.

Le nouveau total mensuel pour une personne seule qui reçoit la prestation de base de la sécurité de la vieillesse et le supplément maximal s'établit à $237.15.

Pour un couple marié dont les deux conjoints sont pensionnés, la prestation de base ajoutée au supplément de revenu portera leur revenu mensuel global à $452.40.

Le supplément de revenu garanti maximal pour une personne seule ou pour une personne mariée, dont le conjoint n'est pas pensionné et ne reçoit pas d'allocation au conjoint, passera en octobre de $96.13 à $97.76. Le supplément maximale pour les conjoints bénéficiaires de la pension sera porté de $85.36 à $86.81.

L'allocation maximale au conjoint passera par ailleurs de $222.42 à $226.20.

Une étude de l'APA

Les autos Ford rouillent plus vite

par Gérald LeBlanc

Une enquête de la firme d'ingénieurs Delplace Ltd vient de donner raison à Philippe Edmonston, qui dénonce depuis trois ans la rouille prématurée des voitures Ford.

En réponse aux attaques répétées du président de l'Association pour la protection des automobilistes (APA), les dirigeants de Ford Canada alléguaient que toutes les voitures étaient atteintes de ce mal terrible de la rouille.

L'étude de la firme Delplace vient toutefois de démontrer que les Ford, notamment celles produites de 1970 à 1973, rouillent plus vite que les autres.

Entre mai et juillet 1976, les ingénieurs de Delplace ont examiné 460 véhicules dans la région de Montréal, 226 de marque Ford et 234 de marque General Motors.

Les conclusions démontrent que les Ford rouillent deux fois plus vite que les autres, du moins pour les années 1970 à 1973. Les modèles de 1974 se couvrent moins facilement de rouille, selon les auteurs du rapport.

Commandité par l'APA au coût de $5,000, ce rapport a été remis mercredi au président de Ford Canada, M. Roy Bennett, par M. Edmonston, au siège social de la compagnie à Oakville près de Toronto.

Le protecteur des automobilistes s'est entretenu pendant plus d'une heure avec M. Bennett, dont il a admiré la franchise et l'ouverture d'esprit. M. Edmonston a cependant promis de garder confidentiels les propos tenus par le président de Ford Canada.

De retour à Montréal, hier, M. Edmonston a dit qu'il attendait de voir les résultats pour savoir si l'optimisme engendré par la conversation avec M. Bennett était justifié.

Par ailleurs, M. Edmonston a été expulsé d'une rencontre organisée par Ford Canada, à Toronto, au coût de $24,000 pour la présentation à la presse des modèles de 1977. A titre de chroniqueur au défunt quotidien Le Jour et à l'hebdomadaire Allo Police, M. Edmonston voulait participer à la période de questions de la presse.

On a finalement justifié le refus de l'admettre à la conférence de presse en alléguant le tort qui serait causé aux autres journalistes de Montréal, où se tiendra plus tard une rencontre similaire à celle de Toronto.

M. Edmonston n'en a pas moins discuté dans les corridors avec les dirigeants de Ford avant d'aller rencontrer le président à Oakville, à bord du camion Ford (1972) de M. Tom Beeney, président de l'Association des propriétaires de Ford rouillées en Ontario.

M. Edmonston est convaincu que Ford continuera à dégringoler dans le marché canadien — pour la première fois de son histoire elle vient d'être devancée en deuxième place par la firme Chrysler, GM demeurant bonne première — si l'on n'offre pas de compensations adéquates aux propriétaires de voitures des années 1970 à 1975 pour la rouille prématurée de leur véhicule.

L'APA entend d'ailleurs affecter un stagiaire de l'Université de Montréal entièrement à ce dossier des Ford rouillées et elle organisera des manifestations des Maritimes à l'Ontario pour dramatiser ce problème.

"S'il le faut nous mettrons les concessionnaires Ford en faillite", conclut M. Edmonston.

COURS
de perfectionnement
en CONFIANCE EN SOI
Ce cours vous aidera à cultiver:
La vraie confiance en soi
(Pour mieux réaliser toutes vos ambitions!)
L'Enthousiasme
(Pour vivre pleinement votre vie)
L'Esprit de décision
(Pour prendre plus d'initiatives, assumer plus de responsabilités et devenir meilleur chef)
L'Art des relations humaines
(Pour mieux comprendre les gens et les rendre plus heureux)
L'art de persuader par la parole
(Pour mieux communiquer vos idées, vendre vos produits et même parler en public).
Mémoire — Imagination — Subsconscient — Autosuggestion — Détente — Volonté
Depuis 1954, plus de 20,000 gradués en prouvent l'efficacité.
VOUS AUSSI
Quels que soient votre âge, votre occupation ou votre degré d'instruction, vous pouvez en tirer profit.
Ce n'est pas un cours théorique, mais un cours pratique de 15 semaines
UN SEUL SOIR PAR SEMAINE
Venez assister à une
DÉMONSTRATION GRATUITE
- Hôtel Reine Elizabeth
- Angle Mansfield & Dorchester (métro Bonaventure)
- Samedi matin 11 sept. à 9:30 a.m. Salon St-Charles
- Lundi 13 septembre à 7:30 p.m. Salon 353, 3ème étage

Pour devenir plus dynamique en pensées, en paroles, et en actions
L'INSTITUT DE PERSONNALITÉ
Jean-Guy Leboeuf
Ne vous demandez pas si vous avez le temps et les moyens de suivre ce cours, demandez-vous si vous avez le temps et les moyens de vous en passer.
Pour informations et inscription **334-8702**

JEAN-GUY LEBOEUF
B.A. LSC M. ED.
auteur de "Arrêtez d'avoir peur", et croyez au succès!"

Crise de parking à cause du métro



En prolongeant le métro vers l'est de Montréal, les autorités municipales pensaient bien faciliter.la vie à des milliers de Montréalais et de banlieusards. Du moins pour ces derniers, la réalité est toute différente puisque les automobilistes venant soit de la rive-sud par le pont-tunnel Hyppolite-Lafontaine, soit de la rive-nord ne trouvent nulle part de place pour stationner.

Le seul endroit qui leur était accessible c'était le terrain de stationnement du centre commercial Place Versailles près de la station Radisson. Mais comme en fait foi notre photo, c'est déjà du passé. Ceux qui insistent pour prendre quand même le métro peuvent se rabbattre sur le stationnement dans les rues avoisinantes des stations, mais souvent au risque de devoir acquitter par la suite une contravention.

Dernière solution pour les mordus du métro, avoir un chauffeur privé pour qui on a prévu des stationnements dit d'attente. Au bout du compte, on est loin du billet de métro à $0.50. (Photos Alain Renaud).



Leur traitement porté à $42,240

La Régie autorise une hausse de 28% aux juges . . .

QUÉBEC (PC) — Conscients du remous que sa décision va créer dans l'opinion publique, la Régie québécoise des mesures anti-inflationnistes a rendu un avis favorable en ce qui concerne l'augmentation de traitement de 26% consentis aux juges de la cour provinciale le 30 juin dernier par l'Assemblée nationale.

Cette hausse de salaires, rétroactive au premier janvier 1976, portera la rémunération de ces juges de $33,000 qu'elle était au premier juillet 1973 à $42,240.

En annonçant leur décision hier à Québec, les membres de la Régie ont souligné que "tout avis contraire aurait perpétué une injustice notoire". L'augmentation proposée de 28%, a précisé le président de la Régie, M. Robert De Coster, a uniquement pour effet de compenser approximativement l'augmentation de 28,6% du coût de la vie, depuis le premier juillet 1973 à la valeur du dollar au 31 décembre 1976.

La Régie note d'autre part que cet avis favorable ne déroge pas à un des objectifs fondamentaux du programme anti-inflationniste qui associe généralement l'évolution de la rémunération à celle de l'indice des prix à la consommation.

M. De Coster reproche cependant au législateur d'avoir attendu si longtemps, de ne pas avoir réglé cette question avant cette année où tout le monde est pris dans le "contexte émotif".

Mais ce que la Régie anti-inflationniste déplore avant tout c'est d'avoir eu à statuer sur cette épineuse question de la hausse de traitement des juges dans le contexte et le climat actuels.

"Il est anormal que la Régie ait été requise de se prononcer sur cette question. C'est une tâche qui ne doit appartenir qu'à l'Assemblée nationale", a fait valoir M. De Coster.

Il ne cache pas que la Régie a alors été utilisée comme bouc émissaire. M. Claude Mérineau, vice-président de l'organisme, y est allé encore plus carrément en déclarant que "le gouvernement avait une patate chaude et il nous l'a lancée".

Dans l'avis officiel qu'elle a fait parvenir au Conseil exécutif, en date du 7 septembre, la Régie souligne clairement d'ailleurs que l'avis qui lui a été requis par l'Assemblée nationale lui a causé "certaines difficultés dans la conciliation de ce mandat spécifique avec le mandat général qu'elle assume en vertu de sa loi organique".

M. Mérineau a expliqué que les membres de la Régie ont bien cherché les moyens légaux de repousser ce mandat, mais qu'ils se sont trouvés dans l'impossibilité de le contester.

Ne voulant plus revivre une situation aussi difficile, la Régie a formulé dans son avis au gouvernement une recommandation qui vise en même temps à mettre les juges à l'abri d'interventions partisanes.

Elle recommande donc au gouvernement d'instituer, par législation, un mécanisme d'ajustement périodique de la rémunération des juges.

Comme pour ce qui est du traitement des députés, celui des juges pourrait être revisé périodiquement afin d'éviter que ne se créent des écarts importants avec le coût de la vie.

Dans le présent cas, la hausse du coût de la vie avait entraîné une dégradation marquée du salaire des juges. Leur traitement de $33,000 en 1973 n'équivalait plus qu'à environ $23,500 au 31 décembre dernier.

. . . et refuse celle des policiers municipaux

La Régie des mesures anti-inflationnistes du Québec a refusé de renverser sa décision concernant les salaires des policiers municipaux, en dépit des réactions sérieuses qui pourraient émaner de la Fédération des policiers du Québec.

Dans un communiqué émis hier matin, la Régie soutient en premier lieu que la Fédération n'a aucun mandat pour discuter des cas individuels des policiers des différentes municipalités et que les directives anti-inflationnistes doivent être appliquées d'une façon uniforme à tous les groupes soumis à l'autorité de la Régie québécoise.

On se souvient que la semaine dernière la Fédération, qui groupe plus de 160 syndicats policiers du Québec, avait déclaré que si la Régie ne revenait pas sur sa décision avant le 13 septembre, tous les policiers n'étant pas en service convergeraient vers Québec ce jour-là, afin de protester contre les réductions de salaire dont ils sont victimes et élaborer une stratégie pour intensifier les mesures de pression.

Le directeur de la Fédération, M. Guy Marcil, avait précisé à la même occasion qu'au moins 15 corps policiers étaient touchés par la décision de la Régie, qui réduisait ainsi leurs salaires de 12%, et que cinq au dix autres pourraient être touchés de la même façon.

M. Marcil avait ajouté que certaines entantes, gagnant beaucoup moins que que même si tous les policiers du Québec devaient avoir la même formation, plusieurs de ceux-ci, dans des villes importantes, gagnaient beaucpup moins que leurs confrères des grandes villes.

A titre d'exemple, il avait fait remarquer que les policiers de la Communauté urbaine de Montréal recevaient un salaire de $18,000, alors que des agents, dans des petites agglomérations, ne gagnaient que $13,500.

La Régie croit que la demande de la Fédération voulant que les sentences arbitrales tenant lieu de convention collective ne soient pas revisées par l'organisme gouvernemental, équivaudrait à accorder aux policiers un privilège qui les aurait placés à l'abri des directives anti-inflationnistes.

Par ailleurs la Fédération souhaitait que la Régie adopte comme politique d'accorder systématiquement aux corps policiers des dépassements aux normes permises par les directives gouvernementales. Le président de la Régie a déclaré que celle-ci n'avait pas l'autorité pour soustraire aux exigences des directives anti-inflationnistes les groupes qui y ont été assujettis par arrêté ministériel. D'autre part, pour des motifs de justice et d'efficacité, elle ne saurait non plus recommander ou agréer que les policiers municipaux en soient exclus.

Enfin, suivant sa politique habituelle, la Régie fait savoir qu'elle est toujours disposée, dans tous les cas où des faits nouveaux sont invoqués, à examiner avec les parties concernées (employeurs et employés) les décisions rendues. Cet examen, précise-t-on, porte sur l'exactitude des données fournies par l'employeur, sur les motifs de dépassement invoqués, et sur les modalités d'application des décisions, c'est-à-dire la possibilité d'échelonner les remboursements exigés. Dans ce cas, la Régie souligne qu'il appartient à l'employeur de fournir un plan de remboursement que celle-ci acceptera d'examiner favorablement.

Les vétérinaires veulent étendre leur juridiction aux médicaments

par Gilles Provost

La viande mise en marché au Canada contient souvent des quantités appréciables de médicaments dangereux (antibiotiques et autres) parce que les éleveurs sont encore complètement libres d'administrer des doses massives des médicaments de leur choix à leurs animaux, sans être soumis à la moindre surveillance.

Plusieurs vétérinaires ont affirmé au DEVOIR que les tests destinés à détecter les antibiotiques et les médicaments dangereux dans la viande de boucherie sont très compliqués et ne sont pratiquement jamais effectués au Canada.

Pour évaluer la gravité de la situation, des vétérinaires fédéraux ont soumis récemment à des analyses poussées une cinquantaine de carcasses "suspectes" dans un important abattoir montréalais. Avec effarement, ils ont constaté que 45% des animaux inspectés contenaient des quantités détectables d'antibiotiques.

Le gouvernement québécois ne peut plaider ignorance dans ce dossier qu'on a soigneusement caché à la population "pour ne pas l'inquiéter inutilement": l'an dernier, les spécialistes du gouvernement québécois ont découvert que les problèmes des producteurs de fromage québécois provenaient justement de ces résidus de médicaments. Les antibiotiques présents dans le lait entravaient la croissance des bactéries nécessaires à la transformation du lait en fromage.

Le problème est à ce point grave que l'Ordre des médecins-vétérinaires a récemment demandé à l'Office des professions de restreindre aux seuls pharmaciens et vétérinaires le droit de vendre des médicaments dangereux, pour le traitement des animaux. Ce sujet est d'ailleurs à l'ordre du jour aujourd'hui au congrès des vétérinaires, à Sherbrooke.

Le vice-président de l'Office des professions, le docteur Jean-Marie Dionne, lui-même vétérinaire, a confirmé hier au DEVOIR qu'il est urgent de prendre des mesures pour mettre fin à la situation actuelle. Il a aussi indiqué que de 350 à 400 meuniers et coopératives vendent illégalement des médicaments dangereux, pour usage animal, sans que le gouvernement ne réagisse.

"Cela aurait dû être réglementé, et la loi de la pharmacie aurait dû être appliquée intégralement, a-t-il dit, mais il y avait tellement à faire pour réorganiser les pharmacies que cet aspect particulier a été négligé jusqu'à maintenant".

Le docteur Dionne a aussi reconnu que l'on a déjà mis au point une liste de 1,500 produits médicamentaux (antibiotiques, sulfamidés et oestrogènes entre autres) pour usage animal, qui ne devraient être administrés que sur ordonnance d'un vétérinaire.

L'élaboration de cette liste, incidemment, a suscité des protestations très vives de la part des vendeurs actuels ainsi que de la part des éleveurs et des propriétaires de "Pet shops" qui prévoient une diminution de leurs profits.

Quoi qu'il en soit, l'Office des professions a décidé de ne pas recommander la mise en vigueur de cette liste de médicaments animaux aussi longtemps qu'il ne sera pas en mesure de proposer en même temps un système cohérent de distribution des médicaments.

"A quoi cela servirait-il, demande M. Dionne, d'exiger un ordonnance médicale pour administrer des médicaments, si ces mêmes produits continuent à circuler tout à fait librement et en quantités massives comme c'est le cas actuellement?"

Selon M. Dionne, il serait sans doute abusif de restreindre la vente aux seuls vétérinaires et pharmaciens, parce que cela rendrait souvent difficile l'accès aux médicaments nécessaires. L'Office a donc entrepris des consultations pour étudier la possibilité de conserver un certain nombre de distributeurs présentement illégaux en émettant des permis et en imposant un certain recyclage.

Quoi qu'il en soit de la solution qui sera finalement adoptée, M. Dionne se dit d'accord avec les vétérinaires qui exigent un système de contrôle capable de garantir aux consommateurs une viande libre de médicaments dangereux. Cela n'est pas le cas présentement.

Selon plusieurs vétérinaires, il est fréquent que des producteurs laitiers, par exemple, bourrent de médicaments une vache qui tombe malade, pour maquiller les symptômes. Ils se pressent alors de vendre l'animal malade à l'abattoir, si bien que les inspecteurs n'y verront que du feu. Le consommateur, au bout de la ligne, est le dindon de la farce: non seulement il mange la viande d'un animal malade, mais il se gave de médicaments sans le savoir.

Beaucoup d'éleveurs, parait-il, ont aussi pris l'habitude d'ajouter régulièrement des médicaments à l'alimentation de leur bétail, à titre "préventif", pour le garder en santé.

A court terme, l'effet est généralement bon mais sur une plus longue période, cela conduit à une baisse des défenses naturelles des animaux parce que ces mécanismes servent beaucoup moins. En même temps, on favorise l'apparition des souches microbiennes plus résistantes aux médicaments. C'est ainsi qu'on explique par exemple l'épidémie de maladie respiratoire chronique de la volaille qui a décimé les poulaillers québécois, récemment.

L'effet est évidemment similaire dans la population humaine, qui absorbe ainsi des antibiotiques ou d'autres produits à son insu. On favorise par exemple l'apparition de cas d'hypersensibilité aux médicaments, ce qui rend beaucoup plus difficile le traitement de maladies courantes. On multiplie aussi les risques d'infection par des microbes d'animaux résistants aux médicaments, et on entretient la possibilité que des microbes d'animaux puissent léguer cette résistance à des microbes semblables de l'être humain.

Certains antibiotiques sont facilement éliminés par la cuisson de la viande, comme l'oxytétracycline qui est complètement détruite après 12 minutes à la température de l'eau bouillante. Par contre, d'autres sont particulièrement résistants à la chaleur. La streptomycine, par exemple, résiste sans problème à deux heures dans l'eau bouillante.

En faveur de la grève

40% des effectifs "réels" de la FTQ-Construction ont voté

par Louis-Gilles Francoeur

La FTQ-Construction a finalement rendu publics hier les résultats détaillés des votes tenus au cours des deux dernières semaines parmi ses 34 syndicats affiliés, qui avaient donné une majorité de 71.4% en faveur de la grève.

Selon ces résultats, 22,203 membres de la FTQ-Construction se sont prononcés par voie de scrutin secret, soit une participation d'environ 40% des effectifs "réels" de 55,000 cotisants.

La FTQ-Construction affirmait antérieurement avoir près de 100,000 membres dans cette industrie, mais a ramené ce chiffre hier à des proportions plus modestes. Elle explique qu'il faut calculer la participation des travailleurs en prenant pour population totale "les véritables travailleurs" de la construction, soit ceux qui étaient au travail au cours des derniers mois.

Pour la FTQ-Construction, l'importance de la participation constitue un précédent qui a surpris tous les organisateurs. Un dirigeant de ce groupe déclarait récemment que cette participation triplait tout au moins le nombre de syndiqués qui dans l'ancien régime dictatorial d'André Desjardins se sont jamais prononcés à propos d'un arrêt de travail".

Selon les chiffres fournis, 15,904 membres ont voté en faveur de la grève, soit 74% des syndiqués ayant utilisé leur droit de vote. Les offres patronales ont été rejetées par 18,677 syndiqués de la FTQ, soit 84%.

La FTQ-Construction n'a toutefois pas donné de liste précise des résultats du vote dirigé par chacun de ses 34 syndicats affiliés. Un certain nombre de locaux ont rejeté le recours à la grève tout en refusant les offres patronales: il s'agit des peintres, des briquetiers, des chaudronniers et des calorifugeurs.

Seuls les plombiers du local 144 n'ont pas été invités à se prononcer par leur négociateur-conseil, André Desjardins. Ce faisant, le 144 a rompu définitivement avec la stratégie générale de la FTQ-Construction.

Les syndiqués de la CSN n'ont pas été appelés à se prononcer formellement, du fait que leur groupe ne joue aucun rôle dans la présente négociation. En affiliant plus de 50% de l'effectif total de la construction à l'occasion de la dernière campagne de maraudage, la FTQ-Construction a obtenu, en vertu de la loi, le privilège de négocier en exclusivité le futur décret de la construction.

aujourd'hui

Le mini congrès sous la tente des jeunes Libéraux fédéraux de l'Outaouais débute au mont Cascades, à Cantley. Le ministre de la Santé et du Bien-être Marc Lalonde, leader de l'aile parlementaire du Québec, participe à ce congrès qui se poursuit jusqu'à dimanche.

●

A 11 h commence le congrès de la Chambre de commerce du Québec, en l'hôtel Reine-Élisabeth, par un discours de Marcel Lessard, ministre de l'Expansion régionale. A 19 h, discours du ministre Raymond Garneau, ministre des Finances du Québec.

●

A 15 h, lancement de huit publications du Centre de recherche en développement économique de l'Université de Montréal, au pavillon Marguerite-d'Youville, salle 2041, au 2375, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

●

A 16 h, inauguration officielle des nouveaux locaux de la Fédération pour le planning des naissances du Canada, 1226-A, rue Wellington, à Ottawa.

●

Début du 25e congrès annuel des Alcooliques Anonymes de l'Est ontarien, au Château Laurier d'Ottawa, sous le thème "la joie de vivre".

Les Tissages Au Terroir INC.
STE-MADELEINE, QUÉ.
Pour habiller vos fenêtres de tentures vraiment "Québécoises"
795-3315
Ste-Madeleine (St-Hyacinthe)

COURS DE POTERIE
(jour, soir, samedi)
Initiation à la céramique
tournage, façonnage, glaçures
COURS DE BATIK
prof.: André Gauvreau
COURS DE MACRAMÉ
prof.: Luc Deschamps
COURS DE DESSIN
perspective, modèle, observation.
Début des cours:
semaine du 20 sept.
Inscription immédiate à la:
POTERIE BONSECOURS
433, est Notre-Dame,
Vieux-Montréal
844-6253, 844-6165
permis culture personnelle no 749885

LE DEVOIR
CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$52.00	$28.00
ÉTRANGER*:	$57.00	$31.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....
Adresse .....
.....

éditorial

La Chine sans Mao

Huit cent millions de Chinois sont aujourd'hui orphelins de Mao. A 83 ans (il était né le 26 décembre 1893 à Chao Chan, dans le Hunan, en Chine centrale), le grand timonier est mort jeudi, apparemment des suites de l'athermatose cérébrale dont il était atteint depuis plusieurs années. C'est cette maladie, dont on ne connaît pas le remède précis, qui susciterait le syndrome parkinsonsien que certains visiteurs ont signalé, ravivant à chaque fois les rumeurs vite démenties sur l'état de santé vacillant du président. Mais peut-on dire du "géant de l'histoire mondiale du 20e siècle" — l'expression est de M. Trudeau — qu'il est mort alors qu'entré dans sa légende de son vivant même, il était devenu une omniprésence? Dans un système social de gouvernement par la pensée, dès lors que cette pensée a, plus que force de loi, valeur de credo, que signifie la mort?

C'est là précisément qu'on saisit toute l'importance de la succession. Mao, mort sans continuateur autorisé, n'a pu voir s'achever ce processus de relève qui, depuis l'éviction de Teng et jusque dans l'angoisse du séisme menaçant, a jeté dans une lutte implacable pour la succession des factions à la recherche de deux définitions contradictoires d'une même légitimité.

"Naviguer en haute mer dépend du timonier": est-ce à dire que sans le timonier la Chine ira un temps à la dérive? Si oui, qu'est-ce que cette dérive risque d'entraîner dans son sillage, c'est-à-dire sous nos cieux? Si non, de quoi sera faite la Chine maoïste sans Mao?

"Tous les hommes doivent mourir, mais la signification de la mort varie"... C'est de Mao lui-même.

•

"Destructeur et créateur révolutionnaire", disait de lui Edgar Snow. Cette contradiction, mieux, cette fusion des deux contraires faite dans un même caractère et dans une même personne, c'est un peu la "pensée Mao Tsétoung", à l'image d'un couple de forces dont la résultante serait le progrès. A l'opposé du déterminisme et a fortiori de la fatalité, cette marche nécessite, un peu comme les corrections de trajectoire d'une fusée ou d'un satellite à la recherche de l'orbite idéale, des campagnes périodiques afin de rejoindre la bonne direction. Ces campagnes, étant entendu que la force motrice se situe dans les masses populaires, passeront par celles-ci, "rectifiant" la marche en ayant fait pénétrer en toutes ces collectivités le sens de la concomitance: vérité et erreur qui coexistent et qu'il faudra distinguer avant d'agir.

C'est la conscience de la concomitance et de la contradiction qui permet de comprendre, qu'il s'agisse du Grand bond en avant ou de la frénésie des Gardes rouges, les soubresauts agitant la Chine. S'appliquant aussi bien au plan idéologique qu'au plan politique, économique ou militaire, cette philosophie, dont la clé de voûte est une confiance infinie en les masses, entraîne la permanence de la lutte des classes, et, par sa puissance mobilisatrice, permet de surmonter les handicaps technologiques aussi bien en matière d'industrialisation que militaire, par un véritable gouvernement par la volonté.

C'est également là qu'on comprend, en même temps que la contradiction "destructeur et créateur", les dimensions effarantes que peuvent connaître les soubresauts et on frémit de penser au nombre des laissés pour compte, des victimes, des irrécupérables et des réhabilitables des camps de travail; c'est par millions qu'on doit dénombrer les inadaptés que laisse dans son sillage une nation de 800 millions d'hommes en marche. La force triomphe bien de la faiblesse, la vérité de l'erreur, le progrès de la stagnation, la dignité de l'opprobre, enfin la conscience sociale de l'asocial, mais à quel prix? Bien sûr, la pensée "Mao Tsétoung," foncièrement chinoise, nourrie de siècles de traditions et ambitionnant le rayonnement, est hétérodoxe par rapport au marxisme-léninisme "classique" — au fond, lequel l'est vraiment? — mais il en a aussi la caractéristique du laminoir de l'individu; de ce fait, connaissant les goulags du frère aîné et "révisionniste" soviétique, on peut imaginer les proportions de ces cohortes de miséreux si, comme le laisse supposer un Soljenistyne, ce totalitarisme ne peut se survivre sans goulag: la population chinoise est trois fois plus grande que celle de l'URSS... A la nuance près, pourtant, que le phénomène maoïste, qui a transformé la face du monde et qui, vis-à-vis du tiers monde, a valeur d'exemple, passe par la conscience sociale qu'il n'est pas question de forger de toute pièce mais de canaliser vers des objectifs communs concrets.

Et, contrairement à ce qu'en pensent les Soviétiques, Mao lui-même avait conscience que s'arrêtant dans sa marche en avant, la Chine risque à tout instant et tout aussi aisément qu'elle poursuivrait sa progression, de revenir à un système de type capitaliste. D'où le double défi qui se pose à ses continuateurs présumés.

•

Tout indique que Mao n'aura pas de successeur. De successeur comme un dauphin accédant au trône ou un "fils spirituel" désigné du vivant du maître qui, déjà, serait à la barre. Ni même une personnalité s'imposant aux autres par son audience, ses qualités exceptionnelles et reconnues, ou ayant joué avec brio les deuxièmes violons de Mao depuis ce fameux 1er octobre 1949 qui vit la Chine devenir République populaire. Quelques noms sortent du lot, les mêmes qu'on a cités à la mort de Chou En lai ou à l'éviction de Teng. Il s'agit, en premier lieu, du premier ministre en place, Hua Kuo-feng, qui est en même temps premier vice-président du Parti. Présumé modéré ayant apparemment le contrôle de l'appareil administratif et du Parti, son principal handicap est d'être (presque) aussi méconnu des masses qu'il l'était à l'extérieur à son accession au poste No 2 de la hiérarchie chinoise. L'autre personnalité qui ne manquera pas de faire parler d'elle est le jeune radical de Shanghai, Wang Hung wen, second vice-président du Parti et âgé de 39 ans. On peut imaginer que pour un temps indéterminé la hiérarchie ne sera pas "chambardée" et que tant les modérés que les radicaux collaboreront dans une collégialité grinçante. La lutte de succession ayant été ouverte avant la mort de Mao, la disparition physique du timonier n'est pas de nature à changer le cours des événements dans un avenir immédiat. Pour le moment, la Chine, en deuil pour la deuxième fois en un an, devra se remettre du choc un peu comme si, ayant craint que le ciel ne s'écroule, on assistait vraiment à cet écroulement...

Durant cet intervalle, où chacun aura conscience ou fera semblant que Mao est irremplaçable, on peut imaginer que même les plus ambitieux prétendants prendront leur mal en patience. Si l'on se réfère aux suites de la disparition de l'autre "père du peuple Staline, des accidents de parcours avec des Malenkov chinois sont à craindre, avant que surgisse un Khrouchtchev local. Mais il faut se garder de ces comparaisons que rejette le contexte chinois lui-même. En attendant, rien n'interdit de penser que la réserve et la discrétion d'une première période ne seront suivies d'une période de déchirements, les implacables rivalités internes risquant de se règler dans la rue.

Durant ce répit, et compte tenu du fait que Mao, tout au long des derniers mois cruciaux, n'avait probablement aucun lien réel et à plus forte raison aucun contrôle sur la marche des affaires, peu de changements sont à prévoir dans les relations de la Chine avec le monde extérieur, principalement vis-à-vis de Washington et de Moscou. Mais à plus long terme?

Les Chinois à leur tour apprendront peut-être que le grand tort des "géants" venant marquer leur siècle est de faire le vide autour d'eux, forçant même le plus doué des prétendants à vouloir rivaliser avec le prédécesseur mythique dont le souvenir même est un fardeau. Des bottes de sept lieues sont là pour accomplir le prochain Grand bond; mais ce bond sera-t-il en avant, à côté, ou en arrière?

Georges VIGNY

Le mot du silencieux

L'éducation: à faire ou affaire

par ALBERT BRIE

La rentrée scolaire se fait' Tout s'est enfin calmé' Le monde de l'enseignement peut maintenant respirer, aller son petit bonhomme de chemin des écoliers, libre de somnoler jusqu'au prochain conflit de travail, qui nous fera redécouvrir qu'au Québec, l'éducation ça bouge.

•

La bien nommée "matière grise", toujours titubante.

•

Québec a perdu une belle occasion de laisser les écoles fermées, pour une année au moins. Il a préféré remettre la bagnole en marche coûte que coûte. L'important pour un tacot, ce n'est pas, semble-t-il, qu'il mène quelque part, c'est de faire du "millage".

•

Quand je vois ces immenses bâtiments de nos congrégations des Polyvalistes et de nos communautés de Cégépieux, je ne trouve plus si triste mon temps de captivité dans ces citadelles d'obédience janséniste. On s'y ennuyait assurément mais sainement.

•

La jeunesse actuelle ne connaît plus le bourrage de crâne. Il y a eu progrès: elle est soumise au bousillage.

•

Si vous avez à la maison un jeune enfant intelligent, expédiez-le d'urgence à l'école. Elle aura tôt fait de le guérir.

•

Il faut être à bout d'arguments en faveur de l'école pour soutenir aux enfants qu'ils vivent là les plus belles années de leur vie. Ils peuvent nous répondre — et il y en a qui le font: "Les plus belles années de ma vie, oui; mais pourquoi faut-il absolument que j'aille les gâcher là?"

•

L'éducation de nos enfants donne des résultats assez décourageants. Plus souvent qu'autrement, ces petits démons ne nous continuent pas, ils nous recommencent.

•

Un autre exemple de la mysoginie du vocabulaire: un paternel, c'est un père; une maternelle, une école. La femme-objet jusque-là.

•

Si l'on naissait adulte pour mourir enfant, peut-être pourrait-on espérer une amélioration de l'espèce.

•

La plupart des parents d'élèves n'ont pas l'air de répondre à l'objurgation des "conscientiseurs" qui leur clament: "L'éducation, c'est votre affaire." Risquons une explication. Sans doute que voyant le budget de l'État, ils croient plutôt que c'est l'affaire de milliardaires.

•

Une curiosité d'enfant vite satisfaite est très tôt une curiosité morte.

•

Il y a quelque chose de téméraire à ne pas vouloir cesser de s'interroger. On veut voir jusqu'où peut aller sa résistance au vertige, en plongeant toujours plus loin ses yeux dans l'abîme.

•

De nos jours, un enfant peut poser à l'adulte toutes les questions qu'il veut. Si ce dernier n'arrive pas à y répondre, il est tout aussi content que si l'autre y réussissait. Savoir que l'adulte ne sait pas le comble d'aise.

•

Se reposer sur les enseignants pour assurer l'éducation des enfants équivaut à peu près à compter sur les géologues pour éteindre les volcans.

•

L'enseignement ne fait pas plus pour la masse ignorante que ne fait la médecine pour l'humanité souffrante.

•

La médecine est un sacerdoce; l'enseignement ne l'est plus. En partie, ceci explique l'écart de leurs revenus.

•

Il y a de jeunes parents qui n'ont aucun secret pour leurs enfants, que ceux-ci aient envie de savoir ou pas. Ils croient quel'étendue de l'intelligence de leurs rejetons se mesure au nombre de leurs illusions perdues.

lettres au DEVOIR

Mgr Paré est loyal à Paul VI

M. l'abbé Normandin,
Montréal.

Dans son édition du 27 août 1976, "Le Devoir" a publié un résumé de l'interview que vous avez accordée à l'un de ses journalistes.

Parlant de la crise de contestation qui sévit présentement dans l'Église, vous dites: "A Chicoutimi où il y a un bon évêque, nous n'avons eu aucune réaction défavorable..."

Si vous et les vôtres, vous vous étiez bornés à blâmer énergiquement la conduite des prêtres aventuriers qui depuis le Concile prennent des initiatives personnelles, frisant le sacrilège, tant dans l'administration des sacrements que dans la célébration de la messe, — vous auriez sûrement suscité une profonde sympathie chez bon nombre de fidèles. Mais le jour où vous avez rejeté l'autorité du Souverain Pontife dans l'Église, vous avez joué votre finale sans gagner la coupe.

Alors, de grâce, veuillez vous abstenir à l'avenir d'associer le nom de Mgr Marius Paré à celui de Mgr Lefebvre. La rébellion de ce dernier contre Paul VI est suffisamment pénible pour nous, catholiques, sans que vous cherchiez à discréditer Mgr Paré dont la fidélité au Pape et au Saint-Siège est inattaquable.

Sachez que "le bon évêque" de Chicoutimi a toujours transmis à son clergé et à ses diocésains les directives de Paul VI et de Vatican II. Pour vous en convaincre, il vous suffira de lire les circulaires de cet évêque.

Ceci est écrit par souci de la vérité, et j'ajoute, sans flagornerie de ma part puisque je ne suis pas un prêtre diocésain.

Henri GAUTHIER,
capucin

Lac Bouchette,
le 3 septembre 1976.

Un site historique honteusement négligé par l'université McGill

J'ai eu l'occasion de visiter la semaine dernière un édifice que son propriétaire, l'Université McGill, entretient d'une façon pour le moins curieuse. Mon collègue et moi étions à inventorier les bâtiments d'époques victorienne et édouardienne situés dans le "Mille Carré" lorsque nous passâmes devant la Maison Duggan, sise au 3724 rue McTavish. Nous décidant à en explorer l'intérieur, à notre surprise nous découvrîmes que la porte d'entrée n'était pas fermée à clé. Un triste spectacle nous attendait une fois le seuil franchi: le hall d'entrée encombré de meubles inutilisés, la rampe de l'escalier endommagée par des vandales, les lambris de bois égratignés, le papier-tenture arraché et plusieurs fenêtres ouvertes aux quatre vents.

Nous aventurant à l'étage, nous fûmes accueillis par une famille de pigeons et dûmes nous frayer un chemin à travers les débris jonchant le plancher. Dans plusieurs pièces, nous avons trouvé des ensembles d'animaux empaillés abandonnés dans un état lamentable. Le spectacle était pour le moins accablant.

Quittant la Maison Duggan, nous nous rendîmes à la Maison Meredith. La merveille qu'on en a fait rend encore plus scandaleuse la négligence de l'Université McGill à l'égard de la Maison Duggan. Nous sommes consternés par le fait qu'une "institution de haut savoir" puisse montrer un tel mépris envers un de ses bâtiments, surtout lorsque celui-ci est d'une aussi grande valeur architecturale et historique et qu'il a été légué à l'Université.

Nous suggérons que l'Université McGill rénove la Maison Duggan pour la transformer en une résidence pour étudiants, gérée en coopérative. McGill ne possède pas suffisamment de chambres et n'offre pas une grande variété de types d'hébergement. Rénover la Maison Duggan en résidence permettrait l'utilisation du bâtiment à des fins économiquement, écologiquement et sociologiquement fort valables.

Priscilla MENDENHALL

Montréal, le 31 août 1976.

Le projet ADICO est inadmissible

M. Jean Cournoyer,
ministre des Richesses naturelles,
Québec.

La Société Sauvons Montréal ne saurait rester indifférente aux démarches de plusieurs groupes de citoyens de Valleyfield qui cherchent à conserver la Pointe-aux-Anglais et la Baie St-François, menacées par un projet de centre commercial. Comme ils le réclament depuis dix ans, selon nos informations, ils désirent que cet espace soit conservé et associé, en un grand parc urbain, au Parc Sauvé et au vieux canal de Beauharnois. Par la présente nous désirons vous faire connaître notre plus entier appui à ces revendications.

Car le problème du remblayage des rives du fleuve et des rivières et leur accaparement par des entreprises privées lucratives et généralement polluantes est aussi le problème de Montréal, dénoncé depuis plusieurs années par les media et par les groupes de pression. Aucune politique n'a pourtant émergé de toutes ces revendications des dernières années.

Le cas de Valleyfield nous apparaît d'autant plus grave qu'à première vue, le site choisi est l'un des plus beaux de toute la ville et le plus susceptible d'offrir une halte attrayante aux touristes canadiens et américains qui arrivent par la route de Toronto. Par ailleurs il est très probable selon nos observations que la destruction de ce site entraînera une spéculation commerciale incontrôlable qui peut détruire des quartiers populaires typiques de même que les autres espaces verts publics qui sont le charme de cette ville. Nous trouvons d'ailleurs curieux que des conseillers municipaux veuillent attirer les touristes en détruisant ce qui peut les attirer!

C'est pourquoi nous voudrions, M. le ministre, que ce projet Adico soit rejeté et que votre refus d'émettre un permis de remblayage soit l'occasion de jeter les bases d'une politique cohérente rattachée à l'intérêt public en matière d'aménagement des berges de nos lacs et rivières.

Priscilla MENDENHALL
Directrice
Sauvons Montréal

Montréal, le 27 août 1976.

Un journaliste dont les articles sont appréciés

En juillet je vous ai prié de féliciter votre journaliste, Gilles Provost, pour la qualité de ses articles sur la protection de l'environnement et ceux qui y contribuent. La présente n'a d'autre but que de lui rendre un hommage bien mérité.

Je ne connais pas M. Provost, mais je travaille avec ces fonctionnaires peu orthodoxes dont il parle dans son article du 20 juillet dernier. C'est pourquoi je dois signaler la rigueur des renseignements qu'il donne dans ses articles. Lorsqu'il cite les succès de l'association des résidents du Nominingue, j'en suis très fier en tant que président de ce groupe de citadins, qui croient au dialogue. Mais ne lui dites pas.

Avec des journalistes de cette trempe, même la cause de la protection de notre environnement peut devenir rentable.

Guy LALANDE, président,
Fédération des Associations
pour la protection de
l'environnement des lacs

Montréal, le 24 août 1976

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

bloc-notes

Une affaire qui a assez duré

Malgré tout le mal qu'on en dit depuis quelques années, l'appareil judiciaire a démontré à maintes reprises son aptitude à s'élever au-dessus des passions du moment et à ne considérer les droits et responsabilités d'un accusé qu'à la lumière des prérogatives que lui reconnaît la loi. Souvent, le motif invoqué pour annuler un procès ou un verdict paraît mineur par rapport à la preuve qui avait été accumulée contre une personne. Le dédale des technicalités légales dans lequel se complaisent maints avocats et magistrats semble même parfois, de l'extérieur, avoir été conçu pour contourner la justice plutôt que pour la servir.

Chaque pièce de l'appareil, pour qui l'a étudié de près, est néanmoins le produit d'une longue expérience. Au surplus, toutes les pièces — ou du moins la plupart — forment un tout qu'on ne saurait amputer d'une partie sans compromettre l'équilibre de l'ensemble. Que des individus réussissent, à la faveur de technicalités savamment exploitées, à sortir indemnes d'affaires où ils étaient loin d'être innocents de toute faute, c'est l'évidence même. Mais c'est là un risque inhérent à notre système de justice criminelle. Il est compensé par un contre-poids non moins important: les risques de voir un innocent condamné sans raison sont réduits au strict minimum. Pareilles erreurs peuvent au surplus être corrigées, lorsqu'elles se produisent, par l'intervention rédemptrice des tribunaux supérieurs.

Devant la décision que vient de rendre la Cour d'Appel du Québec dans la cause qui avait valu à Louis Laberge, en première instance, une condamnation à trois ans de réclusion, comment ne pas rappeler ces vérités qu'on est trop souvent enclin à prendre à la légère? Accusé d'avoir en mai 1974, à l'occasion d'une réunion syndicale tenue à L'Assomption, prononcé des paroles qui incitaient directement des travailleurs à saccager la propriété de leur employeur, Louis Laberge était trouvé coupable par un jury, un an plus tard, d'avoir participé à un complot en vue de commettre un acte criminel. Voulant rendre une sentence exemplaire, le juge Marcel Nichols condamnait un mois plus tard le bouillant leader syndical à trois ans d'emprisonnement.

Pour qui a été témoin ces dernières années de l'abus qu'on a fait un peu partout de la parole et de l'écrit, la peine imposée par le juge Nichols était apparue excessive. Notre coutume juridique réprime les actes directs qui enfreignent les lois criminelles. Elle a toujours hésité, par contre, à s'en prendre aux déclarations et aux propos publics pouvant découler davantage de l'emportement ou de la démagogie que de la malice ou de la volonté arrêtée de mal faire. La décision du juge Nichols innovait dangereusement à cet égard. Plus d'un observateur qui n'approuve en aucune manière le style démagogique trop souvent emprunté par certains leaders syndicaux souhaitait, pour cette raison, la voir atténuée sensiblement en Cour d'Appel. En démocratie libérale, les excès de langage dans la discussion des affaires publiques trouvent leur sanction la plus efficace devant le tribunal de l'opinion plutôt que devant les Cours. Il y avait lieu de craindre, à la suite de l'affaire de L'Assomption, que l'on ne vienne à trop compter sur le pouvoir judiciaire pour ce processus de lubrification qui doit normalement se dérouler à un niveau tout différent.

Mais une fois encore, un tribunal supérieur aura déjoué les attentes des observateurs et donné raison à ceux qui voient dans les mille et une précautions techniques dont est assortie la procédure criminelle, autant de mécanismes de protection contre les abus ou erreurs toujours possibles de l'appareil judiciaire. Louis Laberge voit son deuxième procès annulé non pas parce qu'il aurait été innocent de toute faute ou qu'il aurait été puni trop sévèrement par le magistrat de première instance, mais tout simplement parce que des règles élémentaires auraient été enfreintes d'abord au niveau de l'inscription de la plainte portée contre lui, puis lors de l'adresse du juge Nichols au jury. Deux résultats sont ainsi obtenus du même coup: a) Louis Laberge, au même titre que tout autre citoyen qui eût été placé dans une situation semblable, obtient l'annulation du procès où il fut trouvé coupable;

b) la sentence sévère portée contre lui par le juge Nichols est automatiquement annulée.

M. Laberge, on ne saurait l'oublier, avait été trouvé coupable par douze de ses concitoyens du délit dont il était accusé. Que grâce à des fautes techniques qui doivent maintenant jouer en sa faveur, il bénéficie aujourd'hui d'une annulation de totue la procédure instruite en 1975, cela montre jusqu'à quel point notre système a été conçu et fonctionne de manière à faire bénéficier de tout doute raisonnable le citoyen accusé d'un délit, quels que soient son nom ou ses fonctions dans la société. Plusieurs qui se réjouiront de ce fait cette fois-ci auront profit à s'en souvenir quand ils seront appelés à juger de causes impliquant des personnes qu'ils aiment moins!

Devant la décision de la Cour d'appel, Québec devra maintenant décider s'il y a lieu d'instruire un troisième procès contre le président de la FTQ. Un premier procès avait, on s'en souvient, été annulé pour cause de "mistrial". Le deuxième procès vient à son tour d'être annulé. Dans ce contexte, Québec aura intérêt à se demander si la justice ne serait pas mieux servie par l'abandon de toute procédure que par l'institution d'un troisième procès. A la lumière des derniers développements et du prix très élevé que Louis Laberge a déjà payé pour ses propos de mai 1974, on est enclin à conclure que cette affaire a assez duré et que mieux vaudrait maintenant la clore une fois pour toutes.

Claude RYAN

Deux raisons parmi cent

S'il était donné à M. Pierre Elliott Trudeau de choisir lui-même les humeurs massacrantes de l'électorat canadien et de lui appliquer les calmants correspondants, son gouvernement n'aurait aucune misère à remonter allègrement la pente des Gallup les plus abrupts, rassurant du coup un caucus démoralisé par la chute de popularité du parti.

Rien n'est plus aisé, en effet, que de vaincre ces adversaires fictifs qu'on brandit d'une main et qu'on abat de l'autre. Malheureusement pour les ministériels, les problèmes dont ils souffrent ne sauraient guère être guéris avec pareil théâtre de marionnettes.

Non sans quelque surprise, en effet, l'on apprend que parmi les cent bonnes raisons qu'a l'opinion publique de maugréer contre le gouvernement libéral, deux grandes secousses expliqueraient surtout l'ébranlement de la confiance: le contre-coup des mesures anti-inflationnistes et le ressac des programmes de bilinguisme. Or de ces deux crises, la première était jusqu'à tout récemment inexistante en raison même du succès populaire de M. Jean-Luc Pépin; et la deuxième devait être tenue pour mineure justement en vue d'éviter qu'elle n'aille en s'aggravant et ne déchire le pays après avoir découpé le cabinet.

Voilà qui prêtera fort peu de secours aux stratèges dont aime à s'entourer le chef du gouvernement dans les grands moments dramatiques et sur qui M. Trudeau et son parti doivent compter pour enfin découvrir ces voies et moyens par lesquels ils réussiront, sinon à gagner leur réélection, du moins à gouverner jusque là avec quelque autorité.

Jusqu'au départ du chef libéral pour la Méditerranée, l'on croyait en effet que le programme de lutte contre l'inflation, réclamé par la majorité, avait encore l'appui de la majorité. Au printemps, Gallup n'avait-il pas enregistré en faveur des mesures Trudeau une bonne réaction chez 58% des citoyens interrogés à la grandeur du pays, et une mauvaise chez seulement 30%? Le gouvernement lui-même n'invoquait-il pas cet appui populaire pour répondre aux critiques que certains milieux lui adressaient, spécialement ces "gros" de la finance et des syndicats contre qui l'État avait le devoir de défendre les gagne-petits? Même chez les travailleurs, favorables à 52% alors, la cote gouvernementale était bonne.

Le mauvais esprit des Joe Morris, l'appétit des requins du profit auraient-ils, pendant les vacances du premier ministre, gagné les coeurs d'une aussi forte proportion de Canadiens? Bien au contraire, et Gallup qui donna à la confiance libérale le coup mortel du 29% enregistré en août dernier, vient justement de tourner le fer dans la plaie en divulguant, avec un sondage réalisé dans le même mois, que plus de 60% des gens trouvent que les affaires vont bien et qu'elles n'iront pas plus mal dans six mois.

L'humeur des électeurs, c'est bien connu, suit la courbe de la situation économique; le sondage de Gallup, qui révèle une forte satisfaction à ce chapitre dans les provinces qui boudent les libéraux, annonce donc une exception à la règle voulant que l'état des affaires, non la sagesse du gouvernement, scelle le sort des ministériels aux urnes.

Aucun marasme économique ne pousse donc les citoyens à tourner le dos aux ministériels. A moins donc de persuader les électeurs qu'ils souffrent sans le savoir de réactions aux mesures anti-inflationnistes et qu'ils doivent toujours faire confiance à la même médecine et aux mêmes docteurs, le chef du gouvernement risque de faire courir en pure pertes ses ministres pour vendre des mesures que la plupart ont déjà achetées et, somme toute, digérées.

Si entre-temps le bilinguisme doit rester **sub judice**, le premier ministre devrait plutôt s'employer à rajeunir son cabinet et ses politiques; cela, certes, n'est pas une recette assurée pour rester au pouvoir, mais n'est pas chose négligeable pour ceux qui demandent surtout, entre deux élections, que le gouvernement gouverne.

Jean-Claude LECLERC

propos d'actualité

La normalisation n'est pas capitulation. Nous ne cédons en rien vis-à-vis de l'Église. Elle n'a le droit d'exercer son culte que dans l'enceinte du sanctuaire, disons dans la sacristie. Admettons comme exceptions les processions de la Fête-Dieu ou bien avec l'Icône. Mais nous n'admettrons jamais l'évangélisation en dehors de l'Église. Nous ne permettrons jamais l'éducation religieuse des enfants, de la jeunesse. Nous ne souffrirons pas d'influence quelconque de l'Église sur la vie culturelle et sociale.

Kazimir Kadol,
ministre des cultes polonais,
devant des journalistes et
des militants du parti
communiste le 5 mai 1976,
propos rapportés par Le Monde,
27 août 1976.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef:
Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint:
Georges Vigny

Directeur de l'information:
Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $52 par année; six mois: $28. À l'étranger: $57 par année; six mois: $31; trois mois: $19. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Les deux questions de principe qu'a tranchées le juge Deschênes

Même si elle prévoit l'existence d'un Commissaire aux langues

1) La Loi des Langues officielles n'exclut pas le recours aux tribunaux

Dans la cause qu'avaient instituée devant la Cour supérieure le député Serge Joyal et 41 employés d'Air Canada, le juge en chef Jules Deschênes devait trancher au départ une question capitale. Les demandeurs, invoquant la Loi des Langues officielles du Canada, se réclamaient de leur droit de porter plainte devant les tribunaux, au nom des règles fondamentales de la justice dans ce pays. Air Canada soutenait au contraire que la Loi des Langues officielles, en cas de violation présumée, ne souffre qu'un genre de recours, soit la plainte auprès du Commissaire aux Langues officielles. Le juge Deschênes a tranché la question en faveur des employés d'Air Canada.

Le juge en chef était aussi saisi par ailleurs d'un argument des demandeurs voulant que l'article 24 de la Loi 22 (de l'Assemblée nationale du Québec) trouve application en ce qui touche la langue utilisée par une société fédérale pour communiquer avec ses employés québécois. C'était la première fois, sauf erreur, que les tribunaux étaient ainsi saisis d'une affaire pouvant impliquer un conflit entre la Loi fédérale des Langues officielles et la Loi québécoise instituant le français comme langue officielle du Québec. Le juge Deschênes a refusé d'accueillir les prétentions que lui faisaient valoir à ce sujet les Gens de l'Air et le député Serge Joyal. Il a d'abord invoqué la juridiction exclusive du Parlement fédéral en matière d'aéronautique, refusant de retenir la distinction "de haute voltige" que lui proposaient à cet égard les Gens de l'Air. Il a ensuite invoqué le fait que la langue des communications au sein d'une entreprise fait partie à ses yeux des "conditions de travail" et qu'à ce titre, elle relève dans le cas d'une entreprise dont l'activité tombe sous l'autorité du Parlement fédéral, de la même compétence.

On trouvera dans cette page les principaux passages que le juge Deschênes consacre à ces deux importantes questions juridiques.

Pour les fins du présent litige, on peut résumer la Loi des Langues officielles comme suit: le Commissaire reçoit les plaintes concernant la non-reconnaissance du statut d'une langue officielle ou le non-respect de l'esprit de la loi et de l'intention du législateur; le Commissaire instruit ces plaintes à huis-clos ("l'instruction sera secrète", dit l'article 28), mais il doit donner possibilité de réponse aux critiques; s'il trouve la plainte fondée, le Commissaire fait rapport au Greffier du Conseil privé ainsi qu'au Chef administratif du service concerné et peut formuler des recommandations; si celles-ci ne sont pas suivies d'une action appropriée dans un délai raisonnable, le Commissaire peut transmettre un exemplaire de son rapport au Gouverneur en Conseil "et il peut, par la suite, faire à ce sujet au Parlement le rapport qu'il juge approprié" (art. 33).

On constate que le Parlement a refusé de donner force exécutoire aux recommandations du Commissaire des langues officielles: elles tireront leurs valeur et effet de l'autorité morale du Commissaire et, le cas échéant, de la pression de l'opinion publique. C'est ainsi d'ailleurs que le Commissaire l'a lui-même compris dès le départ, suivant qu'il s'en est exprimé dans son premier rapport, en novembre...1971, à la page 5, dans le passage intitulé: "Une diplomate détendue" (P. 6).

Le silence de la loi

D'autre part, le chapitre 0-2 des Statuts Revisés du Canada demeure silencieux sur le rôle des tribunaux: il ne leur en attribue expressément aucun — nous avons vu plus haut que cela n'était pas nécessaire, vu que le droit commun s'en charge — mais il ne leur enlève expressément aucune de leurs prérogatives non plus.

Pour faire droit à la prétention d'Air Canada, il faudrait donc lire dans le chapitre 0-2 une clause privative implicite. A la faveur de l'institution du poste de Commissaire des langues officielles, il faudrait conclure à l'abrogation du pouvoir traditionnel de surveillance des cours supérieures et à l'abolition pure et simple de tous recours de droit commun auxquels pourrait donner ouverture une violation du chapitre 0-2 et, plus particulièrement, de son article 2.

La Cour ne saurait se rendre à cette conclusion; elle ne saurait abdiquer ses responsabilités; elle ne saurait refuser de considérer à son mérite un recours qui relève de sa compétence, en l'absence d'une indication claire de la volonté du Parlement en ce sens. Comme l'enseigne **Driedger.**

"The courts are jealous of their jurisdiction and require indication beyond doubt that the legislature intended to take jurisdiction from them." (The Construction of Statutes, 1974, p. 166).

C'est d'ailleurs l'attitude du Commissaire lui-même, selon que son procureur l'a exposée au début du procès (9 août 1976):

"...le commissaire aux langues officielles veut indiquer à la Cour qu'il a reçu une série de plaintes déposées aux termes de la Loi sur les langues officielles portant sur certains des problèmes que soulèvent les demandeurs dans la présente cause. **Le Commissaire veut indiquer à la Cour que dans son avis les points de droit tombent sous la juridiction de l'Honorable Cour**, mais le commissaire a décidé de ne pas participer au procès, c'est-à-dire ne va pas faire de plaidoirie orale, mais il a demandé à un des agents de son bureau d'assister au procès à titre d'observateur."

Il est vrai qu'il ne manque pas d'exemples où le Parlement, ayant créé un organisme de régie ou de surveillance, a décidé de l'investir de pouvoirs exécutoires et d'exclure les recours aux tribunaux judiciaires: mais le Parlement l'a toujours dit clairement.

Ainsi, la **Loi sur les allocations aux anciens combattants** prévoit l'établissement de diverses autorités régionales dont chacune "jouit d'une faculté et d'un pouvoir absolus et illimités, ainsi que d'une juridiction exclusive, pour étudier et décider toutes matières et questions découlant de la présente loi" (art. 23) et peut même reviser ses propres décisions (art. 24).

La **Loi sur les pensions** établit la Commission canadienne des pensions qui "possède un pouvoir illimité, une pleine autorité et une exclusive juridiction pour étudier et juger toutes matières et questions concernant l'attribution, l'augmentation, la diminution, la suspension ou l'annulation de toute pension prévue par la présente loi et le recouvrement de tout paiement en trop qui a pu être effectué; et le ministère et le receveur général doivent assurer l'exécution des jugements de la Commission" (art. 5).

La **Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique** établit la Commission des relations du travail dans la Fonction publique et décrète que toute décision de sa part "est définitive et ne peut être ni remise en question ni examinée devant un tribunal quelconque" (art. 100).

Un recours qui n'exclut pas les autres

Il serait possible d'ajouter à cette énumération, mais la chose n'est pas nécessaire. Chaque fois qu'il l'a voulu, le Parlement s'est epxrimé clairement et a énoncé expressément son intention de réserver aux citoyens certains recours, à l'exclusion de certains autres. Pour des raisons qui le concernent, le Parlement ne l'a pas fait dans le chapitre 0-2. La Cour n'écrira pas la disposition absente que la défenderesse voudrait lui faire lire dans le chapitre 0-2.

La Cour ira même plus loin: s'il faut considérer le recours au Commissaire des langues officielles comme un remède spécifique offert aux citoyens par le chapitre 0-2, l'application à celui-ci de la technique suggérée par la jurisprudence conduit néanmoins à la conclusion que ce recours n'exclut pas les voies ordinaires de droit dont celle que les demandeurs ont empruntée.

La Cour d'Appel d'Angleterre a considéré la question dans **Atkinson -vs- The Newcastle and Gateshead Water Works Company**. Elle l'a, il est vrai, résolue dans la négative, mais parce qu'il s'agissait, dans le cas donné, d'une loi que Lord Cairns décrit comme suit:

"...the Act with which the Court have to deal is not an Act of public and general policy, but is rather in the nature of a private legislative bargain with a body of undertakers as to the manner in which they will keep up certain public works."

Cependant Lord Cairns avait auparavant posé le principe général qu'il y a lieu de retenir quand il s'agit de savoir si une loi donne ouverture à un recours civil indépendant du recours pénal ou autre qu'elle peut avoir par ailleurs prévu (ibid):

"I cannot but think that must, to a great extent, depend on the purview of the legislature in the particular statute, and the language which they have there employed...".

La Chambre des Lords étudia également la question dans **Pasmore -vs- the Oswaldtwistle Urban District Council.**

Encore ici, elle résolut la question dans la négative, mais encore ici parce qu'il s'agissait d'un statut dont les dispositions ne permettaient absolument aucune autre conclusion. Toutefois Lord Halsbury rappela le principe qu'il faut s'attacher à "the whole purview, object and purpose of the statute" et Lord Macnaghten ajouta significativement:

"Whether the general rule is to prevail, or an exception to the general rule is to be admitted must depend on the scope and language of the Act which creates the obligation and on considerations of policy and convenience."

La jurisprudence canadienne

La Cour Suprême du Canada adopta le même critère en 1924 dans **Orpen -vs- Roberts et al.** Monsieur le Juge Duff écrit (1925, R.C.S., 364)

"But the object and provisions of the statute as a whole must be examined with a view to determining whether it is a part of the scheme of the legislation to create, for the benefit of individuals, rights enforceable by action; or whether the remedies provided by the statute are intended to be the sole remedies available by way of guarantees to the public for the observance of the statutory duty, or by way of compensation to individuals who have suffered by reason of the non-performance of that duty."

C'est ainsi que l'on arrive en 1967 à une application intéressante et positive de ces principes par la Cour d'Appel d'Ontario (Schroeder, Kelly et Laskin JJ.A.) dans **Stewart -vs- Park Manor Motors Ltd.** Il s'agissait de savoir si la loi d'Ontario relative aux paies de vacances, qui prévoyait une pénalité pour l'employeur en défaut, épuisait ainsi les recours de l'employé ou lui laissait l'option de l'exercice additionnel d'un recours civil.

La Cour d'Appel a unanimement conclu que le statut n'excluait ni expressément ni implicitement le recours civil. Monsieur le Juge Schroeder, parlant au nom de la cour, dit en particulier:

p. 146: "The major ground of appeal advanced by the appellant was that the plaintiff's claim in respect of vacation pay was not properly the subject of a civil cause of action having regard to the provisions of the statute as amended, and in particular ss. 11 and 12. The appellant contented that inasmuch as the statute created a right not recognized at common law and at the same time provided a remedy for its enforcement, it enacted and defined a procedure which was summary and exclusive and ousted the jurisdiction of the established civil Courts.

p. 148: An examination of the authorities makes it clear that in the determination of this question it ought to be considered whether the action is brought in respect of the kind of harm which the statute was intended to prevent, if the person bringing the action is one of the class which the statute was designed to protect, and if the special remedy provided by the statute is adequate for the protection of the person injured.

p. 150: Notwithstanding Mr. Borden's able and persuasive argument I have come to the conclusion that upon its true construction it was the intention of the statute, as disclosed by its scope and wording, that remedies inforceable in civil Courts should not be excluded. It is abundantly plain that the Act does not purport to take away that jurisdiction either by express words or by necessary implication. It provides a summary remedy on a prosecution under s. 11 to enable the employee to recover an amount equal to vacation pay but that summary remedy was provided as a matter of convenience or, perhaps, policy, but in my view it was at most an optional remedy which was never intended to replace the ancient remedy available in the Superior, District or County Courts."

Conclusions de la Cour

L'application du principe ainsi sanctionné de longue date par les tribunaux amène la Cour, dans la présente espèce, à la même conclusion que celle qu'a retenue la Cour d'Appel d'Ontario dans l'affaire **Stewart.**

La Cour est d'avis que:

a) Le but de l'action des demandeurs est certes de remédier à une situation que le chapitre 0-2 vise à empêcher ou à corriger;

b) Les quarante et un pilotes demandeurs font partie d'un groupe de citoyens que le chapitre 0-2 vise, parmi d'autres et avec d'autres, à protéger;

c) Personne ne peut affirmer que le seul remède prévu par le chapitre 0-2: une plainte auprès du Commissaire des langues officielles, soit une mesure... d'une entière efficacité pour assurer la protection des droits des demandeurs.

Dans ces circonstances:

VU l'absence d'une clause privative expresse dans le chapitre 0-2;

VU l'absence d'une intention privative implicite qui se dégage avec persuasion du texte du chapitre 0-2;

VU la politique générale exposée par le chapitre 0-2, les droits et obligations qu'il entérine et l'aspect quasi-constitutionnel qu'il revêt;

VU l'intérêt primordial des citoyens à la protection des tribunaux et la précarité du seul remède extra judiciaire que leur offre le chapitre 0-2;

VU, au surplus, l'absence d'incompatibilité entre le recours judiciaire et le recours au Commissaire des langues officielles;

VU que, théoriquement, ces deux recours pourraient s'exercer parallèlement, d'autant plus que les sanctions auxquelles ils peuvent conduire participent d'une nature différente:

La COUR est d'opinion que la possibilité d'une plainte auprès du Commissaire des langues officielles n'exclut pas le recours judiciaire que les demandeurs ont choisi d'exercer.

2) La langue des communications internes relève, dans le cas d'Air Canada d'Ottawa, non de Québec

Le domaine des relations de travail se partage lui aussi entre les compétences fédérale et provinciale, suivant que l'entreprise relève de l'une ou de l'autre autorités. Dans le cas d'Air Canada, tout ce qui concerne les conditions de travail tombe en dehors du champ de compétence du Québec et ne peut être régi que par le Canada: **Reference as to the validity of the industrial relations and disputes Investigation Act (27); Commission du salaire minimum - vs - The Bell Telephone Company of Canada (28).**

Il s'agit donc de décider si la langue des communications d'un employeur à ses employés fait partie des conditions de travail.

Le législateur n'a pas défini l'expression "conditions de travail". Plusieurs cependant s'y sont essayés, avec des fortunes diverses. Quelques exemples permettront peut-être de mieux cerner cette notion... ou de mieux saisir l'ampleur de la difficulté d'une définition.

Le 17 mai 1947, Me Philippe Rousseau, c.r., conseiller juridique à la Commission du salaire minimum, prononçait une causerie devant les membres de la Société d'études juridiques de Québec sous le titre: "Vices généraux de la convention collective (29).

Me Rousseau proposa la description suivante:

"Or, qu'est-ce qu'une "condition de travail"? Aucun texte ne nous en donne une définition et une énumération précise ou limitative, mais il semble bien que l'on pourrait s'arrêter à l'énumération suivante en disant que "condition de travail" comprend: la nature du travail, sa durée, dans une journée, une semaine, le mode de l'exécuter, les conditions hygiéniques dans lesquelles il est exécuté, le répit entre telle ou telle phase d'exécution, la rémunération pour la qualité, la quantité, les heures de la production, la sécurité dans l'exploitation, le surtemps et la rémunération pour celui-ci, les vacances payées qui sont un repos à la machine humaine."

La jurisprudence

Les tribunaux ont examiné à plusieurs reprises cette notion des conditions de travail.

Dans **Association catholique des institutrices du district no. 16 inc. — vs — Commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de St-Athanase** (30), Monsieur le Juge Pratte s'exprimait comme suit:

"Ainsi donc, ce n'est pas dans la Loi des différends ouvriers (ch. 167) qu'il faut chercher ce que le ch. 169 entend par "tout différend concernant les conditions de travail", mais uniquement dans ce ch. 169 et dans le ch. 162A qui le complète. Or, ni l'une ni l'autre de ces deux lois ne définit l'expression. Il faut donc dire que celle-ci signifie ce que veulent dire les mots dont elle est formée, eu égard à la matière à laquelle elle se rapporte."

Dans **Price Brothers -vs- Letarte** (31), Monsieur le Juge Barclay, bien que dissident sur le fond, donne une définition intéressante à la page 323:

"Unfortunately I have been unable to find any legal definition of "working conditions" and no authority on the matter has been suggested. I have, therefore, to take the responsibility of defining what I consider is the meaning of the term "working conditions". I take the phrase to mean the conditions which an employee must fulfill in order to earn his wages and the conditions which an employer must fulfill in order to reap the benefit of the work of his employee".

Dans le **Syndicat Catholique des employés de magasins de Québec Inc. -vs- La Compagnie Paquet Ltée.** (32), la Cour Suprême du Canada a prononcé la légalité de la Formule Rand dans le droit du Québec. Il s'agissait de savoir si cette clause constituait une "condition de travail". Au nom de la majorité de la Cour, Monsieur le Juge Judson écrit: (p. 211)

"A term either is or is not a "condition de travail". The test must be its real connection with the contract of labour...".

(p. 212)

"I have already indicated that in my opinion, it (the Rand Formula) is directly concerned with the regulation of employer-employee relations. This, I think, prevents any judicial inference that it is outside the scope of the collective agreement as not being a "condition de travail".

Au nom de la minorité, Monsieur le Juge Taschereau a inscrit sa dissidence en des termes qui, cependant, éclairent aussi la difficulté qui nous retient (p. 217):

"Je suis bien d'avis que la détermination des heures de travail, des congés, des vacances, des salaires, des droits d'ancienneté ou des congédiements, comporte essentiellement des conditions de travail, pour lesquelles le syndicat, en vertu de la loi, peut stipuler pour le bénéfice des employés, et lier ainsi l'employeur qui signe la convention. Mais je ne puis admettre que la retenue hebdomadaire par l'employeur d'une partie du salaire d'un employé protestataire, pour remise au syndicat, soit une condition de travail au sens de la loi".

Enfin en 1960, la Cour d'Appel étudiait de nouveau la question dans **Building Service Employee International Union, Local 298, -vs- Hôpital St-Luc et Jewish General Hospital** (33) que la Cour Suprême du Canada devait confirmer (34). Se référant à l'arrêt **Paquet** ci-dessus, Monsieur le Juge Pratte écrit (p. 883):

"Ainsi donc, pour la Cour suprême, la "condition de travail" est celle qui peut être intégrée dans le contrat de travail comme condition de celui-ci. En d'autres termes, ce qui caractérise la "condition de travail", c'est qu'elle affecte le contrat entre l'employeur et l'employé.

D'aucuns peuvent penser qu'en adoptant ce critère, la Cour suprême a élargi plus qu'il n'était nécessaire le sens des mots "condition de

Voir page 6: Québec

Les Ateliers St-André

Cours de Tapisserie

(technique haute-lisse)

Cours de Macramé

Inscription:

Du 20 au 24 septembre 1976

***Renseignements:* 523-5549**

Dépenser une petite fortune pour vos meubles.

Si vous avez une fortune quelconque à dépenser.

Bondi préfère la qualité supérieure aux prix gonflés.

Des meubles dispendieux sont souvent associés à des meubles de haute qualité.

Mais cette haute qualité correspond-elle toujours à des prix gonflés?

Si vos meubles sont importés, le prix inclue nécessairement les frais de douane et de transport 40%, sans compter les frais d'emballage et de manutention.

Ce qui revient à dire que vous payez probablement un meuble deux fois son prix.

Si vous tenez à des meubles uniques, originaux sinon numérotés, vous payerez non seulement le meuble mais surtout la signature qui s'y rattache.

Chez Bondi, nous importons.

Nous allons chercher des maîtres artisans dont la renommée est le gage d'une qualité sans égale.

Nous importons aussi les matériaux de par le monde.

Les meilleurs bois qui se puissent trouver, des cuirs souples et soigneusement tannés, des métaux exotiques...

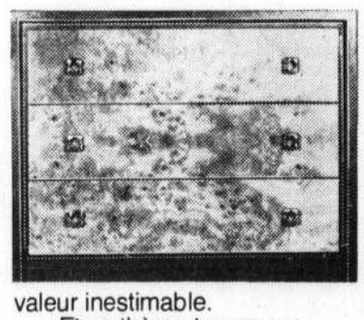
Oui, nous importons.

Car tout ce qui nous importe vraiment c'est vous.

La différence se mesure donc dans le prix et non dans la qualité.

Notre mobilier de chambre "Waldorf" en est un parfait exemple.

Son thème, combinant l'effet dramatique d'orme "Carpatien" marbré en "book-match" aux nuances ombrées du "Wenge" un bois rare d'Afrique, en fait une pièce de collection d'une



valeur inestimable.

Et ce thème trouve son prolongement dans chaque morceau individuel de notre ensemble "Waldorf": le socle de cette commode triple, la tête massive du lit, ainsi que les deux immenses tables de chevet.

Et vous pourrez toujours choisir un coffre à deux portes, trois tiroirs se rangeant côte-à-côte ou l'un sur l'autre.

La touche finale du "Waldorf" tient à notre magnifique mirroir plaqué, soigneusement encadré de "Wenge" et subtilement rehaussé d'une garniture d'orme "Carpatien" marbré.

Faites de votre visite chez Bondi, une fortune retrouvée.

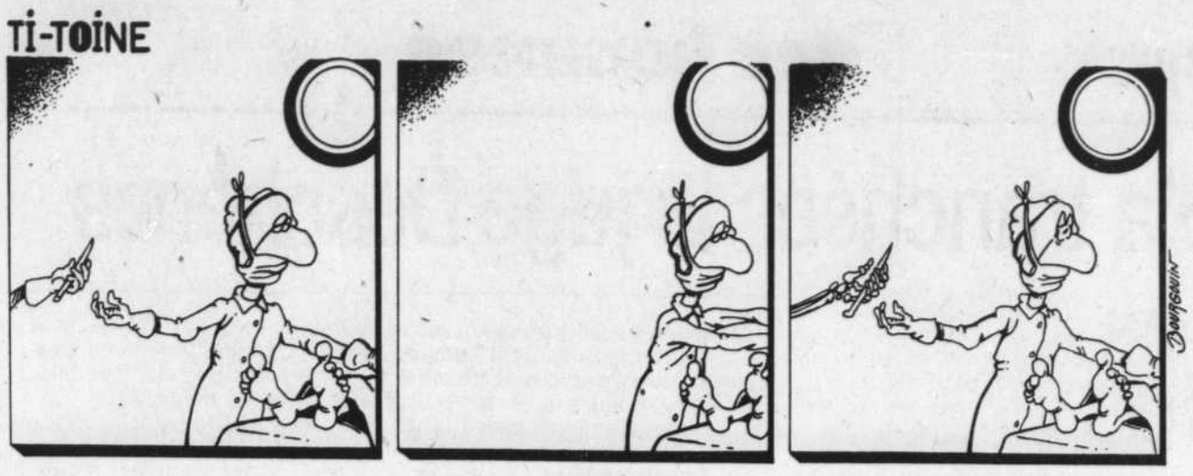
Lundi-jeudi — 9h00 — 17h00
Vendredi — 9h00 — 21h00
Samedi — 9h30 — 17h00

Bondi
L'UNIQUE DU MEUBLE

5610 rue Paré
à l'ouest
de Décarie
735-6122.



TI-TOINE



suites de la première page

AUSTÉRITÉ

lier sinon joualisant ("ça y coûte cher pour vivre"), une voix qui calme les craintes du monde ouvrier.

Des dépliants et brochures plus explicites encore sont livrés à environ cinq millions de domiciles avec les chèques d'allocation familiale de septembre, et les chèques de sécurité de la vieillesse. Et pour ne rien oublier, les députés libéraux ont eux-mêmes reçu cinq "précis d'allocution" utiles à émailler leurs discours à l'adresse de partisans ou d'adversaires.

Au moment même où le caucus prenait connaissance des détails du blitz publicitaire, plusieurs ministres s'affairaient à enregistrer des messages pour le compte du Parti libéral du Canada, qui s'apprête à lancer une campagne de souscription.

Hier comme la veille, le premier ministre a d'ailleurs reconnu que les récents sondages préoccupent ses troupes. "Ils savent que le parti et le pays sont en difficulté, dit-il mais ils savent aussi que les perspectives seront bien meilleures après la période de contrôles."

"Je croyais trouver les députés moroses, je les ai trouvés relativement enthousiastes" a déclaré M. Trudeau au sortir d'un caucus qui a fait beaucoup de bruit mais qui, selon lui, n'a pas été différent des autres.

Le chef du gouvernement n'écarte pas la possibilité d'un remaniement ministériel, dont la rumeur court avec persistance, mais ne veut évidemment pas en donner l'échéance.

Il a également évité de donner le menu de la prochaine session, écartant toute idée d'augmenter le nombre de mesures législatives comme il en avait été vaguement question la veille; tout au plus a-t-il indiqué que le Parlement se pencherait surtout sur l'inflation et la création d'emplois.

Chaudement applaudi par ses troupes à la sortie du caucus, M. Trudeau semble avoir effacé du moins pour le moment les velléités de contestation de son leadership. "Il va opérer une remontée de constater avec quelque suprise un observateur anglophone devant les mines plutôt réjouies de l'assemblée; trop de personnes sur cette colline parlementaire le donnaient pour battu."

La faune qui gravite autour du Parlement attend avec une impatience très vive le début de la prochaine session, normalement prévue pour le 12 octobre, mais que certains croient plus rapprochée.

Si on annonce en effet ici et là que la période du "déclin de Pierre Trudeau" sera passionnante à vivre et qu'elle commence à être vraiment observable cet automne, d'autres font remarquer que la lune de miel de M. Joe Clark est terminée et qu'il subira sans pitié sa première session parlementraire complète à titre de chef de l'opposition.

10 septembre

par la PC et l'AP

Il y a 221 ans aujourd'hui, le 10 septembre 1755, les Britanniques commençaient à déporter les Acadiens, chassés de ce qui est aujourd'hui la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

1964 — Les ministres des Affaires étrangères de l'OUA approuvent, à Addis Abeba, un plan pour régler la situation congolaise.

1945 — Fidkun Quisling est condamné à mort en Norvège pour collaboration avec l'occupant nazi.

1940 — Des avions allemands bombardent le palais de Buckingham.

1937 — Plus de 1,500 cas de paralysie infantile dont 58 décès sont signalés au Canada lors d'une épidémie qui avait commencé en juin.

1898 — Le centre de New Westminster (C.-B.) est dévasté par les flammes. Les dégâts s'élèvent à $2 millions.

1898 — Assassinat d'Elizabeth, impératrice d'Autriche-Hongrie, par un anarchiste italien.

1844 — Le traité de Tanger met fin à la guerre du Maroc.

1813 — Victoire navale américaine du lac Erié dans la guerre de 1812 contre les Britanniques.

Ils sont nés un 10 septembre: Franz Werfel, écrivain autrichien 1890-1945; Arnold Palmer, champion de golf né en 1929.

MAO TSÉTOUNG

cée d'une voix grave et lente par un speaker chinois, il s'est effondré en sanglots, comme quelques instants plus tard les autres membres du personnel.

A l'annonce de la mort du président Mao Tsétoung, des milliers de personnes sont sorties dans les rues de Taïpeh, la capitale de Taïwan, en applaudissant spontanément. Les Chinois nationalistes se sont félicités de la mort de Mao dans les boutiques comme dans les transports en commun. "Vive la république de Chine" (nationaliste), ont crié des étudiants.

La radio et la télévision nationalistes ont interrompu leurs programmes pour rendre compte longuement de la mort du chef du parti communiste et le dénoncer comme un dictateur despotique et le plus grand criminel de l'histoire de la Chine.

L'Union soviétique a présenté ses "vives condoléances" aux dirigeants chinois après la mort du président Mao mais elle s'est efforcée en même temps de minimiser la portée de l'événement.

Alors que de tous les points du globe affluent à Pékin des messages louant le "Grand Timonier" chinois, le bref télégramme de Moscou — adressé par le comité central du PC soviétique à son homologue chinois — s'abstient de tout hommage ou critique.

Le message déclare simplement: à l'occasion de la mort du président du comité central du parti communiste de Chine, Mao Tsétoung, acceptez nos vives condoléances. Nous exprimons également notre sympathie à la famille du défunt et à ses proches".

L'annonce, en une phrase, de la mort de Mao et le message du comité central du PCUS ont été lus dans le principal bulletin d'informations de la télévision soviétique hier soir par le présentateur de service sans la moindre solennité — contrairement à l'habitude dans des circonstances similaires.

Dans une déclaration officielle qu'il a lue personnellement à la Maison-Blanche — fait inhabituel dans une telle circonstance — le président Gerald Ford a rendu hommage à la mémoire de Mao Tsétoung, "un géant de l'histoire de la Chine moderne", a-t-il dit. Il s'est déclaré confiant que cette disparition n'aura pas de conséquence néfaste sur les relations sino-américaines.

"Le président Mao a par ses actes profondément influencé le développement de son pays. Son influence sur le cours de l'histoire s'étendra bien au delà des frontières de la Chine", a dit le président Ford.

Le Premier ministre Trudeau s'est dit personnellement affecté par la mort du président Mao qu'il a qualifié de "géant de l'histoire mondiale du 20e siècle" et de "père de la nouvelle Chine".

Dans un message de sympathie adressé à la République populaire de Chine, M. Trudeau reconnaît "l'esprit communautaire qui, sous la direction du président Mao, a contribué à la modernisation de la Chine", même s'il note que "nos systèmes politiques et sociaux diffèrent".

Le Premier ministre rappelle que le Canada et la Chine ont noué des relations diplomatiques il y a déjà six ans et il souligne que le président Mao a travaillé constamment à les améliorer.

Les liens solides qui unissent les deux peuples, a dit M. Trudeau, sont basés sur "l'égalité et le respect mutuel".

LOUIS LABERGE

les juges ne s'estiment pas liés par la jurisprudence étayant l'argument de la défense, il s'agit en l'occurrence de causes plaidées en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

Les faits que l'on reproche à M. Laberge tiennent dans les propos qu'il aurait tenus lors d'une assemblée syndicale le 29 mai 1974, à L'Assomption.

La Cour souligne que l'adresse du juge Nicols au jury fut en général limpide et équitable (fair) mais, est-on justifié de prétendre que le juge Nicols aurait dû mettre en garde ce jury contre le témoignage de "complices" non corroborés? C'est le juge Montgomery qui s'attache à étudier la portée d'un tel grief.

M. Montgomery voit dans l'affaire Laberge une forte analogie avec l'affaire du pasteur Horsburg (pasteur ontarien auquel la Cour suprême du Canada majoritairement, avait accordé un nouveau procès après qu'il eut été condamné sur la foi de témoignage de "complices", soit des jeunes qu'il aurait encouragés à avoir des relations prémaritales).

M. Montgomery écrit notamment: "J'estime que les raisons pour exiger une mise en garde du juge dans la présente affaire sont beaucoup plus fortes que dans l'affaire Horsburh. Les témoins au procès Laberge auraient pu être accusés de la même chose que l'appelant... ces témoins n'étaient pas mineurs et le procès se déroulait devant jury. A mon avis, ils étaient des complices, que l'on adopte le point de vue des quatre juges majoritaires ou des trois juges minoritaires dans l'arrêt Horsburgh". C'est ainsi que le juge Montgomery conclut, en l'absence d'une mise en garde du juge Nicols au jury sur la non corroboration des témoignages de complices, que "l'accusation ne saurait subsister".

D'après le juge Lacourcière, l'amendement apporté par Me Girouard à l'acte d'accusation originel aurait dû être inscrit sur le premier document signé par M. Choquette.

Commentant la décision de la Cour d'appel le secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), M. Fernand Daoust, a déclaré: "Nous avons toujours été convaincus que Louis Laberge avait été condamné injustement à la suite d'un simulacre de procès. Nous nous réjouissons du fait que cette parodie de justice soit aujourd'hui annulée."

Le secrétaire général de la FTQ s'est dit cependant déçu du fait que deux des trois juges de la Cour d'appel aient décidé quand même d'ordonner un nouveau procès. "C'est le troisième procès que Louis Laberge devra subir pour une accusation dont le fondement est pour le moins douteux. Le procureur de la couronne a délibérément fait avorter un premier procès, alors que tout laissait croire que l'accusé serait acquitté. Le deuxième procès a été marqué de nombreux vices de procédures et de l'acharnement du juge à faire condamner l'accusé. Ordonner un troisième procès, avec tout ce que cela signifie de dépenses d'argent et de temps, frôle l'acharnement", a affirmé M. Daoust.

KEITH SPICER

comme les manuels d'entretien préparés par les constructeurs d'aéronefs". Ces aspects techniques, déclare le Commissaire, font à l'heure actuelle "l'objet d'un examen approfondi dont les résultats seront inclus dans le rapport final que je compte envoyer aux autorités concernées cet automne".

Les recommandations intérimaires portent sur trois aspects particulièrement lacunaires des services étudiés: celui des instruments de travail, celui de la formation et du perfectionnement des effectifs, et celui enfin des communications internes, orales ou écrites. Elles tendent toutes, comme on peut s'en douter, vers un même objectif, et arborent ainsi plusieurs traits communs. M. Spicer invite Air Canada notamment:

● A rendre bilingues ou à traduire, parfois "dans les plus brefs délais", parfois "dorénavant", tous les formulaires, manuels et bulletins administratifs unilingues, c'est-à-dire la majorité de ces documents;

● A présenter dans les deux langues officielles, sur les écrans TV des préposés aux billets, tous les renseignements utiles à ces employés, entre autres les renseignements d'envergure "nationale" qui ne sont jamais affichés sur les petits écrans en d'autre langue que l'anglais. M. Spicer somme Air Canada de procéder à cette correction "au plus tard à la fin de 1976";

● A exiger des fournisseurs extérieurs de textes de réclame, de promotion ou d'autre documentation passant dans les mains des préposés aux voyageurs, qu'ils produisent ces documents dans les deux langues, "en deux versions de qualité égale";

● A "offrir dans les deux langues... dans les plus brefs délais" certains manuels encore exclusivement anglais, servant à la formation et au perfectionnement du personnel, en particulier un manuel traitant de "la prévention des incendies" et de l'application des premiers soins;

● A faire en sorte que les services "de réception téléphonique et d'accueil" soient "assurés en tout temps dans les deux langues", qu'il se trouve au sein des effectifs réguliers un nombre suffisant de commis-sténos bilingues et qu'il y ait quelques "titulaires bilingues" aux postes de contremaître général, dans ce dernier cas "d'ici au 1er juillet 1981"; et au besoin, à fournir aux employés qui la demandent une formation linguistique gratuite... à même les heures régulières de travail;

● A donner, de façon générale, préséance au français, en territoire québécois, "sur tous les panneaux ou écriteaux", de même que "sur tous les nouveaux bulletins, formulaires, manuels et autres documents à usage interne";

● Enfin, ultime recommandation, à "encourager, par tous les moyens possibles, les francophones à utiliser leur langue" dans l'exercice de leurs fonctions.

A ce dernier sujet, M. Spicer invite la direction de la compagnie à donner "le bon exemple". Il attend toujours.

COUPE CANADA

nes chances de compter et la deuxième période ne leur a pas fourni d'occasions tellement plus nombreuses. Mais à la troisième période, devant l'espoir de battre les Canadiens et voyant que leur résistance ne flanchait pas ils ont soudainement acquis une assurance qui leur a conféré encore plus de vitesse, de cohésion et de perspicacité. Ils étaient partout devant des Canadiens victimes à leur tour d'une certaine nervosité et qui ont donné un effort suprême après le but de Novy mais trop tard.

Claude Mouton qui s'était fait huer à Toronto pour avoir donné ses messages en français s'est fait chaleureusement applaudir en parlant français au Forum en guise de réplique montréalaise.

En battant le Canada les Tchèques peuvent désormais entretenir de légitimes espoirs de terminer la série au premier rang surtout s'ils réussissent à vaincre la Suède à Québec samedi. Ils sont au moins certains d'être en finale.

Pour la première fois depuis le début de ce tournoi, la pression sera du côté de l'équipe du Canada qui doit absolument battre l'URSS samedi à Toronto pour accéder à la finale et tenter de venger son échec d'hier soir.

Bref, un match qu'on attendait depuis longtemps dans ce tournoi qui jusqu'à présent était plutôt terne par ses joutes inégales et lentes.

Les Tchèques sont sortis de la patinoire l'air joyeux hier soir après avoir entendu leur hymne national et reçu les applaudissements généreux des montréalais qui avaient hâte de voir enfin l'équipe du Canada rencontrer chaussure à son pied.

●

Rosaire Rogatien Vachon, né le 8 septembre 1945 dans la belle et grande paroisse de Palmarolle, juste entre Roquemaure et Poularies, dans le comté d'Abitibi, n'a pas entendu les huées anti-françaises à Toronto mardi soir alors qu'il gardait les buts de l'équipe du Canada. "C'est vous dire combien j'étais concentré sur la partie", a déclaré diplomatiquement le sympathique petit gardien moustachu. Mais le président du tournoi, Me Allan Eagleson, qui connait au moins une bonne vingtaine de mots français, a été très ferme sur le chapitre."Les messages du tournoi, a-t-il dit, seront bilingues jusqu'à la fin quelque soit l'endroit où nous jouerons. Nous sommes dans un pays bilingue, a-t-il cru bon de rappeler, et notre équipe est bilingue."

Me Eagleson a trouvé cependant que toute cette affaire avait été inutilement montée en épingle et qu'elle avait pris une dimension hors de proportion. Serait-il superflu de lire au moins le premier paragraphe de la lettre en français adressée aux journalistes francophones dans le cahier de presse de Coupe Canada. Je cite: "R. Allan Eagleson, directeur général du tournoi de la Coupe Canada de Hockey '76 aussi bien que directeur exécutif de l'A.J.L.N.H. a récemment annoncé que Licensing Corporation of America (LCA) a commandé avec succès aux droits d'authorisation pour le tournoi. La connaissance de LCA avec l'A.J.L.N.H. nous a éprouvé la viabilité et la vente potentielle d'authorisation à ce sujet ce qui suggère notre réaction enthousiaste à cette occasion." Et je vous remercie.

QUÉBEC Suite de la page 5

travail"; mais il n'y a pas lieu de nous arrêter à cet aspect de la question. Tout ce qu'il importe de retenir, pour la décision du présent litige, c'est que, d'après l'arrêt précité, on reconnait la "condition de travail", à ce qu'elle peut être imposée comme l'une des conditions du contrat entre le patron et le salarié."

Quelle conclusion faut-il tirer de ce pèlerinage dans la doctrine et la jurisprudence? La langue des communications constitue-t-elle une condition de travail?

Il est sûr, dans l'opinion de la Cour, que la langue des communications entre employés constitue l'une de leurs conditions de travail: cela va de soi et, comme certains postulats, brille d'une évidence qui défie la démonstration.

Poussons plus loin. La langue dans laquelle l'employé demandera des instructions ou des renseignements à son employeur constitue certes encore une de ses conditions de travail; l'employé pourra même la trouver pénible, en cas de différence de langues.

Dès lors, sur la base de quelle logique pourrait-on nier que constitue aussi une condition de travail la langue dans laquelle l'employeur communiquera ses instructions à ses préposés?

Il s'agit clairement là d'une stipulation que l'une des parties peut vouloir insérer au contrat de travail et qui affecte les relations entre le patron et le salarié: pour tout dire, il s'agit clairement là d'une "condition de travail".

Faut-il tourner le fer dans la plaie? — Au paragraphe 20 de leur déclaration, les demandeurs allèguent que "l'obligation qui est imposée à tout pilote de parler exclusivement dans la langue anglaise dans les circonstances ci-haut décrites, constitue une **condition de travail** abusive...".

Au paragraphe 21 de leur déclaration, les demandeurs ajoutent que "cette **condition de travail** est nulle..."

La Cour conclut — et sans hésitation, cette fois-ci — que la réglementation de la langue des communications entre Air Canada et ses pilotes porte sur une condition de travail et relève, à ce titre, du pouvoir exclusif du Parlement. L'article 24 de la Loi 22 ne saurait s'y appliquer: **Kellogg's Company of Canada et al. -vs- Le Procureur Général de la Province de Québec.**

La Cour est d'opinion que l'article 24 de la Loi 22 ne s'applique pas à Air Canada dans ses relations avec les pilotes à son emploi, en tout ce qui concerne l'aéronautique et les conditions de travail. Spécifiquement, il ne s'applique pas à la forme ni au contenu du Règlement 14A d'Air Canada.

Ce n'est donc pas dans la Loi 22 que les demandeurs peuvent puiser réconfort: elle ne saurait servir de fondement juridique à leur recours.

Il n'est pas inutile d'observer, cependant, que la **loi** du Canada **sur les langues officielles,** si elle est observée, donnera aux demandeurs d'aussi bonnes garanties que celles qu'ils auraient voulu obtenir sur la foi de la **Loi** du Québec **sur la langue officielle.**

PUTSCH Suite de la page 8

hostiles au Parti québécois, entretiennent la vision maladive et simpliste d'un monde où il n'y a de vertueux que leurs pareils et de suspects, que ceux qui sont en exercice de la responsabilité.

L'histoire du JOUR est quand même riche de leçons à tirer pour les événements politiques à venir. Car il fut, à certains égards, un banc d'essai, une sorte de théâtre expérimental des tendances qui s'expriment dans la société québécoise.

L'avertissement qui nous est servi aujourd'hui est de taille. J'ai la conviction que le grand projet d'indépendance porté par le Parti québécois arrive à son terme et à sa maturité. Mais aussi, qu'il pourrait être ou compromis ou faussé par des éléments tordus de notre société pour qui rien n'est jamais assez révolutionnaire, rien n'est jamais assez à l'extrême-gauche, rien n'est jamais conforme à leur vision totalitaire de la société bloquée à laquelle ils rêvent, entraînant dans la foulée de leurs divagations, un certain nombre de cerveaux influençables.

Ceux-là auront à s'interroger sur leur comportement ou sur ce qu'ils qualifient dans leur vocabulaire de chapelle, de "stratégie d'affrontement". Ils auront à mesurer jusqu'où ils peuvent aller trop loin. Dans le cas du JOUR, ils ont dépassé les bornes avec le résultat que l'on connaît. Il ont peut-être tué le journal mais ils ne l'ont pas possédé.

De la même façon que nous devrions nous interroger nous-mêmes sur les marges extrêmement fines et ténues qui existent entre la tolérance et la faiblesse, entre le compromis et la démission.

Ces réflexions, j'en conviens, dépassent ce que M. Ryan appellerait les "données techniques" de la disparition du quotidien LE JOUR. Elles me semblent, par ailleurs, aller plus au fond de la question que les analyses superficielles qui ont été faites jusqu'ici.

Lorsque j'entends, par exemple, M. Robert Bourassa, parler de l'administration du JOUR dans les termes que l'on sait, j'aurais bien aimé le voir aux commandes de cette difficile entreprise, sans la fortune des Simard et sans le patronage de l'Etat. Impuissant à prévoir et à contrôler les coûts d'un stade olympique qui a dépassé le milliard de dollars, hagard et désemparé devant l'hémorragie de milliards qui giclent des travaux de la baie James, pilote affolé au gouvernail du navire fou des finances du Québec, le public aurait peut-être pu vérifier ses dons "concrets", de gestionnaire et d'administrateur. En attendant que M. Bourassa fournisse la preuve de ses capacités autrement qu'en "garrochant" les fonds publics dans toutes les directions, il n'a de leçon à donner à personne en matière de gestion financière et d'administration d'une entreprise.

Mais c'est là une question que nous règlerons en son temps sur le terrain de la politique. Pour l'heure, la cessation de publication du quotidien LE JOUR représente pour tous ses artisans, de quelque côté qu'ils se trouvent, à l'exception d'une poignée de fanatiques, un moment de tristesse et de désenchantement. S'estimant sans doute dans leur bon droit, les journalistes du JOUR, face à la fermeture du journal, dans la traînée de M. Bourassa, ont proféré à l'égard du soussigné, de M. Jacques Parizeau, du président du Parti québécois, un nombre délirant d'injures, d'accusations, et de procès d'intention. Si certains d'entre eux, soit dit en passant, avaient mis autant d'énergies à exécuter leurs tâches quotidiennes au journal qu'ils en prodiguent aujourd'hui à dénoncer la direction, nous n'en serions peut-être pas rendus là.

Cela dit, je mets ici le point final à l'une des périodes les plus difficiles de ma vie. Comme d'autres, je sors blessé de cette extraordinaire entreprise ne regrettant toutefois que sillage de haines et de querelles qui accompagne sa conclusion.

Aux actionnaires du JOUR, dont le soutien financier a rendu possible pendant deux ans et demi la diffusion quotidienne de la pensée indépendantiste au Québec, je ne trouve pas les mots pour traduire ma reconnaissance.

Aux lecteurs, qui sont venus prêter main forte au journal à deux reprises pendant des moments de grandes difficultés, il faut rendre témoignage de leur générosité et de leur fidélité.

Enfin, à ceux-là qui m'ont accompagné ou loyalement contesté pendant ces années difficiles, je dis mon plus profond merci. Une fois les querelles éteintes et les oppositions dissoutes, nous nous rendrons peut-être compte que tout ce travail n'aura pas été fait en vain.

Les cadres hospitaliers attendent en vain la réponse du Cabinet

QUEBEC — En raison de l'absence du premier ministre, M. Robert Bourassa, le cabinet ne s'est pas réuni hier, de sorte que les recommandations du Conseil du trésor, quant à la nouvelle échelle salariale des cadres hospitaliers proposée par le ministère des Affaires sociales, si toutefois elles ont été formulées, n'ont tout simplement pu être étudiées, et que les 400 infirmières venues de tous les coins du Québec manifester contre les lenteurs administratives ont déambulé en vain devant les immeubles parlementaires.

La directrice de l'Association des cadres infirmiers unis du Québec, Mme Joan Porcheron, a déclaré que ce groupe luttera jusqu'au bout contre les mesures anti-inflation du gouvernement fédéral, auxquelles elle attribue la situation actuelle.

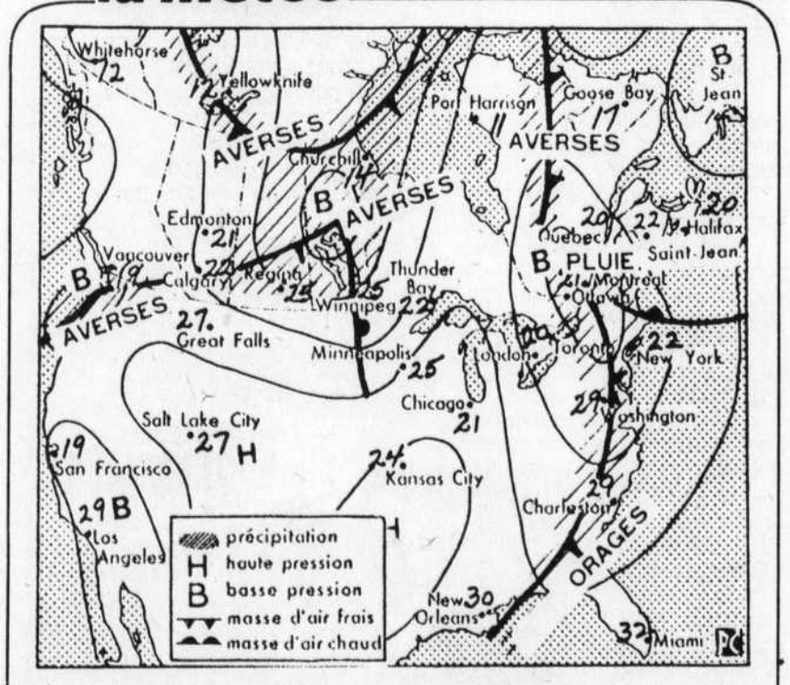
Le Conseil du trésor craint en effet, semble-t-il, de mettre son sceau sur l'entente conclue le 30 août. L'élévation salariale consécutive à cet accord pourrait, dans certains cas, s'élever à 38%, et excéderait ainsi largement les limites imposées entre autres par la Commission anti-inflation.

Mme Porcheron a précisé que la convention des cadres se terminait en juillet 1975, donc avant l'entrée en vigueur de la législation anti-inflationniste. Elle a ajouté que plusieurs infirmières avaient leur lettre de démission dans leur sac à main, et l'utiliseraient si le gouvernement faisait marche arrière. Les cadres ne peuvent avoir recours à la grève et ils ont déjà menacé de démissionner en bloc, advenant l'impasse quant aux rehaussement de leurs salaires, inférieurs à ceux des infirmières qu'ils dirigent.

De leur côté, les 4,000 cadres intermédiaires du réseau des affaires sociales pourraient bien se joindre au mouvement de protestation des infirmières-chefs. Ainsi en a-t-on décidé mardi soir dernier, au cours d'une assemblée mouvementée regroupant quelque 250 cadres intermédiaires, membres ou non d'associations professionnelles. Ils ont exprimé leur mécontentement face au peu d'information précise que fournit le ministère des Affaires sociales, concernant la complexité des facteurs qui déterminent leur salaire.

Les cadres se sont prononcés majoritairement en faveur de la tenue d'une journée d'étude le vendredi 17 septembre, si le Conseil du trésor n'a pas encore accepté les offres du MAS ou même s'il les a modifiées. D'autres réunions se tiendront d'ici lundi, dans les autres sections professionnelles du Québec; on y examinera l'emploi de divers autres moyens de pression.

la météo



Une zone frontale à la frontière du Québec et de l'Ontario se déplace très lentement vers l'est et sera près de Montréal ce soir. La bande de nuages associé avec cette zone frontale se déplacera jusqu'à l'est de Québec et du Lac St-Jean. Quelques averses seront associées avec cette bande de nuages qui ira même jusqu'au nord du Lac St-Jean et dans le haut du Québec. Ailleurs le ciel sera plutôt dégagé. Les températures seront près des normales saisonnières. L'aperçu pour samedi s'annonce comme une journée plutôt nuageuse sur la plupart de nos régions. Aussi des averses sont probables pour les régions à l'est de Montréal.

●

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: Plutôt nuageux avec quelques averses. Maximum près de 18. Aperçu pour samedi: plutôt nuageux.

Chibougamau, Haute-Mauricie: Plutôt nuageux avec quelques averses. Maximum près de 18. Aperçu pour samedi: plutôt nuageux.

●

Outaouais, Montréal, Laurentides: Ciel dégagé devenant plutôt nuageux. Quelques averses. Maximum 20 à 22. Aperçu pour samedi: plutôt nuageux.

●

Cantons de l'Est, Québec, Trois-Rivières, Lac St-Jean: Ensoleillé avec ennuagement suivie d'averses en après-midi et en soirée. Maximum de 20 à 22. Aperçu pour samedi: nuageux avec averses.

●

Baie-Comeau, Sept-Iles, Rimouski, Gaspésie: Généralement ensoleillé. Maximum de 16 à 18. Aperçu pour samedi: plutôt nuageux avec averses.

DÉCÈS

LACROIX, Monseigneur Marc, O.M.I. — A l'Hôpital St-Jean de Québec, le 9 septembre 1976 à l'âge de 70 ans, est décédé, Son Excellence Mgr. Marc Lacroix, missionnaire Oblat de Marie-Immaculée et ancien évêque missionnaire de la Baie d'Hudson. La dépouille mortelle est exposée au Petit Séminaire de St-Hyacinthe, 450 rue Girouard, St-Hyacinthe, Qué.
Les funérailles auront lieu samedi le 11 septembre en la cathédrale de St-Hyacinthe, Québec où le service sera célébré à 20:00 heures, et de là au cimetière Richelieu, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MALLETTE (Frère Eugène), F.E.C. — A Ste-Dorothée le 9 septembre 1976 à l'âge de 82 ans, est décédé Frère Eugène Mallette, F.E.C., autrefois Frère Mathieu Jean. Fils de feu John Mallette et de feu Agnès Villeneuve. Les funérailles auront lieu samedi le 11 septembre à la Chapelle du Foyer de LaSalle, 300 Bord de l'Eau, Ste-Dorothée où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NÉCROLOGIE

Décès du Frère Eugène Malette, é.c. (Mathieu-Jean)

Le 9 septembre 1976, est décédé au Foyer de LaSalle, Laval, le Frère Eugène MALETTE, é.c. (Mathieu-Jean), âgé de 82 ans.
Né à Wendover (Ont.) le 19 juin 1894, de feu John MALETTE et de feu Agnès VILLENEUVE, il revêtit l'habit religieux chez les Frères des Ecoles chrétiennes, à Maisonneuve, le 28 août 1910 et s'engagea, plus tard, définitivement, dans la Congrégation, le 26 juillet 1921.
Pendant 45 ans, il se dévoua à l'éducation chrétienne de la jeunesse, soit comme professeur, soit comme directeur ou inspecteur, à Montréal, à Longueuil, à Hull et à Varennes. Il rendit ensuite service à Compton et surtout à Val-Morin. En 1969, il prenait définitivement sa retraite.
Outre sa famille religieuse, il laisse dans le deuil, son frère, Hector, de Windsor, Ont., et sa soeur, Azilda, d'Ottawa.
La dépouille mortelle est exposée au #300, rang du Bord-de-l'Eau, Ville de Laval (Ste-Dorothée), où les funérailles auront lieu, samedi, le 11 septembre, à 10 heures. Inhumation au lot des F.E.C., au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, à Montréal.

Biron incite les Québécois anglophones à arrêter "le débat émotif et raciste"

Le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, a demandé hier aux Québécois anglophones de comprendre, "une fois pour toutes" qu'être québécois n'est pas uniquement une question de langue, mais réside bien dans ce sentiment d'appartenance au Québec, dans cette capacité de s'émouvoir à tous les événements heureux ou malheureux que vit le Québec.

S'adressant aux militants unionistes du West Island, M. Biron s'est efforcé d'expliquer que le défi des Québécois anglophones c'est encore de comprendre que l'épanouissement de la vie française au Québec ne se fera pas dans l'irrespect et qu'ils doivent être fiers, comme Québécois, de cet épanouissement. "En clair, c'est se réjouir autant de la croissance des Caisses populaires que de celle de la Banque royale"

Parce que vous agissez comme une minorité et n'osez pas vous intégrer à la vie québécoise, a déclaré M. Biron à son auditoire, vous laissez souvent à penser à des Québécois francophones que votre présence au Québec n'est qu'opportuniste et ne poursuit qu'un but économique.

C'est en traitant de "l'insidieuse" loi 22 que le chef de l'UN s'est fait apprécier davantage. Il a réitéré que la loi devait être retirée pour permettre la proclamation du français comme langue nationale du Québec et de sorte que le français et l'anglais soient toutes deux déclarées "langues officielles du Québec".

En conclusion, le chef unioniste a demandé aux Québécois anglophones de se battre avec leurs compatriotes francophones pour faire du Québec un lieu de vie économiquement prospère, culturellement enrichissant et socialement épanoui.

Le plus grand danger pour la survie du Canada, a dit par ailleurs M. Biron aux partisans unionistes du West Island, c'est la volonté centralisatrice du gouvernement fédéral. "On assiste présentement à l'intrusion déraisonnée du fédéral dans tous les secteurs et à l'écrasement des originalités régionales qui ne demandent que les moyens de s'épanouir."

Ce à quoi il ajoutait: "Autant je crois qu'il faut redonner ici même au Québec de plus grandes responsabilités aux régions québécoises, autant je crois que l'épanouissement du Canada passe par le respect des priorités des états constituants du pays, les provinces."

Alors qu'auparavant les Québécois anglophones prenaient un malin plaisir à traiter d'économie, M. Biron ne les entend plus aujourd'hui que parler de l'avenir de la langue anglaise au Québec. Il en conclut qu'ils sont devenus plus émotifs que des Latins. Aussi les presse-t-il d'arrêter "le débat émotif, parfois raciste pour certains" et qui bloque notre compréhension et nous empêche de nous attaquer ensemble aux vrais problèmes du Québec."

L'UQAM trouve injustifiées les réclamations des 29 étudiants

L'Université du Québec à Montréal qui a reçu mercredi la réclamation en dommages et intérêts de $500,000 intentée par 29 étudiants du module des Sciences économiques en raison de huit cours annulés à la dernière session, trouve totalement injustifiées les allégations des étudiants.

Ces derniers réclament une somme de $17,750 chacun pour la perte d'une session universitaire, le retard occasionné aux finissants à l'accès au marché du travail en plus des dépenses encourues inutilement au cours du semestre d'hiver 1976. Les étudiants prétendent que l'université a décidé arbitrairement de l'annulation de huit cours au module d'économie malgré le respect de la procédure administrative qu'elle réclamait pour autoriser la validation des cours de la dernière session qui avait été amputée de huit semaines sur un total de quinze en raison de la grève des employés de soutien de l'UQAM.

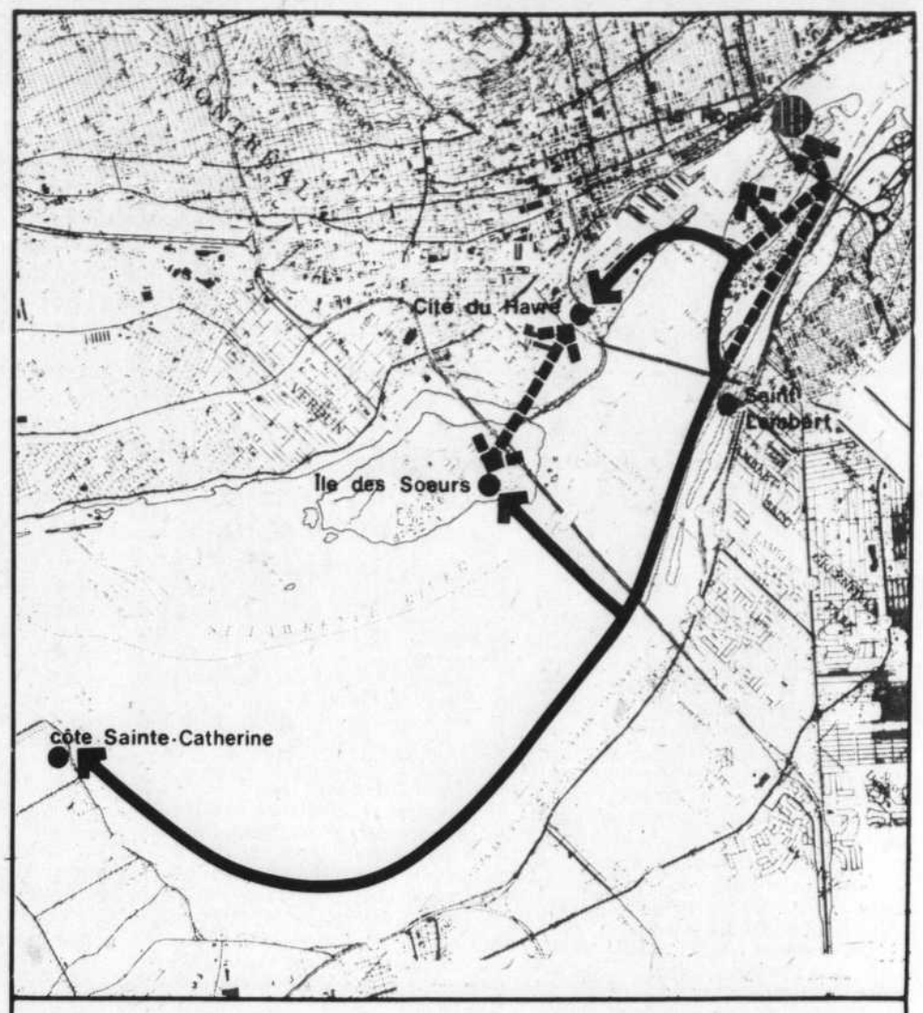
L'Université soutient pour sa part qu'au-delà de la querelle des formulaires qui avait eu cours l'an dernier à ce sujet, les cours du module d'économie ont été annulés par la direction parce que le projet de consolidation et de rattrapage soumis par les étudiants ne présentait aucune crédibilité pédagogique. La direction de l'UQAM affirme en outre que les professeurs du module d'économie et d'autres départements où des cours ont été annulés parce qu'il était impossible de trouver une formule valable de récupération, n'étaient pas d'accord avec les projets des étudiants soumis à la direction.

L'UQAM étudiait hier ce problème ainsi que celui beaucoup plus pressant de la négociation du contrat de travail de ses professeurs. Une première séance de conciliation a eu lieu hier matin en présence du conciliateur M. Jean Meloche nommé par le ministère du travail et qui a recommandé aux parties de poursuivre les négociations puisqu'elles n'ont pas encore été rompues comme telles même si elles s'avèrent extrêmement laborieuses.

Les professeurs de l'UQAM ainsi que ceux des autres constituantes de l'Université du Québec pourront se mettre en grève à la mi-octobre à l'instar de leurs collègues de l'Université Laval qui ont déclenché l'arrêt de travail mardi dernier paralysant ainsi l'inscription des 23,000 étudiants de ce campus québécois.

Le syndicat des professeurs de l'Université Laval (SPUL) a reçu hier l'appui total et inconditionnel de la Fédération des associations de professeurs d'université du Québec ainsi que de l'Association canadienne des professeurs d'université qui fourniront un soutien financier aux grévistes. Cette dernière association appuie "vigoureusement" les principes de liberté universitaire que défendent les professeurs de Laval.

Les négociations sont toujours suspendues à Laval et le syndicat attend une démarche de l'administration de l'Université pour reprendre le débat entamé il y a plus de dix mois.



C'est au cours des quatre prochains weekends que sera réalisé le projet de la piste "cyclo-loisir" sur la jetée de la voie maritime du Saint-Laurent. La piste sera ouverte au public de 9 h à 17 h, les 18 et 19 septembre, les 25 et 26 septembre, les 2 et 3 octobre, ainsi que les 9 et 10 octobre. La piste, d'une longueur d'environ 13 milles, va de la côte Sainte-Catherine à Laprairie, jusqu'à Saint-Lambert. Les cyclistes pourront y accéder en empruntant soit le pont de la Concorde et l'île Notre-Dame, soit l'estacade des glaces du pont Champlain qui relie l'île des Soeurs à la jetée. On peut aussi y accéder par les écluses de la Côte Sainte-Catherine. Ce projet réalisé en collaboration avec divers corps publics dont Parcs Canada est coordonné par le Service régional des Loisirs de Montréal. Celui-ci aura sur place des animateurs qui notamment offriront des stages d'initiation à la bicyclette. En principe, l'expérience sera reprise sur une base permanente l'an prochain.

Le nouveau procès du Dr Morgentaler débute aujourd'hui

Le procès fait au Dr Henry Morgentaler pour avortement commencera véritablement aujourd'hui devant le juge Jacques Ducros. La journée d'hier a été consacrée au choix des jurés. La sélection des candidats-jurés s'est terminée en fin d'après-midi.

C'est à Me Claude-Armand Sheppard que l'accusé a confié sa défense tandis que le ministère public est représenté par Me René Domingue.

L'accusation portée contre le Dr Morgentaler mentionne que le médecin aurait illégalement pratiqué un avortement sur la personne de Mlle "X" le 15 août 1974.

Chez Skiroule

La police a procédé à de nombreuses perquisitions

Poursuivant son enquête entreprise depuis plusieurs mois à la suite de la découverte de certaines activités frauduleuses à la compagnie Skiroule Limitée, la Sûreté du Québec a procédé hier à une série de perquisitions aussi bien dans divers endroits de la région de Montréal qu'au siège social de cette compagnie, situé au 1,000, rue Principale, à Wickham, comté de Drummond.

Ces perquisitions ont donné lieu à la saisie de plusieurs documents importants et tout indique que des accusations très précises seront portées sous peu contre un certain nombre de personnes à l'emploi de cette société.

L'enquête dans cette affaire est menée par le caporal Harold Beaudoin, de l'Unité des crimes économiques de la SQ, à Montréal, conjointement avec l'Unité d'urgence et le Bureau des enquêtes criminelles du district de la Mauricie, ainsi que des agents du poste de la SQ, à Drummondville.

Il a été impossible de savoir hier la nature des accusations qui seront portées, ni le nombre de personnes impliquées, ainsi que le montant de la fraude. Tout indique cependant que cette dernière serait de l'ordre de plusieurs milliers de dollars. La SQ n'a également pas précisé si cette fraude touchait le fisc ou la clientèle de l'entreprise.

La compagnie Skiroule, détenue par des intérêts américains, est présidée par M. J.C. Minson, alors que le vice-président à la mise en marché est M. P. Hill.

Autre intervention de Cournoyer dans le dossier de l'Hydro

Les trois syndicats représentant les 9,500 employés de l'Hydro-Québec ont décidé hier de suspendre leurs arrêts de travail sporadiques parce qu'ils ont obtenu une rencontre, lundi prochain, avec le ministre des Richesses naturelles, M. Jean Cournoyer.

La trêve a été décidée par le comité de négociations qui requérait une autre intervention duministre dans le dossier. Jusqu'ici, les interventions de M. Cournoyer ont semblé braquer la direction de l'Hydro, jalouse de son autonomie à l'endroit du ministre responsable en dernier ressort de la société d'Etat. M. Cournoyer est intervenu pour la première fois dans le dossier le 22 juillet dernier.

Le syndicat a demandé la rencontre de lundi bien avant que le ministre ne dépose ses propositions aux deux parties afin de dégager une base de règlement. M. Cournoyer a déclaré récemment que son offre globale constituerait "une proposition que les syndiqués ne pourraient pas refuser".

Le syndicat a tenu à rencontrer le ministre pour insister sur certains points et préciser sa pensée sur les priorités de sa négociation. Les stratèges pensent que le ministre doit déposer son rapport au début de la semaine prochaine.

Des grèves tournantes ont continué de perturber les services del'Hydro-Québec jusqu'à hier.

La vente de Télé-presse à la chaîne

Les journalistes demanderont une injonction contre la Presse

par Gérald LeBlanc

Le Syndicat des journalistes du quotidien La Presse demandera une injonction à la Cour supérieure dans le but de forcer la compagnie à cesser la vente de son guide hebdomadaire de télévision "Télé-Presse" aux autres quotidiens de la chaîne Power Corporation.

Cette décision unanime du bureau exécutif du Syndicat général des communications (SGC— CSN), section La Presse, fait suite au refus de la direction de se conformer à la sentence rendue le 16 août par Me Roland Tremblay, c.r., arbitre d'un grief déposé par le syndicat.

A l'issue de la réunion de son bureau exécutif, M. Jules Béliveau, président du syndicat, a déclaré au DEVOIR que la requête en injonction serait déposée dans les meilleurs délais.

En début d'après-midi, M. Fernand Roy, directeur du personnel au quotidien de la rue Saint-Jacques, avait confirmé la continuation de la vente de "Télé-Presse" à trois journaux de la chaîne du groupe Desmarais (Le Nouvelliste, La Voix de l'Est et La Tribune).

M. Roy a cependant refusé de commenter le refus de La Presse de se soumettre à la sentence de l'arbitre avant d'avoir rencontré le syndicat.

"Avec l'intégration du Montréal-Matin (un autre quotidien de la chaîne Power Corporation qui emménagera bientôt dans un édifice voisin de celui de La Presse), a-t-il ajouté, tout le monde est très affairé et il n'a pas encore été possible de tenir une rencontre au sujet de Télé-Presse."

C'est justement cette perspective d'une intégration toujours plus grande que cinq quotidiens de Paul Desmarais qui a amené le syndicat des journalistes de La Presse a déposé un grief contre l'extension de "Télé-Presse" à l'été 1975.

Désireux d'étendre le rayonnement de son guide de télévision et d'en accroître la rentabilité, M. Roger Lemelin, éditeur de la presse, avait procédé malgré le refus formel du syndicat, dont le consentement était requis pour une telle opération.

"Les textes et illustrations ne peuvent être vendus ni cédés par l'Employeur pour fins de publication dans un autre quotidien du Québec, y compris "Le Droit" d'Ottawa, sans l'autorisation écrite de l'employé et du syndicat", stipule en effet le paragraphe "D" de l'article 7.14 de la convention collective.

Négociée dans le climat de l'acquisition du "Montréal-Matin" et d'une promesse d'achat du "Soleil" par le groupe Desmarais, cette précaution syndicale figurait parmi une série de "clauses anti-concentration" inscrites dans la convention.

Les dirigeants de La Presse n'ont jamais contesté ouvertement la portée de cette clause et le président du quotidien, M. Roger Lemelin, a même offert, à la fin de 1975, une somme de $2,500 pour que le syndicat passe l'éponge sur cet accroc à la convention.

MM. Lemelin et Sisto soutiennent en effet que la vente de "Télé-Presse" ne touche en rien l'autonomie des diverses salles de rédaction des journaux de la chaîne, n'enlève aucun emploi et permet à d'autres régions de bénéficier d'un guide de télévision que seule La Presse peut produire.

Tout au long de cette affaire, MM. Lemelin et Sisto ont clairement indiqué, lors des conversations et même par lettre, leur intention de continuer l'opération. En raison des sommes impliquées, La Presse est en effet prête à tout les recours judiciaires pour faire mourir l'affaire à petit feu.

Du côté syndical, on soutient que la vente de "Télé-Presse" n'est que la pointe du iceberg de la concentration de propriété de 70% de la presse francophone entre les mains de Power Corporation. Les dirigeants syndicaux y voient donc un cas-témoin qu'ils tiennent à gagner, surtout à l'approche d'une nouvelle ronde de négociation, où l'employeur pourrait tenter de se débarasser des clauses anti-concentration.

Le PCB cause la stérilité chez le phoque

STOCKHOLM (AFP) — Un produit chimique, le PCB notamment utilisé dans les transformateurs pour ses qualités de résistance à la chaleur, est responsable de la stérilité des phoques dans la Baltique.

Le boycottage des produits Canadian Tire est étendu

Le Conseil provincial de l'Union des employés de commerce et la FTQ ont décidé hier d'étendre à toute la province le boycottage des produits Canadian Tire déjà en vigueur dans la région de Sherbrooke.

Les représentants syndicaux ont justifié le recours à cette arme, qui fait appel aux syndiqués de toute la province et à la population en général, en alléguant les difficultés rencontrées par la nouvelle unité de négociation de Sherbrooke, qui ne parvient pas à négocier son premier contrat de travail.

Selon le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, la chaîne de magasins Canadian Tire a utilisé le harcèlement, les congédiements et le favoritisme pour décourager ses employés de Sherbrooke de se syndiquer. Ils ont néanmoins obtenu leur accréditation.

Selon M. Daoust, "les travailleurs de Canadian Tire n'étaient pas au bout de leurs peines. Depuis sept mois, la compagnie refuse systématiquement de négocier et elle a même congédié un des deux négociateurs syndicaux".



Deux nouvelles pièces au dossier du Jour

■ Deux pièces sont venues s'ajouter ces derniers jours au dossier controversé du quotidien Le Jour qui a dû ces derniers temps renoncer à continuer de paraître comme quotidien. Une première pièce émane du directeur-fondateur de la publication, Yves Michaud. Dans une lettre aux actionnaires de SODEP, société éditrice du Jour, M. Michaud reprend susbtantiellement la version diffusée la semaine dernière par M. Jacques Parizeau, ex-président du Conseil d'administration de SODEP, voulant que la mort du Jour soit attribuable à l'intransigeance extrême de ses journalistes. Une seconde intervention émane du Conseil de Presse du Québec, qui avait été saisi plus tôt cette année d'une plainte de la Société des rédacteurs du Jour au sujet de présumés actes de boycottage commis à l'endroit du Jour par des autorités gouvernementales. Le Conseil conclut qu'il y a eu effectivement boycottage inadmissible dans plusieurs cas. Et il en blâme sévèrement le gouvernement, à qui il recommande avec insistance de se doter le plus tôt possible d'une politique rationnelle en matière de réclame publicitaire et de diffusion de ses messages d'intérêt public. Mais le boycottage, constate aussi le Conseil de presse, n'a pas été général. Le Conseil n'a pas non plus eu la preuve que la perte financière subie par Le Jour aurait été suffisante pour mettre en péril l'existence du quotidien. On trouvera dans cette page le texte intégral de ces deux interventions.

Le putsch des journalistes a précipité la chute du Jour

par Yves Michaud

Dans le débat passionné qui entoure la cessation de publication du quotidien LE JOUR, la vérité est fuyante. Artisan de ce journal, dès les premières heures, ayant vécu chaque minute de cette difficile et exigeante entreprise, j'avoue qu'il me reste encore des coins d'ombre à éclaircir, des questions auxquelles je ne puis apporter des réponses absolues: Aussi j'admire au plus haut point, ceux-là qui, à forte distance des données du problème, nous honorent de leurs puissantes certitudes sur ce qui fut à la fois, l'un des moments les plus exaltants et les plus pénibles de la presse québécoise.

A ceux qui l'ont fait, LE JOUR a donné des joies et causé des peines. Ce journal fragile, sans moyen, pauvre, déchiré de l'intérieur et attaqué à l'extérieur sur tous ses flancs, a quand même porté pendant trente mois une partie de nos espérances collectives. Deux ans et demi dans de telles conditions, c'est long. Le Nouveau Journal de M. Jean-Louis Gagnon, assis sur la fortune de Mme Du Tremblay, a duré neuf mois, tandis que les millions de la famille Brillant ont donné à Métro-Express dans les années soixante, une vie plus courte que celle du JOUR. M. Claude Ryan, par exemple, dans l'analyse triomphante qu'il fait des difficultés du JOUR, se garde bien de ce genre de rapprochements. Comme il escamote avec une tranquille impudeur, les pratiques discriminatoires des gouvernements de Québec et d'Ottawa à l'égard des lecteurs du JOUR. Pieusement aligné sur tous les conformismes politiques depuis son arrivée au DEVOIR, rouge à Québec, et à Ottawa, M. Ryan, contrairement à ses prédécesseurs,n'a jamais dirigé un journal d'opposition. Le Jour où le journal LE DEVOIR aura le courage d'entrer en résistance contre les maîtres du moment au lieu que de recommander servilement leur reconduction à la direction des affaires de l'État, ce jour-là, M. Ryan changera peut-être d'avis sur l'exercice du leadership intellectuel, politique et moral d'une entreprise de presse.

C'est là une donnée du problème, mais il y en a d'autres, plus fondamentales et d'un intérêt supérieur aux raccourcis indécents dont le directeur du DEVOIR a l'habitude.

Je n'aurai pas la prétention d'affirmer que j'ai dirigé LE JOUR à la perfection. Je connais mes lacunes et mes faiblesses. Elles sont, entre autres: une indécrottable confiance en l'homme et ses possibilités et un goût assez peu prononcé pour l'exercice de l'autorité et l'imposition de sanctions disciplinaires. Ces travers expliquent une partie des tribulations du JOUR. Les choses étant dans l'état qu'elles sont, je me rends compte que j'aurais dû, et j'en avais les pouvoirs, bloquer l'entrée de certaines personnes au JOUR. Pas toutes, loin de là. Trois ou quatre qui ont systématiquement mené, à partir de leur entrée en fonctions au journal, une entreprise de démoralisation des artisans de ce quotidien. L'ont-elles fait volontairement ou involontairement, au nom d'une quelconque pureté dogmatique ou en fonction d'un objectif lucide d'hypothéquer les moindres chances de survie du journal, j'avoue qu'il m'est impossible de répondre avec certitude à ces troublantes questions.

Mais il est une chose qui me paraît se dégager avec une triste évidence. De toutes les entreprises de presse au Québec, LE JOUR a été au cours des derniers mois, le lieu fiévreux d'une contestation échevelée, frivole, désordonnée, sans aucune mesure avec les problèmes qui pouvaient découler du partage des pouvoirs entre la direction, responsable des éditoriaux et des commentaires, et les journalistes, responsables des informations véhiculées dans le journal.

Car après l'assemblée des actionnaires du 10 août, les journalistes du JOUR conservaient un ensemble de pouvoirs sur la rédaction du journal qu'aucune entreprise de presse au Québec, au Canada, en Amérique du Nord, n'accorde à ses professionnels de l'information. Je mets quiconque au défi de prouver le contraire.

Cela, les journalistes du Jour eux-mêmes et leurs confrères de la presse écrite, parlée ou télévisée, ont soigneusement évité de le souligner au cours des dernières semaines. Le discours litanique d'un Jacques Keable et le déferlement collectif d'injures à l'endroit de M. Jacques Parizeau et du soussigné, font sans aucun doute de la "meilleure copie" qu'une analyse rigoureuse des faits et de leurs conséquences.

Il est par ailleurs véridique que les actionnaires du JOUR, à leur réunion du 10 août, ont donné au directeur du journal le pouvoir final de décision sur les commentaires des journalistes. La raison est simple. Ils ont voulu éviter, à proximité d'une élection générale et pour l'avenir, que des éléments de la salle de rédaction du JOUR, manifestement hostiles au Parti québécois et à ses objectifs, se servent du quotidien indépendantiste pour tirer à boulets rouges sur les troupes péquistes en pleine bagarre électorale. Car il y avait péril en la demeure. Un exemple suffira: chef du "module" politique au JOUR, c'est-à-dire premier responsable des informations à caractère politique publiées dans le journal, M. Jacques Keable donnait le 30 juillet sous sa signature le compte rendu d'une information portant sur une dizaine de démissions de militants péquistes dans la région de l'Outaouais. Jusque-là, rien que de très normal. Mais M. Keable, le sachant et en toute connaissance de cause, a caché une information essentielle à l'intelligence de la nouvelle, à l'effet que l'un des démissionnaires et non le moindre, s'était fait battre quelques semaines auparavant à un congrès d'investiture du Parti québécois dans le comté de Papineau. Lorsque l'on sait le genre d'amertumes et de rancoeurs qui découlent d'une défaite à une "Convention" d'un parti politique, il y a des démissions qui prennent un tout autre sens.

La gravité d'une telle omission saute aux yeux. M. Keable n'est pas à ses premières armes dans le métier de journaliste. Il est, par surcroît, président de la Société des rédacteurs du JOUR, donc susceptible d'exercer une quelconque influence sur ses confrères. Je n'irai pas jusqu'à dire, dans le cas évoqué plus haut, qu'il s'est rendu coupable de "fraude intellectuelle", mais il est certain qu'une telle manipulation de l'information en provenance des milieux du Parti québécois nous faisait appréhender le pire.

Des remarques de cette nature ont fait dire à certains journalistes du JOUR que la direction voulait exercer une "censure politique" sur le contenu des informations. Belle façon de triturer les faits et de se réfugier dans l'incantation injurieuse au lieu de regarder la vérité en face.

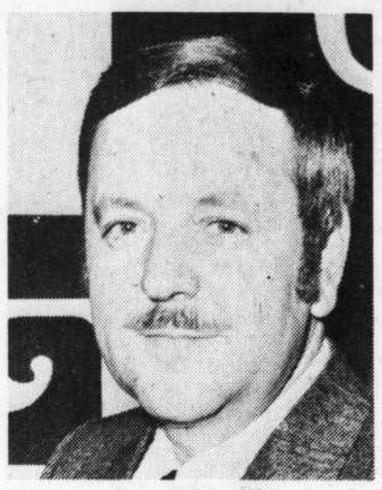
Cette question et bien d'autres n'ont jamais pu être discutées de sang froid après l'assemblée des actionnaires du 10 août. Le surlendemain de la réunion, le 12 août 1976, j'écrivis au président de la Société des rédacteurs lui demandant de me faire connaître les noms des deux journalistes habiles à siéger au Conseil de rédaction afin que l'on dispose des questions afférentes à la fabrication quotidienne du journal. Ainsi en avaient décidé les actionnaires par votre majoritaire. Je reçus une note le lendemain, suite à une réunion des journalistes, m'indiquant que la Société des rédacteurs "n'était pas en mesure pour le moment de proposer qui que ce soit au Conseil de rédaction," note assortie d'un avis de suspension des groupes de travail responsables du traitement de l'information.

Il s'agissait, à toutes fins utiles, d'un refus des journalistes de se conformer à la volonté des actionnaires du journal. Dès lors, l'on s'installait dans l'impasse pour ne plus jamais en sortir. **Ce que les journalistes nièrent et ce qu'ils nient encore, c'est le droit fondamental des actionnaires du JOUR, de décider du partage des pouvoirs au sein d'une entreprise de presse dont ils sont les propriétaires.**

Là est le fond de la question. LE JOUR n'est ni la propriété de sa direction, ni de son président du conseil d'administration, ni des journalistes, mais de ceux qui le financent et le font vivre. Plusieurs des journalistes du JOUR, et il me semble hélas! que c'est l'attitude qui prévaut, ont le plus profond mépris pour les sociétaires du journal qu'ils souhaiteraient reléguer au rôle de dociles pourvoyeurs de fonds, sans pouvoirs réels sur l'entreprise.

Or, la semaine précédant le putsch des journalistes, les actionnaires avaient contribué pour plus de vingt mille dollars ($20,000) au capital-actions de la société éditrice. En dehors des campagnes de financement, cette somme fut la plus importante jamais amassée en une seule semaine. Elle nous permettait, ajoutée au financement antérieur, de traverser la période creuse de l'été, de nous rendre à la campagne de financement populaire de l'automne et de mettre en chantier un projet d'hebdomadaire qui aurait peut-être sorti LE JOUR de ses déficits endémiques. Les journalistes se sont référés à ce projet comme une "solution-miracle" aux problèmes financiers du JOUR. Comme si le journal n'avait pas vécu depuis sa fondation de "solutions-miracles", grâce à l'appui indéfectible de ses actionnaires et de ses lecteurs.

Or, en titrant en première page du journal le mardi 24 août, "qu'ils allaient eux-mêmes diriger la rédaction, en créant leur



Yves Michaud

propre conseil de rédaction et en s'octroyant l'autorité sur les commentaires, **toutes dispositions contraires à la volonté des actionnaires,** les journalistes signaient et publiaient à trente mille exemplaires l'arrêt de mort du journal. Plusieurs d'entre eux, au reste, étaient conscients en agissant de la sorte, qu'ils provoqueraient la cessation immédiate de la publication.

Consciente ou non, délibérée ou pas, une telle attitude constituait à sa face même un acte de sabordage. Je n'avais d'autre choix, devant une telle déclaration de guerre et un refus aussi évident de respecter les décisions des actionnaires que de suspendre sur-le-champ la publication du journal. Toute autre solution eût laissé à une poignée d'émeutiers la direction et le contrôle du JOUR. On ne publie pas un journal dans de telles conditions. **Ce point capital** est rarement évoqué dans les nombreux commentaires qui ont ponctué la crise du JOUR. Comme s'il s'agissait d'un incident secondaire alors qu'il constituait de la part de plusieurs journalistes, le point tournant d'une stratégie visant à déposséder la direction de ses pouvoirs et les actionnaires de leur légitimité.

En somme, les journalistes mettaient le feu à la maison, faisaient tout sauter, et ils larmoyaient le lendemain matin sur la disparition du journal. Et pour mieux se déculpabiliser, ils imputaient à la direction le tort de ne pas rouvrir les portes alors que l'immeuble était calciné. Il est à peu près temps que certains se rendent compte de la gravité des gestes qu'ils posent dans la nerveuse euphorie des "révisions stratégiques" et dans la surenchère des moyens de pression. Arrive un moment où trop, c'est trop. Avec le résultat que les lendemains sont parfois cruels et tout autres que ceux que l'on a imaginés dans l'atmosphère empestée des dénonciations à gogo.

Le journal n'avait simplement pas les moyens de se payer cette dernière crise. Les journalistes le savaient qui réclamaient de l'argent, encore de l'argent, toujours plus d'argent, soit pour la mise en route de projets valables, soit pour l'engagement de personnel qui aurait, semble-t-il, allégé le lourd fardeau de travail de certains. Rendons justice ici que plusieurs ont assumé plus que leur part de responsabilités. Comme il faut hélas! constater que d'autres, parmi les plus criards d'aujourd'hui, étaient devenus des pensionnés du JOUR, qui ne gagnaient tout bonnement pas leur salaire.

C'est ainsi que dans la période la plus difficile de l'année, soit le 19 août 1976, le syndicat des journalistes du Jour, réclamait de la direction qu'elle procède dans un délai de quinze jours à l'engagement de plusieurs journalistes en prenant comme référence les postes existant au 31 décembre 1975, période la plus faste de l'année pour un quotidien. Cette demande venait après l'adoption par le conseil d'administration, le 15 juillet 1976, d'un budget revisé de fonctionnement dans lequel les dépenses furent comprimées pour faire face aux creux de l'été. La direction et le conseil d'administration eurent donc, aux yeux des journalistes, l'incompétence (sic) de s'y opposer.

Peut-être n'avons-nous pas recueilli autant d'argent que l'auraient souhaité les "autogestionnaires" du journal, ce qui nous vaut de leur part de grosses accusations d'incompétence et de mauvaise gestion. En résumé, les pompes à fric n'auraient pas fonctionné à leur gré. Si c'est cela notre honte et notre erreur, confessons jugement. Nos efforts, il est vrai, ne furent pas à la mesure de leurs appétits.

Tous ces problèmes tiraient-ils leur origine de la création d'une Société des rédacteurs, idée neuve qui accompagna la naissance du journal? Encore là, il faut se méfier des absolus. Je me rends compte, après usage, que pour généreuse et emballante qu'elle fut, elle collait mal à la réalité de l'heure et aux exigences d'un quotidien fragile comme LE JOUR le fut toujours. Avec cette réserve que tout au long de l'histoire du journal, plusieurs journalistes ont su faire preuve de maturité et d'un sens peu commun des responsabilités dans cette structure inédite et novatrice de fonctionnement. D'autres, en revanche, s'en servirent pour paralyser le journal et pour lancer des sous-sols de notre culture des cris hystériques contre toute forme d'autorité et de responsabilité. Ceux-là, que l'on retrouve curieusement parmi les plus paresseux et les plus

Voir page 6: Putsch

Le Conseil de presse s'interroge

Le boycottage a-t-il suffi à tuer Le Jour?

■ Avis du Conseil de presse du Québec sur la plainte de la Société des rédacteurs du journal Le Jour concernant la publicité gouvernementale.

La Société des rédacteurs du journal "Le Jour" a dénoncé auprès du Conseil de presse du Québec ce qu'elle appelait le boycottage de ce journal en ce qui concerne la publicité gouvernementale et, en particulier, la publicité provenant du gouvernement du Québec et des organismes qui en dépendent directement. La plaignante attribuait ce boycottage à des motifs de partisannerie politique et soutenait qu'en conséquence les lecteurs du Jour étaient privés d'informations d'intérêt public auxquelles, à l'instar de tous les les citoyens québécois, ils ont droit et au coût desquelles ils participent comme tous les autres contribuables du Québec.

En outre, la Société des rédacteurs du Jour considérait qu'il s'agissait là non seulement d'une violation flagrante du droit du citoyen à l'information transmise par les pouvoirs publics mais également d'une atteinte aux libertés démocratiques fondamentales de la presse et du droit à la libre d'expression des idées.

A l'appui de sa plainte, la Société des rédacteurs soutenait qu'en plusieurs occasions Le Jour avait été le seul quotidien a être rayé de la liste des organes d'information chargés de diffuser les messages publicitaires d'intérêt public du gouvernement du Québec. Elle attribuait cette exclusion à l'existence de directives formelles à cette fin de la part de certains ministres, notamment du ministres des Finances, ou à l'intervention d'autorités responsables, à divers niveaux, de l'administration de certains ministères et agences gouvernementales et para-gouvernementales.

La Société des rédacteurs du Jour faisait, de plus, grief aux autorités gouvernementales du Québec de confier à des agences de publicité considérées comme partisanes le soin de gérer et d'administrer une importante partie des fonds destinés à l'information gouvernementale et elle accusait ces agences d'exclure systématiquement ce journal de la liste des quotidiens appelés à fournir au public l'information publicitaire gouvernementale, et ce pour des considérations politiques et non en fonction de critères professionnels reconnus.

Le Conseil de presse, après examen du dossier porté à son attention et après avoir entendu le témoignage de nombreuses personnes venant tant des milieux administratifs gouvernementaux et de plusieurs agences de publicité que du personnel du journal Le Jour, en est arrivé aux conclusions suivantes:

Le Conseil a eu la preuve, et a acquis la conviction que dans plusieurs des cas invoqués par la société des rédacteurs du Jour, il y a eu effectivement, pour des motifs de politique partisane, interventions tant directes qu'indirectes de la part de ministres (par exemples, deux directives écrites du ministre des Finances adressées aux autorités de deux sociétés d'État relevant de ce ministère) ainsi que de responsables à divers autres niveaux de l'administration gouvernementale à l'effet d'exclure Le Jour de la liste des organes d'information appelés à diffuser l'information ou la publicité provenant du gouvernement ou d'agences gouvernemental ou para-gouvernementales.

Le Conseil de presse juge que de telles interventions dans les cas où il s'agit de communications d'intérêt public constituent une atteinte au droit du public à l'information et une menace à la liberté de la presse. Aussi le conseil en blâme-t-il les auteurs.

Le Conseil est d'avis que la diffusion de l'information gouvernementale, y compris les textes publicitaires qui sont d'intérêt public, doit se faire non en considération d'options politiques mais en vertu de critères connus et visant principalement à respecter le droit des citoyens à être adéquatement informés.

2) Le Conseil reconnait que le journal Le Jour est un organe d'information générale destiné au public, au même titre que tous les autres quotidiens, et, nobobstant son orientation politique et idéologique déclarée, non un organe d'information et de propagande politique s'adressant aux seuls membres d'un parti politique.

Le Conseil a aussi pu vérifier qu'au moment de son enquête le Parti québécois en tant que tel, ne détenait qu'une faible part des titres de propriété de la société éditrice du journal et qu'ainsi il ne détenait pas suffisamment d'actions pour être en mesure de contrôler le journal.

Le Conseil a aussi pu vérifier que des membres du conseil d'administration du journal occupaient des postes importants au sein du Parti québécois et que le Parti québécois avait contribué au financement du Jour sous d'autres formes que par sa participation comme actionnaire. Ces faits, au sens du conseil, ne sont pas suffisants pour faire de ce journal un journal de parti.

Le Conseil est dès lors d'avis que ce quotidien avait le droit, en matière de publicité gouvernementale et para-gouvernementale, de jouir de la part des pouvoirs publics, des organismes qui en dépendent ou des agences de publicité au service du gouvernement, du même traitement que celui qui est accordé aux autres journaux. Le Conseil ne peut que reprouver toute pratique visant à exclure un journal pour le seul motif de son orientation politique ou idéologique.

Il n'appartient pas au pouvoir public et à ceux qui l'exercent de récompenser ou de punir un organe d'information générale à cause de sa politique éditoriale ou des idées politiques de sa rédaction. Agir autrement constitue une négation de la liberté d'expression et du droit du public à être informé et une intrusion dans la conduite éditoriale de cet organe d'information, en violation flagrante de la liberté de presse.

Pour cette raison fondamentale, on ne peut admettre que les fonds publics servant à acquitter le coût de la publicité relevant du gouvernement soient considérés comme l'équivalent de faveurs gouvernementales ou comme de simples octrois, déguisés ou non.

Ces observations s'appliquent aussi bien à la publicité gouvernementale de caractère commercial qu'à celle à caractère d'information publique d'intérêt général. Dans le premier cas, la publicité doit surtout se faire en fonction de critères d'ordre commercial inspirés d'une gestion adéquate des fonds publics. Quant au second cas, il ne fait aucun doute que la publicité doit correspondre à l'obligation qu'ont les pouvoirs publics d'informer adéquatement tous les citoyens et cela d'une façon qui respecte intégralement le droit de ces derniers d'être renseignés sur la chose publique.

3) Le Conseil de presse a constaté, que la principale cause de l'état de choses dénoncé par la société des rédacteurs du jour est l'absence, en matière d'information, et de publicité gouvernementales, de normes administratives, étrangères à toute considération politique, publiquement connues et fidèlement observées.

Un tel état de chose donne facilement ouverture à l'expression de favoritisme en ce qui concerne le choix par le gouvernement des agences de publicité aussi bien que le choix des organes d'information comme véhicules publicitaires. Le Conseil juge aussi inadmissible et contraire à l'éthique des pouvoirs que des personnes en autorités chargées de l'administration de la chose publique puissent, à cause précisément de cette absence de normes, se servir de leur pouvoir pour exercer une telle discrimination à l'endroit d'un organe d'information générale.

Le Conseil de presse ne saurait trop insister sur l'urgence et l'importance pour le gouvernement de définir et de mettre en oeuvre une politique en matière de publicité gouvernementale qui se traduirait par des normes et critères propres à répondre plus adéquatement aux exigences d'une gestion efficace des deniers publics en cette matière de même qu'à renseigner pleinement la population sur tous sujets d'intérêt public qu'il choisit de leur transmettre par voie de messages publicitaires.

D'autre part:

4) Le Conseil est d'avis que la discrimination politique exercée à l'endroit du journal Le Jour n'est pas l'expression d'une politique systématique ou d'une volonté générale de l'ensemble des membres du gouvernement du Québec mais est due à l'initiative de personnes en autorité laissées libres d'agir à leur discrétion.

5) Le Conseil, en outre, n'a pu obtenir la preuve que la perte financière subie par Le Jour, comme conséquence directe ou indirecte des interventions que la Société des rédacteurs a dénoncées, était suffisante pour mettre en péril, à elle seule, l'existence du journal.

6) Sans mitiger le blâme qu'il adresse aux auteurs de telles interventions, il a été démontré au conseil que dans plusieurs des cas où Le Jour invoquait des pratiques de boycottage à son seul endroit, d'autres quotidiens n'avaient pas non plus été choisis pour véhiculer les messages publicitaires gouvernementaux et cela pour des raisons d'ordre commercial et concurrentiel auxquelles Le Jour est confronté comme toute entreprise de presse québécoise. Il faut admettre, en effet, que le fait qu'un organe d'information existe ne crée pas aux pouvoirs publics, pour cette seule raison, l'obligation d'y faire paraître leur publicité.



Asbach Uralt est distillé de vins soigneusement sélectionnés. C'est un brandy issu d'un coupage fait avec tout le secret de l'art et de la tradition, puis amené lentement à maturité afin d'en développer l'unique cachet moelleux. Asbach Uralt, un brandy de fin connaisseur, tiré des vastes celliers situés à Rüdesheim sur le Rhin.
Uralt: mot allemand signifiant "très vieux".

Le Baron Otard
L'aristocrate des cognacs
Vendu partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada Ltée

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5225

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waquih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4891

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

G.-B.: état d'urgence en cas de grève des gens de mer demain

LONDRES (d'après AFP et Reuter) — Le cabinet travailliste de M. James Callaghan s'est réuni hier matin pour envisager de décréter l'état d'urgence au cas où les 38,000 gens de mer de Grande-Bretagne se mettraient en grève demain soir comme ils l'ont décidé.

"Folie", "Stupidité", "Irresponsabilité", "Suicide"... Ce sont quelques-uns des termes les moins violents que la presse, les hommes politiques et les hommes d'affaires emploient pour condamner une décision qui a déjà précipité la chute de la livre sterling et qui compromet le redressement économique du pays.

Hier matin le conseil général des Trades Union a tenu une réunion d'urgence à Brighton et a décidé d'exercer immédiatement tous les efforts de persuasion possibles sur le syndicat des marins pour éviter la grève. La décision de grève est en effet le plus grave défi lancé par un syndicat à l'accord sur la limitation des salaires conclu entre le gouvernement travailliste et le TUC.

La marine marchande britannique effectue environ la moitié du commerce extérieur du pays. Sa paralysie affectera immédiatement les approvisionnements alimentaires et industriels nécessaires à la vie de la Grande-Bretagne.

Les marins de commerce réclament une augmentation immédiate de six livres la semaine qui va au-delà de ce qui est prévu par le "contrat social" en vigueur.

M. Callaghan, a annoncé qu'il retardait le début de sa visite officielle au Canada en raison de la décision du syndicat de la marine marchande de se mettre en grève.

M. Callaghan aurait dû partir aujourd'hui pour Vancouver, première étape d'un voyage de neuf jours au Canada. M. Callaghan a informé M. Trudeau qu'il retardait son départ et que le maintien de sa visite, qui pourrait être écourtée de quelques jours, dépendrait du succès ou de l'échec des négociations entreprises pour éviter cette grève.

M. Callaghan, tout en restant ferme sur les principes, se tient prêt à effectuer si nécessaire une intervention personnelle de dernière minute. Pour le moment, il laisse les dirigeants du mouvement syndical britannique essayer de persuader le syndicat des gens de mer de renoncer à leur action.

La livre sterling a déjà sérieusement accusé le coup. Elle a perdu hier matin trois cents par rapport au dollar. Après s'être légèrement redressée, elle était cotée à midi 1,7450 dollars, soit 2,7 cents de moins que la veille au soir. C'est le cours le plus bas du sterling depuis juin dernier. On avait alors vu les banques internationales accorder des crédits pour le soutenir.

Le gouvernement place maintenant ses derniers espoirs dans les talents de persuasion du secrétaire général du TUC, M.Len Murray, personnalité respectée et influente, qui s'est montré l'un de ses partisans les plus loyaux durant la crise économique.

Comme d'autres dirigeants du TUC, M. Murray a condamné le projet de grève. Le TUC tient en ce moment sa conférence annuelle à Brighton où un millier de délégués ont promis de continuer à coopérer avec le gouvernement pour maintenir les augmentations salariales à une moyenne de 4,5 pour cent.

La péninsule du Cap est ravagée par les émeutes raciales : plus de 20 morts

LE CAP (d'après Reuter et AFP) — Au moins vingt personnes ont trouvé la mort dans les manifestations contre l'apartheid qui agitent le Cap depuis deux jours et qui se sont étendues hier aux faubourgs et townships environnants, déclarait-on de source officieuse.

Les manifestations métisses se poursuivaient hier soir. Des groupes de jeunes gens attaquaient des voitures à coups de pierres, pillaient les magasins et incendiaient des immeubles, a déclaré la police qui, elle, fait état de onze morts depuis mardi.

Pour la première fois depuis l'ouverture, le 12 août dernier du "second front" des émeutes raciales autour de la ville du Cap, les incidents — accompagnés de jets de cocktails Molotov, d'attentats incendiaires, de lapidation de voitures — ont fait tache d'huile, gagnant l'ensemble d'une vaste banlieue au nord, à l'est et même au sud du massif de Table Mountain.

Même de paisibles endroits de villégiature au bord de la mer, comme la petite ville de Fishhoek — à 15 km de la base navale de Simonstown — et où abondent les villas de couples retraités, n'ont pas échappé à cette vague de violence à laquelle les brigades spéciales anti-émeutes, menacées de se trouver débordées, ripostent désormais de plus en plus fréquemment par des tirs de balle, après avoir initialement choisi de disperser à la chevrotine et au gaz lacrymogène, des foules d'autant plus menaçantes qu'on ne peut pas aisément les "verrouiller", au Cap, à l'intérieur de villes-dortoirs, comme on peut le faire à Johannesbourg pour la grande cité satellite de Soweto.

Les émeutes ont fait tache d'huile pour la première fois dans un quartier résidentiel blanc du Cap, à Retreat. Des résidents du quartier indiquent que la police a ouvert le feu sur des pillards. Une trentaine de boutiques ont eu leurs vitrines brisées. Trois écoles et deux boutiques ont reçu des cocktails Molotov.

La police a organisé des convois armés pour les automobilistes de Stellenbosch passant par le col de Helshoogte où des jets de pierres ont été signalés. Les routes menant à plusieurs townships métis ont été interdites aux Blancs. La police a lancé un avertissement aux journalistes en leur demandant de ne pas pénétrer dans les zones métisses parce que la situation était grave.

A plusieurs centaines de kilomètres du Cap, dans le township noir d'Alexandra, la police a ouvert le feu et blessé un garçon de seize ans. Il faisait partie d'un groupe armé de couteaux et de gourdins qui empêchait les écoliers d'aller aux cours, rapporte la police. Selon certaines informations, un poids lourd et une camionnette ont été incendiés à Alexandra dans la journée.

A Soweto, la cité-dortoir qui a servi de détonateur aux manifestations le 16 juin dernier, on craint une nouvelle flambée de violences de la part des Zoulous dont le foyer de travailleurs a été incendié mardi à coup de cocktails molotov. Deux hommes avaient péri dans le sinistre.

Des journalistes noirs rapportent que les Zoulous sont en train d'affûter leurs coutelas, machettes, et haches pour se venger.

La situation qui se détériore dans une région qui apparaissait comme devant être l'ultime hâvre de paix de l'Afrique australe "blanche", a rejeté au second plan les perspectives de solutions diplomatiques ouvertes par la récente rencontre Vorster — Kissinger à Zurich: une consultation Vorster — Smith annoncée pour la semaine prochaine et une nouvelle série d'entretiens du premier sud-africain avec le secrétaire d'Etat américain probablement dans le cadre d'une "navette" de M. Kissinger entre les diverses capitales d'Afrique australe.

Pour cette raison, le résultat le plus spectaculaire du discours prononcé mercredi soir au congrès de Bloemfontein par M. Vorster a été l'avertissement donné aux émeutiers du Cap: les incidents doivent cesser sur le champ, a dit le premier ministre, sinon les grands moyens seront mis en oeuvre. Discours d'autant plus décevant sur les plans de la politique intérieure et de la diplomatie, qu'on en attendait une véritable "percée".

M. Vorster s'est contenté en fait de rassurer la fraction partisane du nationalisme blanc la plus réfractaire à toute évolution de la politique d'apartheid.

Durcissement de ton aussi en Rhodésie: le premier ministre Ian Smith, a interrompu hier le déroulement normal des travaux du Parlement pour annoncer la formation d'un "conseil de guerre" à la suite de l'escalade des activités de la guerilla nationaliste.

Autre décision-surprise, M. Reginald Cowper devient ministre de la Défense. Il remplace M. Pieter Van Der Byl qui détient également le portefeuille des Affaires étrangères. M. Smith a expliqué que ce dernier avait un programme de travail de plus en plus chargé. On estime que le premier ministre faisait allusion aux intenses consultations diplomatiques liées à la mission Kissinger qui vont avoir lieu prochainement.

Liban: combats sur tous les fronts sans gain territorial

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — Les combats se sont poursuivis hier sur tous les fronts au Liban et comme les jours précédents aucune des parties au conflit n'a annoncé s'être assurée un quelconque gain territorial.

Des échanges de tirs à l'arme lourde ont été signalés tout au long de la ligne de démarcation qui traverse Beyrouth.

Dans la montagne libanaise, La voix du Liban, contrôlée par les phalangistes a fait état de bombardements de plusieurs localités du Metn (30 km à l'est de Beyrouth). Les combats, indique-t-on de même source, se sont également poursuivis "sur tous les axes" du front Tripoli-Zghorta.

Selon les journaux progressistes libanais, plusieurs cas de choléra ont été signalés parmi la population de Tripoli assiégée depuis plusieurs mois par les forces syro-chrétiennes. Selon le journal Al Safir, plusieurs dizaines de personnes seraient atteintes et cinq seraient déjà décédées.

Pour la troisième journée consécutive, l'intensité des échanges de tirs a rendu quasiment impossible le passage entre Beyrouth-Ouest et Beyrouth-Est par le Carrefour du Musée, seule "porte" entre les deux secteurs de la capitale libanaise. Un responsable de la "force de paix" a toutefois démenti que les "casques verts" se soient retirés du carrefour du Musée, seul endroit du front où jusqu'à présent, ils stationnent entre les belligérants.

D'autre part la question de la réouverture des routes entre Beyrouth-Ouest et Beyrouth-Est a fait l'objet d'un entretien entre MM. Abou Hassan, chef des services de sécurité du Fatah et Joseph Abou Charaf, membre du bureau politique des phalanges.

Selon la radio contrôlée par les forces progressistes, les deux responsables ont décidé d'ouvrir à la circulation, un itinéraire qui passerait à proximité du port et à travers le centre commercial de la veille ville. Cela sera fait, a affirmé la radio, dès aujourd'hui.

Enfin, M. Hassan Sabri Kholi, émissaire au Liban de la Ligue arabe, est attendu à Beyrouth demain, a annoncé le bureau de presse de la Ligue. M. Kholi, indique-t-on de même source, a retardé son retour prévu initialement pour le début de la semaine, afin de poursuivre au Caire, des "consultations urgentes" avec les responsables de la Ligue arabe. Sur le chemin de Beyrouth l'émissaire de l'organisation pan-arabe doit s'arrêter à Damas, où il aura, indique le bureau de presse, des entretiens avec les dirigeants syriens.

D'autre part, selon la presse libanaise la Syrie fait actuellement tous ses efforts pour qu'un réglement politique intervienne au Liban avant l'entrée en fonction du président-élu Elias Sarkis dans deux semaines.

Dans un article consacré à la visite faite la veille à Damas par le ministre de l'Intérieur Camille Chamoun, chef du parti national libéral, An-Nahar (indépendant) écrit que la Syrie espère parvenir à une "solution politique qui fera l'économie d'une action militaire".

En cas d'échec des moyens politiques cependant, poursuit le journal, les Syriens "auraient alors recours à d'autres méthodes de façon que M. Sarkis ne tombe pas dans les sables mouvants de la crise libanaise".

D'après Al Moharrer (propalestinien) deux représentants du Fatah, principale organisation de la résistance palestinienne, se sont rendus à Damas avec des propositions en faveur d'une trêve qui précéderait l'intronisation de M. Sarkis.

Enfin, plusieurs dirigeants libanais sont attendus dans les prochains jours au Caire pour s'entretenir de la crise libanaise avec les dirigeants égyptiens, rapporte l'agence du Moyen-Orient.

L'agence explique que ces contacts doivent être considérés dans le cadre des efforts entrepris pour créer un climat propice en vue du "sommet" arabe, prévu pour la seconde moitie d'octobre.

Effectueront le déplacement du Caire: MM. Kamal Journblatt, dirigeant socialiste progressiste, Pierre Gemayel, chef des phalangistes, Sheikh Hassan Khaled, mufti de la république libanaise. L'Imam Moussa Sadr, dirigeant de la communauté chiite du Liban se trouve actuellement au Caire.

Carter mène encore 14 points devant un Ford plus agressif

WASHINGTON (AFP) — Le candidat démocrate, M. Jimmy Carter, mène de 14 points devant son adversaire républicain, le président Gerald Ford pour les élections présidentielles, indique un sondage de l'institut Louis Harris publié hier.

Selon cette étude réalisée à la fin du mois d'août, M. Carter remporterait 53 pour cent des voix contre 39 pour cent pour M. Ford si les élections avaient lieu maintenant.

Au début du mois d'août, soit avant la convention du parti républicain, un autre sondage Harris donnait M. Carter gagnant avec 61 pour cent des suffrages contre 32 pour cent à M. Ford. Le plus récent sondage Gallup, début septembre, indiquait un avantage de quinze points pour M. Carter (52 contre 37 pour cent).

Dans le cas où l'ancien sénateur Eugene McCarthy maintiendrait sa candidature, M. Carter, selon le dernier sondage Harris, ne mènerait plus que de onze points sur M. Ford. Il remporterait en effet 49 pour cent des voix, M. Ford 38 pour cent et M. McCarthy 6 pour cent.

Par ailleurs, le président Ford a accusé hier son rival démocrate de vouloir réduire la défense américaine jusqu'au point où les États-Unis ne seraient plus capable de protéger leur liberté ou celle de leurs alliés.

Répondant à un discours que M. Carter avait prononcé la veille, M. Ford, qui parlait à Washington devant la convention de l'organisation juive B'Nai B'Rith, s'est livré à la plus violente attaque qu'il ait lancée contre son adversaire démocrate depuis le début de la campagne électorale.

"Le gentleman", a dit M. Ford en parlant de M. Carter, propose de retirer des troupes américaines d'Europe et de Corée et préconise une stratégie de représailles nucléaires massives au risque de provoquer une "crise grave avec nos alliés".

"Le gentleman", a poursuivi M. Ford, propose encore de réduire de sept milliards de dollars le budget de la défense, de retarder la construction du bombardier B-1 et de supprimer l'aide militaire à "nos alliés essentiels".

"Si nous faisions toutes ces choses, a noté le président, il nous serait impossible d'avoir une défense nationale suffisante pour maintenir notre liberté".

M. Carter a qualifié les ventes d'armes américaines à l'étranger de "cyniques et dangereuses", a ajouté M. Ford.

La plupart de ces ventes d'armes vont à des pays-clefs comme Israël et l'Iran, a dit le président et "Je pense qu'il ne propose pas de couper les fournitures d'armes à Israël".

"Est-ce que le gentleman (M. Carter) veut donner aux Soviétiques le monopole des fournitures d'armes dans le monde?", a demandé M. Ford. "Est-ce que M. Carter peut sincèrement considérer que la politique bipartisane de son pays est plus cynique et moins morale que celle de l'Union soviétique"?".

Répondant à l'affirmation du candidat démocrate que s'il était élu président, il resserrerait les liens des États-Unis avec leurs alliés traditionnels et avec Israël, M. Ford a affirmé: "Je tiens à vous le dire, Israël est l'un de nos alliés traditionnels, et nos liens n'ont jamais été plus étroits ou plus forts".

S'adressant plus directement à son auditoire, M. Ford a réaffirmé que les États-Unis n'entendaient pas imposer de solution au Proche-Orient, mais que des accords éventuels seraient réalisés entre les parties comme dans le cas du Sinai.

Il n'y aura pas non plus de concessions unilatérales, a souligné M. Ford, mais un "quid pro quo politique".

Comme toujours, a ajouté le président, les États-Unis resteront en consultations étroites et constantes avec Israël avant, durant et après toutes négociations. Et le président a conclu en réaffirmant l'engagement des États-Unis de défendre l'indépendance de l'État juif. Aujourd'hui, M. Ford recevra une délégation d'évêques catholiques à la Maison-Blanche. Cette rencontre lui donnera l'occasion de réaffirmer sa position sur la question de l'avortement et d'attaquer M. Carter sur l'un des points les plus sensibles de sa campagne.

Le président Ford est en faveur d'un amendement à la constitution qui permettrait à chacun des 50 États américains de décider indépendamment s'il était pour ou contre la liberté de l'avortement.

M. Carter a adopté jusqu'ici une position imprécise qui lui a valu l'opposition des milieux catholiques américains.

C'est une situation que M. Ford ne manquera pas d'exploiter comme il a déjà exploité les ambiguïtés de la politique militaire du candidat démocrate.

Le pilote du MIG-25 est arrivé aux USA

TOKYO (Reuter) — Un VIP (very important passenger) a pris place hier à l'aéroport de Tokyo dans la cabine de première classe du vol 22 des Northwest Airlines à destination des États-Unis.

Il s'agissait de Viktor Ivanovich Belenko, l'officier pilote soviétique de vingt-neuf ans qui est passé à l'Ouest en faisant atterrir lundi son MIG-25, l'avion de combat le plus rapide du monde, à Hakodate, dans le nord du Japon.

Tant du côté japonais que du côté américain, on a déclaré ignorer quelle serait la destination finale de Belenko aux États-Unis où le transfuge a demandé et obtenu l'asile politique. L'avion des Northwest Airlines se rend à Minneapolis via Honolulu et Los Angeles.

De source proche de la police nipponne, on indique que des représentants des ambassades soviétique et américaine ont été autorisés à s'entretenir brièvement avec lui avant son départ.

L'Union soviétique a fait remettre hier au ministère des Affaires étrangères japonais une note de protestation pour se plaindre que le Japon n'ait pas donné droit à ses demandes répétées en faveur de la restitution du MIG-25 et de son pilote.

La note qualifie d'affabulation les affirmations selon lesquelles Belenko a demandé l'asile politique et déclare que l'attitude du gouvernement japonais dans cette affaire doit être considérée comme "inamicale".

M. Yanagiya a déclaré que le Japon n'avait communiqué à aucun autre pays les informations relatives à l'appareil recueillies par les experts japonais.

Soljenitsyne à Cavendish

CAVENDISH, Vermont (AFP) — Un ami intime de l'écrivain soviétique en exil Alexandre Soljenytsine a acheté et fait rénover une maison à Cavendish (Vermont) où selon des rumeurs persistantes l'auteur de l'Archipel du Goulag s'installerait ces jours prochains.

Si vous avez vu Paris et son Louvre, Grenade et son Alhambra, Venise et sa place Saint-Marc, vous devez voir Montréal et ses appartements LaCité.

Vous aurez tout vu.

Un nouveau concept
Quelques pas de votre appartement et vous êtes à l'hôtel ou sur la Promenade; centre commercial intérieur par excellence, composé de quatre-vingt cinq boutiques, cinq restaurants, trois cinémas, saunas et salles d'exercice physique, piscines, courts de tennis et de squash, stationnement souterrain. Quelques pas de plus... et vous serez sur le Mont-Royal.

Seul ou avec d'autres
LaCité vous offre en plusieurs répartitions: garçonnières, studios-alcôves et appartements d'une, deux, trois ou quatre chambres à coucher, dont plusieurs avec terrasses.

Pour le sommet du confort
Autres bénéfices: planchers recouverts de moquettes, contrôle individuel du chauffage et de la climatisation, service de sécurité jour et nuit.

Appartements LaCité

Entrée aux appartements modèles à l'angle de la rue Prince Arthur et de l'avenue du Parc. 845-4173

QUINZAINE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE CHILIEN

9 et 10 septembre: 20:30 heures
Pièce de théâtre de Pablo Neruda, présentée par le "Teatro del Ande". "Splendeur et mort de Joaquin Murieta"
L'histoire d'un immigrant chilien en Californie.
Texte en français, acteurs chiliens.
Représentations à:
L'École Émille Nelligan, 4750 rue Henri-Julien.

11 septembre: Journée anti-impérialiste et anti-fasciste.
17:00 heures
Manifestation devant le Consulat du Chili,
2100 rue Saint-Marc
19:30 heures
"Soirée politico-artistique"
Première partie: artistique
Deuxième partie: allocution de M. René Lévesque, président du Parti Québécois, et M. Jacques Chonchol, ancien ministre de l'Agriculture du gouvernement de Salvador Allende
École Émile Nelligan
4750 rue Henri-Julien

12 septembre: 19:30 heures
Liturgie Oecuménique
Église St-Pierre-Apôtre
1212 rue Panet

14 et 15 septembre: 19:00 heures
Festival de Cinéma
Auditorium Collège Maisonneuve,
2700 rue Bourbonnière

18 septembre: 19:30 heures
Première partie: artistique
Deuxième partie: allocution d'un dirigeant québécois.
Journée de solidarité avec les militaires patriotes
École Émile Nelligan
4750 rue Henri-Julien

19 septembre: 19:30 heures
Festival folklorique avec la participation de plusieurs groupes ethniques, chiliens et québécois.
École Émile Nelligan
4750 rue Henri-Julien

ASSOCIATION DES CHILIENS DE MONTRÉAL

Prêts et bourses



Etudiants, dans quelques jours, il sera trop tard!

La date limite pour faire votre demande est le 30 septembre.

Les formulaires sont disponibles dans tous les collèges et toutes les universités du Québec ainsi que dans les bureaux régionaux du ministère de l'Éducation. Complétez-le et retournez-le dès maintenant.

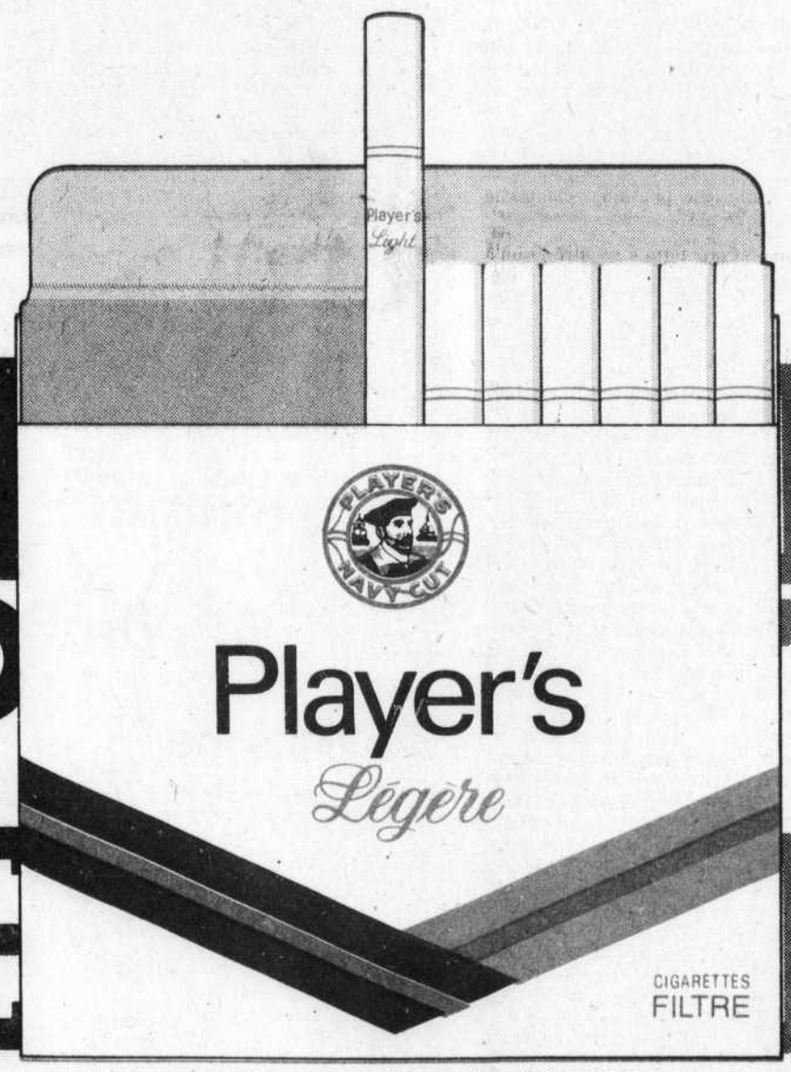
Ça presse!

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Service des prêts et bourses aux étudiants

Edifice G, 22e étage, Québec G1R 5A5
Tél.: 643-3750

VOICI LA Player's Légère

NI TROP FORTE



NI TROP DOUCE

Disponible en format Régulier et King Size.

Player's Légère

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger croît avec l'usage-éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette-Format King Size: "goudron" 17 mg, nicotine 1.3 mg. Format régulier: "goudron" 14 mg, nicotine 0.9 mg.

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, vendredi 10 septembre 1976

Mao fut un des plus obstinés rebelles de l'histoire

(Par Serge Romensky de l'AFP) — Mao Tsétoung, le "Soleil rouge" de la Chine, le "Grand timonier" de 800 millions d'êtres humains, a aussi été l'un des plus obstinés rebelles de l'histoire.

A treize ans, au fond de sa province natale du Hunan, il se révoltait contre l'autorité d'un père avare et cruel. Adolescent, il n'attendit pas la chute de l'empire en 1911, pour couper sa natte, ce symbole de sujetion imposé aux Chinois par le conquérant mandchou.

Lorsqu'après la première guerre mondiale, les jeunes intellectuels libéraux ou révolutionnaires quittèrent la Chine pour aller étudier en Occident ou à Moscou, Mao-Tsétoung refusa de suivre ce courant et resta en Chine. Quand, en 1927, la direction du parti ordonna la révolte urbaine, Mao se dressa contre cette tactique sanglante et vaine, en préconisant, puis en organisant la guérilla paysanne.

En 1935, pendant la Longue marche, Mao est, non sans oppositions, devenu le chef incontesté du Parti. A 43 ans, dans son quartier général de Yenan, il n'est plus le jeune homme émacié, au regard brûlant de "l'insurrection d'automne". Il est déjà le "président Mao". Sa silhouette commence à s'empâter, l'expression se fait autoritaire, le geste didactique, mais l'épais accent du Sud demeure, et le verbe est souvent truculent.

De ce moment, Mao Tsétoung est devenu "le grand instructeur". De tous les titres qui lui ont été donnés, c'est celui qu'il a toujours préféré.

Poète et philosophe, soldat et homme d'action, Mao a toujours mis la pensée à l'origine du geste; la pensée, pour lui, est l'action qui commence. Elle est efficace par elle-même et invincible dès que "les masses" l'ont assimilée et comme transformée en leur conviction propre.

La guerre sino-japonaise et la seconde guerre mondiale, les dernières batailles contre Tchang Kai-shek avant la victoire de 1949, sont pour Mao l'affrontement de deux pensées, autant que de millions d'hommes d'une part, il y a une pensée craintive et rétrograde, traditionnelle, qui veut que la Chine reste immuable, ou, tout au moins, ne change que lentement. D'autre part, il y a la pensée rebelle, révolutionnaire, qui est le "maoïsme" par excellence, et qui affirme que, pour la Chine séculairement paralysée dans l'inertie d'immenses foules paysannes, tout changement est meilleur que la stagnation.

C'est cette "pensée de Mao", décrétée boussole du militant, qui déclenche le "grand bond en avant" de 1958, cette tentative forcenée de changer les lois économiques, de pousser la Chine au premier rang par des raccourcis ignorés tant du monde capitaliste, que du modèle soviétique.

Cette rébellion faillira coûter à Mao son pouvoir. Les graves difficultés économiques entraînées par le "grand bond en avant" donnent l'avantage, pour un temps, aux pragmatiques, conduits par le "Khrouchtchev chinois", Liu Shao-shi. Mais à partir de la fin de 1965, Mao provoque, par vagues successives où la Chine manquera de chavirer, une gigantesque révolte des jeunes contre les vieux, des administres contre les administrateurs, la "grande Révolution culturelle". Le parti est disloqué, l'État presque démantelé, seule reste à peu près intacte l'armée, qui finira par rétablir l'ordre, progressivement et en souplesse. Mao n'a-t-il pas dit d'ailleurs, que "le pouvoir est au bout du fusil".

La Révolution culturelle, avec ses défilés de millions de gardes rouges hurlant leur dévotion à Mao, porte le culte du "Grand timonier" à des paroxysmes sans précédent. Grâce au président Mao, des sourds entendent, des aveugles retrouvent la vue, la Chine entière est illuminée par le "soleil rouge" de sa pensée pour ainsi dire miraculeuse.

Dès lors, le portrait, devenu hiératique et solennel, de Mao Tsétoung, s'entoure de rais de lumière, Omniprésent, du portail de la Cité interdite jusque dans la plus modeste chaumière, il veille en effigie à la grandeur de la Chine.

Car c'est en image seulement que le "grand instructeur", dans les dernières années de sa vie, sera présent au sein de son peuple. Et c'est en de rares citations, parfois énigmatiques, que s'exprimera désormais sa pensée, pour dénoncer l'antique philosophe Confucius ou le moderne "révisionniste" Teng Hsiao-ping.

Depuis 1971, année du complot manqué de Lin-Piao (son "proche compagnon d'armes de la Révolution culturelle), le président Mao, en effet n'est plus apparu en personne devant les masses. C'est seulement dans les journaux, au cinéma, à la télévison, que les Chinois ont continué de l'apercevoir, de plus en plus visiblement frappé par la vieillesse.

Dans le même temps, des études historiques sur la fin des grandes dynasties chinoises préparaient l'opinion à l'idée que Mao, lui-même, un jour ne serait plus. A mesure que se rapprochait cet instant inéluctable, Mao Tsétoung s'est comme désincarné progressivement, effacé physiquement. Sa "pensée", en revanche, était, de façon toujours plus insistante, présentée comme l'inexpugnable rempart pour tous les temps, contre les "monstres et démons" qui guettent la Chine.

Mao n'est plus, mais sa pensée demeure. Et ce n'est pas un mince paradoxe, que cette pensée, qui est celle d'un rebelle, soit devenue un dogme.

Une succession difficile réglée par une direction collégiale?

HONG KONG (pour AFP et Reuter) — L'avenir politique de la Chine après Mao a été implicitement tracé par le communiqué commun publié hier par le comité central du parti communiste chinois, le congrès national du peuple, le conseil d'État et la commission militaire centrale.

La direction politique de la Chine de demain sera assurée en fonction du principe maoiste de la collaboration de toutes les générations, principe qui avait été précisé par l'ancien premier ministre Chou En-lai. Une direction collégiale au sein de laquelle les anciens, les jeunes et les gens d'âge mûr apportent chacun leur expérience, leur capacité et leur vitalité pourrait ainsi présider demain aux destinées de la Chine populaire.

L'actuelle direction, telle qu'on l'a vue, lors de la grande manifestation en l'honneur des héros du tremblement de terre, le premier septembre à Pékin, restera très probablement au pouvoir jusqu'au prochain congrès du parti, qui décidera de sa réorganisation. C'est là ce que semble annoncer le communiqué commun.

Dans les années qui viennent, les noms qui ont le plus de chance de revenir souvent dans les compte-rendus de la politique chinoise, sont ceux du premier ministre Hua Kuo-feng, de Wang Hung-wen, Yeh Chien-ying, Chiang Ching, Yao Wen-yuan, Wang Tung-hsing et Wu Teh, qui avec quelques autres formeront le noyau du politburo et exerceront collectivement le pouvoir.

La Chine commence désormais à vivre sans Mao et il lui faudra du temps pour se rendre compte de ce qui vient de lui arriver, aussi est-il peu probable que l'on assiste immédiatement au déclenchement d'une lutte pour le pouvoir.

Pourtant, les années qui viennent verront sans doute s'affirmer les rivalités, d'autant que l'actuel politburo est favorable aux "radicaux" tandis que la majorité des cadres, des militaires et de la population est, dit-on, plus tentée par la modération et le "pragmatisme".

Le communiqué conjoint indique également que la ligne révolutionnaire tracée par le président Mao sera "résolument suivie" de même que sera respectée l'orientation qu'il a donnée à la politique étrangère de la Chine. Ce qui semble indiquer que l'on verra se poursuivre les efforts des dirigeants chinois pour susciter une sorte de front uni pour faire face à la menace de ce qu'ils appellent le "social impérialisme" et le "révisionnisme" de l'Union soviétique.

La Chine d'après Mao verra donc probablement se poursuivre sa politique d'ouverture vers l'Ouest pour se prémunir contre l'URSS.

C'est pourtant bien la fin d'une époque, dans ce pays qui va chercher à puiser sa force dans une direction collégiale, privée désormais du souffle que lui communiquait le président Mao.

Les prédictions de ceux qui n'excluent pas des luttes factionnelles sont fondées sur le danger de voir de vieilles et acerbes rivalités déchirer le comité central du Parti, comme cela s'est presque produit après la mort de Chou En-lai, en janvier dernier.

La lutte pour le pouvoir à laquelle on a alors assisté a porté un sérieux coup à l'idée que l'on se faisait d'une direction collective. Campagne politique, campagne d'affiches et aussi la violence avec quelques morts. Cette lutte a montré jusqu'à quel point certains membres de la hiérarchie étaient prêts à aller pour imposer leurs vues. Finalement, les "militants" et les "modérés" sont parvenus à un compromis difficile.

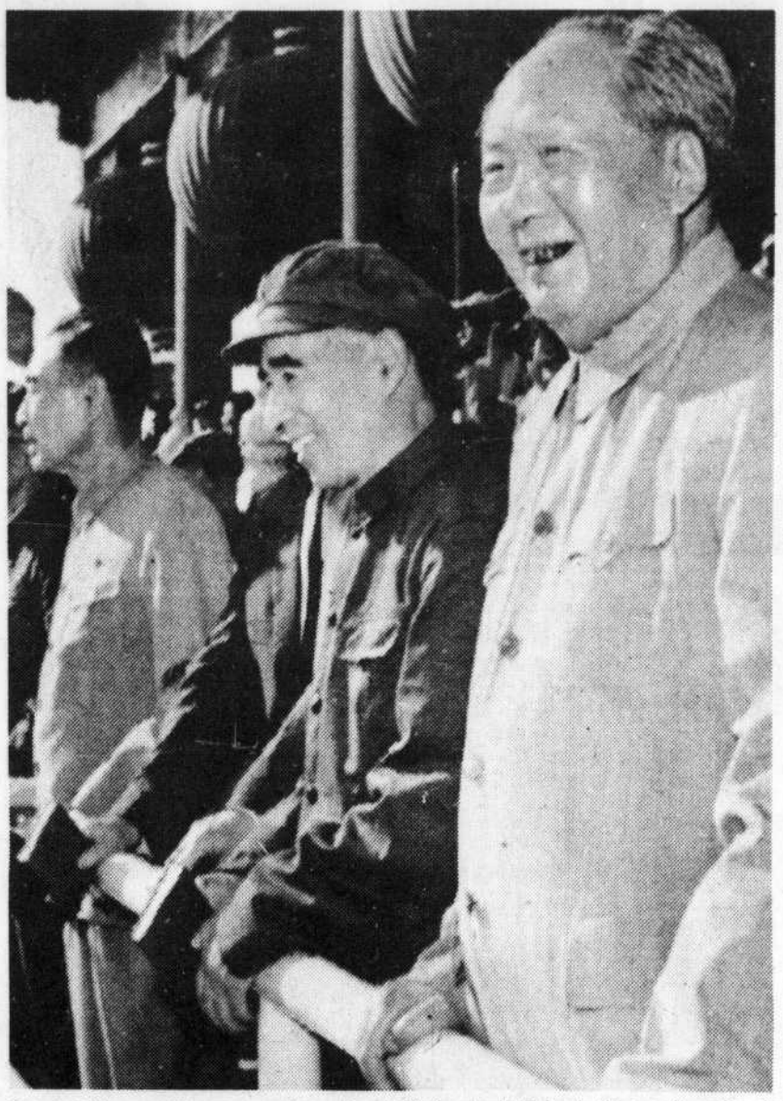
Tenant de la ligne modérée, le vice-premier ministre Teng Hsiao-Ping a été limogé. M. Hua Kuo-Feng a été nommé premier ministre et premier vice-président du parti. Il passe généralement pour un centriste mais certainement pas pour un extrémiste.

M. Hua, qui venait en deuxième position dans la hiérarchie du parti, paraît bien placé sur le papier, mais l'ascension du premier ministre a été si rapide qu'il s'est à peine imposé aux yeux des masses. Exception faite d'une conférence sur l'agriculture l'an dernier, il n'a présidé aucun rassemblement national, aucun congrès du parti où aurait pu s'exercer son autorité.

Derrière M. Hua, on trouve Wang Hung-Wen, deuxième vice-président du parti, le plus jeune des dirigeants chinois. Il a une quarantaine d'années et, il y a deux ans, certains voyaient dans cet homme de Changai le successeur de Mao.

"Radical" ou "militant", Wang a fait son apprentissage politique dans la révolution culturelle mais, quelque peu retiré de la scène publique ces derniers temps, il fait actuellement figure d' "outsider".

Autre membre du "clan de Changai", le vice-premier ministre Chang Chun-chiao pourrait être un sérieux candidat à la succession. Il dispose d'une audience au sein du parti, de l'État et de l'armée et d'une grande expérience d'administrateur. Il était autrefois classé parmi les "radicaux", mais certains sinologues assurent qu'il se tient maintenant à l'écart des diverses factions.



Sur la tribune d'honneur, lors des défilés de la Révolution culturelle de 1966, trois des artisans de la Chine moderne : Mao Tsétoung, Lin Piao son "dauphin" qui devait le trahir, et Chou En-lai mort en janvier.
(Téléphoto UPI)

La "longue marche"

(AFP) — La Longue marche (octobre 1934 — octobre 1935), épisode aujourd'hui quasi-légendaire de la révolution chinoise, restera dans l'histoire étroitement liée à l'ascension politique et au triomphe des idées de Mao.

Dans les faits, cette fantastique retraite a conduit les troupes communistes des bases du Kiangsi, encerclées par les nationalistes, jusqu'au nord Shensi, après leur avoir fait parcourir 12.000 km, franchir dix-huit chaînes de montagnes et traverser douze provinces. Sur les 130,000 hommes au départ, à peine 30,000 ont survécu, au terme de leur terrible effort.

Les quatre premières campagnes d'encerclement et d'anéantissement lancées par Tchang Kai-Chek contre la "république soviétique du Kiangsi" de 1931 à 1934, avaient toutes échoué. Mais au cours de l'été 1934, une cinquième campagne est lancée, qui, par l'ampleur des moyens mis en oeuvre (plus d'un million de soldats nationalistes), oblige finalement les communistes à se retirer.

C'est le début de la Longue marche. Suite de batailles et d'escarmouches, d'actions de propagande et d'aide à la population, cette marche héroïque marque le triomphe de la ligne maoiste au sein du bureau politique du PCC. Mao, qui croit au potentiel révolutionnaire des payaans pauvres et qui défend la tactique de la guérilla, devient président du bureau politique, lors de la conférence qui se tient à Tsun Yi, une des étapes de la Longue marche (janvier 1935).

La Longue marche se termine à l'automne 1935 par la création d'une nouvelle base rouge à Yenan, dans les montagnes de Shensi. C'est là que l'armée communiste va expérimenter et développer la pratique de la guérilla, en l'utilisant d'abord contre les Japonais, pour la retourner ensuite contre le Kuomingtang en 1945 et aboutir en 1949 à la fondation de la république populaire de Chine.

Le "grand schisme" Mao-Khrouchtchev

PARIS (AFP) — Mao Tsétoung avait fait de "l'antisoviétisme" sa profession de foi politique: tel est le jugement, porté à Moscou, sur celui qui fut à l'origine du "grand schisme" sino-soviétique.

La "modicité" de l'aide économique de l'URSS (qui poussa Mao Tsétoung, en 1958, à la politique du "grand bond en avant"), le refus soviétique de lui donner le modèle de la bombe atomique (alors qu'un accord en ce sens avait été signé en octobre 1957), le refus de restituer les territoires chinois occupés par la Russie entre 1860 et 1906 (alors que la Chine avait obtenu, après la seconde guerre mondiale, l'annulation des concessions occidentales), la volonté de Moscou, enfin, de maintenir son rôle dirigeant dans le mouvement communiste mondial, ont été autant de facteurs qui ont forgé "l'antisoviétisme" du président chinois.

Dès le début des années 60, la scission entre les deux pôles du communisme devient patente et les insultes commencent à fuser de part et d'autre. Khrouchtchev ayant traité Mao de "vieille galoche usée", le chef du PC chinois réplique en vouant ce "chauve" et ce "bouffon" aux "poubelles de l'histoire".

En avril 1960, Mao Tsétoung déclenche la querelle idéologique avec Moscou, en faisant publier une série de documents doctrinaux sous le titre de "Vive le léninisme". La même année voit les premiers départs massifs de Chine des spécialistes et techniciens soviétiques.

Le conflit idéologique rebondit en 1963 lorsque la presse de Pékin publie une nouvelle série d'articles (de plus de 10.000 idéogrammes chacun) éclairant pour la première fois les divergences qui étaient apparues entre Mao Tsétoung et Khrouchtchev depuis 1956. En effet, les Chinois ont toujours situé l'origine du conflit idéologique dans les décisions du XXème congrès du PC soviétique, début de la "déstalinisation".

La "grande révolution culturelle prolétarienne", déclenchée en Chine en 1966, offre la possibilité au président Mao de relancer la lutte contre le "révisionnisme" et d'épurer le parti des éléments "khrouchtcheviens". Mao utilisera la campagne quasi-permanente contre le "révisionnisme" (soviétique) tant pour saper le prestige et l'influence de Moscou au sein du mouvement communiste que pour combattre les factions dans son propre parti: Liu Shao-chi (le "Khrouchtchev chinois"), Lin-Piao et Teng Hsiao-ping seront chargés des mêmes défauts et assimilés aux "renégats révisionnistes soviétiques".

L'intervention des troupes du Pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie en août 1968 fournira l'occasion aux Chinois de forger un nouveau qualificatif: "le social-impérialisme soviétique" qui sera bientôt désigné comme "l'ennemi numéro un".

L'année suivante, en 1969, le conflit idéologique va même dégénérer en incidents frontaliers armés sur l'Oussouri.

L'ouverture chinoise au monde extérieur élargit l'arène de la rivalité entre Pékin et Moscou qui se traduit par une compétition politique dans leurs relations respectives avec l'Occident et le tiers monde.

Par ailleurs, Mao Tsétoung repousse systématiquement les propositions successives de Moscou en faveur d'une "normalisation" des relations d'État entre les deux pays, et souligne sa volonté de réviser les "traites inégaux" relatifs aux frontières communes.

Accusé d'avoir "élevé l'anti-soviétisme au niveau d'une politique d'État", le président Mao Tsétoung a toujours été, aux yeux des dirigeants soviétiques, l'obstacle majeur, sinon le seul, sur la voie d'une réconciliation.

Le maoisme : unité des contraires et universalité de la contradiction

PARIS (AFP) — Citée pour la première fois en avril 1945 dans les statuts du parti communiste chinois, la "pensée Mao Tsétoung" inspire les actes de 800 millions de Chinois et prétend s'adresser à tous les peuples du tiers monde.

Profondément sinisée, la dialectique marxiste s'y trouve associée à la "technique du dialogue" des sectes taoïstes.

Formulée dans un essai "de la contradiction" (1937), la dialectique de Mao est fondée sur "l'unité des contraires" et sur "l'universalité de la contradiction" considérées comme "forces motrices de l'histoire".

De cette vision dialectique du monde, qui privilégie le déséquilibre, la lutte et la tension, découle la pensée politique, économique et militaire de Mao Tsétoung.

Politiquement, Mao rejette le "déterminisme marxiste" et "la fatalité historique du communisme". Pour lui, l'Union soviétique et la Chine peuvent aussi facilement revenir au capitalisme que passer au communisme. D'où la nécessité de poursuivre la "lutte des classes" et d'organiser régulièrement des "campagnes de rectification" (Cheng-Feng), permettant de faire pénétrer au plus profond des masses, grâce, d'ailleurs à l'extrême malléabilité de l'homme, la conscience aiguë que deux "lignes", deux courants adverses sont à l'oeuvre dans le monde, qu'ils s'imbriquent au point de rendre parfois la vérité difficilement discernable de l'erreur, faire trouver et comprendre la "direction correcte" qui commande l'action efficace.

Telle est la philosophie des grandes campagnes lancées par Mao comme "le Grand bond en avant" (1958) ou la "Révolution culturelle" (1966).

C'est le souci d'éliminer les "trois contradictions" opposant les villes aux villages, les ouvriers aux paysans, le travail intellectuel au travail manuel, qui est à l'origine de l'organisation par Mao du mouvement Hsia-Feng (envoi de cadres et de jeunes à la campagne).

Au plan économique, Mao a tenté de résoudre la contradiction "main-d'oeuvre-capital" en transformant la main-d'oeuvre chinoise surabondante en capital industriel (création des aciéries d'arrière-cour et de petites usines rurales). Il a retiré aux forces du marché et à la planification économique, le rôle essentiel que leur attribuent le capitalisme et le socialisme, préférant résoudre les problèmes de croissance par une vaste mobilisation idéologique de ses compatriotes. Enfin, conscient de la nécessité à long terme d'une révolution technologique, Mao n'a cessé d'exprimer sa confiance illimitée dans le pouvoir de création des masses.

Au plan militaire, comme le démontra Mao durant la "Longue marche" ou la "campagne de libération", offensive et défensive, force et faiblesse, victoire et défaite, sont autant de couples de phénomènes contradictoires pouvant se transformer l'un en l'autre. Il en résulte qu'une guerre n'est jamais perdue tant que le peuple a la volonté de se battre. Car, selon Mao, c'est le peuple et non les armes qui constitue dans un conflit le facteur décisif (théorie des tigres de papier).

Extraordinaire école de volonté, de courage et de patriotisme, la pensée Mao Tsétoung a imposé à la Chine des changements d'une ampleur sans précédent dans l'histoire mondiale. Mais elle a soumis le pays à une tension et à des changements incessants.

●

PÉKIN (Reuter) — Le petit livre rouge des "citations du président Mao tsé Toung" fut pendant plusieurs années l'ouvrage de référence des masses chinoises, une sorte de "bible", du marxisme-léninisme vu par Mao, et aussi un "talisman magique" propre à effrayer et à défaire les "ennemis de classe".

Les Chinois gardent depuis quelques années le petit livre sur leurs étagères car ces extraits des discours et des écrits du "grand timonier" avaient été compilés et présentés par Lin Piao, lui-même tombé en disgrâce et démasqué comme "traître".

La révolution, la politique comme base de l'action et la guerre populaire ont été les leitmotiv de la pensée de Mao. Elles apparaissent à chaque page des citations.

A propos de la révolution définie comme "une insurrection, un acte de violence par lequel une classe en renverse une autre", Mao dit: "Tous les réactionnaires sont les mêmes. Si vous ne les frappez pas, ils ne tomberont pas".



De Yang Kai-hui à Chang Chin

Quatre épouses et sept enfants

PEKIN, (Reuter) — La vie privée de Mao Tsétoung n'a pas été moins agitée que la grande révolution qu'il a inspirée.

Il s'est marié quatre fois, a eu au moins sept enfants, mais seuls quelques proches parents lui survivent.

Ses mariages reflètent les changements gigantesques qu'a connus la Chine durant son existence. Le premier était traditionnel, il fut arrangé par ses parents contre sa volonté. Mao n'avait que 14 ans, la jeune fille choisie pour lui était de quatre ans son aînée. Le mariage ne fut jamais consommé, Mao le répudia rapidement et refusa ultérieurement d'en discuter.

Par contraste, la quatrième épouse de Mao, celle qui lui survit, est une ancienne actrice de cinéma, bien émancipée, qui répondait au nom de Li Chung-chin. Il lui en donna un nouveau, Chiang ching, c'est-à-dire "Verte rivière", et elle devint une ardente dirigeante révolutionnaire, indépendamment de Mao.

La femme que Mao considéra toujours comme sa première épouse était Yang Kai-hui, fille de son instituteur et communiste fidèle. Ils se marièrent en 1920, alors qu'il était âgé de 27 ans, et ils eurent deux fils.

En 1930, Yang Kai-hui et la soeur de Mao, Tsé-hung, furent exécutées par un chef militaire pro-nationaliste pour leur refus de répudier leur foi communiste.

La douleur de Mao s'exprima bien des années après dans un poème, adressé à un camarade dont la femme venait également de mourir. Il y compare Yang Kai-hui à un fier peuplier, la femme de son ami à un saule. Saule et peuplier s'élèveront jusqu'aux extrémités du ciel.

La troisième femme de Mao, Ho Tzu-chen, demeura à ses côtés de 1930 à 1937, à travers la période la plus difficile de la révolution. Elle l'accompagna dans la Longue marche, laissant en chemin leurs enfants à des paysans.

Blessée par des éclats de bombe, elle était minée dans sa santé, lorsque l'armée rouge en haillons atteignit le Yenan, dans le nord-ouest de la Chine. Leur dernier enfant y naquit, mais peu après, le couple divorça. Selon certaines versions, Ho Tzu-chen se rendit en URSS pour y suivre un traitement médical.

En 1939, Mao épousa Chiang Ching, une divorcée d'apparence élancée et élégante qui avait travaillé dans l'industrie cinématographique naissante de Changhai, sous le nom de Lan Ping, c'est-à-dire "Pomme bleue".

Durant les premières années du mariage, elle ne déploya pas une grande activité politique, mais un quart de siècle plus tard, en 1966, elle joua le rôle le plus important de sa vie en contribuant à lancer la tumultueuse Révolution culturelle.

Agitant le petit livre rouge de Mao, elle invitait les militants des gardes rouges à suivre la ligne révolutionnaire de son mari. Plus tard, alors que le bouleversement révolutionnaire avait plongé la Chine dans le chaos, elle contribua à calmer la tempête.

Chiang Ching représente enocre une force politique importante, elle est située au septième rang de la hiérarchie du parti. Mais on se demande si sa position ne va pas être affectée, d'une manière ou d'une autre, par la mort de Mao.

Mme Mao a eu deux filles, qui se seraient toutes deux mariées. Le premier fils de Mao, Mao An-ying, combattit dans les forces chinoises qui intervinrent en Corée. Il y fut tué en 1950.

Le sort des enfants de Ho Tzu-chen — selon certains il y en aurait eu jusqu'à cinq — n'a jamais été révélé.

En 1965, Mao déclara à l'écrivain américain Edgar Snow que les deux filles qu'il a eues de Chiang Ching et un fils de Yang Kai-hui étaient les seuls enfants qui lui survivaient. Ils vivent dans l'anonymat et il y a peu de chances qu'ils marchent sur les traces de leur père.



À VOIR ET À REVOIR ENCORE!

POUR TOUS

'HAROLD ET MAUDE' représente une joie de vivre indescriptible pour tous. Une satire incroyable sur le militarisme, les psychiatres, la programmation sur ordinateurs et beaucoup plus.

Harold et Maude

AVEC: BUD CORT
RUTH GORDON
Musique de
CAT STEVENS
COULEUR
UN FILM DE HAL ASHBY



4e SEMAINE

UN LIVRE QUE VOUS AVEZ LU ET RELU. Un film magnifique que vous visionnerez plusieurs fois.

Un mode de vie soucieux d'excellence et d'élévation personnelle. La grandeur de l'amour et la griserie de la liberté.

Jonathan Livingston le goeland

VERSION FRANÇAISE

Musique de
Neil Diamond

UN FILM DE HAL BARTLETT
EN COULEUR

Vendredi seulement dernier spectacle complet à 9h.35

Salle climatisée

Harold et Maude
Sem.: 9.35
Sam.: 5.25-9.35
Dim.: 1.50 - 6.00 - 9.55

Cinéma 7e art
722 0302
3180 rue BÉLANGER

Jonathan
Sem.: 7.30
Sam.: 7.30
Dim.: 3.50 - 7.45

SALLE RESNAIS

Elysée
35 MILTON / 842-6053
SEMAINE: 7.30 - 9.30
SAM.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 10 H.
DIM.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

Pour Tous

"Un film d'une telle limpidité, d'une telle subtilité, seule une femme pouvait en être l'auteur. Une oeuvre d'une qualité rare".
— LE MONDE

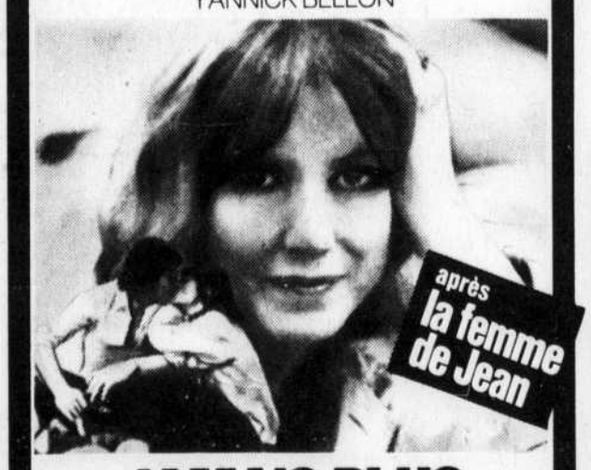
"Yannick Bellon, avec un talent plein de nostalgie, nous offre une rêverie douce-amère. Un film précieux.
— FRANCE-SOIR

"Un poème cinématographique, une très belle, très simple méditation qui nous rappelle que l'auteur de "La Femme de Jean" est la plus sensible des réalisatrices françaises".
— LE NOUVEL OBSERVATEUR

"Yannick Bellon recherche notre attention et notre intelligence avec obstination, mais nous atteint au coeur".
— FICHES DU CINEMA

"Ne manquez pas ce film, c'est sublime".
— PARISCOP

BULLE OGIER
LOLEH BELLON
JEAN-MARC BORY
dans un film de
YANNICK BELLON



JAMAIS PLUS TOUJOURS

avec ROGER BLIN · MARIANNE EPIN · BERNARD GIRAUDEAU

SALLE EISENSTEIN

"AMUSANT ET EMOUVANT DU DEBUT A LA FIN"
- NEW YORK TIMES

POUR TOUS

Salut L'Artiste

un film de
YVES ROBERT

MARCELLO MASTROIANNI
FRANÇOISE FABIAN

UN FILM DE
MARCO FERRERI

18 ANS Adultes

GÉRARD DEPARDIEU
ORNELLA MUTI



La dernière Femme

CINÉMA COMPLEXE DESJARDINS
TEL.: 288-3141

PIERROT
1590 rue St Denis 845-3222

"Je le considère comme étant le meilleur et le plus professionnel des films érotiques produits aujourd'hui". — Hugh Hefner, PLAYBOY

"Interdit pendant 75 ans, ce bijou de la littérature victorienne est devenu un film somptueux". — GROVE PRESS

18 ans

LE CHEF-D'OEUVRE DE LA LITTÉRATURE ÉROTIQUE DU XVIIIe SIÈCLE EST ENFIN UN FILM



LES ADORABLES VICTORIENNES

accompagné de la musique de
GILBERT et SULLIVAN

KARIM PRODUCTIONS

SUSAN SLOANE-BEERBOHM TREE
mise en scène ROBERT KINGER
producteur JOHN BUTTERWORTH

2e SEMAINE

RIVOLI 1 — St-Denis & Bélanger 277-3125
PAPINEAU 1 — Papineau & Mt-Royal 527-8635
5 cinémas LE PARISIEN 1 — 480 Ste-CATHERINE O 866-3856
5 cinémas LAVAL 1 — CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD Pk. — Pl. Greenfield Park 671-6129

AUSSI: GALERIES DE GRANBY & BOITE A FILMS (ST. JEAN)

PARISIEN : 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40, SAMEDI DERNIER SPECTACLE 11.40 — RIVOLI & PAPINEAU : 1.30, 3.20, 5.10, 7.05, 8.55 — LAVAL : SUR SEMAINE DÈS 6.00, SAMEDI, DIMANCHE 12.40, 2.15, 4.05, 5.55, 7.45, 9.35, SAMEDI, DERNIER SPECTACLE 11.15 — GREENFIELD: SUR SEMAINE 7.00 & 9.00, SAMEDI, DIMANCHE 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

au tnm L'été continue...

l'ouvre boîte

de victor lanoux

jean-louis roux — yvon deschamps



2 DERNIÈRES du mardi au samedi à 21h.

Billets en vente aux guichets du TNM

Théâtre du Nouveau Monde
84 ouest, rue Sainte-Catherine Tél.: 861-0563

Une Critique Unanime!

POUR TOUS

- "J'AI RAREMENT VU UN FILM AUSSI INTELLIGEMMENT AMUSANT AUSSI AISEMENT GAI." — Le Devoir
- "UN FILM RARE". — Jour de France
- "UN FILM A VOIR". — Paris Match
- "RICHE EN GAGS". — Le Figaro
- "UN VÉRITABLE RÉGAL". — Le Quotidien de Paris
- "A NE PAS MANQUER" — Bon Dimanche

françois truffaut
l'argent de poche



CARREFOUR
STE-CATHERINE—BLEURY 866-8057
1.15-3.15-5.15-7.30-9.30

ATELIERS MC-CM
AUTOMNE 1976

- Ballet jazz
- Auto-défense
- Exploration vocale
- Expression corporelle
- Tai Chi Chuan
- Mime corporel
- Improvisation dramatique
- Expression dramatique et pratique théâtrale

Début des ateliers: 16 septembre

Inscription au:

Mouvement Communication-Culture de Montréal
4828, St-Denis (métro Laurier)
les 10, 13, 14, 15, 16 et 17 septembre
de 17:00 à 20:30 heures

Renseignements (aux jours et heures d'inscription):

Téléphone 849-8224

frank furtado présente
gilles vigneault



14 sept au 3 oct 20h30

prod. LE NORDET INC.

3 SEMAINES SEULEMENT

tnm 84 ouest, rue Ste-Catherine, angle St-Urbain
RÉSERVEZ MAINTENANT 861-0563

BEAU BEC PRÉSENTE
EN SPECTACLE à l'OUTREMONT
1248 Bernard 277-4145

FÉLIX LECLERC
15-16 OCT. 7h.30



LARRY CORYELL
16 OCT. 10h.00 et 12h.00



13 NOV. 7h.30 et 10h.00



JEAN-LUC PONTY

17-18 NOV. 9h.30
19-20 NOV. 10h.00



LES SÉGUIN

BILLETS EN VENTE (SIÈGES RÉSERVÉS) AU CINÉMA 277-4145
• (AUSSI EN VENTE À L'ALTERNATIF)

variétés

Julie Arel : deux pierres, un coup

par Christine L'Heureux

Le vent tourne: et pour la chanson québécoise et pour Julie Arel. Il y a quelques années, des chanteuses étrangères comme Nana Mouskouri ou Dalida remportaient un gros succès ici et tout le monde se disait, plus ou moins, que le Québec était incapable de produire ce genre d'artiste. C'est fait. Après Diane Juster, Julie Arel présentera son spectacle à la salle Wilfrid-Pelletier, le 24 et 25 septembre et le Québec pourra dire, à son tour, que les grands sentiments et les belles voix font maintenant partie du patrimoine. Le chemin a été parcouru à pas de tortue, avec beaucoup de retard, mais il s'est fait. Et comme le Québec a toujours été un grand consommateur de ce style musical, il est probable que Julie Arel fera salle comble et que son tout nouveau long-jeu connaîtra des records de vente. A moins que le public québécois ne préfère encore l'exotisme d'outre-mer.

Julie Arel qui présentait justement ce tout dernier disque intitulé *Merci à toi*, mercredi après-midi dans un restaurant du boulevard Saint-Joseph, semblait nourrir de grands espoirs, refoulés depuis longtemps à ce qu'on disait. Un long-jeu donc où elle propose des chansons de Claude Léveillée, Calvé, Guy Malouin et de façon étonnante, une chanson de Raoul Duguay, *Le chemin*. Tout cela chanté d'une voix vibrante, capable de faire frissonner les auditoires les plus endurcis. Reste à savoir si le propre de la chanson est de travailler au niveau de la colonne vertébrale des gens.

Et quand elle parlait du disque, de ses chansons préférées, la conversation déviait invariablement sur le spectacle de la Place des Arts, insistant sur le fait que sa présence en scène était un de ses plus grands atouts. A cet effet, le mime Claude Saint-Denis a travaillé en rapport très étroit avec Julie Arel et le spectacle devrait nécessairement apporter des éléments nouveaux. Julie Arel, une nouvelle Diane Dufresne? La comparaison sera peut-être à faire puisque Julie Arel se déguiserait en Pierrot... déguisement emprunté par Diane Dufresne à son spectacle de la Place des Nations, cet été.

Des soirées de l'OSM consacrées au compositeur espagnol Manuel de Falla

L'Orchestre symphonique de Montréal ouvre sa nouvelle saison de concerts en célébrant le 100e anniversaire de la naissance de Manuel de Falla. Lors de ces soirées entièrement consacrées au compositeur espagnol, l'OSM présentera La Vida Breve, opéra avec lequel de Falla fit ses véritables débuts en France, puis en Espagne, vers les années 1913-1915.

"Avec une simplicité de moyens qui va presque jusqu'à la sécheresse (ce qui est au fond très espagnol), de Falla a su faire pleurer, dans une musique en apparence impassible, toute la nostalgie d'une humble vie écrasée." (Emile Vuillermoz). L'opéra, dont le livret a été écrit par le poète gatidan Carlos Fernandez Shaw à la demande du compositeur, sera présenté en version de concert, les 21 et 22 septembre à 20 h 30, à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts. Rafael Frünbeck de Burgos sera au pupitre de l'OSM et la distribution réunira de grands spécialistes du répertoire espagnol, le soprano Enriqueta Tarres, le ténor Julian Molina, la danseuse Lucero Tena et le cantaor Manolo Mairena. On retrouvera également au nombre des solistes le soprano Muriel Barrette, le mezzo-soprano montréalais Gabrielle Lavigne, déjà connue autant dans le domaine de l'oratorio que dans celui de l'opéra, le ténor Jean-Louis Pellerin, qui a chanté à plusieurs reprises à l'Opéra du Québec, au Théâtre lyrique de la Nouvelle-France et au Festival de Stratford, ainsi que la basse Pierre Charbonneau, invité à participer à des productions de plusieurs compagnies d'opéra, dont celles de la Nouvelle-Orléans, de Miami, de Washington, de Providence et de Pittsburgh.

Au programme de la première partie de la soirée, "El Retablo de Maese Pedro", adaptation musicale et scénique du célèbre chapitre de **Don Quichotte**, que de Falla a composée "en hommage dévot" à la gloire de Miguel de Cervantès. Cette oeuvre sera également présentée en version de concert et les trois personnages principaux — à l'origine représentés par de grosses marionnettes, les solistes étant dans la fosse d'orchestre — seront interprétés par la basse canadienne Roland Richard, le ténor Julian Molina et l'enfant soprano Javier Ecay.

D'autre part, la toute nouvelle série des *Concerts du Maurier* débutera par une oeuvre canadienne, présentée pour la première fois à Montréal, Diallèle du compositeur André Prévost; cette oeuvre remplacera "Fantasmes" précédemment inscrite au programme. Diallèle est un mouvement symphonique pour grand orchestre composé en 1968. L'oeuvre avait été commandée par le réseau anglais de Radio-Canada à Toronto, à l'occasion du Festival de musique du Québec organisé par la CBC.

Les Concerts du Maurier des 28 et 29 septembre auront lieu à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, à 20 h 30.

L'Orchestre symphonique de Montréal sera sous la direction de Rafael Frühbeck de Burgos, et le soprano américain Jessye Norman sera l'artiste invitée. Madame Norman a chanté autant en récital que sur les scènes d'opéra du monde, et partout elle a remporté le même succès. Elle a effectué de nombreuses tournées au Mexique, en Amérique du sud, aux États-Unis et en Europe, et la saison dernière, elle faisait ses débuts avec l'Orchestre philharmonique de New York sous la direction de James Levine. Lors de ces concerts du Maurier qui marqueront ses débuts avec l'OSM, Jessye Norman interprétera six Lieder de Gustav Mahler, dont trois des "Rückert Lieder" et trois autres tirés du cycle "Des Knaben Wunderhorn".

En seconde partie du concert, l'OSM interprétera la Symphonie no 1 en do mineur, opus 68, de Johannes Brahms.

la boîte à échos

Radio-Québec présentera le samedi 11 septembre à 19 h un documentaire spécial de trois heures retraçant les grands moments du président Mao. *L'histoire de la Chine de Mao Tsé-toung* est constituée de deux émissions produites et réalisées par Roger Pic pour le compte de l'Office de la radio télévision française, diffusées en France, au printemps dernier.

●

L'Apogée à Saint-Sauveur-des-Monts présente les toiles de Roland Giguère du 9 septembre au 14 octobre. Ouvert tous les jours. Pour renseignements: (514) 227-3229.

●

L'artiste québécois d'origine hollando-américaine, Ger Lin vient de lancer une exposition dite "sexiste", au 358 est, rue Notre-Dame. Pour Ger Lin qui ne se qualifie pas de mysogine, "la recherche des paradis perdus... est le lot des âmes faibles".

●

L'organiste maskoutain Jean Morissette donnera un récital le lundi 13 septembre à 21 h 30, diffusé en direct à CBF-FM, 100,7 au cadran. Il interprétera des oeuvres de Walther, Bach, Hindemith ainsi qu'une page rare de la *Toccate en si mineur* de Gigout. Il jouera de l'église Saint-Bonaventure, à Montréal sur un orgue à traction à deux claviers fabriqué en 1967 par Carl Whilhelm de Saint-Hyacinthe.

●

Le cinéma Outremont de Montréal présentera vendredi soir le 10 septembre et samedi: *Hustle* à 19 h et *Delivrance* à 21 h 30 ainsi que *Death race 2000* à minuit. Dimanche il y aura, comme à l'accoutumée *Harold et Maude* à 14 h et 16 h ainsi que: *On s'est trompé d'histoire d'amour* à 19 h 15 et *Docteur Françoise Gailland* à 21 h 30. Ces deux derniers films seront par ailleurs repris lundi soir.

●

L'Association canadienne des auberges de jeunesse organise durant le week-end du 18 septembre une excursion dans les Laurentides. Coût: $20. Pour renseignements: Richard Desrosiers, à 842-9048.

●

L'artiste canadien Armand Tatossian exposera 80 toiles à Yerevan, capitale de l'Arménie, république d'Union soviétique, en octobre. L'artiste est membre de l'Académie royale du Canada.

18 ANS

Les Galettes de Pont-Aven



avec JEAN-PIERRE MARIELLE et JEANNE GOUPIL
SEM.: 7.30-9.30
SAM.-DIM.: 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060



La cantatrice Colette Boky et Joseph Rouleau ont enregistré pour la télévision de Radio-Canada au nouveau Cégep du Vieux Montréal jeudi dernier des airs de Thais, des mélodies de Gershwin ainsi que des extraits de Don Carlos de Verdi et d'opéra russe. Ce Concert populaire d'une heure sera retransmis ultérieurement au cours de la saison.



air conditionné

À L'AFFICHE

"ALPHA BETA"
de E.A. Whitehead
adaptation québécoise de Gaby Déziel-Hupé
Avec RÉJEAN LEFRANÇOIS et MADELEINE ARSENAULT
Mise en scène: Gilles Provost
Décors: Guy Beauregard
Production générale: Jeanine Beaubien

ITINÉRAIRE JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE
Pour vous rendre à La Poudrière, profitez du parcours scénique via Cité du Havre et le pont de la Concorde ouvert jusqu'au 15 septembre.

Billets en vente à l'hôtel Sheraton Mt-Royal, G-20, 526-0821
Guichet ouvert de 12 h à 18 h. Montreal Trust P.V.M.

Une soixantaine de pièces seront jouées cette saison par les 12 troupes de théâtre

C'est une production globale d'une soixantaine de pièces que nous réservent ces quelques troupes de théâtre de la métropole, de Québec et d'Ottawa, cette année.

A Montréal, le Théâtre du Nouveau Monde (TNM) dirigé par Jean-Louis Roux, maintenant installé à l'ex-Comédie-Canadienne, en face de la Place des Arts, présentera: *Les rivaux* de Shéridan, du 8 au 30 octobre; *Coup de sang*, de Jean Daigle du 12 novembre au 4 décembre; *Pygmalion* de Bernard Shaw du 17 décembre au 22 janvier 77; *Le réformiste* du dramaturge Marcel Dubé, du 4 au 26 février; *Mangeront-ils* de Victor Hugo, du 11 mars au 2 avril; *Je ne veux pas mourir idiot* des humoristes Deschamps et Confortès puis Girerd et Wolinski, du 15 avril au 7 mai et, enfin, une pièce de Genêt, *Le balcon*, jouée du 20 mai au 11 juin prochain.

Le Théâtre du rideau-vert, rue Saint-Denis, dirigé par Yvette Brind'Amour et Mercedes Palomino présentera pour sa part: *Le lion en hiver* de James Goldman, du 14 octobre au 20 novembre; *Gapi* d'Antonine Maillet, du 25 novembre au 8 janvier; *Les jeux de la nuit* de Frank D. Gilroy du 13 janvier au 12 février; *Une lune pour les déshérités* d'Eugène O'Neill du 17 février au 26 mars; *Cher menteur* de Jérôme Kilty du 31 mars au 30 avril et *L'Impressario de smyrne* de Goldini, du 5 mai au 7 juin.

La Nouvelle compagnie théâtrale de la rue Bleury sous la direction artistique de Gilles Pelletier et Françoise Gratton offrira: *Inès pérée et inat tendue* du romancier Réjean Ducharme, d'octobre à décembre; *Mademoiselle Julie* de Strindberg, de janvier à mars et *Arlequin valet de deux maîtres* de Goldini, de mars à mai. Elle présentera également, pour le bénéfice des étudiants du secondaire 1 et II.

Pourquoi tu dis ça, un collectif de quatre auteurs, d'octobre à décembre, **Impromptu chez monsieur pantalon** de Louise Lahaie, de mars à mai ainsi que trois ateliers organisés au théâtre-minuit.

La Compagnie Jean Duceppe montera pour sa part **Le dernier des Don Juan** de Neil Simon, en septembre et **Qui a peur de Virginia Woolf en fin de saison.**

Le Théâtre d'aujourd'hui, rue Papineau, sous la direction de Jean-Claude Germain produira. **Ma Corriveau** de Victor-Levy Beaulieu du 16 septembre au 30 octobre; les **Faux-brillants** de Félix-Gabriel Marchand du 11 novembre au 19 décembre; une pièce non encore choisie, entre janvier et mars ainsi qu'une nouvelle pièe encore sans titre, de Jean-Claude Germain, de mars à mai.

Le théâtre populaire du Québec rue Sainte-Catherine est, dirigé par Jean-Yves Gaudreault, jouera **Bousille et les justes** de Gratien Gélinas, d'octobre à décembre (la première sera donnée au Cercle Molière, au Manitoba); **Le temps d'une vie** de Roland Lepage, jusqu'en janvier; **Le médecin malgré lui** et **Le médecin volant**, montées par Jean Gascon, du 25 janvier au 6 mars ainsi qu'une création québécoise de 44 minutes non encore choisie, commandée à dix auteurs différents.

La Poudrière ou le Théâtre international de Montréal de l'Île Saint-Hélène, sous la direction de Jeanine Beaulieu, montera la pièce **Alpha beta** dans une adaptation de Gaby-Déziel Huppé jusqu'au 25 septembre et le classique **Misanthrope** de Molière, du 5 au 30 octobre. **La Gloire et les prunes** de Georges Dor a été décommandée.

Au théâtre de Quat'sous, avenue des Pins, dirigé par Paul Buissonneau, le programme saisonnier n'était pas encore disponible.

Au nouveau théâtre des Galeries situé au centre d'achat de ville de Laval et dirigé par Pierre Racicot, l'on mettra à l'affiche huit spectacles: **Croque monsieur** de Marcel Mithois, du 16 septembre au 17 octobre; **l'Amour propre** de Marc Canoletti, du 21 octobre au 14 novembre; une pièce non encore choisie, jusqu'au 12 décembre; Revue de Noël de Denise Guénette durant un mois à partir du 16 décembre; **Drôle de couple** de Neil Simon à compter du 20 janvier pour un autre mois; **Te rappelles-tu des chips à une cent** de Serge Langlois durant le mois de mars; **Un jeu de fous** de René-Claude Leclerc, du 7 avril au 1er mai et, enfin, **Sex shop**, une comédie musicale qui tiendra l'affiche pour un mois à compter du 12 mai.

Deux organismes culturels montréalais monteront également des pièces cette année.

Le Centre d'essai de l'Université de Montréal sous la direction de Michel Demers présentera **Les célébrations** de Michel Garneau jusqu'au 27 septembre; **Marie Pontonnier** de François Beaulieu par le groupe de la Manufacture, du 14 octobre au 6 novembre; un montage de textes de Gurik par les étudiants de l'U. de M. du 25 novembre au 12 décembre; **Galilée** de Bertolt Brecht, par le groupe des Pichous, en janvier et février; **L'Hiver de force** de Réjean Ducharme montée par les étudiants, en février en mars et, finalement deux productions de Michel Beaulieu non encore déterminées, jouées par les groupes Les Pichous et de la Manufacture.

À la Bibliothèque nationale, dont la responsable aux manifestations culturelles est Colette Fortier, le public montréalais pourra aussi voir une **Trilogie** de Jean Pierre Wilsey les 18, 19 et 20 septembre, le mime Claude Saint-Denis, les 23, 24 et 25 septembre et un spectacle du théâtre sans nom par Denis Chouinard, en octobre.

Par ailleurs, le Théâtre de la grande République, anciennement le TAQ, offrira **Chile Vincera** de Juan Fondon ainsi que deux autres spectacles, cet automne.

Dans la Vieille Capitale, le théâtre du Trident animé par Paul Hébert montera **La folle du quartier latin**, une adaptation de Roland Lepage, à partir du 14 octobre.

Le théâtre du Vieux Québec dirigé par Jean Guy produira tout d'abord une création collective vers la mi-octobre puis un canevas de Rémy Girard, vers la mi-février. Il y aura possiblement un échange de spectacle avec le théâtre d'aujourd'hui.

À Ottawa, la section française de théâtre du Centre national des arts sous la direction de Jean Herbiet présentera **Bousille et les justes** de Gratien Gélinas, du 17 au 25 septembre; **Noyzeck** de Georg Buchner du 4 au 30 octobre; **l'Ouvre-boite** de Victor Lanoux du 12 au 20 novembre; **Gapi** d'Antonine Maillet du 14 au 22 janvier; **Don Juan** de Molière du 14 février au 12 mars, **Pygmalion** de Bernard Shaw du 1 au 9 avril ainsi que le **Lion en hiver** de James Goldman, du 13 au 21 mai.

Quant au Patriote en haut, dans ses Laurentides et animé par Percival Bromfield et Yves Blais, il présentera **Métamorphose** du poète Claude Gauvreau, du 22 septembre au 16 octobre.

"L'ouvre-boîte" présentée dans 20 centres du Québec

La compagnie pétrolière Impériale est heureuse d'annoncer, conjointement avec le Théâtre du Nouveau-Monde, la présentation de "L'ouvre-boîte", pièce en deux actes de Victor Lanoux, dans vingt centres importants du Québec.

Cette "tournée Esso du TNM", qui met en vedette Yvon Deschamps et Jean-Louis Roux, débutera le 24 septembre à Trois-Rivières. Elle visitera les villes de Jonquière, Chicoutimi, Sept-Îles, Matane, Rivière-du-Loup, Québec, Rimouski, Gaspé, Ottawa/Hull, St-Jérôme, Ste-Thérèse, Sherbrooke, Granby, Val d'Or, Rouyn, St-Jean, Joliette, Drummondville et Victoriaville.

La subvention de la compagnie pétrolière Impériale s'appliquera principalement aux frais de transport de la pièce; elle rend possible la présentation de "L'ouvre-boite" à des prix comparables à ceux de Montréal, et favorise ainsi l'accession d'un plus grand nombre de citoyens à la vie artistique québécoise.



Les spectateurs et les artistes du cirque Ringling Brothers - Barnum and Bailey qui se produisait mercredi à Fresno, en Californie, sont en émoi et tentent d'aider la trapéziste de 42 ans, Brenda Cuttin qui a fait une chute de 60 pieds sur le plancher de l'aréna. La malheureuse athlète devait succomber une heure plus tard. (Téléphoto AP)

Hommage à Maisonneuve à la Bibliothèque nationale

À l'occasion du tricentenaire de la mort du Sieur Chomedey de Maisonneuve, la Bibliothèque nationale du Québec, participe avec la Société historique de Montréal à une série d'événements commémoratifs.

Elle annonce l'ouverture officielle d'une exposition Maisonneuve et les confondateurs de Montréal le 13 septembre à 19 h 30. L'ouverture sera immédiatement suivie d'une conférence sous les hospices de la Société historique de Montréal par le père Lucien Campeau, professeur à l'Université de Montréal. L'exposition se poursuivra au 1700, rue Saint-Denis jusqu'au 30 septembre.

Avec la collaboration des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame des Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu, de la Bibliothèque municipale de Montréal et de M. Armour Landry, exprésident et membre de la Société historique de Montréal, il sera possible de revivre les origines singulières et prédestinées de notre métropole.

On s'étonnera des "véritables motifs des messieurs et dames de la société de Notre-Dame de Montréal". À travers des documents originaux édits, ordonnances, actes notariés, registres de l'Église Notre-Dame, grâce à des livres anciens et plus récents relatifs à chacun des fondateurs et à son domaine d'action privilégié, Maisonneuve et la colonie, Marguerite Bourgeoys et l'enseignement, Jeanne Mance et l'hospitalisation; à la faveur des relations des Jésuites, des écrits et gestes des messieurs de Saint-Sulpice, il est possible de reconstituer cette aventure héroïque.

Parmi les quelque deux-cents documents, la réalité se fera jour moyennant plus de trente photos originales du reporter-photographe et historien Armour Landry. Ce sont des prises de vues aux divers lieux d'origine des fondateurs en France, ainsi à Neuville Sur Vanne, patrie de Maisonneuve, la maison, l'église; à la Rochelle, le site du départ des recrues. Puis, c'est à Montréal, les détails locaux verrières de l'Hôtel-Dieu, entre autres, Maisonneuve et les Hospitalières; l'étable qui servit de première école à Marguerite-Bourgeoys; le Vieux Montréal avec le séminaire de Saint-Sulpice, la ferme Saint-Gabriel et d'autres encore.

Le film le plus beau, le plus riche, le plus accompli, le plus passionnant de Lelouch. Mise en scène stupéfiante de brio et d'intelligence. Un maitre film qui mérite un triomphe.
PARIS MATCH

Une course belle et forte, remarquablement interprétée par Dutronc et Jobert.
EUROPE NO. 1

Un film vif et réussi dans le style policier avec suspense et poursuite, émotions et tremblements... selon les meilleurs principes d'un "thriller". Ce diable de Lelouch a le talent rare de faire vivre ses personnages sur l'écran.
TELERAMA

Un "thriller" bondissant et excellent... Des images toujours inventives et surprenantes... Lelouch au mieux de sa forme et de son fond.
ELLE

Son film intrigue, amuse, touche, émeut, retient. Un divertissement total, qui fait du spectateur un complice, raconté avec le sens du spectacle et le brio habituel de Lelouch.
PARISCOPE

Les richesses de ce film sont si grandes qu'on ne sait sur quel aspect insister... Un chef-d'oeuvre.
LE JOURNAL DU DIMANCHE

Lelouch triomphe! Une technique fabuleuse, une maitrise totale dans la direction d'acteurs, une interprétation fabuleuse...
PANORAMA

Une des meilleures oeuvres de Claude Lelouch.
AGENCE FRANCE PRESSE

Un film tout à fait réussi, grâce à la virtuosité, au savoir-faire, au sens inné du récit, à la complicité qui l'unit à ses comédiens, de Lelouch.
LE MONDE

Le film le plus intéressant, le plus prenant de Claude Lelouch. Bons ou Méchants, ils sont tous excellents.
FRANCE SOIR

A cent à l'heure dans l'aventure, Lelouch continue de jouer au chat et à la souris avec le public.
LE POINT

Une odyssée tendre, un conte drôlatique, un "thriller" passionnant...
L'EXPRESS

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS. un service de CIVITAS

PIERRE DAVID présente
LE BON ET LES MECHANTS
de CLAUDE LELOUCH
POUR TOUS



MARLÈNE JOBERT
JACQUES DUTRONC
SERGE REGGIANI
BRUNO CREMER · BRIGITTE FOSSEY · MUSIQUE DE FRANCIS LAI

DÈS VENDREDI
LE 17 SEPTEMBRE
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

Combattons la lèpre en Afrique, tendons une main généreuse à
Fame Pereo

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.40 Ouverture et horaire
9.45 En mouvement
10.00 Clak
10.15 Les Chiboukis
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Les aventures de Tom Sawyer
12.00 Toumaï
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma: "Les jeunes maris" (Drame — Franco — Italien 1958)
4.00 Bobino
4.30 Picolo
5.00 Madame et son fantôme
5.30 Cinéastes de la faune
6.00 Ce soir
7.00 Les Pierrafeu
7.30 Marcus Welby, m.d.
8.30 Contes de campagne
9.30 Tu as vu ce qu'il a dit
10.15 Calangues
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Cinéma: "La dixième victime" (Drame — Franco-Italien 1967)
12.30 Ciné-nuit: "Que la bête meure" (Drame de Claude Chabrol — Franco — Italien 1969)
2.00 Téléjournal

CFTM 10

7.55 Horaire Bienvenue
8.00 Les p'tits bonshommes
8.30 Fanfan Dédé
9.00 A la bonn'heure
10.30 Pour vous mesdames
12.00 Les p'tits bonshommes
12.30 Les tannants
1.30 Ciné-Vendredi: "L'amour d'une mère" (mélodrame — Italien 1954) ■
3.15 Droits de parole
4.00 Patof voyage
4.30 La famille Stone
5.00 Pour tout l'monde
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le dix vous informe
7.30 Médecin d'aujourd'hui
8.30 Nouveaux talents
9.00 Qui dit vrai
9.30 Qu'en pense le Québec
10.00 La corne d'abondance
10.15 Point d'orgue
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Cinéma: "Marqué au fer rouge" (western — Américain 1966)
1.00 Cinéma: "Hold-up pour Laura" (drame policier — Français 1967) ■

RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Fugue et vie
Zubin Mehta
20.00 Portraits:
François Hertel
21.00 A même la vie:
Les adultes vus par les adolescents
21.30 Féminitude
"A ta santé, Agiaée".

CBMT 6

9.30 Summer Schools
10.00 The friendly Giant
10.15 Mon ami
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Any Woman Can
1.30 Coronation Street
2.00 All in the family
2.30 The edge of night
3.00 30 from Montreal
3.30 Celebrity Cooks
4.00 Forest Rangers
4.30 Mon ami
4.45 The friendly Giant
5.00 It's Your Choice
6.00 Love American Family
6.30 The City
7.00 Portrait
5.30 Room 222
7.30 Mr. Chips
8.00 The Mary Tyler Moore Show
8.30 M.A.S.H.
9.00 Sounds good
10.00 Police Story
11.00 The National
11.22 Special Assignment
11.30 Montreal Tonight
12.00 Mary Hartman
12.30 Cinema: "My Geisha" (comédie—1962).

CFCF 12

5.50 Sign-on
6.00 University of the air
6.30 Trouble with Tracy
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 The Community
10.30 McGowan and Co
11.00 The Art of Cooking
11.30 Definition
12.00 Flintstones
12.30 Cinéma: "Weekend nun" (drame-1972).
2.30 What's the good word
3.00 Another World
4.00 Celebrity Dominoes
4.30 Definition
5.00 It's Your Move
5.30 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 Sanford and Son
7.30 Grady
8.00 Cinéma: "Columbo: A matter of Honor"
9.30 Grand old country
10.00 Best of Kojak
11.00 National News
11.21 Pulse
11.55 Perfecta 6/36
12.00 The Twelve Midnight Movie: "Night of the Iguana" (drame-Américain 1964) ■
2.00 Sign-off

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Shadow of the Hawk" 1.30, 3.30, 5.30, 7.20, 9.15.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Midway" 7.20, 9.30.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "Say hungry" 1.15, 3.10, 5.05, 7.00, 9.00.
BEAVER: 5117 ave du Parc 844-1932 "Sensuality liberated female" 12.30, 2.25, 6.15, 9.10 et "Casting call" 1.25, 4.25, 7.10, 10.05
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Cauchemar vers l'inconnu" 3.00, 6.20, 9.40 et "Aloha Bobby et Rose" 1.20, 4.40, 8.00.
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2745 (Salle I) "Sin" (Salle II) "Every Inch a Lady" et "The Hardy Girls".
CARREFOUR: 318 rue Ste-Catherine O. 866-8057 "L'argent de poche" 1.15, 3.15, 5.15, 7.30, 9.30.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "L'autre versant de la montagne" 2.30, 6.20, 10.00 et "La kermesse des aigles" 12.30, 4.20, 8.00 (Salle III) "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 12.00, 2.10, 4.35, 7.00, 9.25.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "La dernière femme" 12.00, 2.15, 4.35, 6.55, 9.10.
CINEMA LONGUEUIL: 1 PLace Longueuil 677-9933 "Le massacre à la scie" 6.30, 9.45 et "Les démons de la moto" 8.00.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 248-7395 "Gone with the wind" 12.15, 4.05, 8.10.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goeland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "La dernière femme" 12.10, 2.25, 4.45, 7.00, 9.20 (Salle II) "Silence on tourne" 12.40, 2.25, 4.15, 6.05, 7.56, 9.45 (Salle III) "A nous les petites anglaises" 1.10, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15 (Salle IV) "L'important c'est d'aimer" 1.30, 3.30, 5.35, 7.35, 9.40.
CÔTE-DES-NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges 735-5527 (Salle I) "Harry and Walker go to New York" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "Murder by Death" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CRÉMAZIE: 861 St-Denis 388-4210 "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 7.00, 9.15.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Les galettes de Pont-Avent" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Mon nom est personne" 7.30, 9.30.
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Harold and Maude" 6.05, 9.35 et "The Dove" 7.40.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa "747 en péril" 7.30 et "Tremblement de terre" 9.15.
MERCIER: 3260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Cauchemar vers l'inconnu" 6.30, 9.45 et "Aloha Bobby et Roses" 8.05.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-3579 "Ode to Billy Joe" 1.20? 5.15, 9.20 et "Alice doesn't live here any more" 3.10, 7.15.
OUTREMONT: 1243 Bernard Outremont 277-4145. "Hustle" 7.00, "Deliverance" 9.30, "Death race 2000" 12.00 p.m.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Gunball rally" 1.00, 3.05, 5.10, 7.20, 9.20.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I): "Les adorables victoriennes" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40 (Salle II) "Survive" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle III): "La bête" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 (Salle IV): "Le locataire" 12.10, 2.25, 4.40, 6.55, 9.10 (Salle V): "Drum" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.
PIERROT: 1590 rue St-Denis 845-3222 "Shobizenesse" 1.30, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Silent movie" 7.20, 9.10.
PLACE VILLE-MARIE: 865-2533 (Petit cinéma) "All the president men" 1.05, 3.40, 6.10, 8.45.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "Face to face" 12.05, 2.25, 4.45, 7.10, 9.35.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "The Infidel" 12.00, 2.55, 5.45, 8.30 "Plasures of a woman" 1.35, 4.25, 7.15, 10.10.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "The naughty vidorians" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
SNOWDON: 5225 Décarie 842-1322 "Monty Python and the Holy Grail".
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 732-8243 "The naughty victorians" 7.10, 9.10.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 7.00, 9.20.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "L'autre versant de la montagne" 2.20, 6.00, 9.35 et "La kermesse des aigles" 12.30, 4.10, 7.50.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "The Tenant" 12.10, 2.20, 4.30, 6.45, 9.00.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Monty Python and Holy Grail" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "La mort de Siegfried" (de F. Lang — Allemagne 1923) 7 h 30 et "Liliom" (de F. Lang — France 1933) 9 h 30.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 2455 Maisonneuve 879-4349. "La défense sans précédent de la fosteresse Deutschkreutz" (v.o. Allemande), "Dernières paroles" (de W. Herzog — v.o. allemande 1967), "La grande extase du sculpteur sur bois Steiner" (v.o. allemande — s.t. français) 7.00 et "Le pays du silence et les ténèbres" (de W. Herzog — v.o allemande, s.t. français 1971) 9.00.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier, 288-1229. (Salle I): "Ceremonies in dark old men" 20 h 30.
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 1200 Bleury 866-1964. Relâche.
LA POUDRIÈRE: Île Ste-Hélène 526-0821 "Alpha Beta" de E.A. Whitehead, du mardi au vendredi 20 h 30. Samedi: 18 h 30 et 21 h 30.
SALLE WILFRID PELLETIER: Relâche.
STUDIO THÉÂTRE: (Ste-Sophie-de-Lacorne) 436-1304 "La grande Aurore" de Serge Mercier du mercredi au samedi 21 h.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau — 523-1211. Relâche.
THÉÂTRE DE LA FENIÈRE: (Ancienne Lorette) "La Baraka" de Michel André — tous les soirs à 21 h. Relâche: lundi.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: Jacques Michel — 20 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "L'ouvre-boite" de Victor Lanoux du mardi au samedi: 20 h 00. Relâche: dim. et lundi.
THEATRE PORT-ROYAL: Récital Michel Girouard — 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 200 E. Avenue des Pins 845-7277. Relâche.

DESIGNER D'INTÉRIEURS
YVON VALLÉE
Décorateur-Ensembliér
Designer d'intérieurs
336-5877
Intérieurs Vallée Inc.
1100, St-Amour, St-Laurent
Fabricant de meubles résidentiels et commerciaux sur commande

ARCHITECTES
DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-9854

LONGPRÉ
MARCHAND
GOUDREAU
DOBUSH
STEWART
HEIN

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS
MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

A. DADOUN
Art et architecture d'intérieur
Décorateur ensemblier
Créations exclusives
LE HOME D'AUJOURD'HUI
842-8679

Quand vos idées ressemblent aux nôtres...
Chalet d'aujourd'hui
L'AUTHENTIQUE
M. Serge Lafrance s.d.e.
382-4710

Les 7e Jeux provinciaux pour handicapés demain à la polyvalente Calixa-Lavallée

par André Tardif

Les handicapés du Québec auraient-ils trouvé la solution idéale au problème du gigantisme des Jeux olympiques?

Peut-être pas, mais selon Diane Chayer, secrétaire générale de l'Association régionale de loisirs et sports pour handicapés de l'île de Montréal et de l'île Jésus, les 7e Jeux provinciaux, qui auraont lieu demain à Montréal-Nord, seront à la fois simples, peu coûteux et mettront avant tout l'accent sur la participation et sur l'initiation.

Quelques centaines d'handicapés physiques adultes (hommes et femmes de 18 ans et plus) de toutes les régions du Québec participeront en effet à une journée de compétitions sportives et récréatives, de même qu'à des activités socio-culturelles, à la polyvalente Calixa-Lavallée dès 9 h le matin.

"Plusieurs seront là pour la première fois", dit Mme Chayer, dont l'organisme de regroupement fournit une collaboration financière et technique aux organisateurs, les membres des Loisirs Le Grillon pour handicapés. Les Jeux ont évidemment l'approbation de la Fédération de loisirs et sports pour handicapés du Québec.

"Il nous en coûtera entre $7,000 et $8,000 pour leur présentation", ajoute-t-elle. Le Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports nous accorde d'ailleurs une subvention de $3,000 à cet effet."

Si le secteur sportif est réservé aux seuls handicapés physiques (quelque 355 athlètes sont déjà inscrits), il n'en est pas de même des deux autres, où les déficients mentaux ou sensoriels seront accueillis sans discrimination.

Question peut-être de faire le lien avec les récents Jeux de Montréal, c'est Yvan Dubois, ex-maire du Village olympique, qui agira comme président d'honneur des compétitions. Il y aura 10 catégories de participants répartis en deux grandes classes, ceux en chaise roulante et ceux qui peuvent se tenir sur leurs jambes.

Dans le secteur sportif, il y aura des courses en fauteuil roulant sur 100, 400 et 1500 mètres, en plus d'un slalom lequel, selon Mme Chayer, constitue toujours un spectacle remarquable pour ceux qui le voient pour la première fois.

La classe "debout" pourra s'adonner aux lancers du javelot, du disque, du poids, du marteau indien ainsi que du javelot de précision.

Dans le secteur récréatif, ouvert à tous les handicapés, il y aura des compétitions de pétanque, de dard mural, de sacs de sable, de dard au sol et de golf-cadran (coups roulés). Dans tous les cas, un participant ne peut prendre part à plus de cinq épreuves.

Le secteur socio-culturel a prévu une exposition de peintures, sculptures, batiks, céramiques, poteries ou autres métiers d'art, oeuvres des handicapés, ainsi que des ateliers de photographie, d'artisanat, d'initiation à la philatélie et de loisirs scientifiques.

L'organisme de Mme Chayer, responsable de l'aspect social, a prévu des spectacles en après-midi et en soirée, avec les Shammans, une troupe folklorique de Saint-Hyacinthe, et les Chantastral, un duo montréalais.

Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront attribuées aux trois meilleurs de chaque épreuve, tandis que le meilleur compétiteur des secteurs sportif et récréatif recevra une plaque-souvenir. Un banquet couronnera la journée.

Carrières et Professions

L'Institut politique de Trois-Rivières proclame ses lauréats

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à Montréal en présence des représentants des quatre partis politiques oeuvrant au Québec, l'Institut politique de Trois-Rivières a proclamé les lauréats du Prix Jacques Bureau, attribué chaque année à une jeune personne qui milite dans un parti et qui manifeste des qualités de patriotisme et de leadership.

Cette année, le prix a été attribué ex-aequo à Danielle Bouvette, étudiante au Collège Laflèche, à Trois-Rivières et Pierre Boucher étudiant en sciences politiques à l'Université de Montréal. Le prix Jacques Bureau est attribué dans le but de commémorer la mémoire d'un sénateur trifluvien, qui pendant plus de cinquante ans, a joué un rôle de premier plan sur la scène politique canadienne.

L'Institut politique de Trois-Rivières qui entre dans sa neuvième année, est un organisme assez original puisqu'il a été mis sur pied avec la collaboration des principaux partis politiques. Il a pour but de revaloriser la politique et les hommes politiques en montrant que l'on peut être des adversaires mais que l'on recherche en politique le bien commun.

Le programme de l'Institut politique de Trois-Rivières comprend des conférences, des stages d'initiation politique, des cours pour organisateurs, la mise sur pied d'un code d'éthique et la préparation de mémoires sur des questions d'actualité. L'institut est non partisan et tous les partis sont invités à participer à ses manifestations qui dépassent largement les frontières de la région de Trois-Rivières. C'est ainsi, par exemple, que l'Institut a accueilli des stagiaires venus de France pour se familiariser avec la politique canadienne et qu'elle a envoyé des étudiants en Ontario et aux Etats-Unis.

Cette année encore, l'Institut prévoit envoyer deux équipes de deux étudiants qui se rendront aux Etats-Unis pour les derniers jours de la campagne électorale américaine et aussi pour être présents le jour de la votation. Ces jeunes sont reçus dans des familles américaines et ils ont l'occasion de rencontrer des gens des différents partis ainsi que des journalistes. "C'est une merveilleuse expérience à dit Michel Rouette, qui l'an dernier, avait passé quatre jours à Cornwall lors des élections provinciales en Ontario.

Un thermomètre pour les enfants agités

Une petite compagnie américaine a fait parvenir au DEVOIR un échantillon d'un thermomètre nouveau genre pour détecter la fièvre: il s'agit d'une bande de plastique contenant des cristaux qui changent de couleur en fonction de la température. On n'a qu'a appuyer la bande sur le front en la tenant par les extrémités et des chiffres apparaîtront pour indiquer si la température est normale.

Le nouvel instrument devrait être bientôt en vente sous le nom "clinitemp" et on devrait se le procurer pour moins de $2. Il peut durer indéfiniment si on le manipule avec soin et si on ne le lave pas à l'alcool. Évidemment, il est non toxique.

Si cet instrument peu fragile est, dit-on, bien adapté pour les jeunes enfants agités, il présente aussi quelques problèmes. Par exemple, il est affecté par la température ambiante, si bien qu'il faut éviter de l'utiliser dans un courant d'air.

Contrairement à un thermomètre à mercure, il ne conserve pas l'affichage de la température lorsqu'il n'est plus au contact du corps: les chiffres indicateurs s'effacent en moins d'une seconde lorsqu'on le retire de son front. Cela ne pose pas de problème pour la mère qui veut examiner son bébé mais l'adulte qui veut utiliser le même instrument doit avoir recours à un miroir ou à un compagnon.

Enfin, cette bande de plastique mince et flexible sera distribuée dans un petit boitier en plastique. Malheureusement, ce boitier peu dispendieux ne ferme pas de façon étanche et la bande-thermomètre peut parfois sortir toute seule par la fente du boitier lorsqu'on le manipule. Quelques essais suffisaient pour faire sortir la bande sans ouvrir le boitier.

Institution d'enseignement privé

recherche

UN PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE
UN PROFESSEUR D'ANGLAIS

pour secondaire 1er cycle

Tout intéressé doit être légalement qualifié.

Communiquer avec **M. Lalande**
Directeur des études
Tél.: 382-6070

Centre de Services Sociaux de l'Outaouais
POSTES OUVERTS

PRATICIEN SOCIAL	FONCTIONS	QUALIFICATIONS
1	**Succursale de Hull** Rendre des services psycho-sociaux à des personnes âgées et/ou autres adultes.	Diplôme universitaire en service social **ou** diplôme d'études collégiales en assistance sociale avec expérience pertinente.
1	**Service social scolaire** Rendre des services psycho-sociaux à la population de niveau secondaire de la C.S.R. de Papineau, à la Polyvalente de Buckingham.	Diplôme universitaire en service social **ou** dans une autre discipline comportant un champ clinique.
1	**Service parents naturels** Rendre des services psycho-sociaux auprès de parents naturels dans la région de l'Outaouais.	Diplôme universitaire en service social **ou** maîtrise en psychologie avec 2 ans d'expérience auprès d'adolescents.
1	**Unité enfance, Succursale de Hull** Préparer des cas pour l'adoption à partir du caseload des praticiens du secteur enfance de la succursale de Hull.	Diplôme universitaire en service social
1	**Service social scolaire** Rendre des services psycho-sociaux à la population étudiante de niveau secondaire de la C.S.R. Henri-Bourassa (Mont-Laurier)	Diplôme universitaire en service social **ou** diplôme d'études collégiales en assistance sociale avec expérience pertinente.
1	**Service social scolaire** Rendre des services psycho-sociaux à la population étudiante - secteur enfance inadaptée de la C.S.R. Papineau (Buckingham).	Diplôme universitaire en service social **ou** dans une autre discipline comportant un champ clinique.
1	**Service des Ressources** Coordonnateur des demandes de placement en Centres d'Accueil pour enfants.	Diplôme universitaire en service social **ou** dans une discipline comportant un champ clinique.

SALAIRE: Selon l'échelle appropriée de la convention collective.

PRIÈRE DE FAIRE PARVENIR TOUTE DEMANDE AVANT LE 20 SEPTEMBRE 1976 AU:

Service des Ressources Humaines, C.S.S.O.
105, boul. Sacré-Coeur, Hull, Québec J8X 1C5

AUDIO-VISUEL

SERVICE DE LA LOCATION

Nous sommes à la recherche d'une personne qui mettra au point notre système de location d'appareils audio-visuels et qui prendra la responsabilité de son fonctionnement.

Le candidat (homme ou femme) doit avoir une connaissance raisonnable de l'audio-visuel; l'aptitude à communiquer avec les clients, le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative.

L'entreprise est de réputation bien établie. Le milieu et les conditions de travail sont exceptionnels.

Le traitement sera établi selon la compétence et l'expérience.

Les candidats intéressés feront parvenir leur demande écrite, accompagnée d'un Curriculum vitae, à l'adresse ci-dessous (ne pas téléphoner):

LAMBERT LEPAGE LABBE INC.
3275 est, rue Prieur
Montréal H1H 2K4

École de langue Gérard Caron Ltée

PROFESSEURS DEMANDÉS

Le E.L.C. requiert les services de professeurs de français langue seconde pour septembre 1976 dans la région de la capitale nationale.

Exigences:
— B.A.
— au moins 450 heures d'expérience dans l'enseignement du français comme langue seconde à des adultes.

Les personnes intéressées sont priées d'appeler à:

1-819-771-4355
(Frais virés acceptés)

HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-L'ESPÉRANCE DE ST-LAURENT

(124 lits - soins généraux de courte durée)

Concours pour le poste de:

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Nature de la fonction:
Mandaté par le conseil d'administration, il est responsable de la gestion générale de l'établissement tel que détaillé dans le manuel des attributions-types du ministère des affaires sociales.

Qualifications requises:
— **scolarité:** diplôme universitaire en administration ou l'équivalent
— **expérience:** minimum de 3½ ans en gestion et 1½ an au travail dans le domaine de la santé

Salaire:
Selon les normes du M.A.S. et selon scolarité et expérience pertinente.

Le curriculum vitae des candidats doit parvenir avant le 15 octobre 1976 à:

HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-L'ESPÉRANCE DE ST-LAURENT
a/s Président du jury de sélection
1275 Côte-Vertu
Ville St-Laurent, P.Q.
H4L 4V2

Direction de l'information
recherche un(e)
AGENT D'INFORMATION
pour la région de Hull

Tâches:
— promouvoir dans la région de l'Outaouais la solidarité internationale entre les groupes de base de la région et les peuples du tiers-monde;
— organiser dans la région les différentes activités nécessaires à la promotion de la solidarité internationale;
— veiller à la diffusion de l'information et des dossiers d'éducation du SUCO concernant la situation des pays du tiers-monde.

Exigences:
— connaissance du tiers-monde et des expériences intéressantes de développement qui s'y font;
— connaissance du milieu québecois et particulièrement dans la région de l'Outaouais;
— capacité d'organisation;
— expérience dans le tiers-monde utile.

Salaire:
Selon la politique salariale de l'organisme.

Lieu de travail: Hull

Date limite: 22 septembre 1976

Entrée en fonction: mi-octobre

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Jacques Gauthier
Directeur de l'information
SUCO
4824 Côte-des-Neiges
Montréal H3V 1G4

Pour information:
Montréal: (514) 735-4561
Hull: (819) 771-9231

Université du Québec à Montréal

TECHNICIEN en ARCHIVES
(Concours no. 76-163)

Fonctions:

Le technicien en archives effectue des travaux de nature technique reliés au repérage, au classement, au dépôt et au versement de documents d'archives.

Exigences:

D.E.C. en documentation ou en bibliotechnique.

Traitement:

Taux horaire se situant entre $5.13/heure et $8.27 /heure.

Les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir avant le 17 septembre 1976 à 17h, au:

Service du Personnel (concours no 76-163)
Université du Québec à Montréal
355 ouest, rue Ste-Catherine
Case postale 8888, succursale "A"
Montréal, P.Québec
H3C 3P8.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE SALABERRY

REQUIERT LES SERVICES D'UN(E)

PSYCHOLOGUE

Fonction:

Le rôle principal du psychologue est de fournir une assistance professionnelle aux élèves en vue de leur intégration et de leur adaptation en milieu secondaire et social.

Qualifications requises:

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle en psychologie, avec option appropriée.

Entrée en fonction: Immédiate.

Salaire: Selon la convention collective en vigueur.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir **leur demande accompagnée de leur curriculum vitae** avant le 17 septembre 1976, 16h30 ou téléphoner au:

SERVICE DU PERSONNEL
115, rue St-Charles
Valleyfield, Québec
Téléphone: 371-2000 poste 287

College Universitaire de Saint-Boniface

CENTRE DE RECHERCHES
demande un
ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ EN DÉVELOPPEMENT DE CURRICULUM

FONCTIONS:
Élaborer un programme cadre comprenant les objectifs de l'ensemble d'un programme d'études en français au Manitoba. En collaboration avec le Ministère de l'Éducation (Bureau de l'éducation française), les enseignants, les administrateurs d'écoles et les parents, il devra aussi:
a) déterminer les objectifs par niveau d'enseignement compte tenu de l'âge de la clientèle;
b) déterminer les matières de base de ce programme d'études et les matières complémentaires;
c) déterminer les objectifs spécifiques de ces matières;
d) déterminer ensuite la répartition du temps accordé à ces différentes matières.

Il sera responsable de la présentation de ses recommandations au Ministère de l'Éducation du Manitoba (Bureau de l'éducation française).

EXIGENCES:
Maîtrise en éducation (ou plus) avec de préférence spécialisation en curriculum et expérience dans le domaine.

TRAITEMENT:
$16,000 à $25,000, selon qualifications, expérience.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 29 septembre 1976 à:

Monsieur Robert Léger, directeur
Centre de recherches
Collège Universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
SAINT-BONIFACE (Manitoba) R2H 0H7

C.L.S.C. FORT-COULONGE, PONTIAC

COORDONNATEUR(TRICE)
MODULE SANTÉ

Cadre intermédiaire

Exigences:
— Diplôme d'infirmier(e), de préférence en nursing communautaire, ou tout autre diplôme pertinent en science de la santé.
— Expérience en science de la santé.
— Expérience en santé communautaire si possible et en gestion du personnel ou au moins dans un poste de responsabilité.
— Bilingue.

DEUX (2) INFIRMIER(E)S

en santé communautaire

Exigences:
— Bilingue.
— Infirmier(e) autorisé(e) et membre de l'Ordre des Infirmier(e)s du Québec.

Fermeture des postes:
20 septembre 1976.

Demander la formule d'application et de plus amples informations:

Tél.: (819) 683-3000
Raymond Carrier
Directeur général
C.L.S.C. FORT-COULONGE
C.P. 430, Comté Pontiac, (Québec).

LA COMMISSION SCOLAIRE DE GATINEAU

RECHERCHE LES SERVICES D'UN

DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS ET DE L'ÉQUIPEMENT

Le directeur des services financiers et de l'équipement a la responsabilité de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation) de l'ensemble des programmes et des ressources ayant trait à l'administration financière de l'organisme et à la gestion des équipements.

Cette responsabilité comprend, au niveau de l'administration financière, la trésorerie, la préparation du budget et des états financiers, le contrôle budgétaire et financier, la vérification interne, les opérations comptables et les analyses financières.

Au niveau de la gestion des équipements, cette responsabilité comprend l'entretien préventif, physique et manager, la protection des biens, meubles et immeubles, l'approvisionnement, la mise en place de l'équipement, les services auxiliaires et les équipements communautaires.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES
— Diplôme universitaire terminal de 1er cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en sciences commerciales, génie, administration.
— Huit, (8) années d'expérience pertinente.
— Une expérience supplémentaire dans un poste identique pourrait servir d'équivalence.

TRAITEMENT:
Selon la Politique Administrative et Salariale du Ministère de l'Education 1976-77 - $18,618.00 à $31,017.00.

Faire parvenir offre de services et curriculum vitae pour mercredi, le 21 septembre 1976.

Raymond Lépine
Directeur général
Commission Scolaire de Gatineau
225, rue Notre-Dame
Gatineau, P.Q.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

Nos bureaux sont fermés le samedi

844-3361

Callaghan retarde sa visite

LONDRES (Reuter) — M. James Callaghan, premier ministre britannique, a annoncé hier soir qu'il retardait le début de sa visite officielle au Canada en raison de la décision du Syndicat de la marine marchande de se mettre en grève samedi, à minuit.

M. Callaghan aurait dû partir vendredi pour Vancouver, première étape d'un voyage de neuf jours au Canada. Il devait s'agir de sa première visite en Amérique du Nord, depuis son arrivée au 10 Downing Street, en avril.

M. Callaghan a informé M. Pierre Trudeau, premier ministre canadien, qu'il retardait son départ et que le maintien de sa visite, qui pourrait être écourtée de quelques jours, dépendrait du succès ou de l'échec des négociations entreprises pour éviter cette grève, dont les conséquences risquent d'être catastrophiques.

M. Callaghan, tout en restant ferme sur les principes, se tient prêt à effectuer si nécessaire une intervention personnelle de dernière minute. Pour le moment, il laisse les dirigeants du mouvement syndical britannique essayer de persuader le syndicat des gens de mer de renoncer à leur action.

Concurrence vive chez les avocats

WINNIPEG (PC) — Plus de la moitié des 18,500 membres du Barreau canadien pratiquent le droit depuis moins de 10 ans et la concurrence est vive.

Les jeunes avocats connaissent le même problème que celui des enseignants, des infirmières et des ingénieurs durant les années 1970: trouver un emploi.

Le nouveau président du Barreau, Me Boyd Ferris a signalé ce problème dans une allocution prononcée devant ceux que le Barreau appelle les "jeunes avocats", ceux qui ont moins de 10 ans d'expérience.

Il a révélé qu'une étude avait été entreprise pour savoir combien d'avocats exercent, à quel endroit, dans quels domaines et dans quelle région leurs services sont requis.

"Semblables renseignements sont d'un intérêt capital pour les jeunes de notre pays", a déclaré Me Ferris. Ils ont besoin d'une banque de données pour savoir où se trouvent les emplois, si des postes de stagiaires sont disponibles et s'ils doivent se lancer dans des études de trois ans en faculté "avec l'espoir raisonnable de trouver du travail".

Les rapports préliminaires de barreaux provinciaux indiquent que certains diplômés en droit ont de la difficulté à dénicher une étude où ils pourront faire leur stage. On sait que les diplômés doivent faire un apprentissage dans une étude juridique avant d'être admis au Barreau.

Me Ferris a ajouté que, pour se maintenir, la profession juridique doit devenir plus digne de la confiance des citoyens. Un effort tangible, dans l'intérêt du public, serait d'abaisser leurs honoraires et de rendre leurs services plus accessibles. Il a suggéré, pour commencer, d'annoncer les heures d'ouverture des bureaux ainsi que les échelles d'honoraires pour certaines causes précises.

Actuellement, a-t-il poursuivi, les citoyens doivent choisir au hasard dans les pages jaunes du bottin téléphonique. Mais puisque les barreaux provinciaux excluent rarement les incompétents, ils peuvent faire un mauvais choix.

Trop cruel...

VANCOUVER (PC) — La décision de faire cadeau de chapeaux de fourrure aux joueurs de hockey étrangers participant à la coupe du Canada a été critiquée par M. George Clements, directeur de l'Association pour la protection des animaux à fourrure.

M. Clements a déclaré qu'il aimerait donner aux joueurs des pièges pour leur donner une idée des souffrances causées aux animaux ainsi capturés.

Les chapeaux doivent être distribués par le Conseil canadien de la fourrure.

Ayez bon coeur: servez-vous de vos jambes.

PARTICIPACTION
Marchez. Dès aujourd'hui.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

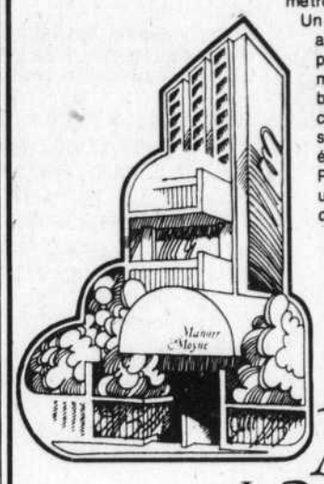
ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

APPARTEMENTS À LOUER

Tout nouveau !
Appartements-studios
et de
1 chambre à coucher
climatisés
maintenant disponibles

Demeurez au centre-ville, à quelques minutes du Forum



Nouvellement ouvert, au centre-ville, près des magasins, des divertissements et du métro.
Un nombre limité de spacieux appartements-studios et de pièces adjacentes, "split-level" meublés, avec vue splendide, balcons, TV couleur, air climatisé, cuisine/salle à manger séparées, complètement équipés, si désiré.
Pour votre détente nous offrons une piscine, saunas et l'intimité de notre propre Restaurant Bellamy, qui ouvrira bientôt.
En plus, vous trouverez les commodités d'un service d'entretien, un stationnement souterrain et un service de sécurité de 24 heures par jour.
Pour renseignements, appelez au 931-8861

Manoir Le Moyne
2100 ouest, de Maisonneuve, près du Forum
11-9-76

APPARTEMENTS À LOUER

ILE-DES-SOEURS: 3½, stationnement, balcon, occupation immédiate, 769-4712 ou 849-5271. G. Garbès. 17-9-76

OUTREMONT: 4½, moderne, $425. par mois. Chauffé, garage, piscine intérieure, etc. Tél.: 697-5216. 11-9-76

PIE IX: près jardin Botanique, grand 4½, calme, balcon, proximité métro, libre 1er novembre. Sous-location. Possibilités bail. $175. Tél: 729-9598 13-9-76

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

CHERCHONS DAME responsable, aimant les enfants, pour s'occuper d'un bébé de 9 mois. Côte-des-Neiges. $80. semaine. Tél.: après 20 heures 733-3151 11-9-76

AMEUBLEMENTS À VENDRE

OUTREMONT: mobilier de salon sculpté antique, poêle 220, lessiveuse, lits, pupitre, antiquités, etc. De 12 à 20 heures 772 avenue Pratt. 13-9-76

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ANTIQUITÉS

EXPOSITION des Armes Historiques et articles militaires, association des armes du Bas-Canada au: Skyline Hôtel le 12 septembre à 9 heures A.M. 13-9-76

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ABSOLUMENT BESOIN toutes sortes anciens meubles, aussi porcelaine, bijoux, lustres, fourrures, etc. Tél: 374-1224 15-9-76

ANTIQUITÉS A VENDRE

ÉBÉNISTE VEND: restaurées — table noyer fin 19e, 6'9" x 2'7" $900. — table à jeux en marqueterie 2 faces, époque 1810 $300. Tél: 488-5545 13-9-76

ARTICLES À VENDRE

AUBAINE: magnifiques portes, fer ornemental, pour intérieur ou extérieur. $350. Fauteuil moderne ou pouf cuirette blanche $150. 4 gros coussins. Tél: 739-4997 13-9-76

MACHINE A ADRESSER: Elliott, complètement automatique, avec sélecteur, duplicateur, arrêts automatiques et accessoires, 2 fichiers pour stencils Elliott contenant respectivement 26,000 et 6,000 stencils. Téléphoner entre 9 et 4 p.m. 332-2890 16-9-76

le bridge

La sentinelle utile

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

NORD
♠ 8 2
♥ R 4 2
♦ R 5 4
♣ V 9 5 3 2

OUEST
♠ D 9 5
♥ D 9 3
♦ D V 10
♣ R D 8 6

EST
♠ R V 10 7 6 3
♥ 10
♦ 9 8 7 3
♣ 7 4

SUD
♠ A 4
♥ A V 8 7 6 5
♦ A 6 2
♣ A 10

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♥	passe	2 ♥	passe
4 ♥	fin		

Entame: la Dame de carreau par Ouest

La donne d'aujourd'hui est un autre cas qui se rencontre souvent au point de se généraliser par l'axiome suivant: Gardez toujours dans la main du mort le plus grand nombre d'entrées possible surtout lorsque celui-ci contient une longue suite.

Il est un fait indéniable qu'une foule de jeux se réalisent par les levées affranchies d'une longue suite. Encore faut-il que le déclarant l'affranchisse et qu'il en voit les possibilités dès les premières cartes.

Le déclarant qui placera l'avenir de son contrat sur le hasard de voir tomber les 4 atouts manquants sur le jeu de l'As et du Roi de coeur aura la déception malheureuse de subir la défaite. Jouant ainsi, il fera suivre l'As de coeur de sa main par le Roi du mort et la Dame ne sera pas fournie à cette levée. Ce Roi de coeur était une entrée essentielle à l'établissement d'une levée pour écarter une perdante parmi les 4 que contiennent les mains Nord-Sud.

Le travail ardu pour l'accomplissement de ce contrat de 4 coeurs réside dans l'exploitation de la couleur trèfle. L'As doit gagner une levée, le 10 et le Valet seront perdus aux Roi et Dame du joueur Ouest et le 9 sera affranchi pour l'élimination d'une des 4 perdantes que comporte le jeu du déclarant. Tout ceci envers et contre la texture des mains et le nombre d'atouts que possèdent les adversaires.

Analysons comment sera jouée chacune des cartes et observons le minutage habile auquel le déclarant doit se soumettre. L'entame de la Dame de carreau est prise de l'As de Sud. Il joue son As de coeur pour avoir une vague idée de la distribution des atouts. Et tout de suite il pense à affranchir une levée par les trèfles. Jouant l'As il le fait suivre du 10; Ouest s'en empare et joue un deuxième carreau dont le mort s'empare avec le Roi pour jouer le Valet de trèfle et écarter un carreau perdant. Ouest après s'être emparé de cette levée retournera le 10 de carreau et Sud coupera cette carte, il jouera atout vers l'entrée importante qu'est le Roi du mort. Ce qui lui permettra de jouer le 9 de trèfle pour écarter son pique perdant et la Dame de coeur prendra une levée au bon vouloir de son possesseur.

Si nous supposons au troisième trèfle joué une coupe de la part de Est, Sud surcoupera et la Dame d'atout restant seule sera prise par le Roi. Et si la coupe était de la Dame Sud écartera un perdant comme le 4 de pique. Cette main demande une bonne manipulation de chacune des couleurs pour être menée au succès.

AUTOS À VENDRE

RENAULT 16, TS, 1971, à vendre pour pièces. Tél: 525-3868 11-9-76

CITROEN DS 21, Pallas, 1972. Tél: 861-2308 ou 277-1455. 11-9-76

RENAULT 17,1973, manuelle, injection électronique, radio AM-FM. Tél.: 336-8097 11-9-76

AUTOS 1976: à vendre chez Tilden. Modèles Impala, Century, LeMans, Ventura et familiales. Demandez Albert à 878-2771. 18-9-76

FIAT 131, 2 portes, octobre 1975, 9,000 milles, garantie du constructeur. Anti-rouille, impeccable. $3,500. Tél: 934-0424 13-9-76

FIAT XI-9, 13,000 milles. AM-FM, stéréo, convertible, verte avec inscription spéciale, pneus Pirelli, silencieux, neuf, moteur central. Tél: 389-6232 après 18 heures. Prix: $3,800. 13-9-76

BMW 2002, 1970, pas dépensière, vieillit bien, propre, excellent état mécanique, très fidèlement entretenue. 87,000 milles, radio AM-FM, pneus Michelin X-16. Vente cause départ France. Tél: 481-2104 13-9-76

OLDSMOBILE 1975
Delta 88
Toit rigide et vinyle, 2 portes, tous servos, bas millage.
336-9523
particulier
11-9-76

BATEAUX À VENDRE

VOILIER Kells, 23 pieds, sloop, accessoires variés. Tél: 656-5907 après 4 p.m. 11-9-76

CHALETS À LOUER

BROMONT: 5 pièces, foyer naturel, eau chaude, près pentes de ski. Location saison. Tél: 273-0198. 11-9-76

STE-AGATHE: Luxueux Bavarois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, piscine chauffée, saison, semaine, vacances-repos. (Aussi location pour ski). Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-10-76

VAL-MORIN: au pied du Mont Sauvage, 5 chambres à coucher, 2 chambres de toilette, ameublement d'époque, cuisine moderne, grand confort, accès facile. Saison entière: $3,000. Tél: après 20 heures en semaine 341-6630; weekend: 1-322-3330 13-9-76

ST-JOVITE: Chalet suisse, 3 chambres à coucher, chauffage central, site panoramique, toit cathédrale, bien meublé, 2 foyers, 2 salles de bains. Facilité ski de fond, 10 minutes du Mont-Tremblant. $2,200. du 1er octobre au 1er avril. Tél.: 844-5563 ou 663-4221. 11-9-76

CHALETS À VENDRE

DOMAINE DU LAC NANTEL
Chalet d'été, 4 pièces, foyer pierre naturelle, au bord du lac. Grand terrain paysager. Magnifique propriété. Comptant: $10,000. **Jocelyne Steatham: 353-9960.**
TRUST UNI. *courtier*
11-9-76

LA SUISSE AU CHANTECLAIR
Exclusif au Canada, déjà **200 chalets Suisses et Bavarois,** de conception architecturale authentique, construits et en construction.
Centre d'été et d'hiver: plage sablonneuse privée -- court de tennis, - adjacent à des pentes de ski.
Pour choisir votre plan exclusif ou recevoir des photos de chalets, appeler
326-4733 ou 430-0430
1-10-76

COURS PRIVÉS

CENTRO CULTURAL HISPANICO
485 ouest, Sherbrooke
COURS D'ESPAGNOL LE SOIR
• Groupe inférieur à 15 personnes
45 heures - $75.00
• **Inscriptions:** 13,14,15,16,17 septembre
Communiquer au:
524-4779
15-9-76

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE BILINGUE
Travail auprès d'une
ÉTUDE JURIDIQUE
Nous offrons
• **Travail intéressant**
• **Atmosphère agréable**
• **Salaire intéressant**
Expérience juridique un atout mais non essentielle.
Pour obtenir une entrevue, veuillez téléphoner à:
866-2241
de 9h à 17h
** On pourra convenir d'un rendez-vous en soirée.*
11-9-76

CHALETS À VENDRE

ST-COME: Chalet "Suisse" en pierre-des-champs, complètement meublé, toutes commodités, système de chauffage à l'huile air chaud, cave 8'. Terrain 140,000 pi. ca. écurie, garage, serre, près rivière Boulle. Idéal pour loisirs, chasse, pêche, ski de fond, motoneige. M.L.S. Pierre Beaupré: 678-8060 ou 656-3966, Immeubles Triton, courtier 11-9-76

COURS PRIVÉS

Professeur de musique donnerait leçons privées de piano et solfège. Pour informations, appelez à 737-8260. 11-9-76

CLINIQUE DE MATHÉMATIQUES: enseignement privé correctif. Appelez de 7 à 9 A.M. du lundi au vendredi ou 23 heures à minuit du dimanche au jeudi 253-9670 1-10-76

COURS DE LANGUE CHINOISE, par professeur chinois ayant formation linguistique et expérience en Chine et au Canada. Tél: 527-5769. M. Yu 11-9-76

PROFESSEUR DE PIANO et flûte à bec, expérience de 15 années, diplômée en accompagnement de l'École Vincent d'Indy. Cours privés après 4:30 heures, près Université Montréal. Tél: 733-5004 13-9-76

COURS DE GUITARE CLASSIQUE
Expérience d'enseignement conservatoire européen.
• Ahuntsic
Tél: **381-2470**
17-9-76

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél: 725-2421 11-9-76

LOGEMENTS DEMANDÉS

RECHERCHE: logement dans N.D.G. Outremont, Boul. St-Joseph. Bonne récompense. Locataire responsable. Tél: 642-0648 13-9-76

LOGEMENTS À LOUER

COTE-DES-NEIGES: haut-duplex, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains. Tél.: 737-4946 après 7 p.m. $550. par mois. 15-9-76

VILLE MONT-ROYAL: haut de duplex, 6½, garage, libre le 20 septembre. $350. Références demandées. Tél: jour 525-4941, soir: 731-2560 13-9-76

MAISONS A LOUER

A LAVAL: près de l'hôpital, bungalow neuf, 75 sur la 22e avenue, Vimont. Tél: 669-3321. $385. par mois. 13-9-76

A CALIXA-LAVALLÉE: 30 minutes centre-ville, 4 milles de Verchères, maison canadienne en pierre, 6 pièces, foyer, garage, hangar, terrain 250' x 250'. $300. par mois. Tél.: 583-3776 13-9-76

MAISON CANADIENNE, rénovée, pierre-des-champs, 2 foyers, 3 chambres à coucher, poêle-réfrigérateur lave-vaiselle. Très grand terrain, bâtiments. 30 minutes du centre-ville. Tél.: 583-3845 ou 282-7145 11-9-76

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ORFORD: très luxueux et très grand 5½, bord de l'eau, vue extraordinaire, gros foyer pierre, 2 salles de bains, meubles Vilas, quelques minutes des centres de ski. Idéal pour professionnels. Libre 1er novembre. Tél: 1-297-3098 13-9-76

OCCASIONS D'AFFAIRES

ATTENTION: couples aux ambitions excédant leur salaire actuel. Commerce international. Temps partiel. Pour rendez-vous 692-8869 13-9-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE



Le Carrefour des Ancêtres

UN CHEZ-SOI LUXUEUX DANS UN DÉCOR D'ANTAN
"Au Coeur du Vieux Longueuil"

Inspiré de nos anciens petits villages, le Carrefour des Ancêtres comprend 42 maisons bâties en groupes de 3 à 5. Conçues pour répondre aux exigences de la vie moderne, ces résidences luxueuses possèdent entre autres:
• un foyer naturel
• le chauffage électrique avec climatisation et humidification
• 3 ou 4 chambres à coucher
• garage chauffé.

Ce projet est approuvé par la Société des Monuments historiques.

Heures de visite: lundi au vendredi 1 à 5:30 p.m., 6:30 à 8:30 p.m. Sam., Dim. 1 à 5 p.m.

MAISON MODÈLE: 153 ST-LAURENT EST, LONGUEUIL — Tél.: 677-1832
11-9-76

OFFRES D'EMPLOIS

AIDE-COMPTABLE: demandé pour auto parts, doit connaître caisse-recettes, déboursés, comptes à payer, à recevoir, paie, grand livre général, au salaire suivant compétence. Disponible immédiatement. Tél: 727-6271 11-9-76

On recherche
Personne bilingue sérieuse
avec de l'expérience dans la vente, pour compagnie d'artisanat Indien.
Temps complet.
Tél: **866-6276**
13-9-76

SECRÉTAIRE JUNIOR BILINGUE
Excellent français pour département relations publiques, compagnie artistique. Secteur Snowdon.
Mme Bouchereau
487-1232
14-9-76

SECRÉTAIRE DACTYLO
Bilingue, pour association professionnelle, centre-ville.
• Expérience 5 ans et scolarité 12 ans, ou expérience équivalente.
Salaire: selon qualifications.
Avantages sociaux.
Mme Guéreau
288-4277
16-9-76

LA FÉDÉRATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMERS DU QUÉBEC
recherche
CONSEILLER JURIDIQUE
Tâche principale:
Travailler aux matières contentieuses dans lesquelles la Fédération est intéressée.
Faire parvenir curriculum vitae avant le 27 septembre 1976. à:
F.I.I.Q.
G. Gosselin
1113, St-Denis,
Montréal. H2X 3J3
14-9-76

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMTÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY
COUNTY BOARD OF EDUCATION
requiert immédiatement
PROFESSEUR
À TEMPS COMPLET
pour enseigner Français et Service à l'étudiant (fondamentalement Niveau junior)
à
L'École Secondaire Régionale Charlottenburgh-Lancaster
Les demandes par écrit doivent être adressées à:
Monsieur D.M.C. Shaw, Principal,
École Secondaire Régionale Charlottenburgh-Lancaster
Boîte 100,
Williamstown, Ontario
K0C 2J0
Tél.: (613) 347-2441
Le président,
S.W. Libbey
Le directeur de l'éducation,
T.R. Léger
14-9-76

PERSONNEL

AMASO Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.pn./ès lettes. Tél: 524-3852 J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

TERRAINS 3 arpents et plus, à St-Eustache. Belle vue panaromique. Premier venu possibilité petite érablière. Tél: 473-8198 ou 473-6410. 22-9-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
Cottage en brique, semi-détaché, offrant: salon, salle à manger, cuisine modernisée, 4 chambres à coucher, sous-sol fini, garage, jardin, sur rue tranquille.
S. Mongeau
849-4553 ou 342-5747
SHERBROOKE TRUST
courtier
13-9-76

ST-HILAIRE: maison, 7 pièces, 3 chambres, foyer, garage, terrain paysager, près de tout. $35,000. Pas d'agent. Tél: 464-1278 13-9-76

ST-HUBERT: Bungalow brique, 5 pièces, sous-sol fini avec bar, terrain paysagé. Faut voir. M.L.S. Pierre Beaupré: 678-8060 ou 656-3966. Immeubles Triton, courtier 11-9-76

MONT-LAURIER: Cottage 6 pièces et chalet, 4 pièces sur terrain 50,000 pi.ca. avec 105 de façade sur lac Brochet pour $20,000. M.L.S. Pierre Beaupré: 658-8060 ou 656-3966. Immeubles Triton, courtier. 11-9-76

OUTREMONT: résidence rénovée, terrain 70' x 104', endroit paisible, près collège, université. 12 pièces avec sous-sol fini et foyer. 4½ chambres à coucher, jardin paysagé, garage double. Vente privée. $135,000. Offre considérée. Tél.: 272-7152 11-9-76

J'AI QUELQUES BELLES PROPRIÉTÉS pour différents acheteurs. Longueuil, St-Hubert, St-Bruno, St-Lambert, Brossard. Pour détails appeler J. Gadbois 671-1658 ou 878-3351. Les Fiduciaires, courtiers. 11-9-76

ST-HUBERT: Bungalow, 5 pièces, aluminium avec abri d'auto, sous-sol fini, $25,000. Comptant: $2,500. M.L.S. Pierre Beaupré: 678-8060 ou 656-3966. Immeubles Triton, courtier 11-9-76

ST-HUBERT: Petit bungalow propre et confortable de 4 pièces, situé sur rue tranquille et agréable, près arrêt autobus et centre d'achats et hôpital. M.L.S. Pierre Beaupré: 678-8060 ou 656-3966. Immeubles Triton, courtier 11-9-76

ST-HUBERT: Bungalow aluminium situé rue Nielsen, 6 pièces, sous-sol 7½' clair, grand terrain 108' x 120'. Taxes $445.19. Faites une offre. M.L.S. Pierre Beaupré: 678-8060 ou 656-3966. Immeubles Triton, courtier 11-9-76

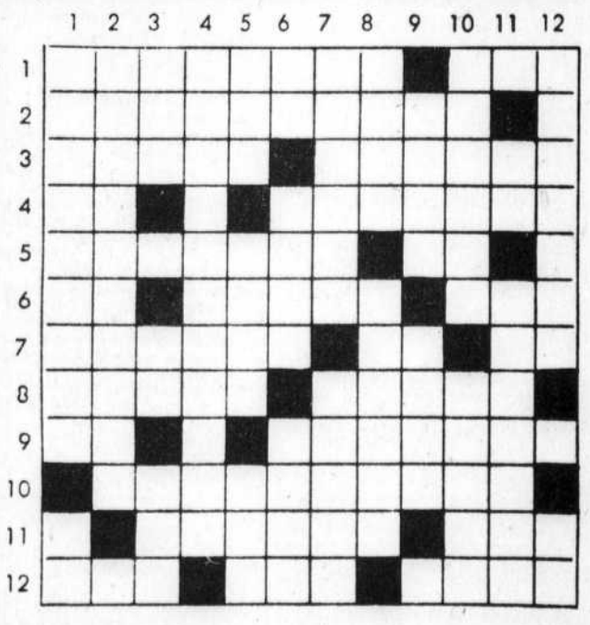
CHARLEMAGNE: Bungalow 30' x 72', 11 pièces, foyer. Chauffage électrique. Garage, plusieurs extras. M.L.S. Jean Daigneault: 354-2950 ou 585-1476. DesRosiers, courtier 11-9-76

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements, ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872. 1-10-76

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement
1—Habitude de se vanter. — Personne bavarde.
2—Qui obéit.
3—Tressa. — Se dit des frères nés de la même mère mais non du même père.
4—Caesium. — Plante potagère à feuilles comestibles.
5—Temps de la conjugaison grecque qui indique un passé indéterminé. — Adverbe de lieu.
6—Cuivre. — Lagune maritime des Flandres. — Pas ailleurs.
7—Méprise. — Neptunium. — Charpente du corps humain.
8—Publie. — Femme de lettres Française, fille de Necker.
9—Tellement. — Flûte ancienne.
10—Mammifère caractérisé par la présence d'une ou deux cornes sur la face.
11—Travail. — Utilise.
12—Roche poreuse légère. — Général américain. — En outre, de plus.

Verticalement
1—Famille de plantes comprenant les joncs. — Astate.
2—Stupéfier.
3—Démonstratif. — D'un verbe gai. — Ville d'Allemagne occidentale.
4—Mesure du titre d'une solution.
5—Roi de Juda. — Étable à porcs. — Aucun, pas un.
6—Notre-Seigneur. — Enlever. — Enroule en spirale.
7—Occasionner. — Jure.
8—Greffe. — Lieu par où l'on entre.
9—Comm. de l'Ardèche. — Égal, semblable.
10—Fis à la perfection. — Liquide qui s'écoule peu à peu.
11—Lui. — Homme très grand.
12—Qui haïssent quelqu'un. — Éminence.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	V	A	R	A	P	P	E	R	A	■	C	E
2	I	V	O	I	R	E	■	E	P	S	O	M
3	N	E	C	R	O	L	O	G	I	E	■	A
4	A	U	■	E	U	L	E	R	■	U	N	I
5	I	G	N	E	■	A	I	E	U	L	■	I
6	G	L	U	■	A	G	L	O	S	S	A	■
7	R	E	A	G	I	R	■	N	I	■	R	B
8	E	R	G	O	T	E	U	S	E	■	A	L
9	T	■	E	U	■	U	■	Z	E	B	U	■
10	T	O	U	R	I	S	M	E	■	R	I	T
11	E	S	S	E	■	E	■	P	A	S	S	E
12	■	T	E	R	A	■	C	I	L	■	E	R

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 août 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MEASUREX (CANADA) LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chambly le 31ième jour d'août 1976, sous le numéro 461597. Ce 8ième jour de septembre, 1976. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS DE DEMANDE DE TRANSFERT
RÈGLEMENT 2 (1976) — ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS que, la requérante P.A. BONNEAU INC. permis no. 16635-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à tirer les remorques de la compagnie ABATTOIR OUELLET INC., sur toutes les clauses du permis 6706-V dont elle est détentrice laquelle compagnie fait une demande de permis de courtier en transport réciproque.
Tout intéressé peut contester cette demande de Transfert, déposée à ladite Commission des Transports du Québec, 505 Rue Sherbrooke Est — Place du Cercle — Montréal.

SIGNÉ: Me Benoît GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET, GROLEAU
200 Rue Saint-Jacques-Ouest
— Suite 900 — MONTRÉAL (P.Q.)

1ère publication: 9 septembre 1976
2ème publication: 10 septembre 1976
3ème publication: 11 septembre 1976

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976)
article 2.59.1

PRENEZ AVIS que ALOUETTE EXPRESS INC. 925 Ogilvy suite 4 Montréal, Province de Québec, permis no: 16295-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour céder à TRANSPORT GALION INC. — 1310 De Nobel — Boucherville, son système de transport et son permis 16295-V, lequel l'autorise à donner le service suivant: TRANSPORT GÉNÉRAL — LOCAL, Montréal et tous les endroits situés dans un rayon de 5 milles.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.
1ière publication: le 8 septembre 1976
2ième publication: le 9 septembre 1976
3ième publication: le 10 septembre 1976

SIGNÉ: ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-016694-760

LOUISE GASPER, serveuse, épouse de David Beazer, des Cité et District de Montréal, et présentement résidant au 6825-28e avenue, appartement 14,

demanderesse
versus
DAVID BEAZER, autrefois de Toronto, Ontario, et présentement de lieux inconnus,

défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur DAVID BEAZER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au bureau de la Cour supérieure dd Montréal.
Montréal, le 2e jour de septembre 1976
CLAUDE DUFOUR,
Protonotaire C.S.M.
Mes Gameroff, Fenster, Kandestin,
Kugler & Kay, avocats,
Suite 2204,
800 Place Victoria,
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-063210-763

DAME DENISE PICARD, ménagère, résidant et domiciliée au 4389 Brébeuf, dans les ville et district de Montréal;

Requérante
vs
M. ROLLAND DE FONDVIEILLE,
Adresse inconnue

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, ROLLAND DE FONDVIEILLE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 3 septembre 1976
PARENT & GIRARD
333 est rue Craig,
Suite 208, Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
DIVISION DES DIVORCES

NO: 12-062867-761

JEAN-CLAUDE POITEVIN, mécanicien, résidant et domicilié au 7483 rue Berri à Montréal, District de Montréal,

Requérant
-vs-
DANIELLE ARNOULT, ménagère mais dont l'adresse est inconnue,

Intimée,

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée, DANIELLE ARNOULT, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces, à son intention, au Palais de Justice de Montréal.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais, susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de tout ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 7 septembre 1976
A. BEAULIEU
Registraire

GOUGEON ET BLIER
5936 rue St-Hubert
Montréal, Québec
PROCUREURS DU REQUÉRANT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-061365-767

DAME MARCELLA DIENI-PANNUTI

requérante
vs
GIULIO PANNUTI

Intimé
et
LE REGISTRAIRE DU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LA DIVISION DE MONTRÉAL

mis en cause

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé GIULIO PANNUTI, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention, au Greffe des Divorces, au Palais de Justice, 10 est, Craig à Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal ce 8 septembre 1976
A. BEAULIEU, Protonotaire-adjoint
ME ELIO CERUNDOLO, avocat
1819 est rue Jean-Talon
Suite 100
MONTRÉAL

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 30 août 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MISTER MUFFLER LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de septembre 1976, sous le numéro 2720896.
Ce 8e jour de septembre 1976
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Argo Menu Design and Food Supply Services Reg'd ayant sa seule place d'affaires en la Cité de Montréal, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 15 janvier 1976, a été enregistré à Montréal, le 15 janvier 1976, sous le numéro 2661611.
Banque Canadienne Nationale
Montréal, 7 septembre 1976.

AVIS

Avis est donné que Bousquet et Croteau Enrg. (Denis Bousquet et Jean-Claude Croteau), 7955, 6ième avenue, Rivière-des-Prairies, détenteur du permis No 500413-D001, catégorie Entrepreneur, région 10, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Gilles Le Moignan, 10375 André Jobin, Montréal, catégorie Entrepreneur, région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C. Tout intéressé peut y faire opposition dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution dans les journaux.
Gilles Le Moignan, requérant
Première parution: 8 septembre 1976
Deuxième parution: 9 septembre 1976
Troisième parution: 10 septembre 1976
DECARY JASMIN RIVEST LAURIN & CASTIGLIO, procureurs du requérant

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-013,977-762

MICHEL ALIE, journalier, domicilié et rés1dant au 8160, rue Beaulieu, AUTEUIL, LAVAL, District de MONTRÉAL,

DEMANDEUR.
-vs-
AURÈLE E. GRIMARD, (de domicile inconnu), & AL.,

DÉFENDEURS.

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, AURÈLE E. GRIMARD, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de TRENTE (30) jours suivant la dernière publication;
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
Montréal, le 1er septembre 1976
CLAUDE DUFOUR
PILON & LAGACÉ,
3303 est, Ontario,
MONTRÉAL, P.Q. H1W 1P5
PROCUREURS DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-029330-763

ALPHA BARRY, domicilié et résidant au 5224 de la rue Papineau à Montréal district de Montréal.

Demandeur
vs
PIERRE LAVERGNE domicilié au 6525 de la rue Papineau app. 404, à Montréal, district de Montréal, maintenant de résidence inconnue.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
IL EST ENJOINT à PIERRE LAVERGNE, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTRÉAL, ce 7 septembre 1976.
CLAUDE DUFOUR
Me Serge Dubé, Procureur du demandeur,
a/s Robitaille, Dansereau, Trempe,
Brunet, Blanchard & Bollard
500 Place D'Armes, Suite 1980,
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-021192-765

KAR ENTERPRISES LTD. corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires dans les villes et district de Montréal au 3906 St-Urbain

-vs-
ROLANDE GUILMETTE, de la ville de Longueuil, District de Montréal domicilié et résidant au 29 Poincarré
GILLES LEBLANC, de la ville et district de Montréal, domicilié et résidant au 2025, rue Sherbrooke est App. 3
IL EST ENJOINT à ROLANDE GUILMETTE à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
Montréal, le 8 septembre 1976
A. BEAULIEU
Mes. Boisvert, Pickel & Teitelbaum
800 Dorchester Blvd. West
Suite 2610
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 05-013006-760 (500)

JACKSON MIRVILLE, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal.

DEMANDEUR
-vs-
GILLES CERAT, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue. & Al.

DÉFENDEURS

PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur GILLES CERAT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 7 septembre 1976
CLAUDE DUFOUR P.A.C.S.M.
Mes SÉGUIN & BEAUDOIN
2486 est rue Jean-Talon
Montréal, QUÉ.
PROCUREURS DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

AVIS POUR PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS que ABATTOIR OUELLET INC., de Ste-Perpétue, comté Nicolet, Province de Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour donner les services suivants:
1. De St-Simon, comté de St-Hyacinthe, à Montréal et à tous les points situés dans un rayon de 300 milles de cette localité, et retour avec marchandises refusées et/ou avariées.
2. De St-Simon, comté de St-Hyacinthe à destination des frontières Québec-Ontario (tous ports d'entrée); destination: tous les points de l'Ontario et retour avec marchandises refusées et/ou avariées.
3. De St-Simon, comté de St-Hyacinthe, aux frontières Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée) à destination de tous les points du Nouveau-Brunswick, et retour avec marchandises refusées et/ou avariées.
Dans les trois cas, pour le transport, par camions réfrigérés munis de rails à roulettes avec fermeture, ces rails étant agencés pour convenir et prolonger les rails d'expédition de l'expéditrice, de carcasses de porcs, de veaux et de boeufs, et de viande rouge en coupe, pour le compte de Salaison Olympia Ltée de St-Simon, comté de St-Hyacinthe.
RESTRICTION: Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que la requérante sera détentrice d'un tiers des actions de la compagnie expéditrice, dont les deux autres tiers sont détenus respectivement à raison d'un tiers chacun par P.A. Bonneau Inc. et Olivier Bienvenue Ltée.
Ce permis sera valide pour une durée de 364 jours.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNÉ: ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
1ière parution: le 8 septembre 1976
2ième parution: le 9 septembre 1976
3ième parution: le 10 septembre 1976

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-032730-751

BANQUE DE MONTRÉAL, corps politique et corporé, dûment incorporé selon la loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires en les cité et district de Montréal.

DEMANDERESSE
vs
PAUL AREL, autrefois résidant et domicilié à Bois Brillant, district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.

DÉFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur PAUL AREL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 7 septembre 1976
CLAUDE DUFOUR G.A.C.P.M.
Mes McMASTER MINNION & ASS.
129 St-Jacques,
Montréal, QUÉ.
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-063211-761

M. ROSARIO BARNES, 533 rue St-Zotique, Montréal, P.Q.

Requérant
vs
DAME RITA SAURIOL, adresse inconnue

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée, DAME RITA SAURIOL, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 7 septembre 1976
PARENT & GIRARD,
333 est rue Craig, Suite 208
Montréal, P.Q.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
ACZ.60066.F
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 28 septembre 1976
Diverses régions dans
la province de Québec

FOURNITURE DE
TRAVERSE DE BOIS,
TRAITÉES
AU PENTACHLOROPHÉNOL

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
Bureau no 809
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué., Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS ($40,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
AMR.60395.F
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 21 septembre 1976
Divers endroits dans
la Province de Québec

FOURNITURE DE
SIX (6) CAMIONNETTES
FAMILIALES.
(PBV — 7,500 LB)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
Bureau no 809
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS ($4,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-013881-766

BANQUE CANADIENNE NATIONALE,

Demanderesse
vs
SAUL BARMASH,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la demanderesse dans cette cause pour le montant de $44,518.80 plus intérêts et frais.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.

A. Beaulieu
Protonotaire,
Cour Supérieure de Montréal

REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL,
500 Place d'Armes, Suite 2750,
Montréal, Qué.
Avocats de la demanderesse

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
PTR.67019.F
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 12 octobre 1976
Pointe-aux-Trembles, P.Q.

FOURNITURE DE LA
QUINCAILLERIE DES
HAUBANS
POUR LES PYLÔNES
HAUBANES
EN "V" ET LES MATS
HAUBANES DES LIGNES DE
TRANSPORT D'ÉNERGIE
À 735kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
Bureau no. 809
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CENT MILLE DOLLARS ($100,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DLS-76-19211
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 28 septembre 1976

Région Laurentides

SERVICE DE DÉNEIGEMENT
AU
CENTRE DE SERVICE DE
SAINTE-THÉRÈSE COMTÉ
DE TERREBONNE
(1976-1977 et 1977-1978)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE DE $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction des contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

La soumission doit être accompagnée, au choix du soumissionnaire, d'une des garanties suivantes:

a) un chèque de garantie de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS ($3,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition,

OU

b) un bon de garantie de soumission d'un montant de TROIS MILLE DOLLARS ($3,000) et une convention relative à l'émission d'un bon de garantie d'exécution de contrat et d'un bon de garantie de paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux, tous deux préparés sur les formules fournies avec le document d'appel d'offres et émis par une des compagnies, choisie par le soumissionnaire, parmi celles apparaissant sur la liste des compagnies, incluse au document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Direction des contrats de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS

JOSEPH LEONARD RENAUD

AVIS est par les présentes donné que Joseph Leonard Renaud, étudiant, résidant au 2101 rue Champlain, app. 407, Cité et District de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour changer son nom pour celui de Michel Renaud.
MONTRÉAL, 31 août 1976
LEWIS D. BATSHAW
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS DE DEMANDE DE TRANSFERT
RÈGLEMENT 2 (1976) — ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS que, la requérante P.A. BONNEAU INC. permis no. 16635-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à tirer les remorques de la compagnie BIENVENUE TRANSPORT ENRG., sur toutes les clauses du permis 12198-V dont elle est détentrice laquelle compagnie fait une demande de permis de courtier en transport réciproque.
Tout intéressé peut contester cette demande de Transfert, déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours, à compter de la 3ème parution de cet Avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 Rue Sherbrooke Est — Place du Cercle — Montréal.

SIGNÉ: Me Benoît GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET, GROLEAU
200 Rue Saint-Jacques Ouest — Suite 900
— MONTRÉAL (P.Q.)

1ère publication: 9 septembre 1976
2ème publication: 10 septembre 1976
3ème publication: 11 septembre 1976

Transports Canada / Transport Canada

ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS

RÈGION DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Sept-Iles, Québec. CONSTRUCTION D'UN BATIMENT REQUIS POUR ALIGNEMENT DE DESCENTE, PISTE 10-28 ET TRAVAUX CONNEXES, AÉROPORT DE SEPT-ILES, SEPT-ILES, QUÉBEC.
Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, pièce 175-C, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Québec H4Y 1B9 (636-3203), seront reçues jusqu'à 15 heures, heure avancée de l'est, le 30 septembre 1976.
Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal; à l'Association de la Construction de Québec, 375, rue Verdun, Québec, P.Q.; Association des Constructeurs du Comté de Duplessis, 446 rue Arnaud, Sept-Iles, P.Q.; et l'Association des Contracteurs du Comté de Saguenay, 94-A, avenue Laval, Baie Comeau, P.Q.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A.O. Dumas
Administrateur régional du Québec
Administration canadienne des Transports aériens

Transports Canda
Aéroport int. de Montréal
Le 1er septembre 1976

Transports Canada / Transport Canada

ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS

RÉGION DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour l'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DU PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC, DESSERVANT L'AÉROGARE, À L'AÉROPORT DE QUÉBEC, STE-FOY, QUÉBEC.
Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Ministère des Transports, Pièce 175-C, Édifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Québec H4Y 1B9 (636-3203), seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure avancée de l'est, le 1er octobre 1976.
Les documents de soumission qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $25.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.
Une réunion d'information sera tenue jeudi le 23 septembre 1976, à 13:30 heures, heure avancée de l'est, à la Salle de Conférence de l'Édifice de l'Administration, à l'Aéroport de Québec, Ste-Foy, Québec, pour répondre à toutes questions que les soumissionnaires pourront présenter concernant cet appel d'offres.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

A.O. Dumas
Administrateur régional du Québec
Administration canadienne des Transports aériens

Transports Canada
Aéroport int. de Montréal
Le 3 septembre 1976

Travaux publics Canada / Public Works Canada

PROLONGATION

Numéro 77291/0883 - Lanterneaux et vitrerie - Immeuble académique, phase I, Institut de perfectionnement du ministère des perfectionnement du ministère des Transports Canada, Cornwall, Ontario.

Veuillez prendre avis, que la date limite de réception des soumissions du 9 septembre 1976, est reportée au jeudi, le 16 septembre 1976.

Administrateur intérimaire
Services financiers et administratifs
le ministère des travaux publics
capitale nationale
F.J. Brazeau

The Seaway Transport Canada / La Voie maritime Transports Canada

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies par l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et marquées "SOUMISSION POUR LE CONTRAT N. 12-1474" relativement à la

REMISE EN ÉTAT DES BORDURES EN BÉTON
ET
RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA CHAUSSÉE À L'APPROCHE OU EST TUNNEL DE BEAUHARNOIS
VOIE MARITIME, RÉGION DE L'EST

seront reçues à l'Edifice de la Voie maritime, Pièce 312, Ecluse de Saint-Lambert, B.P. 97, Saint-Lambert, Québec, J4P 3N7, jusqu'à 15:00 heures, heure avancée de l'Est, le vendredi, 24 sept. /76. On pourra se procurer les documents nécessaires à cette adresse contre versement de $100.00, montant qui sera remboursable sur réception desdits documents.

Pour être admissible, la soumission doit être conforme aux spécifications mentionnées dans les documents fournis et doit être accompagnée de la garantie prescrite. Les termes dans lesquels l'Entrepreneur a présenté son offre consitueront le langage dominant aux fins de la rédaction et de l'application du Contrat.

L'Administration ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission.

Le secrétaire,
L.E. Béland

L'ADMINISTRATION DE LA VOIE
MARITIME DU SAINT-LAURENT,
OTTAWA, le 10 septembre 1976.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 août 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à K & J YARN TRADING (1976) LTD a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 30e jour d'août 1976, sous le numéro 2719842. Ce 3e jour de septembre 1976.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION
R. Girard
Officier d'Administration

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 août 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à JEFRIE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 30e jour d'août 1976, sous le numéro 2719843. Ce 3e jour de septembre 1976.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION
R. Girard, Officier d'Administration

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-015183-765

DAME RÉJEANNE RENAUD, ménagère, résidant et domiciliée au 325A Laurier, Laval-des-Rapides district de Montréal,

Demaderesse,
-vs-
HERVÉ DUFRESNE, de lieu inconnu,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, Hervé Dufresne, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
Montréal, le 7/9/76
ALPHONSE BARBEAU
Protonotaire, C.S.M.

CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC

PROVINCE DE QUÉBEC

APPEL D'OFFRES POUR

L'APPROVISIONNEMENT DE LA GAZOLINE, LE COMBUSTIBLE POUR MOTEUR DIESEL, HUILES DE GRAISSAGE ET GRAISSES.

Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales, et dont le contenu sera clairement indiqué, et adressées à Madame J.O. Kovacs, Acheteur, au numéro 5490 avenue Westminster, à Côte Saint-Luc, Québec seront reçues jusqu'à deux heures de l'après-midi, le mercredi 22 septembre 1976.
Les documents relatifs aux soumissions, les enveloppes spéciales et tout autre renseignement complémentaire peuvent être obtenus au bureau de l'Acheteur, au numéro 5490 avenue Westminster.
Les soumissions seront ouvertes publiquement le 22 septembre 1976, à deux heures de l'après-midi dans la chambre du Conseil.
La Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le greffier
J. HABRA (Mme)

CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC
PROVINCE DE QUÉBEC

APPEL D'OFFRES POUR L'APPROVISIONNEMENT D'UN CHASSE-NEIGE AUTOMOTEUR (NEUF)

Capacité jusqu'à 30 tonnes/min.

Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales, et dont le contenu sera clairement indiqué, et adressées à Madame J.O. Kovacs, Acheteur, au numéro 5490 avenue Westminster, à Côte Saint-Luc, Québec, seront reçues jusqu'à deux heures de l'après-midi, le lundi 20 septembre 1976.

Les documents relatifs aux soumissions pour l'approvisionnement d'un CHASSE-NEIGE AUTOMOTEUR (Neuf) Capacité jusqu'à 30 tonnes/min., peuvent être obtenus au bureau de l'Acheteur.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, d'une banque canadienne, payable à la Cité de Côte Saint-Luc, pour un montant égal à 10% de la soumission.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le lundi 20 septembre 1976, à deux heures de l'après-midi, dans la Salle du Conseil, 5490 avenue Westminster, Côte Saint-Luc, Québec.

La Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le greffier
J. HABRA

Le 7 septembre 1976

CITÉ DE WESTMOUNT
REGLEMENT 823

Aux propriétaires d'immeubles qui, le 7 septembre 1976, étaient inscrits au rôle d'évaluation, alors en vigueur dans la Cité de Westmount, en ce qui concerne un immeuble situé dans un district zoné et d'une partie adjacente au district zoné C5-Partie 3.
AVIS PUBLIC
est par les présentes donné par le soussigné, Greffier de la Cité de Westmount.
QUE, lors de son assemblée tenue le 7 septembre 1976, le Conseil de la Cité de Westmount a adopté le règlement 823 intitulé "REGLEMENT EN VUE D'AMENDER LE REGLEMENT 655 POUR REGLEMENTER LES ZONES RESIDENTIELLES, COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES" afin de permettre un immeuble-appartements sur le coin nord-est de la rue Ste-Catherine et de l'avenue Greene, sur la hauteur, lequel n'excède pas la hauteur du Westmount Square et de l'édifice Centre # 3.
QUE les limites des dits districts zonés ou des parties adjacentes sont comme ce qui suit:
C1- Partie 1- Borné à l'Est par l'avenue Wood; au Sud par l'arrière des lignes du lot de la rue Sherbrooke; à l'Ouest par l'avenue Mount Pleasant; au Nord par l'arrière des lignes du lot de la rue Sherbrooke.
R3- Partie 7- Borné à l'Est par l'arrière des lignes du lot de l'avenue Olivier, au Sud par l'arrière des lignes du lot du Boulevard de Maisonneuve; à l'Ouest par l'arrière des lignes du lot de l'avenue Greene; au Nord par l'arrière des lignes du lot de la rue Sherbrooke.
C8- Borné à l'Est par le côté est de l'avenue Wood; au Sud par le côté Nord de la rue Ste-Catherine, à l'Ouest par l'arrière des lignes du lot du côté est de l'av

Coupe Canada 76

Surprenante victoire finlandaise à Winnipeg

WINNIPEG (d'après CP) — Les Finlandais ont enfin remporté, hier soir, leur première victoire dans le tournoi de la coupe Canada, 8-6, contre les Suédois. Victoire surprenante, s'il en fut, celle des Finlandais a été le fruit d'un ralliement en deuxième et troisième périodes.

Les Suédois avaient commencé à creuser la tombe de leurs adversaires dès le premier vingt, avec trois buts et commencé le deuxième, en marquant dès la deuxième minute de jeu, pour se donner une avance de 4-1. Cependant, les Finlandais ont donné un effort constant, dès ce moment, pour, finalement, se retrouver à un compte nul, à 5-5, en fin de deuxième.

En dernier engagement, les vainqueurs ont enlevé à leurs adversaires toute initiative dans le match, grâce à un échec avant endiablé. Dassue Okkaman, pour sa part, a mené le jeu, avec deux buts, pour ôter aux Suédois toute chance de remonter la pente. A l'heure actuelle, les Finlandais ont un point au classement, et leurs adversaires trois. Les Suédois se sont rendus coupables de jeu rude et décousu, surtout du point de vue défensif.

Si les Finlandais l'ont emporté, c'est grâce, surtout, à l'inébranlable ténacité déployée tout au long du match. Ils ont fait preuve, depuis leur inscription au tournoi, où leurs chances de faire bonne figure sont pratiquement nulles, de beaucoup de courage. Hier soir, en tout cas, l'affection de la foule manitobaine qui aurait dû, par la force des choses, aller aux Suédois, était des deux côtés. On sait que plusieurs membres de l'équipe suédoise jouent, durant l'hiver, pour les Jeux locaux.

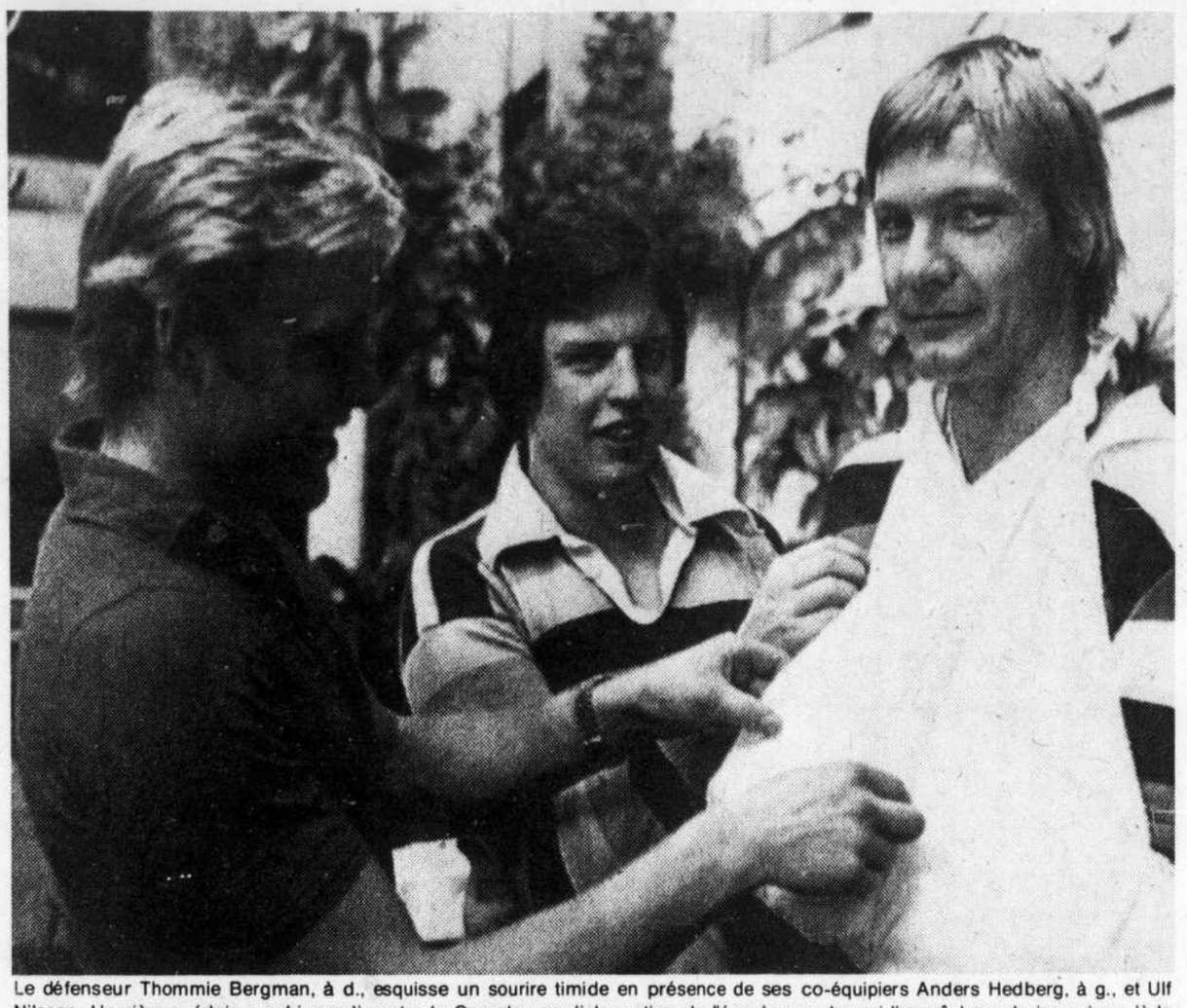
Outre Oksanen, Juhani Tamminen, deux fois, Bekka Rautakallio, Matti Hagman, Kari Makkonen et Tatio Levo ont marqué pour les vainqueurs. D'autre part, Bjorn Johansson, Anders Hedberg, Inge Hammarstrom, Matts Ahlberg, Lars-Erik Eriksson et son frère Roland ont donné la réplique.

Dans les deux premières périodes, l'arbitre Bill Friday, de l'Association mondiale, a été plus coloré que les deux équipes en cause, grâce à son style démonstratif. Il a distribué, en tout et partout, huit mineures au cours du match, quatre à chaque équipe.

On aurait dit que les Suédois manquaient de motivation, devant une des foules qui aurait pu leur être des plus favorables, et ce même si les buts qu'ils ont marqués étaient les fruits de jeux spectaculaires; bien faits, en tout cas. Ce manque de détermination leur a joué un vilain tour, car au moment où ils semblaient vouloir récupérer, il était trop tard. Ils ont tout de même réussi à déclasser leurs rivaux et voisins au chapitre des tirs au but, 12-10, en dernier engagement, et 36-31 dans le match.

En ce qui a trait aux gardiens, c'est le Finlandais, Antti Leppensn, qui a le mieux paru. Le Suédois Ardy Astrom avait l'air nerveux. A preuve, le dernier but des Finlandais, celui de Tamminen: un long lancer légèrement bondissant passé presque inaperçu pardessus la mitaine de Astron.

Les deux équipes scandinaves jouent leur dernier match demain, la Finlande rencontrant les États-Unis à Montréal et la Suède affrontant la Tchécoslovaquie, à Québec.



Le défenseur Thommie Bergman, à d., esquisse un sourire timide en présence de ses co-équipiers Anders Hedberg, à g., et Ulf Nilsson. L'arrière suédois a subi mardi contre le Canada une disloquation de l'épaule gauche qui l'empêchera de jouer jusqu'à la fin du tournoi. (Téléphoto CP)

L'URSS blanchit l'Oncle Sam 5-0

PHILADELPHIE (d'après CP et AP) — L'Union soviétique a réussi à sauvegarder ses chances d'atteindre la finale de la coupe Canada, en battant l'équipe des États-Unis 5-0, hier soir. Les Soviétiques ont marqué trois fois en première période, avec leur ligne régulière du club central de l'Armée rouge, soient Viktor Chluktov, Boris Alexandrov et Vladimir Vikulov, et ont ajouté des buts en deuxième et troisième engagements.

13,776 personnes ont pu voir comment les Soviétiques peuvent garder la main-mise sur un match de hockey, et aussi comment Vladimir Tretiak, dont c'était le premier blanchissage depuis le début du tournoi, peut arrêter des lancers. Les soviétiques ont ainsi remporté leur deuxième victoire dans le tournoi, et les Américains ont subi un troisième revers. Jusqu'ici, les porte-couleurs de l'Oncle Sam n'ont pu faire mieux qu'un match nul contre la Tchécoslovaquie, mardi.

Boris Alexandrov a touché la cible une première fois à 4:39, après avoir capté une passe de Alexandre Gusev, et a marqué de nouveau à 10:39 sur un tir de cinq pieds. Vhluktov a porté l'avance des Soviétiques à 3-0, à 13:54, après avoir saisi le disque au retour d'un tir de Alexandrov. Vladimir Vikulov, qui s'est fait complice des trois premiers buts de l'URSS, a déjoué le gardien Mike Curran au début de la période médiane. Vladimir Repnev a scellé l'issue de la rencontre à 3:53 au dernier tiers.

Revenant au style qu'on leur connait bien, les Soviétiques patinaient circulairement dans leur territoire avant de déclencher des attaques sournoises, agrémentées de passes précises, et prendre ainsi la défensive adverse hors position et même hors d'équilibre. Comme l'ont fait les Tchécoslovaques contre le Canada au Forum de Montréal, ils ont démontré une maîtrise du jeu de beaucoup supérieure à ce qu'ils avaient laissé paraître lors de leurs matches hors concours.

Forest Hills

Borg vs Nastase

FOREST HILLS (AFP) — Le Suédois Bjorn Borg, champion de Wimbledon, s'est qualifié hier en dernier pour les demi-finales du tournoi de Forest Hills en éliminant l'Espagnol Manuel Orantes, tenant du titre, 4-6, 6-0, 6-2, 5-7, 6-4. Borg, 20 ans, sera opposé au Roumain Ilie Nastase, brillant vainqueur de l'Américain Dick Stockton 4-6, 6-4, 6-2, 6-3.

Borg a battu Nastase en finale de Wimbledon l'an dernier, mais le champion de Bucarest a défait cette année le jeune Suédois dans les demi-finales de la "challenger Cup" à Hawaii. L'autre demi-finale, disputée demain, opposera l'Américain Jimmy Connors, tête de série numéro un, à l'Argentin Guillermo Vilas. La finale du simple masculin sera disputée dimanche.

Nastase a une nouvelle fois présenté hier une brillante démonstration de tennis. Stockton, numéro 10 américain, non classé dans ce tournoi, a néanmoins offert une résistance farouche dans les deux premiers sets. Faisant le bris d'entrée, le Texan, très agressif, excellent au retour de service, a gagné de nombreux points sur ses volées. Il enlevait le premier set et conservait son service jusqu'au dixième et dernier jeu du deuxième (6-4).

Une nouvelle défaite des Expos

ST. LOUIS (AP) — Limités à quatre simples par Lynn McGlothen, les Expos de Montréal se sont inclinés 8-1 devant les Cardinals, hier soir. McGlothen, qui a porté sa fiche à 12-13, s'est également signalé à l'offensive avec un simple de deux points, en deuxième manche, et un simple d'un point, à la huitième.

La défaite a été inscrite au dossier de Don Carrithers (6-12). Deux buts sur balles, le premier des trois simples de Keith Hernandes, et un simple de Willie Crawford, ont procuré une avance de 1-0 aux Cardinals, à la deuxième. McGlothen a suivi avec son simple de deux points et, trois manches plus tard, la recrue Garry Templeton a obtenu son premier circuit dans les lignes majeures. Hernandez a ensuite produit un autre point.

Lou Brock a volé son 50ème but de l'année à la cinquième, ce qui lui donne 12 saisons consécutives avec au moins 50 larcins.

Il améliore du même coup son propre record des ligues majeures. L'unique point des Expos a été produit par Larry Parrish à la quatrième.

Par ailleurs, à Philadelphie, les léthargiques Phillies, encouragés par une ovation d'une minute au retour d'un désastreux voyage, ont vaincu les Cubs de Chicago 4-2, avec l'aide d'un but sur balles, une erreur et une balle passée, lors d'une poussée de quatre points en deuxième manche. Les Phillies, qui avaient perdu 11 de leurs 12 derniers matches, ont reporté leur avance à cinq parties, au sommet de la division Est de la Ligue nationale.

Larry Biitner a produit les deux points des Cubs avec un simple; alors que les coussins étaient tous occupés en sixième. Garry Maddox a commencé la poussée des Phillies avec un simple après un retrait, suivi d'un but sur balles à Boone et d'un sacrifice du lanceur Louborg. Cash a poussé Maddox au marbre avec une balle bondissante, puis Bowa a poussé Boone au marbre avec un simple. Cash a suivi au marbre sur une erreur et Bowa a complété la poussée sur une balle passée.

D'autre part, à Oakland, Gene Tenese et Don Bayler ont frappé des simples productifs hier tandis que les As d'Oakland employaient quatre lanceurs en supplantant les White Sox de Chicago 2-1.

La victoire a permis aux As de s'approcher à 4 1-2 matches du Kansas City, installé au 1er rang dans la division Ouest de la LA.

Jim Todd, qui s'est tiré d'une situation avec les buts occupés en relève dans la 2e manche, a récolté le gain tandis que Rollie Fingers récoltait son 20e gain protégé de la saison.

hockey

Coupe Canada

Mardi
Canada 4, Suède 0
URSS 11, Finlande 3
Tchécoslovaquie 4, États-Unis 4

Hier soir
Tchécoslovaquie 1, Canada 0
Finlande 8, Suède 6
Union soviétique 5, Etats-Unis 0

Samedi
Finlande vs États-Unis, à Montréal, 13 h
Tchécoslovaquie vs Suède, à Québec, 17 h
URSS vs Canada, à Toronto, 20 h

Lundi
Première partie de la finale, 2 de 3, à Toronto, 20 h

Mercredi, le 15
Deuxième partie de la finale, 2 de 3, à Montréal, 20 h

Vendredi, le 17
Troisième partie de la finale, 2 de 3, à Montréal, 20 h, si nécessaire.

COUPE CANADA

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
TCHÉCOSLOVAQUIE	4	3	0	1	18	7	7
CANADA	4	3	1	0	19	5	6
URSS	4	2	1	1	22	11	5
SUÈDE	4	1	2	1	14	17	3
FINLANDE	4	1	3	0	13	36	2
ÉTATS-UNIS	4	0	3	1	8	18	1

baseball

Ligue Nationale

Mercredi
Montréal 7-8, St-Louis 5-7
New York 11, Chicago 5
Pittsburgh 6, Philadelphie 1
Cincinnati 3, Houston 0
Atlanta 3, San Diego 1
San Francisco 1, Los Angeles 0

Hier soir
St-Louis 6, Montréal 1
Philadelphie 4, Chicago 2
Cincinnati à Houston
Atlanta à San Diego
San Francisco à Los Angeles

Aujourd'hui
Chicago, R; Reuschel (11-10) à Philadelphie, Christstenson (11-8), 20h
Montréal, Fryman (11-10) à Pittsburgh, Candelaria (14-5), 20h
New York, Lolich (7-12) à St-Louis, Denny (9-6), 20 h 30
Houston, Dierker (13-13) et Larson (4-6) à San Diego, Jones (20-12) et Sawyer (4-1), 2, 20 h
Cincinnati, Alcala (11-3) à San Francisco, D'Acquisto (3-8), 22 h 15
Atlanta, Dal Canton (3-5) ou Morton (4-9) à Los Angeles, Sutton (18-9) ou Rhoden (11-3), 22 h 30

Ligue Américaine

Mercredi
Californie 2, Kansas City 0
Boston 4, Détroit 3
Baltimore 3, Cleveland 1
New York 8, Milwaukee 0
Minnesota 3, Texas 1
Chicago 6, Oakland 5

Hier soir
Oakland 2, Chicago 1
Cleveland 4, Baltimore 3
Boston 5, Detroit 0
New York 3, Milwaukee 2
Californie à Kansas City
Minnesota à Arlington, Texas

Aujourd'hui
Détroit, Bare (6-7) à Boston, Cleveland (7-8), 19 h 30
Cleveland, Waits (7-5) à Baltimore, Flanagan (1-4), 19 h 30
Milwaukee, Slaton (14-11) à New York, Hunter (14-14), 20 h
Oakland, Blue (14-11) à Texas, Blyleven (11-15), 20 h 30
Californie, Ryan (12-17) à Chicago, Johnson (9-13), 21 h
Kansas City, Hassler (4-9) à Minnesota, Bane (4-7), 21 h

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	85	53	.616	—
PITTSBURGH	80	58	.580	5
NEW YORK	72	66	.522	13
CHICAGO	63	77	.450	23
ST-LOUIS	61	75	.449	23
MONTRÉAL	47	89	.346	37

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
CINCINNATI	89	51	.636	—
LOS ANGELES	79	59	.572	9
HOUSTON	70	72	.493	20
SAN DIEGO	65	77	.458	25
SAN FRANCISCO	63	78	.447	26½
ATLANTA	60	79	.432	28½

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	85	52	.620	—
BALTIMORE	73	65	.529	12½
CLEVELAND	71	68	.511	15
BOSTON	67	72	.482	19
DETROIT	63	75	.457	22½
MILWAUKEE	62	75	.453	23

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	79	59	.572	—
OAKLAND	75	64	.540	4½
MINNESOTA	71	70	.504	9½
TEXAS	63	75	.457	16
CALIFORNIE	63	76	.453	16½
CHICAGO	59	80	.424	20½

sommaires

Tchécoslovaquie 1, Canada 0

Première période
Aucun but.
Pénalités: Potvin C 1:54; Martinec T 2:28; Dionne C 12:33; Chalupa T 15:02.

Deuxième période
Aucun but.
Aucune pénalité.

Troisième période
1—TCHECOSLOVAQUIE: Novy (4) Augusta, Martinec 15:41
Pénalité: Potvin C 11:24

Tirs au but

Tchécoslovaquie	3	8	12	—23
Canada	9	11	9	—29

Gardiens: Dzurilla T; Vachon C.
Assistance: Indisponible.

Union Soviétique 5, Etats-Unis 0

Première période
1—URSS: Alexandrov (1) Gusev, Vikulov 4:39
2—URSS: Alexandrov (2) Vhluktov, Vikulov 10:39
3—URSS: Vhluktov (5) Alexandrov, Vikulov 13:54
Pénalités: Talafous US 1:00; Jensen US 5:37; Kovin URSS, Noris US 11:06.

Deuxième période
4—URSS: Vikulov (3) Kulikov 2:41
Pénalités: Vasilov URSS 8:01; Belialetdinov URSS, H. Bennett US 8:36; Curran US, servie par Jensen, 13:36.

Troisième période
5—URSS: Repnev (2) Golikov 17:46
Pénalités: Chartraw US 9:58; Golikov URSS 12:57; Ftorek US inconduite, 14:55; Hangalben US, punition de match, servie par Noris, Vasilev URSS, 16:00.

Tirs au but

URSS:	12	9	—30	
Etats-Unis:	5	13	4	—22

Gardiens: Tretiak URSS; Curran USA.
Assistance: 13,776.

Finlande 8, Suède 6

Première période
1—SUÈDE: Johansson (1) B. Salming, Lundstrom 10:15
2—FINLANDE: Rautfainon (1) Repo, Koskinen 14:51
3—SUÈDE: Hedberg (3) Labraaten 16:55
4—SUÈDE: Hammarstrom (1) Johansson 17:16
pénalité: Riihiranta F 5:56.

Deuxième période
5—SUÈDE: Ahlberg (1) S. Salming, L. Kriksson 2:04
6—FINLANDE: Hagman (2) Tammiwinen 2:21
7—FINLANDE: Makkonen (3) Rautakallio, Riihiranta 4:12
8—FINLANDE: Lavo (1) Makkomau, Koivulahti 8:02
9—SUÈDE: L. Ericksson (1) Ahlberg, Brasar 10:56
10—FINLANDE: Tamminen (1) Hagman, Levo 14:35
Pénalités: Kotola F 0:47; Hammarstrom 3:21.

Troisième période
11—FINLANDE: Oksanen (2) Koivulabti, Rinne 2:55
12—FINLANDE: Oksanen (3) Koivulahti 12:55
13—FINLANDE: Tamminen (2) Kepo, Hagman 14:24
14—SUÈDE: R. Eriksson (2) Peltonen 17:14
Pénalités: Sjoberg S. 4:29; Labraaten S. Hiihiranta F 9:18; Wilsson 13:19, Makkonen F 15:34.

Tirs au but:

Finlande:	8	13	10	—31
Suède:	13	11	12	—36

Gardiens: Astrom S.; Loppanen F.
Assistance: 8,037

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

VERMETTE, RYAN, DUNTON & CIACOIA
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse,
800, Square Victoria, Suite 2104
Montréal H4Z 1H1, Québec
Clermont Vermette, C.R. — Gérald J. Ryan, C.R.
Jaime W. Dunton — John Giaccia, M.A.H.
Jean-Louis Tétrault — Alain Grégoire
Jean-Pierre Saintonge — Francine Marceux-Jacques
M.P.J. Rusko
Emilien Brais, C.R. - Conseil
Téléphone: 866-6743
Adresse télégraphique: RIVERDIN
Télex: 01-26407

ca
COMPTABLES AGRÉÉS
Ordre des comptables agréés du Québec
Constitué en 1880
C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif
680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal, P.Q. H3A 2S3
Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roman Audet, L.S.C., C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal 351 — 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Incorporant: Bergeron, Souchereau Hotte, Tétreault & Associés, comptables agréés.
R. Barrière, C.A. — F.J. Bastien, C.A.
J.G. Beaulac, C.A. — G. Borduas, C.A.
J.M. Daoust, C.A. — R. Dumont, C.A.
G.H. Hotte, C.A. — R. Lemire, C.A.
G.R. Normandin, C.A. — Y. Normandin, C.A.
J.L. Richard, C.A. — C.R. Souchereau, C.A.
F. St-Aubin, C.A. — A. Tétreault, C.A.
G. Bouchard, C.A. — G. Chiasson, C.A.
J.P. Dallaire, C.A. — P. Deschamps, C.A.
M. Gagné, C.A. — R. Gagné, C.A.
R. Lanctôt, C.A. — L. Laviche, C.A.
I.G. Longchamps, C.A. — Y. Montpetit, C.A.
M. Perron, C.A. — G-Ruel, C.A.
Édifice F.-M. Marcotte,
225 ouest, rue Notre-Dame
Montréal, Québec H2Y 1T4
Tél.: 844-4445 et 842-9433
Affiliée à
BASTIEN, MÉNARD, NORMANDIN, SÉGUIN, ROY & ASSOCIÉS
614 St-Jacques, suite 400
Montréal, Québec H3C 1E2
Téléphone: 288-0766
avec cabinets à Ottawa, Québec, Lévis, Hull, Hawkesburry, Grand-Mère, Granby, Saint-Georges (Beauce), Chicoutimi, Baie Comeau, Sherbrooke et Lac Mégantic

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIES
MONTRÉAL-NORD
3737, rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
444 rue Principale
Poste Lussier, C.P. 30
424-2363

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. — R.V. Barnett, C.A.
J.E.P. Barry, C.A. — C.W. Bissegger, C.A.
M. Camirand, C.A. — H.M. Caron, C.A.
L.J. Carriere, C.A. — G. Chamberland, C.A.
J.P. Delisle, C.A. — H.R. Germain, C.A.
J.B. Gick, C.A. — A.W. Gilmour, C.A.
G. Gingras, C.A. — R.E. Lavoie, C.A.
G. Limoges, C.A. — D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Associés résidents Montréal - Québec
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIES
Comptables Agréés
MONTRÉAL LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Charette, C.A. — Hubert Mercier, C.A.
Raymond Poirier, C.A. — Jean-Paul Berti, C.A.
Normand Boisvert, C.A. — Raymond Proulx, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 514-866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureau au Canada et cabinets associés à travers le monde

JEAN-PAUL DIRY & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Édifice Cherrier
Suite 207
3500 rue du Parc Lafontaine
Montréal H2L 3M2
(514) 527-4557

ERNST & ERNST
1080, côte du Beaver Hall
861-9984
Montréal - Sept-Îles - Toronto - Ottawa - Hamilton - Kitchener - London - Winnipeg - Calgary - Edmonton - Vancouver - Victoria - Abbotsford - Langley
Et bureaux associés dans les principales villes des États-Unis du Royaume-Uni et autres pays

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Real Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
Fernand Lamothe, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brompton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O., boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MALLETTE, BENOIT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1, Complexe Desjardins, Bureau 1800
281-1850
420, Place du Marché, St-Jérôme
430-4610
Société nationale affiliée
Ward, Mallette & Cie
Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
REPRÉSENTATION INTERNATIONALE

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Guy Guimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50 Place Crémazie suite 921
Montréal 351 — 384-1020

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
5, Place Ville Marie 866-9701

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
17ème étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
514-878-2691
Société nationale affiliée
Raymond Campbell & Cie
Montréal, Rouyn, Toronto, Ottawa

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
700, Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal 15 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal H4Z 1H8 — 861-5741

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
BUREAUX
Terreneuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Region des Caraïbes
Représentation dans le monde entier
2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

TOUCHE, ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, Etats-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Bard, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T2
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

toronto

Chute des cours

Les cours ont subi une forte baisse vers la fin de la séance hier, à la Bourse de Toronto.

L'indice industriel a perdu .91 à 187.80 et celui des métaux communs .37 à 89.59, soit son plus bas point depuis le 15 juin. L'indice des pétroles de l'Ouest a baissé de .81 à 222.95.

Le comportement des valeurs s'est résumé ainsi: Jeudi: 158 avances, 229 reculs et 259 titres inchangés. Mercredi: 178 avances, 184 reculs et 238 titres inchangés.

Le volume des transactions a totalisé 1.70 million d'actions, évaluées à $17.16 millions, à comparer à 1.83 million d'actions pour $17.89 millions mercredi.

Au marché des options, 201 contrats ont été échangés, à comparer à 330 mercredi. Consumers' Gas Co. a été le plus important bloc de transactions, avec 32,000 actions à $13 1-8. Puis, on a enregistré 23,400 actions de Simpson's Ltd., à $5 7-8. Venaient ensuite 19,800 actions de Home Oil Co. Ltd., classe A, à $27 1-4.

Au secteur industriel, Redpath Industries A a perdu 1 point à $24. IU International A 1 point à $31, Bell Canada 7-8 à $50 1-4, Falconbridge Nickel 3-4 à $43 1-2 et Nu-West Development A 5-8 à $10 1-4.

Consumers' Gas a gagné 1-8 à $13, Banque Canadienne Impériale 1-4 à $26 3-4, Alberta Energy 1-8 à $11 7-8, Brascan A 1-8 à $11 1-8 et National Trust 1-2 à $15 1-2.

Preston Mines a perdu 1-4 à $16 1-4, Advocate Mines 25 cents à $2.70 et Roman Corp. 1-4 à $19 7-8. Denison Mines a gagné 1-4 à $64 1-4 et Dome Mines 1-4 à $37.

Ranger Oil Canada a baissé de 1-2 à $15 1-4, United Canso 3-8 à $6 7-8 et Total Pete North America 1-4 à $6 5-8. Universal Gas a gagné 1-4 à $9 et Alberta Eastern Gas 1-8 à $15 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	z71	170	170	170	
Abby Glen	6600	$6½	6⅜	6⅜	
Aby Gln w	2300	93	93	93	+ 1
Abitibi	4200	$12¾	12½	12½	— ⅛
Adanac M	4000	19	17	19	— 2
Advocate	1825	270	270	270	—25
Afton Min	100	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Agnico E	2700	325	315	315	— 5
Agra Ind A	400	6⅝	6½	6⅝	— ¼
Ahed M	800	141	141	141	
Akaitcho	2000	45	43	43	—11
Albany	8563	34	34	34	+ ½
Alt East G	19350	$15¼	15	15¼	+ ⅛
Alt Energy	22550	$11⅞	11½	11⅞	+ ⅛
Alta Gas A	1383	$14	13⅞	14	
Alta G F	300	$25¼	25⅛	25¼	— ⅛
Alta Nat	200	$29	29	29	
Alcan	14355	$26¼	25⅞	26¼	
Algo Cent	z20	$12	12	12	
Algoma St	952	$24¾	24½	24½	
All-Can B	300	235	235	235	— 5
Alliance B	300	470	450	470	— 5
Alminex	820	$6¾	6¾	6¾	
Almin 4½ p	570	$34	34	34	
Alum 3rd p	100	$27	27	27	+ ⅜
Am Bonza	16033	$5⅜	5¼	5⅜	— ⅛
Am Larder	2000	25	25	25	+ 1
Am Eagle	5500	53	53	53	+ 2
Am Leduc	3600	7½	7½	7½	
Ang CT 4½	305	$22¾	22¾	22¾	— ¾
Ang CT 265	483	$27½	27½	27½	
Ang CT 290	315	$29⅛	29⅛	29⅛	— ⅜
Ang CT 315	150	$31¼	31¼	31¼	— ¼
Ang U Dev	4100	90	88	90	
Aquitaine	200	$20	20	20	— ¼
Argus B pr	350	$28⅜	28	28⅜	+ ⅜
Asamera	2800	$9	8⅞	9	
Asbestos	200	$32½	32½	32½	+ ¼
Ashland C	300	$9¾	9¾	9¾	
Atco A	2650	$13⅞	13¾	13¾	— ⅛
Atl C Cop	2000	34	34	34	— 5
Ato Hard A	400	$12⅝	12⅝	12⅝	+ ⅛
BC Sugar A	325	$22¾	22⅝	22⅝	— ⅛
BC Sugar P	100	$11¼	11¼	11¼	
BP Can	1115	$9¼	9⅛	9⅛	— ⅛
Bad Boy	2600	250	245	245	+ 5
Banister C	250	$9⅜	9¼	9¼	— ⅜
Bank BC	150	20	20	20	
Bk BC r	1800	115	111	115	
Bank Mtl	3555	16	15⅞	15⅞	— ⅛
Bank N S	3309	$42½	42¼	42⅜	— ½
Bankeno	4700	160	155	155	— 5
B Cdn Nat	100	$15½	15½	15½	+ ⅜
Barex	z500	8	8	8	
Bartaco	300	155	155	155	
Bary Expl	500	39	39	39	
Baton B	2840	$8¼	8⅛	8¼	+ ¼
Beavr E A	500	430	430	430	
Bell Canad	20757	$50⅜	50⅛	50¼	— ⅜
Bell A pr	920	$50½	50¼	50½	
Bell B pr	560	$50½	50¼	50½	— ½
Bell C pr	z25	$24⅞	24⅞	24⅞	
Bell D pr	1000	$51⅜	51¼	51⅜	+ ⅛
Bell D Pr	2000	$20	20	20	
Bell C Pr	1000	$25¼	25¼	25¼	— ¼
Bell D pr	100	$51⅜	51⅜	51⅜	+ ⅜
Bell wt	46625	$5½	5	5⅜	+ ¼
Brcan a	5784	$11	10⅞	11	+ ⅛
BCFP	200	$22⅜	22⅜	22⅜	— ⅜
BC Phone	1000	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅛
Bruck A	322	$5	5	5	
Cal P a	350	$30⅛	30⅛	30⅛	— ⅛
Camp 7p	500	$7¼	7¼	7¼	— ½
CCemL a	900	$10⅛	9⅞	10	— ⅛
C Ex Gas	15000	435	415	435	+15
C Found	z31	270	270	270	
C Found pr	z80	$9⅜	9⅜	9⅜	
CGE	z25	$24	24	24	
CG Invest	600	$19	19	19	
C Homestd	700	$6¼	6¼	6¼	
C Hydro	6292	$8⅛	8	8	— ⅛
Cl Bk Com	18569	$26¾	26½	26¾	+ ¼
CIL	z5	$22⅞	22⅞	22⅞	
Cl Powr A	100	$16¼	16¼	16¼	— ⅛
CLI Pete	7000	16½	16	16½	+ ½
C Manoir A	2050	480	480	480	
C Marconi	550	475	475	475	
C Merrill	560	$9½	9½	9½	— ¼
CNat R	500	470	470	470	+30
CP Inve	3440	$21⅜	21	21⅛	— ¼
CP Inve pr	225	$42	42	42	— ¾
CP Ltd	14392	$17¾	17⅜	17¾	
CPL A p	z123	$8⅜	8⅜	8⅜	
CPL UK p	600	480	480	480	—20
Cdn Sup O	z70	$43⅞	43⅞	43⅞	
Cdn Tire	z40	$41⅜	41⅜	41⅜	
Cdn Tire A	3699	$45¼	45	45¼	
C Uilties	1660	$12⅜	12¼	12¼	— ¼
C Util $1.25	210	$24⅜	24⅛	24⅜	+ ¼
CU 10¼	z55	$27	26½	26½	
C Util w	6320	395	380	390	
Canbra	200	355	355	355	
Candel Oil	118	$11⅝	11⅜	11⅜	— ⅜
Canron	850	$24	23¾	23⅞	+ ⅛
Carl OK	4455	305	300	300	—10
Cassiar	300	$6	5⅞	6	
Celanese	1000	430	430	430	
Celanes 1 p	100	$9¾	9¾	9¾	+ ⅜
Celan 175 p	400	$16¾	16½	16½	— ⅛
Cent Pat	z100	77	77	77	
Centurion	100	$5½	5½	5½	
Charter Ol	210	325	325	325	—25
Chib Kay	7500	12	11	12	+ 1
Chieftan D	1800	$10	9⅞	10	
Chromaco	100	200	200	200	
Chrysler	5075	$20⅛	20	20	— ⅛
CHUM	180	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
CHUM B	380	$7¼	6¾	6¾	— ⅜
Claiborne	2000	205	205	205	
Coch Will	z333	19	19	19	
Cockfield	200	445	445	445	
Coldstm	z250	31	31	31	
Coles Book	150	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
Comb Met	10500	17	15	17	+ 2
Cominco	2811	$40⅞	40⅝	40⅝	— ⅛
Cominco A	100	$26⅛	26⅛	26⅛	— ⅛
Com Cap	1175	320	320	320	+ 5
C Holiday I	700	370	360	360	
Comtech	100	350	350	350	+10
Con Chm A	700	$9¼	9¼	9¼	
Con Bath A	1721	$37	37	37	
Con Bath p	250	$15⅞	15⅜	15⅞	+ ⅜
C Bath 68 w	300	$17¾	17½	17½	
Con Bldg	1105	264	256	262	+ 6
Con Fardy	5150	395	375	395	+10
C Durham	4000	61	60	60	— 2
C Marben	6400	103	100	100	— 2
C Morisn	6725	182	179	180	
Cons Prof	30483	22	21	22	+ 1
C Rambler	2200	135	132	135	
C Rexspar	2000	105	105	105	— 5
Con Distrb	2200	355	345	350	
Cons Gas	38763	$13⅛	12⅞	13	+ ⅛
Con Gas B	z50	$56¾	56¾	56¾	
Con Gas D	100	$21	21	21	
Conwest	300	335	335	335	
Corby vt	366	$18¼	18	18¼	+ ¼
Cornat Ind	1650	430	405	405	—25
Corp Food	z4	$6¾	6¾	6¾	
Cr Food A	z1	$24½	24½	24½	
Coseka R	6544	370	365	370	
Costain R	200	$9⅛	9⅛	9⅛	
Craigmt	1100	$6¼	6¼	6¼	
Crain R L	200	$9⅝	9⅝	9⅝	+ ⅛
Crestbrk	800	465	460	460	
Cstland	6500	5	4	5	+ 1
C Zelrba A	500	$18	18	18	
Crush Intl	200	$8¼	8¼	8¼	
Cuvier M	1250	82	82	82	— 3
Cygnus B	z25	5	5	5	
Cyprus	1800	$10⅝	10⅜	10⅜	
Dale-R	100	$9	9	9	— ¼
Daon Dev	1150	$7½	7¼	7¼	
Daon A	680	$6⅜	6⅜	6⅜	
Datline	550	415	410	410	+10
Debhld B p	z25	$56	56	56	
Decca R	200	$7⅞	7⅞	7⅞	
D Eldona	1000	50	50	50	
Delhi Pac	10500	19	19	19	+1½
Denison	1275	$64⅜	64¼	64¼	+ ¼
Dicknsn	1700	290	280	290	+ 5
Dist Tr A	500	490	490	490	—10
Domar I	300	445	445	445	—15
Dome	1280	$37	37	37	+ ¼
Dome Pete	6500	$38½	38⅜	38½	— ¼
D Bridge	150	$39½	39½	39½	— ⅛
Dofasco A	5925	$27½	27⅛	27⅛	— ¼
Dofasco p	100	$53½	53½	53½	+ ½
Dom Store	z25	$14⅜	14⅜	14⅜	
D Textile A	10200	$9⅛	9	9	— ¼
Domtar	8835	$24	24	24	
Doniee M	300	$7½	7½	7½	
Dr Mc C A	100	$13	13	13	+ ¼
Du Pont	1100	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ¼
Dustbane	900	$6½	6⅜	6⅜	— ⅛
Dylex Ltd	100	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
Dylex L A	1000	$6⅞	6¾	6¾	— ⅛
E-L Fin	100	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
E-L Fin w	800	95	95	95	— 5
East Mal	z20	120	120	120	
East Sul A	160	142	142	142	— 1
Ego Mines	700	52	52	52	+ 4
Electro A	600	425	420	420	— 5
Emco	100	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
Emco w	1100	235	225	225	—10
Extndcar	400	$5¾	5¾	5¾	+ ⅛
Falcon C	1103	$7⅞	7¾	7¾	
Falcon	1535	$44¼	43½	43½	— ¾
Fed Ind A	500	$5	5	5	
Fed Pion P	12	$100	100	100	— 3
Fidelity Tr	200	300	300	300	—10
Fields S	100	$10	10	10	
Finning T	1000	$13⅜	13⅜	13⅜	
F Mar	500	50	50	50	
Foodcrp Lt	300	315	315	315	— 5
Foodex S	200	$5¼	5¼	5¼	— ¼
F Seasonw	z100	87	87	87	
Francana	4900	$6¼	5¾	6¼	— ⅛
Fraser A	z34	$21¼	21¼	21¼	
GSW Cl A	500	$7	7	7	— ¼
GSW Cpr	z10	$90	90	90	
Gaz Metr	1300	$6¾	6⅝	6¾	
Gen Baker	150	445	445	445	—20
G Distrb A	8100	$8¾	8¾	8¾	
GMC	190	$65⅜	65⅜	65⅜	—1⅛
Genstar L	2050	$22⅝	22⅜	22⅝	+ ⅛
Gnstar L w	1060	$8¼	8⅛	8⅛	— ⅛
Gerin 1st p	400	$7	7	7	
Gnt Mascot	2500	118	116	118	— 3
Giant Yk	705	450	440	450	+20
Gibraltar	100	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
Glendale	400	140	135	135	
Goldund M	11500	28	25	28	+ 2
Goldray	2000	50	50	50	
Gt Oil Sds	900	475	470	470	
GL Paper	1054	$31½	31½	31½	+ ¼
GL Pap w	500	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅜
GL Power	z50	$15	15	15	
GN Fin	8841	130	128	130	+ 5
GNGas A p	100	$15	15	15	
Gt West S	2040	375	375	375	—10
Greyhnd	520	$18⅛	18⅛	18⅛	
Guar Trst	200	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Gulf Can	3139	$27¼	27¼	27¼	— ¼
Gulfstrm	10191	112	104	112	+ 3
Hambro C	3780	295	290	295	—10
Hard Crp A	4250	$5⅛	5⅛	5⅛	
Hard Crp C	z50	470	470	470	
Harlequin	1600	$9	8⅞	9	+ ⅛
Harris J S	2800	425	405	425	+20
Hawker S	1000	$6	5⅞	6	+ ⅛
Hayes D A	1560	$6	5⅞	5⅞	
Hedway A	100	330	330	330	
Holinger A	2535	$37¾	37¾	37¾	
Homco A	2300	116	115	116	— 9
Home A	26221	$27¼	26¾	26¾	— ¼
Home B	z25	$22¾	22¾	22¾	
H Bay Co	3610	$17¼	17	17⅛	+ ⅛
HB Oil Gas	6250	$35¼	35¼	35¼	— ¼
Huntr Dug	129	$9	9	9	+ 2
Husky Oil	5300	$18¼	18	18¼	
Husky A pr	z20	$32½	32½	32½	
Husky E w	400	475	475	475	+ 5
Hy's Ltd	200	237	237	237	+ 1
IAC	300	$17¼	17¼	17¼	— ¼
ITL Ind	600	85	85	85	— 5
IU Intl	11400	$11⅜	11⅜	11⅜	— ⅛
IU Intl A	500	$31	31	31	— 1
Imasco A	950	$24½	24¼	24½	+ ⅜
Imp Oil A	18074	$21⅛	20¾	21	
Imp Oil B	180	$21⅛	21⅛	21⅛	— ⅛
INCO A	17999	$32⅞	32⅝	32¾	— ¼
INCO B	z58	$32½	32½	32½	
Indal	475	$14¾	14½	14¾	
Inland Gas	400	$9¾	9⅝	9¾	+ ⅛
Inland G p	230	$10½	10½	10½	+ ⅜
Inlnd G 10p	400	$26½	26½	26½	
Inter-City	3900	$5¾	5⅝	5¾	+ ⅛
Inter C B w	1200	299	291	291	— 8
Intrmetco	1000	$7¼	7⅛	7¼	
IBM	282	$270⅞	270⅝	270⅞	—1⅛
Int Obaska	8700	12	11	11	
Int Pipe A	12830	$15¾	15⅜	15⅜	— ⅜
Int Pipe w	5805	19½	17	17	— 5
Ipsco	z5	$13⅛	13⅛	13⅛	
Inv Grp A	2284	$6⅞	6⅜	6⅛	— ⅛
Inv Grp 5 p	900	$14	13⅞	13⅞	— ⅛
Iron Bay T	100	495	495	495	—17
Irwin T A	720	230	230	230	
Ivaco A	1600	$8⅞	8⅞	8⅞	
Jannock	603	$7⅛	7⅛	7⅛	
Jannock A	180	$11¾	11¾	11¾	+ ⅛
Jelex	10200	8½	8½	8½	— ½
Kaiser Re	4400	$14⅞	14¾	14¾	— ¼
Kam Kotia	2500	51	51	51	+ 1
Kaps Tran	6200	85	80	81	
Keeprite B	2100	$9¾	9¾	9¾	
Kelly D A	300	475	475	475	
Kelsey H	300	$12	12	12	— ⅛
Kenting	100	$14⅛	14⅛	14⅛	
Kerr A A	1603	$12¾	12¼	12⅜	+ ⅛
Koffler A	2200	485	470	470	—10
Koffler A p	200	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
Labatt A	2431	$16⅜	16⅛	16⅛	— ⅛
Labatt B	900	$16⅛	16⅛	16⅛	
Labatt A p	525	$16⅛	16⅛	16⅛	— ⅛
Lab Min	500	$35⅜	35½	35½	+ ¼
Lacana	3000	345	340	345	
Laidlaw A	500	$6¼	6⅛	6⅛	— ⅛
L Ont Cem	1200	395	390	390	— 5
Lambd M	400	130	130	130	—10
Lau Fin	1100	$6⅛	6	6	— ¼
Leigh Inst	1000	180	180	180	— 5
Leons Frn	100	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Liberian	200	$14½	14½	14½	— ⅜
Linc T w	z79	440	440	440	
L L Lac	1500	149	149	149	+ 4
Lob Co A	610	390	380	390	
Lob Co B	224	385	385	385	— 5
Lob Ltd Ap	200	$13⅞	13⅞	13⅞	— ⅛
Loeb M	500	280	280	280	—20
Lost River	2400	215	215	215	+ 5
Lytton M	1860	40	40	40	— 1
MEPC w	2800	10	10	10	
MICC	501	$9¾	9¾	9¾	
Maclarn A	600	$35¼	35¼	35¼	+ ½
Maclarn B	100	$35½	35½	35½	+1½
Mclan H A	200	$8	8	8	
M B Ltd	6400	$22⅜	22⅜	22½	
Madeline	520	248	248	248	— 2
Madsen	1700	45½	45	45	
Magna Int	z100	$17½	17½	17½	
Magnason	z75	210	210	210	
Magnetcs	3900	70	70	70	+ 1
Magnum	z20	$22	22	22	
Majstic Wil	500	190	185	185	— 5
Malartic	900	61	61	61	— 4
M L f Mills	100	$29¼	29¼	29¼	— ⅜
Mrtme El A	180	$8½	8½	8½	— ½
Maritime	1608	$18½	18¼	18¼	— ¼
Martim A p	z50	$8	8	8	
Martin	3166	8½	8½	8½	— 1
Mass Fer	23300	$25⅞	25⅜	25½	— ⅛
Mas F A	380	$26	25¾	25¾	— ¼
Mas F B	700	$25⅞	25⅜	25⅞	— ⅛
Matchan	1000	9	9	9	
Matgmi A	400	$18½	18½	18½	
Mc Adam	1500	38	38	38	—1½
Mc Intyre	8300	$33¼	33	33	
McLaghln	1100	$7⅛	6⅞	6⅞	— ⅜
Melchers	100	255	255	255	—10
Melcor	400	435	435	435	+10
Mentor	1300	125	125	125	— 2
Mercantil	8475	$17⅞	17¾	17¾	
Merland E	11000	290	280	283	— 7
Meta Uran	1000	6½	6½	6½	
Met Trust	1388	$19¼	19	19¼	+ ¼
Midcon	500	90	90	90	
Minrl Res	700	175	175	175	+ 4
Moffat A	300	$7½	7½	7½	
Molson A	2890	$17¼	17	17⅛	
Mtl Trust	100	$10¾	10¾	10¾	+ ¼
Moore	18834	$37½	37⅛	37⅛	— ⅜
Multi-Mi	3500	30	30	30	
Murphy	500	485	480	480	—32
NBU Mine	1000	220	220	220	
NaChrs I	900	495	490	490	+ 5
Nat Pete	1100	27	27	27	+ 6
Nat Trust	5100	$15½	15	15½	+ ½
Neonex	2950	174	167	174	+ 9
NB Tel	1424	$17¼	17⅛	17⅛	+ ⅛
N Dimens	2000	35	35	35	+ 3
N Kelore	5000	8½	8½	8½	+ ½
N Provid D	1100	17	17	17	
N Senator	5000	9½	9½	9½	+ ½
N York Oil	12700	48	43	45	— 1
Newconx	200	400	400	400	
Nfld LP A	760	$12¼	12	12	
Newnor	z500	4½	4½	4½	
Noble M	z100	34	34	34	
Noranda A	4279	$37¾	37⅝	37⅝	— ⅜
Norbaska	5000	18	18	18	+ ½
Norcen	3472	$13¼	13⅛	13¼	
Norcen B	300	$23¼	23	23¼	— ⅛
Norcen w	1325	180	176	180	+ 5
Normick P	1000	260	260	260	— 5
NC Oils	6200	$8⅝	8½	8⅝	— ⅛
Nor Ct 260p	z85	27	27	27	
Nor Tel	6817	$38	37⅝	37⅞	— ⅛
NTecm B w	5240	$17¼	17	17⅛	— ⅛
Northgat	100	395	395	395	— 5
NW Util p	z30	$41	41	41	
Nowsco W	4515	$18⅜	18⅛	18⅜	+ ⅜
Nu-West A	2477	$10¾	10¼	10¼	— ⅜
Nufort Res	1546	22	22	22	+ 3
Numac	1200	$10⅜	10⅛	10¼	
OPI Ltd	1200	370	350	370	
OSF Ind	100	335	335	335	— 5
Oakwood P	5000	155	153	153	— 3
Obrien	33100	103	100	100	— 4
Occdentl Pt	z50	$17¾	17¾	17¾	
Oceanus I	1000	42	42	42	+ 2
Ontario Tr	2400	$10½	10¼	10½	+ ⅛
Orchan A	850	305	300	305	+ 5
Orlando	100	$12	12	12	— ¼
Oshawa A	775	395	395	395	
Osisko	1000	16	16	16	— 3
Oxford A	500	$11⅜	11¼	11¼	— ⅛
Pac Coper	1000	135	135	135	
Pac Pete	3970	$27⅛	26⅞	26⅞	— ⅜
Page Pet	1600	200	192	192	— 8
Pamour A	2325	235	231	235	
Pan Centr	2500	83	76	83	+ 4
Pancana I	2300	82	82	82	
PanCan P	1775	$23⅜	23½	23½	— ⅛
Patino N V	z16	$13⅞	13¾	13⅞	
Paulin A	200	288	285	285	
Pe Ben O	584	300	300	300	—25
Pembin A	100	350	350	350	—20
Penningtn	500	$8¾	8¾	8¾	+ ⅛
P Dept S	575	290	290	290	— 5
P Jewl A	400	495	480	480	
Petrofina	100	$17¼	17¼	17¼	— ¼
Petrol	700	135	135	135	+ 3
Peyto Oils	5050	$5½	5	5⅛	+ ⅛
Phillips Cb	500	$9½	9½	9½	+ ¼
Pick Crow	z8	6	6	6	
Pine Point	175	$29¼	29¼	29¼	+ ⅛
Pitts C	500	$5	5	5	— ¼
Place G	3200	37	36	37	
Placer	200	$23½	23½	23½	— ¼
Plysr 840	1300	$25⅜	25⅛	25⅛	
Ponder	z500	52	52	52	
Pop Shops	4010	$5⅛	5	5	— ⅛
Pow Corp A	725	$8½	8½	8½	
Precamb	500	42	42	42	+ 1
Pre Cable	200	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Preston	1200	$16¼	16¼	16¼	— ¼
Price Co	1518	$14½	14½	14½	— ⅛
Qasar Pet	625	$5⅜	5	5	— ¼
Que Man	11000	15	15	15	+ 1
Q Mattgmi	z100	16	16	16	
Que Sturg	11600	46	45	45	— 5
Que Tel	300	$17⅞	17⅞	17⅞	— ⅛
Que Tel 7¾	100	$16½	16½	16½	— ¼
Radiore	4500	10	10	10	
Ram	200	455	455	455	
Ranger	1100	$15⅞	15¼	15¼	— ½
Rank Org	2096	235	227	227	— 8
Realty B w	500	55	55	55	— 1
Redpath A	2300	$24	24	24	— 1
Redstone	36000	43	35	38	+ 2
Reed Pap A	368	$11¼	11⅛	11¼	— ⅛
Reichhold	300	$21½	21½	21½	— ½
Reitman A	204	$12⅛	12⅛	12⅛	— ⅛
Repub Res	1000	156	155	155	— 5
Revnu Prp	z50	63	63	63	
Rio Algom	171	$33⅛	33⅛	33⅛	— ⅛
Rolland	200	$5¾	5¾	5¾	+ ¼
Roman	1645	$20	19¾	19⅞	— ¼
Ronald Fd	800	$12½	12¼	12½	+ ¼
Ronyx Cor	2000	85	85	85	
Rothm 2p	1300	$14⅞	14½	14½	— ⅛
Rothmn w	z50	126	126	126	
Royal Bnk	4345	$29½	29¼	29⅜	
Royal Tr A	492	$19	18⅝	18⅝	— ⅜
Ryl T & M	z45	$10	10	10	
Russel H	2300	$11⅜	11½	11½	— ⅛
StL Corp p	z25	$53¼	53¼	53¼	
Schneid	z50	$8¾	8¾	8¾	
Schneid p B	200	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
Scot Mis pr	150	$12¼	12¼	12¼	+ ¾
Scot Paper	550	$23	23	23	+ ½
Scot York	3600	180	175	175	— 5
Seagram	4130	$22⅞	22⅝	22¾	
Seaway M	z4	415	415	415	
Shaw Pipe	100	485	485	485	+10
Shell Can

McDonald's

Qu'est-ce qu'on peut faire de plus pour vous?

par Michel Vastel

Avec $200,000 et un baccalauréat en hamburgerologie de l'Université d'Elk Grove Village, en Illinois, on peut espérer obtenir une concession McDonald's.

La franchise ouvre, pour 20 ans, les portes du grand club McDonald's et donne accès à l'expérience et à la réputation des 4,000 restaurants de la chaine américaine. Les restaurants McDonald's du Canada fournissent l'immeuble et l'équipement et retiennent une commission de 8.5% sur les ventes annuelles. Un autre prélèvement de 3% est perçu pour la fourniture de divers services, dont le moindre n'est pas le marketing.

Le président deMcDonald's du Canada, M. George Cohon, estime qu'il y aurait un besoin au Québec, de 20 ou 30 concessionnaires, en plus des 37 déjà en place. Les restaurants McDonald's au Canada réalisent un chiffre d'affaires moyen de $850,000 et procurent un rendement de 10 à 11% sur les ventes.

McDonald's Corporation fait cependant preuve d'exigences particulières. La première de toutes est la possibilité, pour tout nouveau concessionnaire, de consacrer "au moins 100% de son temps" à son restaurant. Selon M. Cohon, McDonald's Corporation reste en contact quasi permanent avec chacun des gérants, surveille l'évolution des ventes, intervient dès que quelque chose d'anormal se produit.

Chaque nouveau concessionnaire doit suivre un cours de "hamburgerologie" à Elk Grove Village. Au programme: la gestion d'un restaurant bien sûr, mais également des cours intensifs de comptabilité, marketing, gestion du personnel et relations communautaires.

Sortis de l'Université Hamburger, les diplômés peuvent alors faire suivre leur nom des initiales "B.H.". — Mais ils n'en auront pas forcément fini avec la hamburgerologie puisque de mauvais résultats dans leur entreprise pourraient le ramener, à nouveau, dans l'université de l'Illinois, "pour recyclage"!

La croissance de McDonald's Corporation, et de sa chaine de restaurants à travers le monde, a été prodigieuse: du premier établissement ouvert en 1955 dans la banlieue de Chicago par Ray Kroc, on passait à 228 en 1960, près de 1,600 en 1975 et 4,000 depuis hier avec l'ouverture du restaurant de la rue Sainte Catherine. Les ventes ont suivi la même progression, passant de $37 millions en 1960 à $587 millions en 1970 et à $2.5 milliards l'an dernier!

Le premier restaurant ouvert au Canada, en Colombie Britannique, date de 1967 et il y a aujourd'hui 200 distributeurs de "Big Mac" au pays, dont 37 au Québec. Les Restaurants McDonald's du Canada Ltée investissent aujourd'hui la rue Sainte Catherine avec l'ouverture, quasi simultanée, de 4 établissements aux coins de Atwater, Guy, Peel et Saint Christophe. Il semble d'ailleurs que le Canada réussisse encore mieux que les États-Unis au fabricant de hamburgers: les ventes moyennes des établissements canadiens, de $850,000 par année, tombent à $762,000 aux États-Unis.

Selon le président de la filiale canadienne, les trois facteurs de succès des restaurants McDonald's ont été la qualité, le service et la propreté. Il semble d'ailleurs que les gérants et concessionnaires de la marque McDonald's soient soumis à des contrôles réguliers et sévères de la Corporation.

L'âge et aussi l'expérience des dirigeants pourrait y être pour quelque chose: le président de la compagnie mère aux États-Unis n'a que 43 ans et le président de la filiale canadienne 39. Le premier est entré dans l'entreprise il y a 20 ans, comme simple concessionnaire, et le second il y a bientôt dix ans.

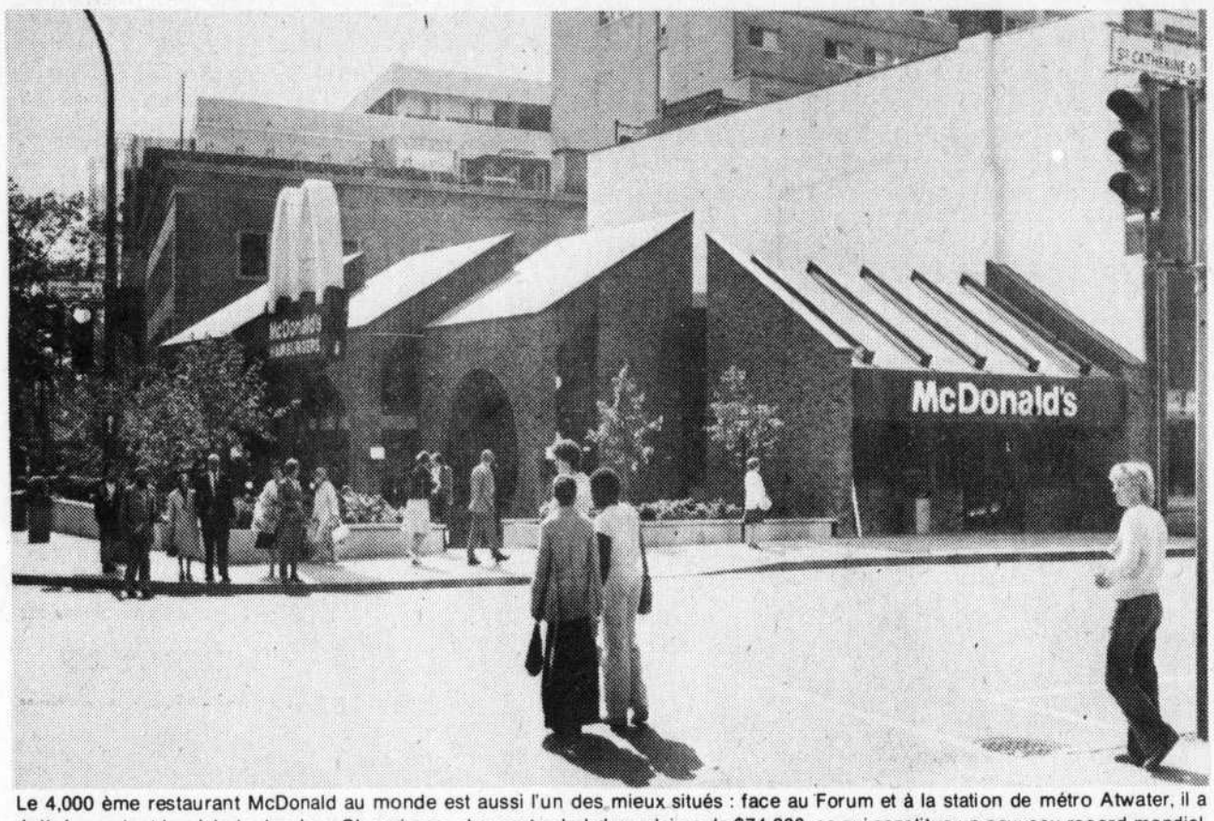
McDonald's Corporation semble par ailleurs assez peu intéressé à intégrer diverses opérations en amont de la restauration: M. Cohon estime même qu'une intégration pourrait rendre plus complexes les contrôles sur la qualité des produits. Les restaurants achètent sur place le boeuf ou les pommes de terre, la seule exigence étant qu'il s'agisse d'aliments de premier choix. Selon M. Cohon, il est facile de changer de fournisseur si on n'est pas satisfait de la qualité du produit. Il peut être, par contre, plus difficile de corriger des défauts de livraison si le fournisseur est une filiale de l'entreprise elle-même. En fait, la seule activité intégrée est l'Université Hamburger qui forme environ 1,000 étudiants par année.

A l'origine, les restaurants McDonald's avaient une préférence pour les banlieus, des grandes villes. Aujourd'hui, la chaîne investit aussi bien les centre-ville, de Toronto et Montréal, que d'autres points stratégiques comme des campus d'université, ou le zoo de Toronto, ou cette vieille maison du 18ième siècle dans le coeur du Vieux Amsterdam. McDonald's tente de s'adapter au milieu environnant: en Allemagne on vend de la bière et à Paris du vin. "Et au Québec, du cidre?" — "Peut-être devrions-nous y penser..., répond le président de la filiale canadienne".

L'entreprise a commencé avec le hamburger et entend rester résolument fidèle au "Big Mac" et autres "quart de livre". Elle fait de nouveaux essais, comme le petit déjeuner, qui semble avoir beaucoup de succès rue Sainte-Catherine, ou le Sunday's. Reste que le boeuf haché constitue le principal produit vendu avec près de 20 milliards de hamburgers distribués depuis les origines de la chaine!

Les Restaurants McDonald's du Canada, avec un chiffre d'affaires de $200 millions, emploient environ 16,000 personnes. L'ensemble des 4,000 restaurants du monde entier ont réalisé des ventes de $2.5 milliards. les revenus bruts de McDonald's Corporation, de Oak Brook dans l'Illinois, ont été de $941 millions en 1975. Les bénéfices nets par action, de $2.17 la même année, représentant un rendement de 3.7% sur la valeur moyenne de l'action ordinaire. L'entreprise n'a jamais distribué de dividende sur ses actions ordinaires pendant ses 20 premières années d'existence. Pour la première fois l'an dernier, elle a déclaré un dividende trimestriel de 2½ cents l'action. L'actif total de la corporation américaine dépasse aujourd'hui le milliard de dollars.

La croissance de l'avoir des actionnaires sur le marché boursier a été quelque chose d'assez exceptionnel. Lors de l'inscription des actions McDonald's à la Bourse en 1965, 100 actions valaient $2,250. Compte tenu des divers fractionnements, cet achat initial équivaudrait aujourd'hui à 1,836 actions. Elles valaient, le 31 décembre 1975, sur la Bourse de New York, quelque $107,176.50... Comme quoi le slogan de la chaine américaine: "qu'est qu'on peut faire de plus pour vous?", éveille certainement quelque écho dans le coeur de ses actionnaires!



Le 4,000 ème restaurant McDonald au monde est aussi l'un des mieux situés : face au Forum et à la station de métro Atwater, il a réalisé, pendant la période des Jeux Olympiques, des ventes hebdomadaires de $74,000, ce qui constitue un nouveau record mondial pour un établissement de la chaine américaine.

Des multi-mixers . . . aux hamburgers

Ray Kroc avait passé la cinquantaine lorsqu'il fonda sa chaine de restaurants. En fait, ce colonel Sanders du hamburger venait à la restauration par le chemin détourné de la vente d'équipements pour restaurants.

Pendant 17 ans, M. Kroc avait en effet agi comme directeur des ventes dans le mid-west américain, pour Lily-Tulip Cup, une entreprise qui produit, entre autres, des tasses et verres en carton et plastique. Dans les années 40, il devient distributeur exclusif d'un nouveau type de multi-mixer pour le lait battu.

Un jour, deux frères du nom de McDonald, spécialisés dans la vente du hamburger achètent six multi-mixers d'un coup et attirent l'attention de Ray Kroc. Pensant qu'une chaine de restaurants pourrait utiliser un nombre fantastique de mixers, M. Kroc entreprend d'ouvrir ses propres restaurants.

Le succès se révèle inespéré. M. Kroc décide alors de racheter leur nom aux deux frères McDonald. A l'ère des restoroutes et des commandes à l'auto, Kroc avait bâti son succès sur un personnel abondant et un service plutôt personnalisé. Bâtie avec l'idée de fournir du matériel aux restaurants, la chaine McDonald ne vendra jamais quelque produit que ce soit à ses concessionnaires.

Avant de se lancer dans la vente, M. Kroc avait mené une carrière artistique: directeur des programmes musicaux d'un poste de radio de Chicago, et pianiste lui-même à ses heures, il fondera plus tard l'orchestre McDonald's.

La fondation Kroc s'occupe aujourd'hui de diverses oeuvres communautaires. Au Canada, l'entreprise possède trois autobus. Elle met celui qui est basé à Montréal à la disposition de groupes de citoyens âgés, d'enfants handicapés ou d'hôpitaux pour enfants. McDonald's insiste d'ailleurs beaucoup, auprès de ses concessionnaires, sur les relations communautaires.

Aujourd'hui septuagénaire, Ray Kroc dirige une entreprise dont le chiffre d'affaire approche les $2.5 milliards. Une seule question semble venir à l'esprit, lorqu'on suit son succès: "mais que sont donc devenus les deux frères McDonald"...

Les obligations d'épargne du Canada: un rendement de 9.13%

Avec le ralentissement du taux d'inflation, le rendement des Obligations d'épargne du Canada a tendance à diminuer progressivement. De 9.75% de rendement moyen qu'elles procuraient en 1974, on passait à 9.38% l'an dernier et à 9.13% pour l'émission annoncée hier par le ministre des Finances, M. Donald MacDonald.

La série 1976-1977 vient à échéance en 1985, portera intérêt au taux de 8.5% la première année et 9.25% pour chacune des 8 autres années.

La campagne de ventes d'Obligations d'Épargne du Canada débutera dans quelques jours, alors que les ventes au comptant et par versements débuteront le 12 octobre.

La nouvelle émission est datée du 1er novembre et les investisseurs ne seront pas tenus de payer l'intérêt couru sur les obligations achetées entre le 1er et 15 novembre. Le ministre des Finances se réserve le droit de mettre fin aux achats effectués au comptant ou par le mode officiel d'épargne mensuelle en tout temps après le 5 novembre sans préavis. Cette disposition, néanmoins, ne touche pas la date limite, soit le 15 novembre, pour les demandes de souscriptions aux termes du Mode d'épargne sur le salaire.

La limite d'achats individuels de cette émission passe de $25,000 à $15,000. Cette modification est conforme à la politique gouvernementale visant à mieux équilibrer les composantes de la dette publique, et a pour but de revenir à la philosophie d'origine selon laquelle les obligations d'épargne devraient être mises principalement à la dispositon des petits portefeuilles.

Le ministre a fait remarquer que l'achat de ces obligations est réservé aux résidents bona fide du Canada et aux successions de personnes décédées et que, cette année encore, les investisseurs pourront transférer leurs obligations au nom d'une fiducie régie par certains types de régime de revenu différé. Ceux-ci comprennent les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les régimes enregistrés d'épargne-logement, les régimes enregistrés de pensions, les régimes de participation différée aux bénéfices, ainsi que les régimes de participation des employés aux bénéfices. L'immatriculation devra comporter les noms du fiduciaire, du bénéficiaire en vertu d'un tel régime, de même que le titre et numéro d'immatriculation. Les obligations sont transférables aux fiducies régies par ces régimes et des fiducies à leurs bénéficiaires respectifs.

Cette année, les obligations d'épargne sont disponibles sous deux formes: obligations à coupons, immatriculées quant au principal seulement, eu coupures de $50, $100, $500, $1,000 et $5,000, l'intérêt étant payable sur présentation des coupons le 1er novembre ou après; obligations entièrement nominatives en coupures de $500, $1,000 et $5,000 seulement.

Comme par les années passées, les versements d'intérêt sur toutes les émissions d'Obligations d'Epargne du Canada doivent être inclus dans le calcul du revenu imposable, bien que ce revenu soit admissible au titre de la déduction des premiers $1,000 de revenu d'intérêt prévue par la Loi de l'impôt sur le revenu. La plupart des contribuables déclarent leur revenu d'intérêt au cours de l'année où ils les reçoivent, soit lorsqu'ils détachent et encaissent les coupons.

Les frais d'intérêt payés sur l'achat d'Obligations d'Epargne du Canada par le Mode d'épargne sur le salaire ou le mode officiel d'épargne mensuelle sont déductibles du revenu imposable.

M. Macdonald a également rappelé que les Obligations d'Epargne du Canada datées entre le 1er novembre 1962 et le 1er novembre 1973 inclusivement, continuent d'être admissibles aux bonis payables au comptant annoncés en 1974. Les investisseurs devront, toutefois, conserver ces obligations jusqu'à la date de paiement des bonis pour en bénéficier. On pourra obtenir des renseignements supplémentaires relativement aux bonis payables au comptant en s'adressant à tout agent autorisé.

Les obligations de la nouvelle émission 1976-1977 pour leur part, sont encaissables en tout temps à leur pleine valeur nominale plus les intérêts accrus. Elles sont achetables au comptant ou par versements à toute banque à charte ou auprès des agents autorisés, y compris les courtiers en valeurs, les agents de change, les sociétés de fiducie et de prêts et les caisses populaires ou d'épargne. Elles peuvent également être achetées selon le Mode d'épargne sur le salaire offert par quelque 5,300 organismes au Canada.

Le solde des revenus de la Banque d'Epargne grimpe de 62%

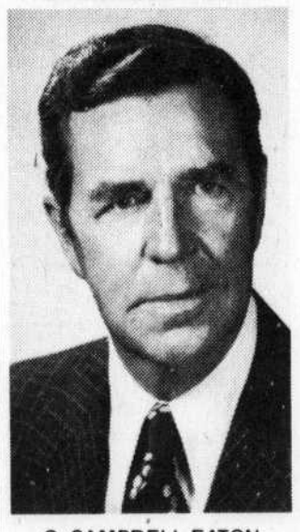
Le solde des revenus de la Banque d'Épargne a fait un bond de 62% au cours des trois derniers mois par rapport au troisième trimestre de l'an dernier. Pour les neuf premiers mois de l'exercice 1976, les profits de l'institution financière de la rue St-Jacques montrent une progression de 60% passant de $4,365,285 à $6,989,777.

La Banque d'Épargne semble ainsi en voie de retrouver le niveau de rentabilité des années 72 et 73 après avoir connu deux ans de vaches maigres. De $2.98 en 1972 et $2.70 en 1973, les bénéfices ont chuté à $2.08 au cours des deux dernières années.

Les résultats montrent ainsi un retour à la normale avec une progression rapide des prêts hypothécaires et des prêts à la consommation.

Les revenus bruts ont grimpé de $59.9 millions à $70.2 millions pour les trois premiers trimestres. Le rythme de croissance des revenus (17.1%) dépasse ainsi celui des dépenses (13.7%).

NOMINATION À LA BANQUE ROYALE



G. CAMPBELL EATON

La Banque Royale du Canada annonce la nomination de Monsieur G. Campbell Eaton à son Conseil d'administration. M. Eaton est directeur exécutif de la société Newfoundland Tractor & Equipment Co. Ltd., à St-John.

Les constructeurs présentent leur plan de garantie des maisons neuves

par Michel Nadeau

Les acheteurs de maisons neuves pourront dorénavant être protégés contre le risque de perte de leurs dépôts et obtenir l'assurance que le constructeur de leur résidence effectuera les travaux attribuables à des vices de construction.

Hier, lors d'une conférence de presse, l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (ACPHQ) a présenté son programme de certification des maisons neuves.

Ce programme devrait entraîner une hausse moyenne d'environ $125 du coût des maisons.

Ce sont les entrepreneurs et non les acheteurs qui adhèrent directement à ce programme géré par l'Association des constructeurs. Les entrepreneurs, détenteurs d'un permis de la Régie des entreprises de construction, enregistreront les maisons en payant $85 par unité résidentielle et une somme de $1 par $1,000 jusqu'à concurrence du prix de vente de la propriété.

A la vente de la maison et avant son occupation par l'Acheteur, ce dernier et l'entrepreneur complètent et signent le certificat de parachèvement et de possession. Sur réception de ce document, l'Association des constructeurs fait parvenir au nouveau propriétaire son certificat de garantie.

La couverture offerte se limite à trois secteurs: le dépôts versé par l'acheteur (maximum: $20,000) en cas de faillite, fraude ou insolvabilité du constructeur, protection contre tout défaut majeur et mineur durant la première année et protection contre les défauts majeurs au cours des quatre années suivantes.

Cette garantie s'applique à l'immeuble et est transférable aux acheteurs subséquents pour la période de garantie qui reste à couvrir.

En cas de désaccord entre constructeur et acheteur sur les vices de construction, l'acheteur peut se présenter à l'Association où une sorte de "tribunal" juge la nature de la plainte de l'acheteur. Fait important à signaler, ce "tribunal" est présidé par un constructeur et est du ressort de l'Association des constructeurs. Son président est M. Roger Bédard, un entrepreneur de la région de Montréal.

Le programme fédéral de garantie des maisons a avorté en 1975 par suite du refus de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations de voir un trop grand nombre de consommateurs au conseil d'administration de l'organisme qu'Ottawa se proposait de créer pour gérer le programme de garantie.

Le président de la Régie des entreprises de construction, M. Claude Lefèvre, s'est engagé hier à fournir toute l'aide nécessaire aux acheteurs de maisons qui voudraient avoir l'assistance technique pour exposer leur cause devant le "tribunal" de conciliation de l'Association.

Au niveau de ce dernier organisme, un "expert reconnu" étudie la requête de l'acheteur et rend une décision. L'acheteur peut, s'il n'est pas satisfait, aller, comme c'est le cas actuellement, devant les tribunaux. Il importe de signaler que la garantie de cinq ans contre les vices majeurs existent présentement dans le Code civil mais que les nombreux cas de faillites la rendent en pratique inopérante.

Si un entrepreneur ne remplit pas ses obligations, c'est l'Association qui assume le fardeau financier des réparations à effectuer. Un fonds est constitué à cet effet à partir d'une contribution de départ de $350 par entrepreneur et des frais d'inscription de chaque maison (environ $125).

L'adhésion est libre mais les différentes associations de constructeurs ne manqueront pas d'inciter leurs membres à adhérer au programme.

Le risque de l'Association sera beaucoup moindre avec l'obligation qu'auront les entrepreneurs de verser un cautionnement à la Régie des entreprises de construction. Cette dernière mesure éloignera les compagnies douteuses.

Si les fraudes seront moins nombreuses à ce niveau, les constructeurs veulent offrir aux acheteurs un service accru en ce qui concerne les réparations requises par suite des défauts de construction. Le programme de garantie délimite les secteurs dans lesquels le constructeur se doit d'effectuer les réparations. En cas de désaccord, l'expert de l'Association rend sa décision dans les quinze jours qui suivent sa nomination.

Le certificat précise cependant qu'une franchise de $50 sera en vigueur. M. Bédard a expliqué que ce montant était nécessaire pour éviter les réclamations trop faibles. La franchise s'applique à la totalité de la maison et non à un seul défaut.

Autre point important, les acheteurs qui demanderont la conciliation devront faire un dépôt de $50. Si l'expert donne raison au constructeur, l'acheteur perd son dépôt pour les frais accasionnés par sa requête et ce, en dépit du fait qu'il a payé $125 pour la garantie.

Déjà, 200 des 1200 entrepreneurs québécois ont demandé à faire partie du programme de garantie.

En septembre 1974, M. Tetley alors ministre de la Consommation affirmait que Québec allait instaurer son régime de garantie. Hier, le ministre du Travail M. Gérald Harvey a affirmé que si le gouvernement a fait marche arrière en confiant à l'entreprise privée ce programme, c'est qu'il voulait éviter la duplication entre les ministères du Travail et des Consommateurs. Le ministre Lise Bacon a conservé certains aspects du projet de loi 89 pour protéger les acheteurs de maisons neuves alors que le ministre Harvey, responsable de la Régie des Entreprises de construction, a gardé l'aspect solvabilité et responsabilité des constructeurs.

Gendron, Norris, Osler et Turcot, Wood, Power & Cundill Ltée.

Ont le plaisir de vous annoncer la fusion de leurs entreprises sous le nom de Gendron, Norris, Osler.

800 ouest, boul. Dorchester, Suite 1060, Montreal H3B 1X9

TÉLÉPHONE 879-1770

En fin de semaine, offrez-vous une évasion à prix d'aubaine.

$44.00

Sans frais de millage

Chevy Nova ou voiture comparable
De midi le vendredi au lundi matin, avant 9 h.



TILDEN

1200, rue Stanley, Montréal 878-2771

Ainsi qu'à toutes les succursales à Montréal

Augmentez vos revenus en vendant des Obligations d'épargne du Canada

Il est facile de gagner le supplément dont vous avez besoin en vendant des Obligations d'épargne du Canada, à titre de sous-agent de Merrill Lynch, Royal Securities Limitée. Les Obligations d'épargne sont un placement de toute sécurité fort recherché; elles sont donc faciles à vendre. De plus, nous vous procurerons les moyens nécessaires à la vente et vous donnerons un généreux pourcentage au taux *officiel*.

Gagnez de l'argent tout en aidant le Canada. Postez le coupon ci-dessous ou téléphonez-nous en composant (514) 392-7111.

J'aimerais augmenter mes revenus

NOM_____

ADRESSE_____

VILLE_____ CODE POSTAL_____

TÉLÉPHONE (bureau)_____ (domicile)_____

Adresser à: Merrill Lynch, Royal Securities Limitée
Suite 300
800 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Québec H3B 1Y1

MERRILL LYNCH, ROYAL SECURITIES LIMITÉE

Les producteurs d'oeufs "dissidents" à la défense des producteurs laitiers

par André Tardif

Deux groupes importants de producteurs agricoles du Québec ont réclamé, hier, une aide financière immédiate de la part du gouvernement provincial en faveur d'un troisième groupe, les producteurs laitiers, qui pataugeraient actuellement dans un marasme économique.

Les membres de l'Association des producteurs d'oeufs québécois (APOQ), dit "dissidents", ainsi que ceux de l'Office des producteurs de porcs du Québec (OPPQ), prétendent qu'à la suite de coupures récentes dans les subsides au transport des grains de provende, le ministère fédéral de l'Agriculture économisera quelque $45 millions au Québec seulement, au cours des cinq prochaines années.

Ils demandent au ministère québécois de l'Agriculture, d'une part, de verser en subsides $6,5 millions aux producteurs de lait, qui auraient subi des baisses de revenus de 20% jusqu'ici en 1976, et d'autre part, que le reste, soit $38,5 millions, soit utilisée, au cours des quatre prochaines années, pour établir un programme réaliste de prix de soutien à toute la production agricole, les coupures ayant été réalisées surtout aux dépens des producteurs "sans-sol" (porcs, volailles, oeufs, dindes).

Selon M. Rouville Ménard, de Bedford, président de l'OPPQ, les $6,5 millions réclamés représentent la somme offerte, pour l'exercice financier 1976-77, par le ministère fédéral de l'Agriculture à celui du Québec, "qui peut en disposer comme bon lui semble, sous réserve de la sanction fédérale".

"Nous nous portons à la défense des producteurs laitiers parce qu'ils viennent d'être victimes d'un véritable hold-up, et aussi parce que l'Union des producteurs agricoles (UPA), qui devrait normalement se porter à leurs défense, n'a absolument rien fait en leur faveur. Si l'UPA ne veut pas faire son travail, nous allons le faire pour nos confrères.

"Il y a $6,5 millions qui flottent présentement entre Ottawa et Québec, a poursuivi M. Ménard, et avant que certains fonctionnaires ne les dilapident en ignorant complètement ou partiellement ceux qui en éprouvent le plus grand besoin, nous réclamons qu'ils soient versés aux producteurs de lait dont l'équilibre budgétaire en dépend. Ils sont les innocentes victimes de politiques laitières conçues et appliquées par l'UPA, qui blâme maintenant le gouvernement fédéral pour l'échec lamentable qui en est résulté."

M. Yvon Boulanger, de Bedford également, le président de l'APOQ, a de son côté dénoncé la Fédération des producteurs de lait du Québec qui se plairait, depuis quelques mois, à envoyer des chèques indiquant "nil dollar, nil cent" à des producteurs, tout en leur réclamant des redevances de $200 à $250.

Il a aussi élaboré sur les avantages qui pourraient résulter, aux niveaux du producteur, du consommateur et du gouvernement, d'une politique de prix de soutien pour les productions sans-sol au Québec.

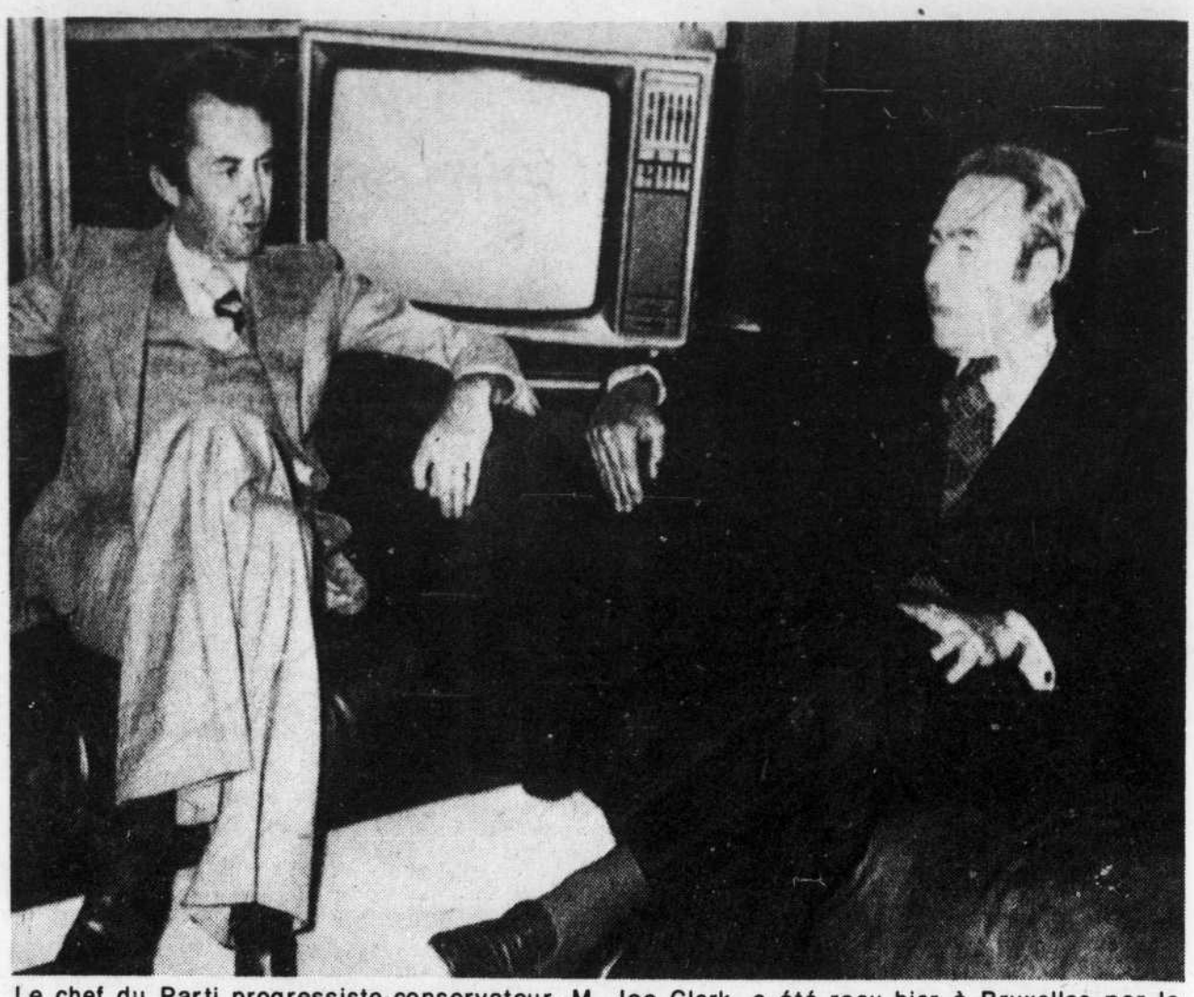
"Le producteur veut conserver le contrôle de son exploitation au lieu de le confier à un gouvernement ou à une fédération. La politique des prix de soutien garantirait un prix décent pour son produit au cours des périodes de dumping, quand la production l'emporte sur la consommation.

"Le consommateur y trouverait aussi son profit puisqu'elle lui garantirait un prix reflétant les justes tendances du marché, sans imputer sur les aliments une taxe indirecte comme c'est le cas des plans conjoints actuellement en vigueur pour plusieurs productions, entre autres celle des oeufs, et qui font surtout l'affaire des intermédiaires".

L'organisme de M. Boulanger vient de présenter, devant la Régie des marchés agricoles, une requête signée par 190 des 350 producteurs d'oeufs du Québec réclamant l'abolition de la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec (FEDCO), qu'il a déjà accusée, entre autres, de faire le jeu des multinationales aux dépens des producteurs québécois.

"Le gouvernement y trouverait aussi son profit, a-t-il ajouté, puisque ça lui permettrait de maintenir un approvisionnement constant et à bon prix en denrées alimentaires pour les consommateurs, tout en s'assurant que les producteurs efficaces ne seraient pas acculés à la faillite durant les périodes de surproduction.

"Et je pense ici au dumping des oeufs américains et ontariens sur le marché québécois, qui ne produisait plus que 55% de la consommation au Québec et qui vient de se voir imposer une nouvelle réduction de 5%, après celle de 10% en 1975, avec la bénédiction de Fedco et de l'UPA. C'est de l'inconscience crasse ou de l'incurie impardonnable".



Le chef du Parti progressiste-conservateur, M. Joe Clark, a été reçu hier à Bruxelles par le président de la commission des Communautés européennes, M. François-Xavier Ortoli. A l'issue de son entretien, M. Clark a déclaré qu'il estimait que "l'impact économique de la CEE servirait à renforcer la sécurité de l'Europe. En ce qui concerne la politique canadienne, a-t-il ajouté, elle doit encourager l'unité européenne et ensuite renforcer la coopération entre le Canada et l'Europe". (Téléphoto AP)

André Fortin se ravise et sera candidat à la succession de Caouette

ARTHABASKA (PC) — Le député de Lotbinière aux Communes, M. André Fortin, a mis fin aux rumeurs qui circulaient depuis quelque temps et a annoncé à Arthabaska, dans son comté, qu'il serait candidat à la succession de M. Réal Caouette, à la direction du Parti crédit social du Canada.

"Je prends cette décision après avoir évalué de façon sérieuse et approfondie, tant ma situation familiale, que la situation du Parti crédit social du Canada", a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse qui se voulait également le début de sa campagne qui doit le conduire aux quatre coins du pays.

Antérieurement, M. Fortin avait indiqué publiquement que pour des raisons familiales il ne participerait pas à cette course. Il a justifié ce changement d'attitude en déclarant: "Je ne peux décliner ce défi qui se pose: continuer la lutte du Crédit social, voir à assurer des politiques saines, défendant les droits des individus dans le fouillis administratif actuel et devant la bureaucratie omniprésente et omnipuissante et proposant des réformes économiques et sociales profondes pour assurer la réalisation de ces objectifs."

Le candidat Fortin s'est dit convaincu que sa venue à la direction du Parti crédit social lui permettra de mener une lutte de tous les instants pour moderniser le rôle du député fédéral. Précisant sa pensée il a déclaré: "Je pense qu'il est temps qu'un groupe d'hommes décidés, volontaires, mettent les pieds dans le Parlement, décidés à briser ces vieilles coutumes et à permettre que cette seule institution démocratique serve véritablement les intérêts de la population... c'est une de mes premières motivations en politique. Cesser de se leurrer d'illusions et utiliser au maximum nos institutions démocratiques dans l'intérêt de la population."

Commentant une récente déclaration du whip créditiste, le député de Rimouski, M. Eudore Allard, qui a déclaré que le caucus, lors d'une réunion tenue le printemps dernier, s'était entendu pour n'appuyer qu'un seul député comme candidat à la direction du parti, M. Fortin s'est contenté de dire que M. Allard n'avait pas à dévoiler ce qui se passe au caucus.

"J'ai pris connaissance des propos de M. Allard et je me dois de déclarer que le caucus n'a aucune autorité sur le congrès", a-t-il conclu sur cette question qui semble vouloir indiquer quelques affrontements au sein de la députation créditiste aux Communes.

Hier, M. Fortin n'était pas en mesure d'identifier les membres du caucus qui lui étaient favorables. "Je ne veux pas me compromettre au nom de mes collègues", a-t-il précisé en mentionnant qu'au cours des prochains jours, ceux qui l'appuient, auraient certes l'occasion de le déclarer publiquement.

Misant sans réserve sur les dispositions de la Loi des dépenses électorales, en vigueur depuis août 1974, M. Fortin ne semble aucunement préoccupé par l'aspect financier de cette lutte à la direction du parti que dirige présentement M. Réal Caouette.

Au cours des prochains jours, le candidat Fortin doit présenter officiellement l'équipe qui doit le seconder dans cette lutte.

Au chapitre de l'organisation, M. Fortin s'est dit maintenant assuré d'une présence au niveau de toutes les provinces canadiennes. "Actuellement, je compte sur des comités au sein de chacune des provinces canadiennes et j'ai la ferme intention de mener une campagne réellement nationale", a-t-il déclaré.

M. Fortin devient donc le second député créditiste à aspirer à succéder à M. Réal Caouette à la direction du Parti crédit social du Canada. De plus, M. Fortin mise sur une campagne à l'échelle nationale pour le mener, le 7 novembre à la direction du parti créditiste.

Jusqu'à présent, son principal adversaire demeure le député de Champlain, M. René Matte, qui fut le premier à annoncer sa participation à cette course à la direction du parti.

A la Place Bonaventure

Une exposition sur la Canadienne d'aujourd'hui

par Renée Rowan

Tous ceux qui circuleront au cours des prochains jours à travers la Galerie des boutiques de la Place Bonaventure auront une excellente occasion de constater que le travail amorcé au cours de l'Année de la femme se poursuit.

Grâce à l'initiative de Mme Raizel Macklovitch, du service des relations publiques de la Place Bonaventure qui est aussi membre du Conseil consultatif de la condition de la femme, la Place présente ActuElle, une exposition-séminaire destinée à situer la Canadienne d'aujourd'hui, son statut, sa réalité, ses problèmes, ses espérances et ses droits.

Organisé en collaboration avec le Conseil consultatif de la condition de la femme, le Secrétariat d'État, le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme, les Services de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, le ministère du Travail et l'Office national du film, ce programme permettra aux milliers de Montréalais qui traversent chaque jour la galerie marchande de la Place Bonaventure de se renseigner, de discuter, de recueillir de l'information sous forme de brochures, de dépliants, etc.

Le Conseil consultatif profite de cette occasion pour lancer son nouveau projet "Dossiers-femmes". Il s'agit d'études entreprises par le Conseil au cours des dernières années qui sont actualisées et reprises ici sous une forme moins technique, davantage vulgarisées, afin de les rendre accessibles au plus grand nombre de personnes possible.

Les quatre premiers de la série portent sur les biens matrimoniaux, le viol, la planification des naissances et les avantages sociaux. Ces dossiers et ceux qui suivront sont conçus en vue d'éclairer le public sur des domaines où les inégalités sont flagrantes. Plusieurs de ces questions sont complexes et très peu comprises, souvent parce que les valeurs sociales qui s'y rattachent évoluent rapidement.

Ces dossiers, attrayants dans leur présentation, sont présentés dans les deux langues: clairs, précis, pratiques, ils fournissent un maximum d'information.

Pour la durée d'ActuElle, les quatre Dossiers-Femmes sont disponibles sur place, gratuitement. Les personnes intéressées à se les procurer par la suite n'ont qu'à en faire la demande par écrit au CCSF en écrivant au 63, rue Sparks, à Ottawa. Pour plus amples détails sur les sujets abordés dans ces dossiers, on peut aussi faire venir sans frais les documents de recherche du Conseil dont la liste apparaît dans chacun des dossiers.

"Il est important de faire de la recherche, a souligné hier la présidente provisoire du Conseil, Mme Yvette Rousseau, à la conférence de presse qui a marqué l'ouverture officielle d'ActuElle qui se poursuivra jusqu'au 21 septembre. Mais il est tout aussi important a-t-elle ajouté, de la diffuser et de la vulgariser afin que le public soit mieux informé et puisse nous appuyer dans nos revendications."

Mentionnons que le Conseil, depuis son entrée en fonction à l'été de 1973, a fait plus de 75 recommandations au gouvernement.

On retrouvera les différents thèmes abordés dans les documents et quelques autres à l'occasion de tables-rondes et dans les kiosques d'ActuElle, ce qui permettra au public d'en discuter avec des personnes-ressources. Aujourd'hui, à 14 h, il y aura une table-ronde sur la famille mono-parentale; jeudi, le 16, à la même heure, on abordera la question du divorce et le lendemain, le 17, les stéréotypes. Ces activités auront lieu dans le mini-théâtre de la Galerie des boutiques.



L'Amérique du Sud
Le seul vol sans escale depuis Toronto

C'est rapide ... Vous aimez mener vos affaires rondement? Notre façon de vous y mener prestement, c'est d'emprunter la voie Orangée vers l'Amérique latine. Sans escale et sans ennuis.

Rendez-vous à Toronto avec un de nos vols Orange et, le mercredi, prenez notre correspondance de 21h 35 sans escale vers Lima.

... et de tout repos A bord de nos avions, vous aurez le temps de souffler. Notre aimable personnel vous servira avec empressement et vous dégusterez notre fameuse cuisine.

Nombreuses liaisons en Amérique du Sud Une fois sur le sol sud-américain, prolongez les plaisirs d'un voyage avec nous grâce à nos liaisons de Lima à Santiago et Buenos Aires, et à des vols d'autres lignes aériennes vers Rio de Janeiro et São Paulo.

Un continent à découvrir L'Amérique du Sud est maintenant à votre portée. Profitez-en!

Ce merveilleux continent vous offre des endroits qui rivalisent de charme avec les plus splendides destinations du monde. Et quelles plages!

Vous serez envoûté par les rythmes d'une autre civilisation et pourrez explorer les vestiges de civilisations disparues.

Appelez votre agent de voyages ou CP Air. Et partez avec nous vers notre Sud.

Nous avons de très intéressants forfaits-excursions vers l'Amérique du Sud.

Avec guide ou selon votre fantaisie.

Voyez votre agent de voyages.

Forfaits-excursions

C'est l'Orange qui nous mène en haut

CP Air